

Assemblées des États membres de l'OMPI

Soixante-quatrième série de réunions
Genève, 6 – 14 juillet 2023

RAPPORT GÉNÉRAL

adopté par les assemblées

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>
INTRODUCTION.....	1 à 5
POINTS DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ	
OUVERTURE DES SESSIONS	
Point 1 : OUVERTURE DES SESSIONS	6 à 8
Point 2 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	9 à 10
Point 3 : ÉLECTION DES MEMBRES DES BUREAUX.....	11 à 17
Point 4 : DÉCLARATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AUX ASSEMBLÉES DE L'OMPI.....	18
Point 5 : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES.....	19 à 20

ORGANES DIRECTEURS ET QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

Point 6 :	ADMISSION D'OBSERVATEURS	21 à 42
Point 7 :	COMPOSITION DU COMITÉ DE COORDINATION DE L'OMPI ET DES COMITÉS EXÉCUTIFS DES UNIONS DE PARIS ET DE BERNE....	43 à 63
Point 8 :	COMPOSITION DU COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET	64
Point 9 :	RÉVISION DES RÈGLES GÉNÉRALES DE PROCÉDURE DE L'OMPI ET DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS PARTICULIERS DES ORGANES DIRECTEURS DE L'OMPI	65 à 68

PROGRAMME, BUDGET ET QUESTIONS DE SUPERVISION

Point 10 :	RAPPORTS SUR L'AUDIT ET LA SUPERVISION	
	I) RAPPORT DE L'ORGANE CONSULTATIF INDÉPENDANT DE SURVEILLANCE (OCIS).....	69
	II) RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES	70 à 78
	III) RAPPORT DU DIRECTEUR DE LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE (DSI).....	79
Point 11 :	NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES	80
Point 12 :	RAPPORT SUR LE COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET (PBC).....	81 à 155

COMITÉS DE L'OMPI ET CADRE NORMATIF INTERNATIONAL

Point 13 :	RAPPORTS DES COMITÉS DE L'OMPI	
	I) COMITÉ PERMANENT DU DROIT D'AUTEUR ET DES DROITS CONNEXES (SCCR).....	156
	II) COMITÉ PERMANENT DU DROIT DES BREVETS (SCP)	157
	III) COMITÉ PERMANENT DU DROIT DES MARQUES, DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS ET DES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES (SCT)	158
	IV) COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (CDIP) ET EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT	159
	V) COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES, AUX SAVOIRS TRADITIONNELS ET AU FOLKLORE (IGC).....	160
	VI) COMITÉ DES NORMES DE L'OMPI (CWS).....	161

VII) COMITÉ CONSULTATIF SUR L'APPLICATION DES DROITS (ACE)	162
SERVICES MONDIAUX DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	
Point 14 : SYSTÈME DU PCT.....	163
Point 15 : SYSTÈME DE MADRID	164
Point 16 : SYSTÈME DE LA HAYE.....	165
Point 17 : SYSTÈME DE LISBONNE.....	166
Point 18 : CENTRE D'ARBITRAGE ET DE MÉDIATION DE L'OMPI, Y COMPRIS LES NOMS DE DOMAINE	167
AUTRES ASSEMBLÉES ET TRAITÉS	
Point 19 : TRAITÉ SUR LE DROIT DES BREVETS (PLT).....	168
Point 20 : TRAITÉ DE SINGAPOUR SUR LE DROIT DES MARQUES (STLT)	169
QUESTIONS DIVERSES	
Point 21 : ASSISTANCE ET APPUI AU SECTEUR DE L'INNOVATION ET DE LA CRÉATIVITÉ ET AU SYSTÈME DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE L'UKRAINE	170 à 268
QUESTIONS CONCERNANT LE PERSONNEL	
Point 22 : NOMINATION DU DIRECTEUR DE LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE (DSI).....	269
Point 23 : RAPPORTS SUR LES QUESTIONS CONCERNANT LE PERSONNEL..	270
I) RAPPORT SUR LES RESSOURCES HUMAINES	
II) RAPPORT DU BUREAU DE LA DÉONTOLOGIE	
Point 24 : AMENDEMENTS DU STATUT ET RÈGLEMENT DU PERSONNEL	271
Point 25 : MODIFICATIONS APPORTÉES AU STATUT DE LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE INTERNATIONALE (CFPI)	272
CLÔTURE DES SESSIONS	
Point 26 : ADOPTION DU RAPPORT	273 à 274
Point 27 : CLÔTURE DES SESSIONS	275 à 288

INTRODUCTION

1. Le présent rapport général rend compte des délibérations et décisions des 22 assemblées et autres organes des États membres de l'OMPI (ci-après dénommés "assemblées") :

- 1) Assemblée générale de l'OMPI, cinquante-sixième session (26^e session ordinaire)
- 2) Conférence de l'OMPI, quarante-quatrième session (26^e session ordinaire)
- 3) Comité de coordination de l'OMPI, quatre-vingt-deuxième session (54^e session ordinaire)
- 4) Assemblée de l'Union de Paris, cinquante-neuvième session (26^e session ordinaire)
- 5) Comité exécutif de l'Union de Paris, soixante-troisième session (59^e session ordinaire)
- 6) Assemblée de l'Union de Berne, cinquante-troisième session (26^e session ordinaire)
- 7) Comité exécutif de l'Union de Berne, soixante-neuvième session (54^e session ordinaire)
- 8) Assemblée de l'Union de Paris, cinquante-septième session (25^e session ordinaire)
- 9) Assemblée de l'Union de La Haye, quarante-troisième session (24^e session ordinaire)
- 10) Assemblée de l'Union de Nice, quarante-troisième session (26^e session ordinaire)
- 11) Assemblée de l'Union de Lisbonne, quarantième session (25^e session ordinaire)
- 12) Assemblée de l'Union de Locarno, quarante-troisième session (25^e session ordinaire)
- 13) Assemblée de l'Union de l'IPC [classification internationale des brevets], quarante-quatrième session (24^e session ordinaire)
- 14) Assemblée de l'Union du PCT [Traité de coopération en matière de brevets], cinquante-cinquième session (24^e session ordinaire)
- 15) Assemblée de l'Union de Budapest, quarantième session (22^e session ordinaire)
- 16) Assemblée de l'Union de Vienne, trente-sixième session (22^e session ordinaire)
- 17) Assemblée du WCT [Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur], vingt-troisième session (11^e session ordinaire)
- 18) Assemblée du WPPT [Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes], vingt-troisième session (11^e session ordinaire)
- 19) Assemblée du PLT [Traité sur le droit des brevets], vingt-deuxième session (10^e session ordinaire)
- 20) Assemblée du Traité de Singapour [Traité de Singapour sur le droit des marques], seizième session (8^e session ordinaire)
- 21) Assemblée du Traité de Marrakech [Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées], huitième session (8^e session ordinaire).
- 22) Assemblée du Traité de Beijing [Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles], quatrième session (4^e session ordinaire).

réunis à Genève, du 6 au 14 juillet 2023, qui ont pris des décisions en séance commune de plusieurs de ces assemblées et autres organes (ci-après dénommées respectivement "séance(s) commune(s)" et "assemblées des États membres").

2. En plus du présent rapport général, des rapports distincts ont été établis pour les sessions de l'Assemblée générale de l'OMPI (WO/GA/56/14), du Comité de coordination de l'OMPI (WO/CC/82/6), de l'Assemblée de l'Union du PCT (PCT/A/55/4), de l'Assemblée de l'Union de Madrid (MM/A/57/2), de l'Assemblée de l'Union de La Haye (H/A/43/2), de l'Assemblée de l'Union de Lisbonne (LI/A/40/2) et de l'Assemblée du Traité de Singapour (STLT/A/16/2). Par ailleurs, des rapports de synthèse des sessions des autres organes ont également été établis, comme suit : Conférence de l'OMPI (WO/CF/44/1), Assemblée de l'Union de Paris (P/A/59/1), Comité exécutif de l'Union de Paris (P/EC/63/1), Assemblée de l'Union de Berne (B/A/53/1), Comité exécutif de l'Union de Berne (B/EC/69/1), Assemblée de l'Union de Nice (N/A/43/1), Assemblée de l'Union de Locarno (LO/A/43/1), Assemblée de l'Union de l'IPC (IPC/A/44/1), Assemblée de l'Union de Budapest (BP/A/40/1), Assemblée de l'Union de Vienne (VA/A/36/1), Assemblée du Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT/A/23/1), Assemblée du Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT/A/23/1), Assemblée

de l'Union du Traité sur le droit des brevets (PLT/A/22/1), Assemblée du Traité de Marrakech (MVT/A/8/1) et Assemblée du Traité de Beijing (BTAP/A/4/1).

3. La liste des membres et observateurs des assemblées, à la date du 6 juillet 2023, figure dans le document [A/64/INF/1 Rev.](#)

4. Les réunions consacrées aux points ci-après de l'ordre du jour (document A/64/1) ont été présidées par les personnes suivantes :

Points 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 18, 19, 21, 26 et 27	Mme l'Ambassadrice Tatiana Molcean (République de Moldova), présidente de l'Assemblée générale de l'OMPI
Points 22 à 25	M. l'Ambassadeur Alfredo Suescum Alfaro (Panama), président du Comité de coordination de l'OMPI
Point 7	Mme Mercy K. Kainobwisho (Ouganda), vice-présidente de la Conférence de l'OMPI, en qualité de présidente par intérim, en l'absence de M. Shayea A. Alshayea (Arabie saoudite), président de la Conférence de l'OMPI
Point 14	Mme María Loreto Bresky (Chili), présidente de l'Assemblée de l'Union du PCT
Point 15	M. Willie Mushayi (Zimbabwe), vice-président de l'Assemblée de l'Union de Madrid, en qualité de président par intérim, en l'absence de M. Philippe Cadre (France), président de l'Assemblée de l'Union de Madrid
Point 16	M. David R. Gerk (États-Unis d'Amérique), président de l'Assemblée de l'Union de La Haye
Point 17	M. Pascal Faure (France), président de l'Assemblée de l'Union de Lisbonne
Point 20	Mme Anna Barbarzak (Pologne), en qualité de présidente par intérim, en l'absence de Mme Lucia Estrada (Uruguay), présidente de l'Assemblée du Traité de Singapour

5. L'ordre du jour tel qu'il a été adopté et la liste des participants font respectivement l'objet des documents A/64/1 et A/64/INF/4.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

OUVERTURE DES SESSIONS

6. La soixante-quatrième série de réunions des assemblées a été convoquée par le Directeur général de l'OMPI, M. Daren Tang (ci-après dénommé "Directeur général").

7. Les sessions ont été ouvertes lors d'une séance commune de l'ensemble des 22 assemblées et autres organes par la présidente de l'Assemblée générale de l'OMPI, Mme l'Ambassadrice Tatiana Molcean (République de Moldova).

8. La présidente a fait une déclaration liminaire dont la teneur était la suivante :

“Mesdames et Messieurs les ministres,

“Excellences,

“Directeur général,

“Mesdames et Messieurs les délégués,

“Je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue.

“Je déclare la séance ouverte. J'ai le plaisir de déclarer ouverte la soixante-quatrième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI.

“Je me félicite du nombre de délégués participant aux assemblées. Comme les années précédentes, les assemblées seront menées dans un format hybride. De nombreux délégués sont présents dans les locaux de l'OMPI tandis que d'autres se joignent à nous en ligne, et ce, en provenance du monde entier. Je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue.

“Nous allons maintenant démarrer nos travaux. L'ordre du jour des assemblées est chargé et je me réjouis à la perspective de votre engagement, de vos délibérations constructives et de votre coopération tout au long des assemblées. Je suis convaincue que grâce à votre soutien, nous maintiendrons l'esprit du multilatéralisme et parviendrons à faire avancer les travaux.

“J'espère que nous aurons des assemblées couronnées de succès.”

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

9. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document A/64/1 Prov.4.

10. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont adopté l'ordre du jour tel que proposé dans le document A/64/1 Prov.4 (ci-après dénommé “ordre du jour unifié”).

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

ÉLECTION DES MEMBRES DES BUREAUX

11. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document [A/64/INF/2](#).

12. Présentant le point 3 de l'ordre du jour, la Conseillère juridique a rappelé que les États membres devaient élire les membres des bureaux pour les présentes assemblées, c'est-à-dire un président et deux vice-présidents pour chacune des 22 assemblées et autres organes des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI. Elle a également rappelé que conformément à l'article 9.2) des Règles de procédure générale de l'OMPI, leur mandat devait commencer à courir à l'issue de la dernière séance de la session au cours de laquelle leur

élection a eu lieu, c'est-à-dire la session en cours, et que les membres des bureaux resteraient en fonctions jusqu'à ce que le mandat des membres des nouveaux bureaux commence à courir. Enfin, elle a souligné qu'à l'exception du Comité de coordination de l'OMPI et des comités exécutifs des unions de Paris et de Berne, dont la présidente et les vice-présidents ont été nommés pour une durée d'un an, tous les membres des bureaux sont nommés pour un mandat de deux ans. À cet égard, la Conseillère juridique a eu le plaisir d'annoncer que les États membres étaient parvenus à un consensus concernant certains des membres de bureaux devant être élus, ajoutant que les noms des personnes désignées pour pourvoir ces sièges étaient affichés à l'écran et a encouragé les délégations à présenter les autres candidatures et à en informer la Conseillère juridique.

13. En l'absence d'objection, la présidente a annoncé que les personnes désignées venaient d'être dûment élues et a indiqué que la réunion reviendrait sur ce point de l'ordre du jour ultérieurement.

14. Rouvrant ce point de l'ordre du jour, la présidente a invité la Conseillère juridique à informer les délégations sur les sièges demeurant vacants.

15. La Conseillère juridique a annoncé que les États membres étaient parvenus à un consensus sur les membres restants à élire et a donné lecture de leurs noms, ajoutant que les noms étaient projetés à l'écran afin d'informer les délégations. La Conseillère juridique a ensuite annoncé la conclusion des désignations des membres des bureaux.

16. La présidente a proposé que les assemblées approuvent les candidatures présentées par la Conseillère juridique, qui avaient fait l'objet d'un consensus parmi les États membres.

17. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont élu les membres de leurs bureaux respectifs comme indiqué dans le document A/64/INF/2.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

DÉCLARATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AUX ASSEMBLÉES DE L'OMPI

18. Le Directeur général a fait une déclaration dont la teneur était la suivante :

“Votre Excellence, Madame l'Ambassadrice Tatiana Molcean, Présidente de l'Assemblée générale de l'OMPI,

“Mesdames et Messieurs les ministres,

“Excellences,

“Mesdames et Messieurs les chefs de délégation,

“Chères et chers collègues, Chères amies, Chers amis,

“C'est pour moi un honneur et un privilège que de vous souhaiter la bienvenue à la [soixante-quatrième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI](#), les assemblées les plus suivies de l'histoire de l'OMPI.

“Mesdames et Messieurs,

“Dès l'entrée en fonctions de la présente Administration, il y a près de trois ans, mes collègues et moi-même avons travaillé avec vous toutes et tous à l'élaboration d'une

nouvelle vision pour l'OMPI – une vision selon laquelle chaque État membre utilise la propriété intellectuelle comme un puissant catalyseur pour la création d'emplois, l'investissement, le soutien aux entreprises et aux entrepreneurs et, en définitive, la croissance et le développement.

“Pour concrétiser cette vision, nous avons demandé et obtenu votre approbation à l'égard de notre [Plan stratégique à moyen terme](#) (PSMT). Le PSMT a été l'occasion pour nous de modifier le sens de la propriété intellectuelle et de déterminer comment faire évoluer la propriété intellectuelle, un sujet technique qui ne concerne que les spécialistes et les experts en la matière, vers un outil qui aide les innovateurs et les créateurs qui se trouvent sur le terrain et dans le monde entier à donner vie à leurs idées.

“Je décrirai cette évolution, dans mon discours, à l'aide de chiffres et de statistiques, mais je tiens tout d'abord à vous raconter le parcours d'une personne, un parcours qui a commencé à des milliers de kilomètres de cette salle, dans les canyons escarpés de la région de Pétra, en Jordanie, une région réputée depuis des siècles.

“Mme Ikhlas Al Rawajfeh est originaire d'Al Rajef, un village situé dans cette partie de la Jordanie.

“Depuis 11 mois, elle est l'une des 35 entrepreneuses locales à participer à un programme intensif de formation et de mentorat de l'OMPI.

“Grâce à ce programme, nous avons non seulement utilisé le pouvoir de la propriété intellectuelle pour aider les membres du groupe à créer une marque, et à commercialiser et conditionner leurs produits, mais nous avons également rendu la propriété intellectuelle ancrée dans leur vie quotidienne.

“Bientôt, ces 35 personnes bénéficieront d'une marque collective baptisée “Rose Hands”, en référence à l'éclat du ciel de Pétra dans la lumière du matin.

“Cette initiative permettra non seulement de protéger les produits artisanaux uniques du groupe contre l'imitation, mais aussi, grâce à la richesse historique de la région, de faciliter l'accès à de nouveaux marchés et de favoriser la croissance économique.

“L'impact de ce projet se fait également sentir à d'autres niveaux.

“En plus d'être artisan et entrepreneuse, Mme Ikhlas est bénévole auprès de l'Association Al-Rajef pour l'enseignement spécialisé, où elle utilise ses créations pour éduquer et divertir les enfants présentant un trouble de l'apprentissage.

“Aujourd'hui, elle réfléchit à la manière dont ses compétences en matière de propriété intellectuelle peuvent aider l'association à créer son propre logo, en mettant à profit les connaissances pratiques qu'elle a acquises dans le domaine de la propriété intellectuelle en faveur d'autres personnes.

“Son parcours en matière de propriété intellectuelle n'est qu'un exemple, parmi tant d'autres dans le monde, que l'OMPI soutient pour mettre la propriété intellectuelle à la portée de toutes et de tous.

“Mesdames et Messieurs,

“Les mutations ont souvent lieu en période de grands changements.

“Auparavant, ces perturbations à l’échelle mondiale avaient entraîné une baisse des dépôts de demandes de titres de propriété intellectuelle et des activités dans ce domaine. Durant la pandémie, nous avons néanmoins été surpris de constater que ces activités continuaient de faire preuve de résilience et de progresser.

“Avec le recul, il apparaît de plus en plus clairement que ce n’est pas *en dépit* de la pandémie, mais plutôt *grâce à* elle, que la propriété intellectuelle est devenue, ces dernières années, un élément encore plus central des entreprises et de l’économie.

“Trois tendances clés se dégagent.

“Tout d’abord, les dépôts de demandes de titres de propriété intellectuelle et les statistiques relatives à l’innovation continuent d’afficher de bons résultats car, pour stimuler leur croissance, les entreprises et les économies se tournent de plus en plus vers l’innovation, l’esprit d’entreprise, la technologie et la numérisation – des domaines liés à la propriété intellectuelle.

“Au cours des trois dernières années, les dépôts de demandes de brevet selon le PCT ont augmenté de 5%, pour atteindre plus de 278 000 demandes. Les dépôts de demandes d’enregistrement de marques selon le système de Madrid ont augmenté de 8% pour atteindre les 69 000. Et les dépôts de demandes de dessins et modèles selon le système de La Haye ont augmenté de 15% pour s’établir à plus de 25 000. Le triangle de croissance Chine-Japon-République de Corée en est le principal moteur, mais nous constatons également une augmentation des activités liées à la propriété intellectuelle dans d’autres régions du monde.

“[L’utilisation des systèmes du PCT et de La Haye a atteint des niveaux records l’année dernière](#), et le nombre de dossiers déposés devant le Centre d’arbitrage et de médiation de l’OMPI a plus que doublé, y compris une augmentation des litiges relatifs aux noms de domaine.

“Il est intéressant de noter qu’après la forte croissance des technologies liées à la santé en 2021, les communications numériques, les technologies informatiques et les semi-conducteurs sont redevenus les domaines du PCT ayant enregistré la croissance la plus rapide l’année dernière.

“La tendance est similaire pour le système de Madrid, où les classes associées à la pandémie, notamment les instruments médicaux, ont connu une baisse, tandis que les dépôts liés à l’économie numérique et au commerce de détail ont augmenté.

“Les indicateurs d’innovation au sens large s’avèrent tout aussi résilients et solides. Le 27 septembre, nous lancerons l’[Indice mondial de l’innovation](#) 2023 de l’OMPI. Il en ressortira que les entreprises qui dépensent le plus en recherche-développement ont augmenté leurs dépenses pour atteindre 1100 milliards de dollars É.-U. l’année dernière, un nouveau record, et que les transactions mondiales de capital-risque ont augmenté de près de 20% en 2022, pour atteindre plus de 23 000 transactions, malgré un contexte économique difficile.

“Deuxièmement, les activités liées à la propriété intellectuelle et à l’innovation ne sont plus dominées par une seule région, mais, suivant une tendance remontant à plusieurs décennies, continuent de se mondialiser, à mesure que de nouveaux moteurs de croissance apparaissent dans le monde entier.

“L’Inde illustre la montée en puissance de nouveaux acteurs dans ce paysage dynamique. Jusqu’en 2006, l’Inde déposait moins de 100 000 demandes nationales d’enregistrement

de marques par an. Aujourd'hui, ce chiffre avoisine le demi-million, l'Inde étant le quatrième déposant de demandes d'enregistrement de marques au monde.

“L'activité locale en matière de brevets est également en plein essor. Au dernier décompte, l'Inde avait reçu plus de 61 000 demandes de brevet, soit le sixième chiffre le plus élevé au monde et en 2022, l'Inde a enregistré [la plus forte croissance de tous les principaux déposants selon le PCT, avec des demandes en hausse de plus de 25%](#).

“Avec des scénarios de référence moins élevés, la Colombie, l'Égypte, la Malaisie, le Mexique et la Thaïlande montrent également des signes d'évolution dans la même direction, chacun de ces pays ayant enregistré des augmentations d'au moins 17% des demandes selon le PCT l'année dernière.

“[Par ailleurs, au cours des cinq dernières années, nous avons constaté une augmentation à deux chiffres des demandes déposées selon le système de Madrid](#) par des économies aussi diverses que la Bulgarie, le Maroc et le Viet Nam, avec un doublement des demandes émanant de l'Indonésie et un triplement des demandes émanant des Émirats arabes unis.

“[En ce qui concerne les dessins et modèles, la part des demandes provenant de l'Asie dans le cadre du système de La Haye](#) est passée de 3% à 23% au cours des 10 dernières années, l'entrée de la Chine l'année dernière ayant stimulé la croissance. Parallèlement, la part provenant de l'Amérique du Nord est passée d'environ 4% à plus de 10% au cours de la même période.

“En d'autres termes, nous vivons dans un monde où les bonnes idées et la propriété intellectuelle viennent de partout. Un monde où l'Afrique et l'Amérique latine ont pris la tête pour ce qui est de la croissance des opérations de capital-risque, l'Afrique étant la seule région à ne pas connaître de baisse globale de la valeur des investissements en capital-risque.

“[Troisièmement, selon le rapport de l'année dernière sur l'Indice mondial de l'innovation](#), l'OMPI a identifié deux nouvelles vagues d'innovation qui commencent à se faire sentir dans les économies et les sociétés : la vague de l'innovation numérique, qui repose sur l'intelligence artificielle, le calcul intensif et l'automatisation, et la vague de la *deep science*, fondée sur les biotechnologies et les nanotechnologies.

“Si l'essor des nouvelles technologies fait les gros titres et suscite un vif intérêt, il ne faut pas oublier que nous n'en sommes qu'au tout début et que beaucoup reste à faire.

“Mais ce dont nous sommes sûrs, c'est que les progrès à venir, que ce soit dans le domaine de l'énergie, des transports, de la médecine ou de l'intelligence artificielle, doivent être accessibles et profitables à tous.

“Qu'au lieu d'une fracture numérique, nous devons utiliser le pouvoir de l'innovation pour récolter un dividende numérique pour toutes et tous dans le monde – où les nouvelles technologies et solutions créent des emplois, stimulent la croissance et aident à bâtir un monde meilleur, plus juste et plus équitable.

“Si les statistiques mondiales de propriété intellectuelle sont importantes, il est également essentiel pour nous de comprendre ce qui est dans le cœur et l'esprit des gens. C'est pourquoi, nous avons lancé cette année WIPO Pulse, notre première enquête mondiale sur les attitudes à l'égard de la propriété intellectuelle à l'échelle mondiale.

“Avec 25 000 réponses provenant de 50 pays de toutes les régions du monde, cet outil offre un aperçu unique de la perception mondiale des droits de propriété intellectuelle et du rôle de la propriété intellectuelle dans l'économie.

“Nous publierons le rapport complet en septembre et organiserons des séances d'information, notamment pour les missions permanentes et les spécialistes, afin de faire connaître les principales conclusions.

“Mais permettez-moi de vous donner un aperçu de certaines des conclusions qui se dégagent, car elles sont frappantes.

“Premièrement, si les personnes interrogées dans toutes les régions reconnaissent l'incidence positive de la propriété intellectuelle sur l'économie, c'est tout particulièrement le cas dans la région Asie et Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi qu'en Afrique.

“Dans chaque cas, plus de deux tiers des participants – et il s'agit ici de profanes et non pas de spécialistes – ont une opinion favorable de l'incidence de la propriété intellectuelle, un chiffre plus élevé qu'en Europe et en Amérique du Nord.

“Deuxièmement, les personnes interrogées dans toutes les régions considèrent la propriété intellectuelle comme un outil essentiel pour garantir un revenu équitable aux innovateurs, créateurs, auteurs et concepteurs.

“Troisièmement, tout porte à croire que la sensibilisation à la propriété intellectuelle, en particulier auprès des jeunes, est plus élevée dans les pays du Sud que dans les pays développés.

“Par exemple, plus de quatre jeunes sur 10 interrogés en Afrique et en Amérique latine déclarent comprendre ce que sont les marques. Dans la plupart des pays développés, ce chiffre est de deux jeunes sur dix.

“Ces chiffres montrent qu'il nous reste encore beaucoup plus à faire pour concrétiser notre activité sur le terrain. Mais ils présentent également une image différente de ce que l'on croit généralement et du stéréotype selon lequel la propriété intellectuelle n'est connue et appréciée que dans l'hémisphère Nord, et nous incitent à redoubler d'efforts pour faire connaître la propriété intellectuelle à toutes et à tous, dans toutes les régions.

“Excellences,

“Ces tendances mondiales révèlent que la propriété intellectuelle occupe désormais une place centrale dans nos économies et nos sociétés, ainsi que dans le cœur et l'esprit des gens, et nous confortent dans l'idée que le processus de transformation que l'OMPI a engagé doit se poursuivre.

“À cette fin, nous nous appuyerons sur le travail que nous avons entamé ces dernières années.

“Le [Rapport sur la performance de l'OMPI en 2022](#) donne une vue d'ensemble des réalisations que nous avons accomplies l'année passée.

“S'il ne m'est pas possible de toutes les passer en revue, j'aimerais tout de même en souligner un certain nombre, essentielles, qui relèvent des quatre piliers sur lesquels repose le PSMT.

“Le premier pilier concerne la communication et la mobilisation. Il s’agit de faire en sorte que la propriété intellectuelle trouve un écho auprès de toutes et de tous et que chacun puisse bien comprendre ce domaine.

“Pour ce faire, nous avons mis l’accent sur le partage de récits qui expliquent la propriété intellectuelle en termes simples et illustrent ses retombées de manière concrète. En s’inspirant du parcours des personnes que l’OMPI soutient sur le terrain, l’Organisation a produit plus de 160 vidéos au cours des 12 derniers mois, notamment sur le premier métavers du Pakistan, des [fusées imprimées en 3D aux États-Unis d’Amérique](#), et [les tapis de Babar en Algérie](#). Cette démarche nous permet de faire découvrir notre travail à de nouveaux publics, qui voient désormais la propriété intellectuelle sous un jour nouveau.

“Bien entendu, nous devons diffuser le bon contenu en utilisant les bons canaux.

“L’an dernier, le nombre de personnes qui nous suivent sur les réseaux sociaux a augmenté de près de 20% et nous avons ainsi dépassé la barre des 400 000 abonnés. [Notre plateforme qui enregistre la croissance la plus rapide est Instagram](#), où environ 60% de nos abonnés ont moins de 34 ans et sont en majorité des femmes. Nous avons récemment lancé la chaîne TikTok de l’OMPI pour toucher un public d’une autre tranche d’âge et tenter de faire entrer la propriété intellectuelle dans la danse.

“Nous avons également remanié notre site Web afin de mettre davantage l’accent sur l’expérience utilisateur et de rendre notre contenu plus accessible à toutes et à tous. Nous sommes heureux de voir que ces efforts ont été remarqués et que, dans le récent classement de la World Trademark Review sur l’accessibilité des sites Web de propriété intellectuelle, l’OMPI a fait un bond de la 49^e à la 5^e place, le nombre de pages consultées ayant augmenté de plus de 50% l’année dernière pour s’élever à près de 60 millions.

“La participation à [notre campagne phare, la Journée mondiale de la propriété intellectuelle](#) continue elle aussi de croître. Le thème de cette année était “Les femmes et la propriété intellectuelle : accélérer le rythme de l’innovation et de la créativité”, vous avez été nombreuses et nombreux à le soutenir et à le célébrer à titre personnel et avec nous. Nous avons enregistré plus de 40 millions d’impressions sur nos plateformes numériques, soit deux fois et demie plus que l’année dernière, et appuyé plus de 400 manifestations dans plus de 130 pays. Au total, des utilisateurs de 209 pays et territoires ont pris part à cette campagne, un niveau jamais atteint auparavant.

“Le deuxième pilier consiste à rassembler les parties prenantes et à nouer des partenariats avec tous pour façonner l’avenir de l’écosystème mondial de la propriété intellectuelle.

“Les États membres continuent de participer de manière active et constructive aux activités fondamentales de nos comités permanents et de nos groupes de travail.

“Ces comités ne ménagent pas leurs efforts; ils consacrent une grande énergie à traiter des questions qui revêtent une importance cruciale pour le développement de la propriété intellectuelle dans le monde. À titre d’exemple, [le Comité permanent du droit des brevets \(SCP\) recueillera prochainement des données d’expérience concrètes](#) sur les brevets essentiels à des normes et sur les questions liées aux conditions FRAND. Quelque [80 États membres ont pris part aux travaux du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques \(SCT\) sur](#)

[la gestion des marques pays](#). En outre, [le mandat renouvelé du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore \(IGC\)](#) vous est soumis pour approbation lors des présentes assemblées.

“Nous étudions également la manière dont des approches innovantes peuvent insuffler une énergie nouvelle dans des débats tenus de longue date.

“[À la dernière session du Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes \(SCCR\)](#), nous avons tenu une séance d’information sur la diffusion de musique en continu, parallèlement à l’ordre du jour officiel du comité. Les collègues du SCCR se sont également associés à des ONG et à des États membres pour concevoir un guide sur la préservation du patrimoine, afin d’aider les législateurs et les décideurs à sauvegarder le patrimoine culturel mondial.

“S’il est vrai que faire progresser le programme d’établissement de normes est une tâche complexe, elle n’est pas pour autant impossible.

“[La décision historique prise l’année dernière en vue d’organiser deux conférences diplomatiques sur la protection des dessins et modèles et de la propriété intellectuelle, des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques](#) a marqué une avancée majeure dans les activités de l’OMPI.

“Depuis lors, nous avons travaillé d’arrache-pied pour concrétiser ces décisions.

“Nous nous engageons à continuer d’aider les négociateurs à avancer sur ces deux questions à mesure que nous nous rapprochons des deux comités préparatoires prévus pour cet automne, ainsi que des conférences diplomatiques qui se tiendront l’année prochaine.

“Permettez-moi de saisir cette occasion pour appeler les États membres à faire preuve d’une volonté politique forte pour que nous franchissions ensemble la ligne d’arrivée – en tant que communauté unie de l’OMPI – sur ces deux questions importantes, et que nous puissions faire une différence dans la vie du grand nombre de personnes à travers le monde qui se tournent vers nous pour montrer la voie à suivre.

“Parallèlement à notre programme d’établissement de normes, nous souhaitons que l’OMPI tienne lieu d’instance mondiale de débat sur les questions de propriété intellectuelle.

“Certaines sont axées sur des communautés spécifiques, comme le travail que nous effectuons au sein de l’Institut judiciaire de l’OMPI pour réunir les juges spécialisés en propriété intellectuelle afin de les aider à entrer en contact et à échanger les meilleures pratiques.

“Mais certains de nos travaux dans ce domaine sont vastes et de nature transversale. Par exemple, les sept dialogues sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe que nous avons organisés ont permis à l’OMPI de jouer un rôle de premier plan dans l’amélioration de la compréhension des interactions entre la propriété intellectuelle et les technologies telles que l’intelligence artificielle.

“La dernière session que nous avons organisée, au mois de mars, sur le thème de la propriété intellectuelle et du métavers, a attiré plus de 4000 participants de plus de 140 États membres, dont les deux tiers étaient issus de pays en développement.

“La prochaine session portera sur la propriété intellectuelle et l’intelligence artificielle générative, un sujet très actuel qui, j’en suis certain, suscitera un vif intérêt et une forte participation les 20 et 21 septembre prochains.

“[Le financement garanti par la propriété intellectuelle, autre question d’actualité](#), sera l’objet du deuxième débat de haut niveau prévu en novembre, qui fera suite à une première session, tenue l’année dernière, couronnée de succès.

“Bien que nous accordions une grande importance à ces échanges, dans la mesure du possible, nous souhaitons qu’ils se traduisent en résultats et actions concrets.

“C’est la raison pour laquelle nous avons lancé un atelier sur la gestion de la propriété intellectuelle à l’intention des PME opérant dans le domaine de l’intelligence artificielle, nous publierons dans le courant de l’année un guide d’orientation sur l’intelligence artificielle à l’intention des offices de propriété intellectuelle et nous avons constitué un groupe consultatif d’experts sur l’évaluation de la propriété intellectuelle.

“Dans le cadre de ce pilier, nous nous attachons également à promouvoir le respect de la propriété intellectuelle.

“Bien qu’une grande partie de ce travail vise à appuyer le développement des capacités des États membres de traiter des questions relatives à l’application des droits de propriété intellectuelle, il s’agit surtout d’aider ces derniers à instaurer une culture de confiance, de respect, et même, si j’ose dire, d’amour de la propriété intellectuelle et de l’innovation.

“C’est pourquoi, parallèlement aux programmes de formation et de renforcement des capacités destinés aux procureurs, aux juges, aux responsables de l’application des lois et à d’autres parties prenantes, ainsi qu’à l’augmentation du nombre de domaines enregistrés dans le cadre de WIPO ALERT, qui s’élève désormais à près de 11 000, nous accélérons l’exécution de projets visant à renforcer le respect de la propriété intellectuelle sur le terrain.

“Nombre de ces initiatives sont axées sur les jeunes et sur la manière dont nous éduquons nos enfants. Pour ce faire, nous devons adresser aux plus jeunes des messages sur la propriété intellectuelle en des termes faciles à comprendre. Au cours de la dernière décennie, avec le soutien de fonds de la République de Corée, nous avons créé une série de six animations pour enfants sur la propriété intellectuelle, qui mettent en scène le personnage populaire de Pororo le petit pingouin. Désormais disponible en neuf langues et depuis peu en thaïlandais, cette série comptait en début d’année déjà 20 millions de vues.

“Un autre aspect important de ce travail concerne la collaboration avec les écoles. En collaboration avec l’ARIPO, l’Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle, nous organisons des clubs de la propriété intellectuelle qui ont permis d’expliquer à plus de 200 étudiants au Botswana, au Malawi et au Zimbabwe le rôle essentiel que joue la propriété intellectuelle.

“Nous encourageons les États membres à s’associer à nous dans le cadre d’autres projets de la sorte, pour expliquer à nos enfants et à nos jeunes que la propriété intellectuelle fait aussi partie intégrante de leur parcours.

“À mesure que l’OMPI renforce sa présence dans le monde entier, il devient de plus en plus important d’établir des partenariats.

“Nous sommes heureux de constater que nombre d’entre vous ont soutenu ou renforcé [les relations de coopération avec l’Organisation mondiale de la Santé et l’Organisation mondiale du commerce](#) durant la pandémie. Cette coopération a abouti à un certain nombre d’initiatives importantes pour les États membres, notamment un colloque technique commun sur la réponse, la préparation et la résilience en ce qui concerne la pandémie de COVID-19, qui s’est tenu en décembre dernier à l’OMPI, ainsi que la création d’une plateforme trilatérale d’assistance technique sur la COVID-19, qui offre aux États membres un guichet unique permettant d’obtenir l’avis de spécialistes et des ressources des trois organisations sur des questions relatives à la propriété intellectuelle, à la santé et au commerce.

“Non seulement ce travail a eu des retombées, il nous a également fourni un modèle de coopération interorganisations qui s’étend maintenant à d’autres domaines d’activité.

“Nous travaillons actuellement en partenariat avec le CCI sur le programme *SheTrades*, dans lequel nous apportons un volet dédié à la propriété intellectuelle. Et avec la CNUCED, dans le cadre de l’initiative *eTrade for Women*, nous avons formé plus d’une centaine d’entrepreneuses en Afrique et en Amérique latine aux droits de propriété intellectuelle dans l’économie numérique.

“De nouveaux partenariats sont également en train d’être établis, le dernier en date ayant été établi avec le Comité international olympique (CIO), afin de rapprocher le monde de la propriété intellectuelle et celui du sport, de manière à aider les associations sportives et les athlètes à utiliser la propriété intellectuelle au service de leur croissance et de leurs carrières.

“La communauté de la propriété intellectuelle est une communauté multipartite et les partenariats avec d’autres parties prenantes représentant divers groupes professionnels, telles que l’Association internationale pour les marques (INTA), l’Association of University Technology Managers (AUTM), la Licensing Executives Society International (LESI), ou encore l’Union mondiale des aveugles (UMA) dans le cadre du projet du [Consortium pour des livres accessibles](#), nous permettent de tirer parti de l’expertise, des réseaux et des idées d’un large éventail de parties prenantes en faveur d’un large éventail de bénéficiaires.

“Nous nous réjouissons de conclure davantage de partenariats de ce type afin qu’ensemble, nous puissions faire plus pour vous.

“Mais le domaine dans lequel la collaboration entre organisations peut avoir [le plus grand impact est certainement celui du Programme de développement durable à l’horizon 2030 et des objectifs de développement durable de l’ONU \(ODD\)](#).

“L’OMPI entame sa deuxième année en tant que membre du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et il est clair que la propriété intellectuelle a un rôle important à jouer dans la recherche de solutions novatrices pour surmonter nos défis communs à l’échelle mondiale dans le cadre des 17 objectifs de développement durable.

“[Le mouvement en ce sens s’amplifie](#). Nous avons récemment organisé une grande conférence internationale sur la propriété intellectuelle et les objectifs de développement durable en coopération avec le Portugal, [publié un nouveau rapport indiquant comment les offices de propriété intellectuelle soutiennent le Programme de développement durable à l’horizon 2030](#), et annoncé que la prochaine Journée mondiale de la propriété intellectuelle sera consacrée à la propriété intellectuelle et aux objectifs de développement durable.

“C’est un domaine prioritaire pour nous, et quand j’assisterai au sommet des Nations Unies sur les objectifs de développement durable en septembre, mon message aux dirigeants du monde et à l’ensemble de la communauté des Nations Unies sera que l’OMPI est déterminée à tirer parti du pouvoir de la propriété intellectuelle, de l’innovation et de la créativité pour ramener les objectifs de développement durable sur les rails et bâtir un monde meilleur, plus juste et plus durable.

“Le troisième pilier consiste à fournir des services, des connaissances et des données de qualité en matière de propriété intellectuelle.

“L’OMPI est la seule institution spécialisée des Nations Unies à fournir des services non seulement aux gouvernements et aux décideurs politiques, mais aussi directement aux personnes et aux entreprises.

“Apporter une valeur ajoutée à nos utilisateurs a toujours fait partie de notre ADN et été au cœur de notre mission et continuera de l’être.

“L’année dernière, nous avons lancé une initiative majeure concernant les services payants de l’OMPI, afin de transformer l’éthique, l’expérience et l’approche de notre service à la clientèle. Cette initiative permettra à l’OMPI de continuer à suivre l’évolution des besoins de ses utilisateurs dans le monde entier.

“Nous étudions également les moyens d’exploiter les nouvelles technologies pour rendre nos services plus efficaces. C’est notamment ce que fait le Centre d’application des technologies de pointe, qui intègre les outils fondés sur l’intelligence artificielle dans le but d’améliorer encore nos opérations, apporter un soutien à la traduction et fournir de nouveaux services aux utilisateurs.

“Tout en renforçant nos propres services grâce au dépôt électronique et à d’autres améliorations, nous continuons à vous aider, vous, en tant qu’offices nationaux de propriété intellectuelle, à améliorer votre fonctionnement et vos infrastructures.

“Plus de 90 offices utilisent désormais l’outil IPAS4.0 et les solutions opérationnelles de propriété intellectuelle de l’OMPI, dont 25 offices en Afrique et 20 dans la région Amérique latine et Caraïbes.

“En plus de soutenir les offices nationaux de propriété intellectuelle dans leur travail, nous continuons à fournir aux législateurs les données dont ils ont besoin pour faire des choix politiques éclairés concernant les stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle et d’innovation.

“À l’échelle mondiale, l’Indice mondial de l’innovation de l’OMPI s’est imposé comme une ressource de premier plan et un guide de référence pour comprendre la situation en ce qui concerne plus de 130 écosystèmes d’innovation dans le monde entier.

“Et dans un registre plus technique, nous avons mis à jour [notre cartographie des brevets sur les vaccins et produits thérapeutiques contre la COVID-19](#) afin de fournir de plus amples informations sur l’activité en matière de brevets liés à la pandémie et contribuer de manière constructive aux discussions importantes sur les questions de propriété intellectuelle et de santé mondiale.

“Outre les rapports et les données, beaucoup d’entre vous savent que [WIPO GREEN est la plateforme de technologies vertes la plus importante et la plus évoluée proposée par une institution spécialisée des Nations Unies à l’heure actuelle.](#)

“Elle couvre désormais 130 000 technologies de plus de 140 pays, et les projets d’accélération mis en place dans le cadre de WIPO GREEN aident à adapter l’agriculture au changement climatique en Argentine, au Brésil, au Chili et au Pérou, à améliorer l’efficacité énergétique en Chine et à rendre la production d’huile de palme plus respectueuse de l’environnement en Indonésie.

“Vous êtes nombreuses et nombreux à nous demander d’en faire plus dans ce domaine. Nous vous entendons et allons chercher les moyens d’y parvenir.

“Le quatrième pilier consiste à utiliser la propriété intellectuelle pour stimuler la croissance et le développement.

“Dans le cadre de notre vision telle qu’elle ressort du Plan stratégique à moyen terme, consistant à créer un écosystème de propriété intellectuelle plus inclusif, nous avons modifié la manière dont nous fournissons l’aide au développement

“Bien entendu, les procédures que nous avons établies pour vous aider à mettre la propriété intellectuelle au service du développement continuent de revêtir une grande importance.

“Par exemple, l’OMPI a apporté l’année dernière un appui législatif à près de 60 pays, et nous avons aidé 25 États membres à formuler et, dans un grand nombre de cas, à mettre en œuvre leurs stratégies nationales de propriété intellectuelle.

“Notre action en matière de renforcement des capacités continue également de s’intensifier.

“[L’Académie de l’OMPI constitue aujourd’hui le plus grand établissement de formation et la plus grande académie au monde dans le domaine de la propriété intellectuelle.](#) Elle a formé plus d’un million de personnes depuis sa création et 220 000 personnes au cours des deux dernières années.

“Nous continuons d’évoluer et d’élargir notre offre, en passant des cours plus traditionnels destinés aux spécialistes de la propriété intellectuelle, à la transmission de compétences pratiques destinées aux entrepreneurs, aux chercheurs, aux enseignants et aux exportateurs. L’un de nos plus grands succès de l’année dernière a été un cours sur la propriété intellectuelle destiné aux diplomates et aux fonctionnaires chargés des questions commerciales.

“Parallèlement à l’Académie de l’OMPI, [notre réseau d’instituts de formation à la propriété intellectuelle continue de se développer.](#) Nous comptons désormais 14 instituts dans le monde, et 13 autres sont en cours de création, notamment en Algérie, en Arménie, en Équateur, en Ukraine et au Viet Nam. L’année dernière, près de 90 000 participants du monde entier ont bénéficié d’une formation dans un institut.

“Toutefois, parallèlement à ces mécanismes d’appui déjà établis, nous innovons de plus en plus dans notre assistance dans le domaine du développement en nous appuyant sur des mesures et des projets pour avoir plus d’impact sur le terrain.

“En ce qui concerne les mesures, l’OMPI a innové en créant un ensemble de mesures en réponse à la COVID-19 pour aider les États membres à tirer parti de l’expertise de l’OMPI sur les questions de propriété intellectuelle et de santé, ainsi que sur d’autres questions. Nous sommes très heureux que 45 pays aient eu recours à l’ensemble de mesures contre

la COVID, que nous allons maintenant transformer en un plan de relance afin que les États membres puissent utiliser nos services dans l'ensemble de l'Organisation.

“Cette année à Doha, lors de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, j'ai annoncé un ensemble de mesures d'appui au reclassement des PMA destinées à aider les PMA en voie de reclassement à tirer parti de la propriété intellectuelle, de l'innovation et de la créativité dans le cadre de leur parcours.

“S'agissant des projets, nous en avons lancé près de 90 dans le monde entier. Plusieurs d'entre eux sont liés à notre action en faveur de l'établissement d'un écosystème de propriété intellectuelle plus inclusif et les bénéficiaires sont donc ceux qui ont été mal desservis dans le passé – les femmes, les jeunes, les petites et moyennes entreprises (PME) et les communautés autochtones.

“Par exemple, 120 femmes de 10 pays d'Amérique latine ont bénéficié de nos programmes régionaux d'appui aux entrepreneuses et aux femmes faisant carrière dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, et nous entamerons bientôt la troisième phase de [notre programme de mentorat et de jumelage pour les entrepreneuses des communautés autochtones et locales](#), qui a déjà changé la vie de plus de 90 femmes issues de plus d'une cinquantaine de pays. Parallèlement, nous venons de lancer deux nouveaux projets en faveur de 65 entrepreneuses au Bangladesh et au Pakistan, dans le prolongement de nos projets couronnés de succès en Jordanie, en Égypte et en Namibie.

“La durée de ces projets, très intenses, s'inscrit en mois plutôt qu'en jours, car notre objectif n'est pas de transmettre des connaissances théoriques sur la propriété intellectuelle, mais de changer des vies et de garantir des moyens de subsistance grâce à la propriété intellectuelle.

“Je me réjouis également du fait que ce travail comporte de plus en plus d'éléments de coopération Sud-Sud et de connexions interrégionales. Par exemple, [nous avons récemment lancé un projet d'appui aux développeurs de jeux vidéo](#). Ce projet a débuté dans la région des pays d'Europe centrale et des États baltes, mais l'intérêt qu'il a suscité a été tel que le réseau s'est rapidement étendu aux développeurs de jeux d'Asie et d'Amérique latine. Ainsi, grâce à nos projets, nous créons des relations positives dans le monde entier.

“Nous avons également renforcé l'appui que nous apportons aux jeunes entreprises, aux PME et aux chercheurs.

“Notre [outil de diagnostic de la propriété intellectuelle de l'OMPI à l'intention des PME a été consulté](#) plus de 22 000 fois dans les 18 mois suivant son lancement, générant 3000 rapports sur mesure pour les propriétaires de PME du monde entier, et traduit en 12 langues, 7 autres étant en préparation.

“Et plus de 52 000 PME de toutes les régions du monde ont bénéficié de la formation dispensée par l'Académie de l'OMPI au cours des deux dernières années.

“Dans le domaine du transfert de technologie, nous aidons des centaines de milliers de chercheurs et d'innovateurs à protéger, gérer et créer de la valeur grâce à notre réseau de plus de 1500 [centres d'appui à la technologie et à l'innovation](#), actifs dans plus de 90 pays.

“Notre action dans le domaine de l'égalité des sexes reste importante. Les femmes représentent la moitié de la population mondiale, mais moins d'un inventeur sur cinq cité

dans les demandes de brevet déposées auprès de l'OMPI l'année dernière est une femme.

“Pour catalyser l'action au niveau mondial, nous avons publié cette année, à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, le tout premier [plan d'action de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes](#).

“Cela nous permettra de générer de nouvelles données sur les disparités entre hommes et femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle, en encourageant les réponses politiques aux niveaux national et régional, et en continuant à mettre en œuvre des projets à fort impact – individuellement et dans le cadre de partenariats – qui soutiennent davantage d'innovatrices et de créatrices dans le monde entier.

“Notre action en faveur de la jeunesse s'est également renforcée, de nombreux projets et activités ayant été ou devant être lancés, tels que, pour la première fois, un concours de plaidoirie sur la propriété intellectuelle, un camp d'entraînement pour jeunes entrepreneurs en Amérique latine et des jeux éducatifs sur la propriété intellectuelle pour les jeunes en Afrique. Nous avons l'intention de regrouper de manière cohérente nos activités en faveur des jeunes dans le cadre d'un plan d'action pour la jeunesse, que nous communiquerons en temps voulu.

“La mise en place d'un écosystème de propriété intellectuelle plus inclusif implique également d'établir des liens plus étroits avec les communautés autochtones et de les aider à utiliser la propriété intellectuelle pour faire connaître leur culture et leur patrimoine au reste du monde.

“Nous aidons un large éventail de communautés, notamment à Antigua-et-Barbuda, au Cambodge, au Mexique, à Oman, au Sénégal et au Togo, à protéger, à faire connaître et à commercialiser leurs produits uniques par l'intermédiaire de la propriété intellectuelle.

“Des projets sont également en cours de réalisation dans les domaines de la propriété intellectuelle et de la médecine traditionnelle en Éthiopie; de la propriété intellectuelle et du tourisme en Indonésie; et de la propriété intellectuelle et du tourisme gastronomique au Cameroun, en Malaisie, au Maroc et au Pérou.

“Et comme la musique me tient à cœur, les travaux menés dans le cadre du [projet relatif au Consortium de l'OMPI pour les créateurs](#), notre partenariat public-privé avec la communauté musicale visant à aider les nouveaux musiciens à comprendre et à apprendre comment utiliser la propriété intellectuelle pour vivre de leur travail et bâtir leur carrière, se poursuivent. Nous prévoyons d'organiser un événement de lancement à Genève dans le courant de l'année et invitons d'autres partenaires à se joindre au Consortium de l'OMPI pour les créateurs.

“Mesdames et Messieurs,

“Il s'agit juste d'un aperçu des nombreux moyens mis en œuvre par l'OMPI pour vous soutenir, ainsi que les innovateurs et les créateurs de vos pays. Je suis certain qu'au cours de cette semaine, vous discuterez avec mes collègues des nombreuses activités et initiatives présentant un intérêt pour vous, et je vous invite à poursuivre ces échanges.

“La capacité institutionnelle de l'OMPI constitue la base sur laquelle reposent nos quatre piliers.

“L’OMPI continue d’afficher une excellente santé financière malgré un environnement macroéconomique difficile. [Nous avons terminé l’année dernière avec un excédent global de 7,7 millions de francs suisses](#), et nous prévoyons un excédent plus important pour le prochain exercice biennal. Nous continuerons à utiliser un cadre de gestion axé sur les résultats et, à cet égard, j’ai le plaisir de vous annoncer que plus des trois quarts de nos principaux indicateurs d’exécution sont en bonne voie au regard de la réalisation des objectifs biennaux.

“On dit que la culture se nourrit de stratégie dès les premiers instants. Notre action en faveur de la transformation de la propriété intellectuelle dans le monde s’accompagne donc d’une transformation interne, à l’OMPI, visant à créer une culture du travail plus ouverte, dynamique, proactive et collaborative. Cela nécessite un engagement et des échanges francs, raison pour laquelle nous avons adopté une démarche systématique reposant sur des enquêtes annuelles et des discussions à tous les niveaux afin de recenser et de prendre en considération les préoccupations et de nous engager auprès de notre personnel.

“Nous partageons aussi largement votre souhait de voir un effectif plus diversifié à l’OMPI, y compris à travers une représentation géographique équitable et la parité hommes-femmes. Je pense que ces deux éléments se renforcent mutuellement et nous sommes déterminés à faire avancer les choses dans ce domaine. Mais nous ne pouvons y parvenir seuls. Votre collaboration et l’intérêt que vous portez à cette question, non seulement lors des assemblées, mais tout au long de l’année, sont essentiels à la réalisation de notre objectif commun.

“Je tiens également à remercier les États membres pour leur participation active à l’élaboration du [programme de travail et budget pour 2024-2025](#). Cela nous a permis de réaliser des progrès considérables dans la plupart des domaines au cours des récentes réunions du PBC, le présent budget constituant un plan d’action pour continuer de placer la barre toujours plus haut au regard de nos prestations en votre faveur.

“Excellences,

“Mesdames et Messieurs,

“Permettez-moi de conclure en formulant en toute franchise quelques observations en ma qualité de Directeur général.

“Alors que la pandémie recule, de nouveaux défis sans précédent sont apparus sur le devant de la scène. Dans le même temps, l’environnement multilatéral dans lequel nous opérons collectivement, et qui est si crucial pour relever ces défis, semble se dégrader.

“Je souhaite donc lancer un appel à tous nos États membres, aux délégations présentes dans cette salle et en distanciel : en tant que Directeur général, j’espère que nous pourrons ensemble continuer à chérir, à défendre et à soutenir le multilatéralisme. S’il est loin d’être parfait, je pense me faire l’écho de beaucoup en disant que, malgré ses défauts, nous n’avons pas de meilleur moyen de garantir la prise en considération, la protection et la défense de tous nos intérêts.

“Enfin, permettez-moi de saisir cette occasion, au nom de tous mes collègues, pour vous remercier de votre attention, de votre soutien, de vos encouragements, de vos orientations et de vos conseils dans le cadre de notre travail, et pour vous dire que nous apprécions profondément votre engagement et votre intérêt pour la transformation de l’OMPI et de l’écosystème mondial de la propriété intellectuelle.

“Madame la Présidente, permettez-moi de vous souhaiter, ainsi qu’à tous les membres, plein succès dans la conduite des assemblées de cette année. Nous sommes disposés, au sein du Secrétariat, à faciliter vos discussions et à vous apporter notre soutien au cours des prochains jours, de manière à favoriser une conclusion fructueuse de la soixante-quatrième série de réunions des assemblées de l’OMPI.”

POINT 5 DE L’ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

19. Les délégations et les représentants des 138 États (dont 13 au nom de groupes d’États), sept organisations intergouvernementales et 19 organisations non gouvernementales suivants ont fait des déclarations orales ou écrites au titre de ce point de l’ordre du jour : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cabo Verde, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d’Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Eswatini, État de Libye, États-Unis d’Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d’), Iraq, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Islande, Lesotho, Lettonie, Libéria, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Türkiye, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe, Union européenne, Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), Organisation eurasiennne des brevets (OEAB), Ligue des États arabes (LAS), Office des brevets du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (Office des brevets du CCG), Organisation de la coopération islamique (OCI), Centre Sud (CS), Consortium pour les appellations alimentaires communes (CCFN), Intellectual Property Latin American School (ELAPI), Association Internationale pour la Protection de la Propriété Intellectuelle (AIPPI), Conseil international pour la commercialisation de la propriété intellectuelle (IIPCC), Knowledge Ecology International (KEI), Fédération des sociétés des auteurs audiovisuels latino-américains (FESAAL), Maloca Internationale, Organisation pour un réseau international d’Indications géographiques, All-China Patent Agents Association (ACPAA), Conseil chinois pour la promotion du commerce international (CCPIT), China Trademark Association (CTA), Corporación Latinoamericana de Investigación de la Propiedad Intelectual para el Desarrollo (Corporación Innovarte), Conseil égyptien pour l’innovation, la créativité et la protection de la propriété intellectuelle (ECCIPP), Emirates Intellectual Property Association (EIPA), Association allemande pour la propriété intellectuelle et le droit d’auteur (GRUR), Japan Intellectual Property Association (JIPA), Association coréenne de la propriété intellectuelle (KINPA), Ordre suprême des ancêtres (OSA) et Association chinoise de la protection par brevet (PPAC).

20. Les déclarations prononcées au titre de ce point de l’ordre du jour figurent dans l’annexe.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

ADMISSION D'OBSERVATEURS

21. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document [A/64/3](#).

22. Présentant le point 6 de l'ordre du jour, la Conseillère juridique a appelé l'attention des délégations sur le document A/64/3 et a déclaré que les États membres étaient invités à examiner les demandes d'octroi du statut d'observateur de six organisations non gouvernementales (ONG) internationales et huit ONG nationales mentionnées au paragraphe 4 du document A/64/3. La Conseillère juridique a informé les États membres qu'à l'égard des huit ONG nationales, et conformément aux principes applicables aux ONG nationales adoptées par les États membres, le Secrétariat avait tenu les consultations nécessaires avec l'État membre dont l'ONG est originaire avant la présentation de la demande de l'ONG aux assemblées. Elle a également informé les États membres que l'accord nécessaire avait été reçu concernant les huit demandes d'ONG nationales concernées.

23. La délégation de la Chine a remercié la présidente, le Directeur général et le Secrétariat pour leur organisation avisée des assemblées. La délégation a déclaré que la Chine ne voyait aucune objection à la plupart des ONG demandant le statut d'observateur tel que figurant dans le document A/64/3 et souhaitait que les ONG jouent un rôle positif et constructif. La délégation a toutefois souligné que la Chine ne pouvait accepter la Wikimedia Foundation en qualité d'observatrice à l'OMPI. De l'avis de la délégation, les projets de la Wikimedia Foundation, dont le site Web de Wikipédia, contenaient une grande quantité de contenus et d'informations inexacts qui violaient le principe d'une seule Chine. Au cours des trois dernières années, la Chine a fait part de sa position concernant la demande d'octroi du statut d'observateur auprès de l'Organisation aux réunions des assemblées. La délégation a regretté de constater que même si la Chine avait maintes fois fait part de ses préoccupations concernant la candidature de la Wikimedia Foundation, celle-ci n'avait pas répondu à ces préoccupations. Étant donné que la Wikimedia Foundation violait gravement le principe d'une seule Chine, ainsi que la Résolution 2758 de l'Assemblée générale des Nations Unies (ONU) et la position constante de l'OMPI sur le principe d'une seule Chine, la Chine n'était pas disposée à accepter la Wikimedia Foundation en tant qu'observatrice. Elle a tenu à souligner que la décision relative à l'admission d'observateurs avait toujours été prise par les États membres de l'OMPI sur la base du consensus et espérait que toutes les parties continueraient de suivre ce principe.

24. La délégation de la Suisse, parlant au nom du groupe B, a remercié le Secrétariat pour la préparation du document A/64/3 et a appuyé toutes les demandes qui y figuraient. Elle a déclaré que le groupe B croyait comprendre que toutes les demandes d'octroi du statut d'observateur reçues par le Secrétariat contenaient les informations requises pour permettre l'examen et l'octroi ultérieur du statut d'observateur. Les demandes publiées, de l'avis du groupe, étaient conformes à toutes les procédures appropriées. Par ailleurs, le groupe B comprenait que toutes les organisations énumérées dans le document A/64/3 remplissaient les critères et procédures d'admission pour demander le statut d'observateur auprès de l'OMPI, comme indiqué sur le site Web de l'OMPI. De l'avis du groupe B, les organisations ayant le statut d'observateur ont apporté des compétences techniques et des indications aux délibérations de l'OMPI. Le groupe B estimait que si les organisations pouvaient établir une relation directe entre leurs objectifs et le domaine de la propriété intellectuelle, il était important qu'elles soient en mesure d'observer et de contribuer à la procédure. Le groupe a déclaré qu'il était courant à l'OMPI de se féliciter de la participation d'une grande variété d'ONG, d'organisations intergouvernementales, de groupes industriels et d'autres parties prenantes aux processus de consultation et aux débats sur les questions actuelles de propriété intellectuelle. Cela faisait partie intégrante de la transparence et de l'ouverture des États membres chers à l'OMPI. Le groupe B n'avait pas connaissance d'informations qui permettraient au groupe de penser que l'une quelconque des organisations énumérées dans le document A/64/3 ne serait

pas en mesure d'apporter de précieuses contributions aux délibérations des États membres sur les questions actuelles de propriété intellectuelle. Le groupe B a donc demandé instamment l'approbation de la liste complète des demandes d'octroi du statut d'observateur, à la session en cours, telle qu'elle figurait dans le document A/64/3, conformément aux étapes de la procédure.

25. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du) a appuyé les points de vue exprimés par la délégation de la Chine et s'est déclarée opposée à la requête de la Wikimedia Foundation en matière d'octroi du statut d'observateur, ajoutant que cela avait été la position de la délégation lors des quatre dernières assemblées. La délégation a ajouté que son point de vue était fondé sur le respect du principe d'une seule Chine et la position que l'OMPI avait maintenue sur cette question. En conclusion, la délégation a tenu à souligner l'importance d'observer le principe du consensus sur ces questions.

26. La délégation des États-Unis d'Amérique a remercié la présidente et a appuyé la déclaration faite par la délégation de la Suisse au nom du groupe B. Elle a appuyé l'approbation de la liste complète des demandes d'observateurs et a déploré que, cette année encore, la Chine se soit opposée à l'admission de la Wikimedia Foundation en qualité d'observatrice à l'OMPI. De l'avis de la délégation, cela était très regrettable étant donné que les observateurs étaient importants pour les travaux des comités et des assemblées de l'OMPI dans la mesure où ils contribuaient de manière significative aux débats par le biais de points de vue divers et éclairés. Leur participation améliorait les débats au sein des assemblées et contribuait à faire progresser les activités et les objectifs de l'OMPI. En particulier, les travaux de la Wikimedia Foundation visaient à fournir l'infrastructure nécessaire pour faciliter la diffusion de contenus éducatifs gratuits dans le monde entier. Parallèlement aux chapitres relatifs aux pays de Wikimedia, la Wikimedia Foundation a manifesté un intérêt manifeste pour les questions relatives au droit d'auteur, sujet qui intéresse directement les travaux de l'OMPI. La délégation a déclaré que, clairement, la Wikimedia Foundation avait un intérêt légitime à obtenir le statut d'observateur auprès des assemblées et sa demande devrait être traitée sur le fond, et sur la base de ce qu'elle pourrait apporter aux débats sur les questions de propriété intellectuelle au sein des assemblées, ajoutant que la demande de Wikimedia était forte. De l'avis de la délégation, Wikimedia ne devrait pas se voir refuser le statut d'observateur parce qu'un État membre avait choisi de politiser ce point de l'ordre du jour. La délégation a donc demandé instamment l'approbation des organisations comme indiqué dans le document A/64/3 à la session.

27. La délégation du Pakistan s'est félicitée de l'introduction du document A/64/3, mais a estimé que les préoccupations exprimées par la délégation de la Chine étaient intéressantes et, à cet égard, a demandé que le point de l'ordre du jour, en ce qui concerne l'organisation en cours de discussion, soit reporté à de futures délibérations, sur la base de l'absence de consensus sur la question. La délégation a exprimé l'espoir sincère que le principe du consensus continuerait de prévaloir dans les travaux de l'Organisation.

28. La délégation de la Fédération de Russie a remercié la présidente et a remercié le Secrétariat pour la préparation du document de travail. S'agissant du document A/64/3, la délégation a fait sienne la position de la délégation de la Chine concernant la requête de la Wikimedia Foundation en matière d'octroi du statut d'observateur. La délégation estimait qu'il était nécessaire de ne pas accorder le statut d'observateur aux entités sur lesquelles certains États membres nourrissent des doutes ou une opposition. La délégation a également déclaré que les décisions devraient être prises sur la base du consensus.

29. La délégation de la République populaire démocratique de Corée a remercié la présidente et a déclaré qu'elle tenait dûment compte des préoccupations soulevées par la délégation de la Chine, qui devrait être respectée à l'OMPI, étant l'une des institutions spécialisées des Nations Unies. La délégation a également indiqué qu'il y avait eu une bonne pratique parmi les

États membres de l'OMPI pour prendre les décisions concernant l'admission d'observateurs par consensus et la délégation était d'avis que ce principe devrait être maintenu.

30. La délégation du Nicaragua a remercié la présidente et a déclaré qu'au nom du Gouvernement de réconciliation nationale du Nicaragua, elle souhaitait demander le respect des procédures concernant l'admission d'observateurs auprès de l'Organisation et la nécessité de ne pas influencer les organisations qui étaient dédiées à la désinformation. La délégation s'est opposée à l'admission de la Wikimedia Foundation en qualité d'observatrice, car elle disposait d'informations sur son site Web qui allaient à l'encontre des principes de l'OMPI et des résolutions pertinentes des Nations Unies reconnaissant le principe d'une seule Chine. Elle a encouragé les États membres de l'Organisation à ne pas admettre la Wikimedia Foundation en qualité d'observatrice et à créer autant que possible un dialogue et un consensus.

31. La délégation de la France a tenu à s'aligner sur la déclaration faite par la délégation de la Suisse au nom du groupe B et a déclaré qu'elle était favorable à l'octroi du statut d'observateur à toutes les organisations qui avaient soumis une demande. La délégation a appuyé la présence et la participation de la société civile dans les organisations multilatérales, qui jouaient un rôle important dans la diffusion des connaissances et jouaient un rôle important dans les débats sur la propriété intellectuelle. De l'avis de la délégation, le refus d'accorder le statut d'observateur à une organisation devrait être fondé sur des critères objectifs et non sur des considérations politiques.

32. La délégation de l'Iran (République islamique d') a remercié la présidente et a adressé ses remerciements au Secrétariat pour l'établissement du document A/64/3. La délégation a souscrit à l'observation de la délégation de la Chine selon laquelle les décisions relatives à l'admission d'observateurs avaient toujours été prises sur la base d'un consensus entre les États membres et cette procédure devait se poursuivre. La délégation comprenait les préoccupations soulevées par la délégation de la Chine et s'est prononcée en faveur du principe d'une seule Chine. En l'absence de consensus entre les États membres quant à l'octroi du statut d'observateur à Wikimedia, la délégation a appuyé l'observation faite par la délégation de la Chine et d'autres délégations sur la question.

33. La délégation du Bélarus a appuyé les déclarations faites par les délégations de la Chine, de la République bolivarienne du Venezuela, de la Fédération de Russie, de la République populaire démocratique de Corée, du Pakistan et de la République islamique d'Iran. De l'avis de la délégation, il était essentiel de maintenir le principe du consensus lors de la prise de décisions, y compris la question de l'admission des observateurs.

34. La délégation de la Suisse, parlant au nom de son pays, a remercié la présidente et a exprimé sa gratitude au Secrétariat pour l'établissement du document A/64/3. La délégation s'est associée à sa déclaration faite au nom du groupe B et a appuyé toutes les demandes d'octroi du statut d'observateur, en particulier celles de la Wikimedia Foundation. L'objectif de la Wikimedia Foundation était de promouvoir le contenu éducatif en Suisse et dans le reste du monde. Ces objectifs ont un lien direct avec la propriété intellectuelle, de sorte que Wikimedia peut apporter une contribution significative aux travaux de l'OMPI. C'est pourquoi la délégation a appuyé sans réserve l'admission de la Wikimedia Foundation en qualité d'observatrice et a invité les États membres à l'accepter.

35. La délégation de la République arabe syrienne a remercié la présidente, appuyé la position de la délégation de la Chine et souligné que la demande d'octroi du statut d'observateur par la Wikimedia Foundation avait été refusée à maintes reprises parce qu'elle violait les objectifs de l'ONU. La délégation a fait observer qu'elle appuyait toujours le principe d'une seule Chine, ainsi que sa souveraineté sur l'ensemble de ses territoires, et a rappelé le principe du consensus.

36. La délégation du Zimbabwe a fait observer que sa position de longue date était que, à l'OMPI, les décisions devaient être prises au moyen d'un large consensus. À cette fin, sa délégation a souhaité que l'admission des organisations ayant le statut d'observateur auprès de l'OMPI se fasse dans le cadre d'un processus de prise de décisions axé sur le consensus des États membres et a exhorté toutes les parties à poursuivre les consultations formelles et informelles afin de répondre à toutes les préoccupations en vue de parvenir à un consensus sur l'admission des organisations ayant le statut d'observateur.

37. La délégation du Royaume-Uni a remercié la présidente ainsi que le Secrétariat pour le document A/64/3 et a souscrit à la déclaration faite par la délégation de la Suisse au nom du groupe B. Elle a souligné que les observateurs étaient importants pour les activités de l'OMPI et apportaient une contribution précieuse aux délibérations de celle-ci, a estimé que toutes les demandes devraient être examinées quant au fond. La délégation a compris que toutes les organisations énumérées dans le document A/64/3 étaient conformes aux règles de l'OMPI en matière d'admission en qualité d'observatrices et a demandé instamment l'approbation de la liste complète des organisations.

38. La délégation du Canada, exprimant son soutien à la déclaration faite par la délégation de la Suisse au nom du groupe B, a déclaré que, comme les précédents représentants, elle appuyait la participation des ONG aux travaux des institutions des Nations Unies, y compris l'OMPI. La délégation estimait que les observateurs enrichissaient les débats au sein des organes de l'Organisation et apportaient des contributions importantes qui étaient différentes de celles des États membres, en particulier en ce qui concernait l'OMPI pour les utilisateurs des systèmes. La délégation estimait que toutes les demandes d'octroi du statut d'observateur devraient être saluées.

39. La délégation de l'Algérie a pris note des préoccupations exprimées par la délégation de la Chine et d'autres délégations concernant l'octroi du statut d'observateur à certains postulants. La délégation a appelé à respecter le principe du consensus qui, à ce jour, avait inspiré les travaux des assemblées et a exhorté toutes les délégations à poursuivre de la même manière.

40. La délégation de la Chine a remercié les nombreuses délégations d'avoir appuyé la position de la Chine. Elle a également noté que certains pays avaient appuyé la requête de la Wikimedia Foundation de bénéficier du statut d'observateur auprès de l'OMPI et que ces pays expliquaient leur position, qui semblait raisonnable, mais qui ne reposait pas sur des bases solides. Premièrement, le Secrétariat n'examinait que les documents fournis par les organisations candidates, mais il appartenait aux États membres de prendre la décision concernant leur admission. De l'avis de la délégation, cela signifiait que si les États membres n'étaient pas en mesure de parvenir à une décision, l'organisation en tant que telle ne pouvait pas être acceptée en qualité d'observatrice. Deuxièmement, l'OMPI, en tant qu'institution des Nations Unies est soumise à des normes et règles auxquelles elle doit également se conformer. La délégation s'est référée à cet égard aux règles de la Charte des Nations Unies et à d'autres règles du droit international ainsi qu'aux résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies. De l'avis de la délégation, la Wikimedia Foundation a sérieusement violé le principe d'une seule Chine, la Résolution 2758 de l'Assemblée générale des Nations Unies et la Charte des Nations Unies. De l'avis de la délégation, la Wikimedia Foundation ne pouvait donc pas être admise en qualité d'observatrice à l'OMPI. La délégation a ajouté que l'observation des règles de manière sélective reviendrait à politiser la question. La délégation était d'avis que certains pays avaient parlé de l'observation des règles du droit international chaque jour, mais que le moment était venu de vérifier leur sincérité. Troisièmement, la Chine a toujours aidé les ONG à verser des contributions à l'OMPI et à cet égard, la délégation a fait part de son appui à la grande majorité des organisations, qu'elles soient des pays en développement ou des pays développés, à se voir accorder le statut d'observateur, mais s'est dite fermement opposée à la candidature de la Wikimedia Foundation. La raison invoquée concernant la

décision de la délégation était la nécessité pour cette organisation de réfléchir et de corriger son comportement.

41. La présidente a remercié toutes les délégations pour leurs déclarations et a reconnu les divergences de vues, tout en notant le désir de consensus de toutes les délégations. La présidente a donc proposé d'adopter le paragraphe de la décision figurant dans le document A/64/3 à l'exception de la requête de la Wikimedia Foundation.

42. Les assemblées de l'OMPI ont décidé, chacune pour ce qui la concerne, d'accorder le statut d'observateur aux organisations suivantes :

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES

- i) Digital Music Europe (DME);
- ii) European Intellectual Property Teachers' Network (EIPITN);
- iii) Global Intellectual Property Alliance (GLIPA);
- iv) Association internationale des jeunes avocats (AIJA); et
- v) Organisation internationale de l'artisanat (OIA).

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES NATIONALES

- i) Bahreïn Intellectual Property Alliance (BIPS);
- ii) Centro de Investigación en Propiedad Intelectual (CIPI);
- iii) Compagnie nationale des conseils en propriété industrielle (CNCPI);
- iv) CreativeFuture;
- v) Emirates Reprographic Rights Management Association (ERRA);
- vi) Intellectual Property Protection Association (IPPA);
- vii) Institut coréen de la propriété intellectuelle (KIIP); et
- viii) United States Telecom Association (USTelecom).

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

COMPOSITION DU COMITÉ DE COORDINATION DE L'OMPI ET DES COMITÉS EXÉCUTIFS DES UNIONS DE PARIS ET DE BERNE

43. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents [A/64/4](#), [A/64/9](#), [A/64/10](#) et [A/64/12](#).

44. En l'absence du président de la conférence de l'OMPI, la vice-présidente a présidé la session et a ouvert les délibérations sur le point 7 de l'ordre du jour relatif à la composition du Comité de coordination et des comités exécutifs des unions de Paris et de Berne. Elle a rappelé qu'il y avait quatre documents de travail à l'examen au cours de la session et a invité la Conseillère juridique à présenter brièvement ce point de l'ordre du jour conformément au document de travail présenté par le Secrétariat.

45. Présentant le point 7 de l'ordre du jour, la Conseillère juridique a appelé l'attention des délégations sur le document A/64/4 et a rappelé que la composition du Comité de coordination était établie tous les deux ans, aux sessions ordinaires des assemblées de l'OMPI et consistait en des membres des comités exécutifs des unions de Paris et de Berne; des membres ad hoc désignés par la Conférence de l'OMPI, à savoir les États qui étaient parties à la Convention instituant l'OMPI mais qui ne sont pas membres des unions de Paris ou de Berne; et la Suisse, en qualité d'État hôte, en tant que membre *ex officio*. La Conseillère juridique a annoncé que le mandat des membres actuels des comités exécutifs de Paris et de Berne et du Comité de coordination venait à expiration de l'année en cours. Par conséquent, les nouveaux membres devaient être élus au cours des présentes assemblées pour siéger jusqu'à la clôture des

prochaines sessions ordinaires des assemblées. Elle a noté que, comme expliqué dans le document de travail, la nouvelle composition du Comité de coordination devait compter 90 membres, ce qui représentait une augmentation par rapport aux 83 membres actuels.

46. La vice-présidente a rappelé que, comme indiqué dans la liste des documents, une proposition conjointe avait été reçue du groupe des pays d'Asie et du Pacifique et du groupe des pays africains. Elle a également annoncé qu'une deuxième proposition avait également été reçue du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et a ensuite invité le groupe des pays africains et le groupe des pays d'Asie et du Pacifique à présenter leur document.

47. La délégation de l'Indonésie, parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a remercié la vice-présidente pour la possibilité de présenter la proposition conjointe avec le groupe des pays africains sur la composition du Comité de coordination de l'OMPI, comme indiqué dans le document A/64/9. La délégation a rappelé que, comme indiqué dans la proposition du groupe des pays d'Asie et du Pacifique et du groupe des pays africains, une représentation géographique équitable devrait être un principe directeur pour déterminer la composition du Comité de coordination. Le groupe a fait observer que, malheureusement, la répartition actuelle au sein du Comité de coordination n'en tenait pas compte. En outre, la délégation a noté que l'analyse menée par le groupe des pays africains et le groupe des pays d'Asie et du Pacifique, comme indiqué dans les Annexes A et B de la proposition conjointe, témoignait clairement d'une sous-représentation à la fois du groupe des pays africains et du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, ainsi que d'autres groupes dans d'autres régions. Par conséquent, l'un des principaux objectifs de la proposition était que les sièges attribués au Comité de coordination traduisent mieux une composition juste et équilibrée des membres de l'OMPI compte tenu de la taille relative des groupes régionaux ainsi que des adhésions aux Conventions de Paris et de Berne depuis 2011. La proposition visait donc à faire en sorte que chaque groupe régional soit représenté de manière appropriée conformément au principe de répartition géographique équitable énoncé au paragraphe 4 de l'article 14 de la Convention de Paris et au paragraphe 4 de l'article 23 de la Convention de Berne. La délégation a affirmé la conviction des groupes selon laquelle la proposition conjointe était opportune et nécessaire pour remédier au déséquilibre au sein du Comité de coordination. En mettant en œuvre cette répartition, le groupe a noté que l'OMPI se rapprocherait de la constitution d'une composition juste et représentative de son important organe de décision. Le groupe attendait avec intérêt la poursuite de la collaboration avec d'autres groupes afin de trouver une solution juste, équilibrée et à l'amiable de la question.

48. La délégation du Ghana a remercié la présidente et annoncé qu'elle parlait au nom du groupe des pays africains. Le groupe a également tenu à remercier le Secrétariat d'avoir établi le document A/64/4, qui contenait des informations précieuses sur l'élection des comités exécutifs des Unions de Paris et de Berne et des membres du Comité de coordination de l'OMPI. Le groupe des pays africains a noté que le Comité de coordination de l'OMPI devrait compter 90 membres entre la clôture de la présente session des assemblées et la clôture de la prochaine session ordinaire. Le groupe a rappelé que, malheureusement, aucun accord n'avait été trouvé entre les groupes régionaux sur la répartition des sièges depuis 2011. Il a souligné qu'une grande majorité des États membres de l'OMPI avaient souligné la nécessité de réformer la composition du Comité de coordination pour refléter les membres de l'OMPI. La répartition actuelle des sièges entre les comités exécutifs des Unions de Berne et de Paris et le Comité de coordination de l'OMPI ne reflétait pas le principe d'une représentation géographique proportionnelle ou équitable des membres de l'OMPI au sein du Comité de coordination, qui n'était pas conforme à la lettre et à l'esprit des dispositions des Conventions de Paris et de Berne. Compte tenu de ce qui précède, le groupe des pays africains estimait que le seul moyen sûr de parvenir à un équilibre optimal était de répartir les postes vacants dans les régions géographiques sous-représentées, comme l'indiquait la proposition conjointe du groupe des pays d'Asie et du Pacifique et du groupe des pays africains sur la composition du Comité de coordination de l'OMPI. Le groupe demandait donc une meilleure représentation du groupe

des pays africains au Comité de coordination en allouant, au moins, deux sièges à l'Afrique parmi les sept sièges disponibles, conformément au principe d'une représentation géographique équitable. Le groupe des pays africains a réaffirmé que la composition équilibrée et équitable du Comité de coordination était fondamentale pour la légitimité de ce comité important et sa capacité à s'acquitter de son mandat de base. Le groupe attendait avec intérêt des débats constructifs sur la question pour parvenir à un résultat positif et mutuellement acceptable.

49. Parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, la délégation de la Pologne a déclaré que les membres du groupe étaient d'avis qu'il était nécessaire de réfléchir à la composition du Comité de coordination. Comme indiqué dans la proposition du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, les membres de cet organe très important devraient tenir compte des faits nouveaux ces dernières années et être ajustés en conséquence. Selon le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, les six sièges attribués au groupe l'avaient fait parmi les groupes régionaux les plus sous-représentés au sein du Comité de coordination. Cette situation défavorable était encore amplifiée par l'élargissement du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes ces dernières années, ce qui n'avait pas été pris en compte dans l'attribution de sièges supplémentaires au groupe. En outre, tous les membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes avaient longtemps été parties à la Convention de Paris ainsi qu'aux Conventions de Berne, répondant ainsi à ce critère important pour devenir membre du Comité de coordination. Dans le même temps, les États membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes étaient à l'origine du plus grand nombre de ratifications par pays en moyenne. Le groupe a déclaré que le fait que les membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes remplissaient les critères relatifs aux membres du Comité de coordination, combiné à la poursuite de la croissance des enregistrements effectués par les pays d'Europe centrale et des États baltes dans différents systèmes de propriété intellectuelle, nécessitait la révision de la décision concernant la composition du Comité de coordination et un ajustement de la situation actuelle. Le groupe voyait la nécessité d'un débat approfondi sur les critères de composition du Comité de coordination de l'OMPI et, puisque certains d'entre eux n'étaient plus pertinents, a noté la nécessité d'un débat ouvert et transparent sur la redéfinition des principes sur lesquels repose le processus de composition du Comité de coordination. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes a également réaffirmé l'intérêt de ses membres à participer aux travaux du Comité de coordination et à participer activement aux décisions qui étaient d'une importance cruciale pour l'avenir de l'OMPI et a déclaré que ses membres étaient prêts à s'engager dans les débats concernant la composition du Comité de coordination.

50. La vice-présidente a ensuite invité la présidente de l'Assemblée générale de l'OMPI à faire le point sur les consultations relatives à ce point de l'ordre du jour.

51. La présidente a déclaré que, en sa qualité de présidente de l'Assemblée générale de l'OMPI, elle était mandatée par les États membres pour mener des consultations sur la répartition des sièges vacants du Comité de coordination de l'OMPI en vue de parvenir à un accord sur la nouvelle composition du Comité de coordination qui serait élue aux assemblées de l'OMPI de 2023. La présidente, à cet égard, a tenu à remercier tous les coordonnateurs de groupe qui avaient participé à ces consultations pour leur coopération et leur esprit constructif dans la tentative de parvenir à un accord. Elle a annoncé que de nombreuses propositions avaient été reçues, non seulement des groupes qui venaient de prendre la parole, mais également du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) ainsi que du groupe B. Des discussions sur la composition et la répartition des sièges vacants ont eu lieu avec la participation de tous les groupes de l'OMPI. La présidente a dit avoir espéré qu'elle serait en mesure d'annoncer qu'un accord avait été trouvé sur la composition du Comité de coordination, mais, en dépit des discussions constructives, elle a annoncé que le consensus sur cette question n'était toujours pas atteint. Dans le même temps, la présidente a noté qu'il y avait un vif intérêt à faire avancer la question et à progresser en ce qui concerne l'attribution

des sièges vacants. Elle a noté qu'il n'y avait toujours pas de position commune et, de son point de vue, il fallait davantage de sièges vacants afin de tenir compte des souhaits de toutes les délégations. Faisant observer qu'il y avait plusieurs propositions sur la table, la présidente a encouragé les délégations à poursuivre les consultations et espérait qu'un accord puisse être trouvé au cours de la présente session. Elle a invité les coordonnateurs de groupe à continuer de présenter des candidatures pour les sièges au Comité de coordination, compte tenu de la répartition existante, et d'en informer la Conseillère juridique. En conséquence, la présidente a annoncé qu'elle poursuivrait les consultations pendant le reste de la semaine en cours et au début de la semaine suivante. La présidente a exprimé le souhait de conclure rapidement les consultations sur cette question et a assuré les délégations qu'elle reviendrait sur ce point de l'ordre du jour au cours de la première moitié de la semaine à venir.

52. Remerciant la présidente de l'Assemblée générale de l'OMPI pour son intervention, la vice-présidente a invité les délégations à prendre la parole.

53. La délégation de la Suisse, parlant au nom du groupe B, a remercié le Secrétariat d'avoir établi le document A/64/4 et a pris note de la proposition conjointe du groupe des pays d'Asie et du Pacifique et du groupe des pays africains figurant dans le document A/64/9, ainsi que de la proposition du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes figurant dans le document A/64/10. Le groupe B a fait observer qu'il y avait eu une série d'élargissements du Comité de coordination dans le passé et a rappelé aux assemblées que certains groupes de l'OMPI bénéficiaient de ces élargissements plus que d'autres. Le groupe B a fait observer que certaines délégations se concentraient sur la représentation géographique en tant que seul critère alors que, de son point de vue, la représentation géographique ne pouvait être qu'un des critères à prendre en considération pour déterminer la répartition des nouveaux sièges. L'autre critère essentiel à prendre en considération était le nombre de dépôts et d'enregistrements de titres de propriété intellectuelle. Dans ce contexte, le groupe B a souligné que les parties prenantes des pays du groupe B, par le biais de leurs taxes, apportaient une contribution fondamentale au bon fonctionnement des services de l'OMPI et à d'autres activités. Il était d'avis qu'une répartition d'un siège par groupe régional semblait être la méthode la plus raisonnable et la plus équitable et a demandé que l'un des sept sièges disponibles soit attribué au groupe B.

54. La délégation de la Lituanie a appuyé la proposition soumise par le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, qui visait à traiter la question de longue date d'une représentation géographique équitable au sein du Comité de coordination. Il était très préoccupant de constater que, malgré l'application des critères actuels relatifs aux membres du Comité de coordination, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes restait l'un des groupes régionaux les plus sous-représentés. La délégation a fait observer que le non-respect de la diversité géographique dans les organes de décision de l'OMPI compromettait la crédibilité et le développement futur de l'Organisation et a ajouté que sa délégation était prête à s'engager de manière constructive dans les débats sur cette question.

55. La délégation du Samoa a estimé que, sans la diversité, la créativité stagnait. Si les États membres intégraient la diversité plus avant, les discussions et les décisions seraient de meilleure qualité et les résultats seraient plus représentatifs. La délégation a fait observer que, comme indiqué dans l'Appendice A du document A/64/9, dans une approche juste, le groupe des pays d'Asie et du Pacifique devrait conserver 24% des sièges alors qu'ils ne représentaient actuellement que 15%. La délégation a par ailleurs noté que le groupe des pays africains devrait détenir 26% des sièges, contre 19% actuellement, et s'est demandé si c'était la manière dont cet organe définissait la diversité. De l'avis de la délégation, le groupe des pays d'Asie et du Pacifique et le groupe des pays africains étaient largement sous-représentés auprès du Comité de coordination. C'est pourquoi il était possible de soutenir que des décisions très importantes étaient prises dans l'intérêt d'un petit nombre et n'étaient pas représentatives de la majorité des membres de l'OMPI. La délégation a déclaré que c'était pour cette raison que le

Samoa appuyait fermement la proposition conjointe du groupe des pays d'Asie et du Pacifique et du groupe des pays africains.

56. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du), parlant au nom du GRULAC, a déclaré partager l'avis exprimé par d'autres groupes régionaux selon lequel le Comité de coordination avait besoin d'une meilleure répartition des sièges vacants. Faire appel à un état d'esprit constructif, et sur la base du principe de l'égalité entre les différents groupes qui devrait exister au sein d'un forum multilatéral, le GRULAC a été ravi de soumettre une proposition relative à l'attribution des sièges vacants sur la base de l'idée selon laquelle chaque groupe régional devrait avoir une influence égale sur la prise de décisions au sein du Comité de coordination. Le GRULAC espérait que les États membres pourraient examiner la proposition de manière constructive et a exprimé sa volonté de débattre de la question en vue de parvenir à un consensus.

57. La délégation de la Pologne a déclaré qu'elle souscrivait pleinement à la déclaration qu'elle venait de faire au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes sur ce point de l'ordre du jour et a appuyé la déclaration faite par la délégation de la Lituanie. La délégation estimait qu'il était absolument nécessaire d'examiner la composition du Comité de coordination de l'OMPI. La délégation comprenait qu'il y avait différents critères, mais la qualité de membre au sein des groupes de l'OMPI était l'un des éléments les plus importants, en particulier pour le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, qui avait vu son élargissement grâce à l'adhésion d'un pays relativement important. La délégation estimait donc qu'il était temps d'avoir un débat approfondi entre les États membres sur la composition du Comité de coordination.

58. La vice-présidente a remercié toutes les délégations pour leurs déclarations et a fait observer qu'il était clair que la réunion n'était pas en mesure de clore ce point à ce stade. Elle a annoncé qu'elle avait été informée que les coordonnateurs des groupes souhaitaient avoir suffisamment de temps pour tenir des consultations informelles et qu'ils s'adresseraient finalement à elle et au Secrétariat en temps utile. Elle a promis de tenir la plénière informée des faits nouveaux émanant des consultations et de revenir sur ce point de l'ordre du jour dès que possible. La vice-présidente a rappelé que la question avait fait l'objet de longues discussions lors des précédentes assemblées et au cours des consultations tenues depuis lors. Prenant note du fait qu'il était nécessaire de prévoir de nouvelles consultations sur la question et de ne pas y faire objection, la vice-présidente a ajourné ce point de l'ordre du jour.

59. Rouvrant ce point de l'ordre du jour, la vice-présidente a rappelé qu'il avait été ouvert la semaine précédente et que les États membres étaient alors convenus de mener de nouvelles consultations informelles. La vice-présidente a informé les assemblées que les délégations avaient tenu des consultations actives sur la question depuis lors et a tenu à remercier les coordonnateurs de groupe et les délégations concernées pour leur coopération. Elle a ensuite invité la Conseillère juridique à faire le point sur ce point de l'ordre du jour.

60. La Conseillère juridique a déclaré qu'elle était heureuse d'annoncer qu'à la suite de consultations informelles entre les États membres, il y avait accord sur la composition des trois organes concernés. La Conseillère juridique a rappelé que, ainsi qu'il était expliqué dans le document de travail, la nouvelle composition du Comité de coordination de l'OMPI comptait 90 membres, soit une augmentation par rapport aux 83 membres actuels. Toutefois, en l'absence d'accord sur la meilleure répartition des sept sièges supplémentaires du Comité de coordination, le consensus entre les États membres était que le Comité de coordination devait rester, exceptionnellement, à 83 membres. En outre, il était convenu que la répartition des sièges vacants du Comité de coordination devrait être examinée de manière plus approfondie et dans ce contexte, la présidente de l'Assemblée générale de l'OMPI mènerait des consultations avec les États membres sur la répartition des sièges vacants en vue de parvenir à un accord lors des assemblées de l'OMPI en 2025. La Conseillère juridique a déclaré qu'un

document informel, affiché à l'écran, énumérait les 83 membres proposés pour le Comité de coordination. La proposition se composait donc de 41 pays désignés pour être membres du Comité exécutif de l'Union de Paris, de 40 pays désignés pour devenir membres du Comité exécutif de l'Union de Berne, d'un membre ad hoc désigné par la Conférence et de l'État hôte en qualité de membre *ex officio*. Si elle est approuvée par la Conférence de l'OMPI, l'Assemblée de l'Union de Paris et l'Assemblée de l'Union de Berne, la composition proposée des membres des comités exécutifs de l'Union de Paris et de l'Union de Berne et du Comité de coordination serait en vigueur dès la clôture des présentes sessions des assemblées et jusqu'à la clôture des sessions de 2025.

61. En l'absence de demandes d'intervention, la vice-présidente a remercié toutes les délégations pour leur soutien et les efforts continus déployés pour mener à bien ce point de l'ordre du jour, ainsi que pour la coopération des coordonnateurs des groupes et de toutes les délégations qui avaient participé à l'ensemble du processus de consultation. Sur la base de la présentation de la Conseillère juridique, la vice-présidente a proposé le paragraphe de décision suivant.

62. À la suite de consultations informelles entre les États membres,

i) l'Assemblée de l'Union de Paris a élu à l'unanimité les États ci-après membres ordinaires du *Comité exécutif de l'Union de Paris* : Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Gabon, Ghana, Hongrie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Malaisie, Maroc, Mexique, Niger, Norvège, Pakistan, Pérou, République centrafricaine, République de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Singapour, Suède, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Venezuela (République bolivarienne du), Zimbabwe (41);

ii) l'Assemblée de l'Union de Berne a élu à l'unanimité les États ci-après membres ordinaires du *Comité exécutif de l'Union de Berne* : Algérie, Allemagne, Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Cameroun, Canada, Danemark, Égypte, El Salvador, Équateur, Fidji, France, Guatemala, Inde, Indonésie, Jamaïque, Lituanie, Luxembourg, Malawi, Namibie, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Ouzbékistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Portugal, République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni, Sénégal, Serbie, Slovaquie, Sri Lanka, Tadjikistan, Türkiye, Viet Nam, Yémen (40);

iii) la Conférence de l'OMPI a désigné à l'unanimité l'État ci-après membre ad hoc du *Comité de coordination de l'OMPI* : Éthiopie (1);

iv) la Conférence de l'OMPI et les assemblées des unions de Paris et de Berne ont noté que la Suisse continuerait d'être membre *ex officio* du *Comité exécutif de l'Union de Paris* et du *Comité exécutif de l'Union de Berne*.

En conséquence, le Comité de coordination de l'OMPI est composé des États ci-après pour la période comprise entre la clôture de la présente session et la clôture des sessions ordinaires suivantes de l'Assemblée de l'Union de Paris, de l'Assemblée de l'Union de Berne et de la Conférence de l'OMPI, qui se tiendront en 2025 :

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Brésil, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie (ad hoc), Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maroc, Mexique, Namibie, Niger, Nigéria,

Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Sri Lanka, Suède, Suisse (*ex officio*), Tadjikistan, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Türkiye, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zimbabwe (83).

63. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, sont convenues que la présidente de l'Assemblée générale de l'OMPI mènerait des consultations avec les États membres sur l'attribution des sièges vacants lors des assemblées de l'OMPI de 2025, en vue de l'élection des membres du Comité de coordination de l'OMPI et des comités exécutifs des unions de Paris et de Berne, lors desdites assemblées de l'OMPI.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

COMPOSITION DU COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET

64. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document [WO/GA/56/14](#)).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

RÉVISION DES RÈGLES GÉNÉRALES DE PROCÉDURE DE L'OMPI ET DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS PARTICULIERS DES ORGANES DIRECTEURS DE L'OMPI

65. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document [A/64/5](#).

66. Présentant le point 9 de l'ordre du jour relatif à la révision des Règles générales de procédure de l'OMPI et du règlement intérieur particulier des organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI, la Conseillère juridique a appelé l'attention des délégués sur le document A/64/5 et a rappelé qu'à leur soixante-troisième série de réunions tenue du 14 au 22 juillet, les assemblées ont décidé de moderniser les Règles générales de procédure de l'OMPI et ont adopté diverses modifications qui ont depuis été mises en œuvre et dont il a été dûment tenu compte dans les Règles générales de procédure de l'OMPI, disponibles sur le site Web de l'OMPI. Dans la même décision, les assemblées ont prié le Secrétariat de poursuivre la révision des Règles générales de procédure et des règlements intérieurs particuliers afin d'actualiser les références linguistiques et de proposer d'autres révisions, et de présenter les modifications proposées aux assemblées de 2023. En conséquence, le document A/64/5 contenait des modifications à apporter aux dispositions des Règles générales de procédure de l'OMPI et des règlements intérieurs particuliers, comportant des références linguistiques conformément à la politique linguistique révisée de l'OMPI, adoptée par les assemblées à leur soixante-deuxième série de réunions, tenue du 4 au 8 octobre 2021. La Conseillère juridique a informé les délégations que, suite à la décision des assemblées de prier le Secrétariat de poursuivre la révision des Règles générales de procédure de l'OMPI et des règlements intérieurs, le document A/64/5 proposait également d'apporter des modifications supplémentaires à certaines de ses dispositions, qui étaient expliquées dans le document et reproduites dans ses annexes pour examen par les États membres. Le Secrétariat était prêt à poursuivre sa révision des Règles générales de procédure de l'OMPI et des règlements intérieurs, selon les besoins et à la demande des États membres.

67. La délégation de la Suisse, parlant au nom du groupe B, a remercié le Secrétariat d'avoir établi le document A/64/5 contenant les propositions de modification des Règles générales de procédure de l'OMPI et des règlements intérieurs. Pour le groupe, ces modifications

traduisaient des besoins et des pratiques d'actualité à l'OMPI, qu'elle appuyait. Le groupe B s'est également félicité de l'utilisation d'une formulation non genrée dans les Règles générales de procédure et de la suppression de la référence à l'âge des vice-présidents à l'article 10.1). La référence à quatre langues officielles supplémentaires de l'ONU à l'article 40, concernant les langues des documents, et la référence à l'interprétation passive en portugais à l'article 41, étaient des indications appropriées de la diversité des membres de l'OMPI, et le groupe espérait que ces références faciliteraient et renforceraient la participation. Enfin, le groupe B a demandé au Secrétariat de présenter aux États membres, lors des futures assemblées, toute proposition de révision des Règles générales de procédure et des règlements intérieurs, car cela était essentiel pour des raisons de transparence.

68. Les assemblées des États membres de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne,

- i) ont adopté les modifications des Règles générales de procédure de l'OMPI et des règlements intérieurs particuliers, telles que présentées dans les annexes du document A/64/5,
- ii) ont demandé au Secrétariat de poursuivre la révision des Règles générales de procédure et des règlements intérieurs particuliers selon les besoins, en vue de présenter toute proposition de modification à une prochaine session des assemblées de l'OMPI.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

RAPPORTS SUR L'AUDIT ET LA SUPERVISION

i) Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS)

69. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document [WO/GA/56/14](#)).

ii) Rapport du vérificateur externe des comptes

70. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document [A/64/6](#).

71. Au nom du vérificateur externe des comptes, M. Damian Brewitt, directeur du Bureau national de vérification des comptes du Royaume-Uni, a présenté son rapport comme suit :

“Au nom du contrôleur et vérificateur général des comptes du Royaume-Uni, j'ai le plaisir de pouvoir présenter les conclusions de notre audit et je suis désolé de ne pas pouvoir être ici en personne cette année. Vous les présenter est un élément important du processus de gouvernance, afin de vous assurer que nous mettons l'accent sur les principales questions soulevées par nos travaux, ce qui vous permet de vous faire une idée indépendante et objective. Nous avons été heureux de rencontrer et de présenter en personne les résultats au Comité du programme et budget le mois dernier.

“Dans mon exposé cet après-midi, j'aimerais aborder les quatre principaux domaines de notre travail, premièrement, l'audit des états financiers et de la gestion financière, puis notre examen de la gouvernance et du contrôle interne. Je traiterai ensuite des deux questions de fond relatives à l'exécution couvrant la gestion des biens et la reddition de comptes sur la viabilité.

“Premièrement, en ce qui concerne notre audit des états financiers, je suis ravi de confirmer que l'opinion du vérificateur externe était sans réserve et que l'audit n'a révélé aucune erreur ou faiblesse que nous ayons considérée comme importante pour

l'exactitude, l'exhaustivité ou la validité des états financiers. Notre audit confirme également que les opérations ont été effectuées conformément au règlement financier établi par les États membres.

“Les rapports financiers de l'OMPI demeurent de haute qualité, étayés par des systèmes de contrôle interne solides. Nos résultats d'audit ont été positifs et n'ont pas identifié d'erreurs significatives ou de lacunes en matière de contrôle. Nous avons rendu compte en détail de nos travaux à l'OCIS avec lequel nous avons eu un bon engagement productif.

“En ce qui concerne la gestion financière, l'OMPI conserve une situation financière saine, principalement en raison du modèle d'affaires générateur de trésorerie de l'OMPI. L'OMPI détient des investissements substantiels dans ses biens et ses placements par le biais de ses réserves conservées, qui sont plus que suffisantes pour couvrir le total des passifs. Dans ce contexte, nous recommandons que les États membres puissent examiner le montant des taxes compte tenu des positions durables en excédent et confirmer que ces résultats restent conformes aux intentions.

“Nous continuons de mettre en évidence l'ampleur des engagements au titre des prestations dues au personnel, principalement ceux relatifs à l'Assurance maladie après la cessation de service (AMCS). En 2022, le montant total des engagements au titre des prestations dues au personnel a diminué de quelque 111 millions de francs suisses, principalement en raison de l'augmentation du taux d'actualisation pour les engagements futurs; ces augmentations sont dues aux fluctuations des marchés financiers. En supposant que les hypothèses actuelles restent cohérentes, l'OMPI prévoit que le passif en matière d'assurance maladie après la cessation de service augmentera de plus de 79 millions de francs suisses d'ici à 2026.

“En réponse à nos précédentes recommandations sur la croissance de ces engagements, l'OMPI a commandé une étude sur la gestion des actifs et passifs et nous avons l'intention de donner suite aux décisions prises par les États membres lors de notre prochaine vérification. Nous restons d'avis que les possibilités de maîtriser les coûts seront toujours la meilleure solution pour réduire les risques futurs.

“S'agissant à présent du premier thème de notre rapport qui aborde les questions de gouvernance et de contrôle interne qui fournissent aux États membres la confiance et l'assurance concernant la gestion des ressources.

“Nous avons continué à conclure que l'OMPI dispose de systèmes solides de contrôle interne et qu'aucune faiblesse importante n'a été portée à notre attention au cours du processus d'audit. L'Organisation continue d'être proactive dans son approche de contrôle interne, et nous avons constaté d'autres améliorations à la suite de notre rapport l'année dernière, étant donné que la direction se concentrait davantage sur le respect et l'assurance de ces contrôles, qui étaient de la plus haute importance pour l'Organisation.

“Depuis le début de notre mandat, nous avons préconisé les améliorations en matière de contrôle et d'efficacité qui peuvent être obtenues grâce à l'utilisation efficace de l'analyse des données. Cette notion a été reconnue par l'OMPI, qui a fait avancer son plan visant à fournir des fonctions analytiques et à incorporer dans ses procédures de conformité.

“Nombre des processus opérationnels de l'OMPI ont évolué au fil du temps grâce à l'automatisation historique d'un processus manuel fondé sur des règles, qui n'a pas mis l'accent sur les risques de transaction spécifiques. L'OMPI a commencé à examiner certains processus opérationnels. Son examen du processus de voyage au titre du congé dans les foyers a permis de constater que les risques relativement faibles et les transactions de faible valeur étaient disproportionnés. Les options proposées par l'OMPI

étaient soit de renforcer le processus existant, soit de changer la base du droit de simplifier les arrangements. Nous appuyons ce type d'analyse, qui peut entraîner des gains d'efficacité et faire en sorte que les efforts soient axés sur des domaines à haut risque dans lesquels les processus opérationnels peuvent valablement nécessiter davantage d'interventions manuelles.

“Nous avons examiné les politiques en vigueur relatives à la fonction de déontologie. Dans l'ensemble, nous avons constaté que les politiques contenaient les éléments clés attendus dans ces domaines. Nous avons toutefois constaté qu'il n'y avait pas de référence aux risques découlant de la nature très spécifique des opérations de l'OMPI, à savoir les questions éthiques découlant de conflits potentiels ou supposés dans le domaine de la propriété intellectuelle. Compte tenu des priorités de l'OMPI en matière de protection de la propriété intellectuelle, nous avons trouvé cela surprenant. Nous avons recommandé que l'OMPI donne des orientations éthiques plus explicites et analyse la pertinence et l'étendue des divulgations actuelles des membres du personnel engagés dans des activités où ils sont exposés à des informations sensibles. Nous considérons également que les arrangements en vigueur en matière de divulgation financière ne s'étendent pas pleinement aux conjoints et aux membres proches de la famille, ce qui est une condition dans de nombreuses autres entités du système.

“Le travail de la Division de la supervision interne (DSI) est une source essentielle d'assurance indépendante et objective pour soutenir le Directeur général. Nous avons noté qu'il y aura un changement dans le poste de directeur au cours de cette année et que ce sera l'occasion d'examiner l'orientation future des efforts d'audit. Il conviendrait notamment de revoir l'alignement des activités de la DSI sur les risques opérationnels et les principaux contrôles, et d'appuyer efficacement le développement de la deuxième ligne. Les futurs plans devraient permettre à la DSI de s'acquitter de l'engagement de fournir une opinion d'audit annuelle.

“S'agissant de notre examen de la gestion des successions, nous avons examiné la manière dont l'OMPI utilisait et tenait à jour les ressources considérables qu'elle avait consacrées à ses biens immobiliers d'une valeur comptable dans les états financiers de 344 millions de francs suisses. Pour que toute organisation puisse démontrer son utilisation efficace des ressources en matière de propriété, il est important d'avoir une stratégie bien articulée, liée aux objectifs généraux. Cela devrait s'appuyer sur un plan opérationnel régulièrement mis à jour. Compte tenu de l'importance de l'investissement, il est important que l'OMPI démontre qu'elle utilise le patrimoine de manière efficiente et efficace pour mener ses opérations.

“Si l'OMPI prévoit des plans pluriannuels détaillés pour maintenir et améliorer l'état de ses bâtiments, ces plans n'ont pas été élaborés dans le cadre d'une stratégie bien articulée. Il est donc difficile d'évaluer l'efficacité et l'efficacé de l'utilisation de ces ressources dans la réalisation de ces objectifs. L'élaboration d'une stratégie permettrait de réfléchir plus fondamentalement à l'utilisation la plus efficace des bâtiments de l'OMPI. Cela est important à la suite des modifications apportées aux pratiques de travail et aux taux d'occupation à la suite de la pandémie.

“L'élaboration d'une stratégie pourrait également englober des réflexions plus larges, telles que des modèles de prestation de services de substitution, la sous-traitance ou la livraison à des endroits moins onéreux ou des bureaux régionaux. La stratégie pourrait également englober l'engagement en faveur de la durabilité dans l'ensemble des biens. Le Plan-cadre d'équipement prévoit des investissements importants dans les bâtiments existants à court terme, y compris la rénovation majeure du bâtiment AB. Selon nous, l'OMPI devrait élaborer une stratégie de propriété intellectuelle exhaustive avant d'engager des investissements substantiels dans son infrastructure existante.

“Passant ensuite à nos observations sur l'établissement de rapports sur la viabilité, nous avons rendu compte des engagements pris par l'OMPI en faveur de la viabilité et de la manière dont l'Organisation a mis en évidence ses initiatives sur les plans environnemental, social et de gouvernance dans son rapport financier, par l'intermédiaire de son site Web et d'autres publications afin de démontrer sa performance en matière de durabilité. Elle a également investi dans de nouveaux systèmes afin de mieux saisir les données relatives à la performance environnementale afin de faciliter l'établissement de rapports. L'OMPI est souvent un chef de file du système, et nous estimons qu'il est possible de développer davantage son système d'établissement de rapports sur les indicateurs de viabilité dans ses états financiers avant l'introduction formelle d'un cadre commun pour l'établissement de rapports dans l'ensemble du système. Selon nous, cela pourrait faire partie d'un examen plus large de l'établissement de rapports, qui pourrait envisager la mise en adéquation de l'utilisation des ressources avec des indicateurs de performance et d'exécution de haut niveau dans un rapport annuel global.

“Pour conclure, Madame la Présidente, je peux confirmer que des progrès ont été réalisés dans la clôture et la mise en œuvre de sept recommandations des années précédentes, cinq recommandations restant en cours.

“Enfin, je tiens à remercier le Directeur général et le personnel de l'OMPI de leur soutien et leur coopération en vue de faciliter la réalisation de notre audit.

“Je voudrais remercier l'assemblée pour son attention bienveillante et je serai ravi de répondre à toute question ou de fournir davantage d'informations concernant notre audit. Je vous remercie, Madame la Présidente.”

72. La vice-présidente a remercié le vérificateur externe des comptes pour son exposé.

73. La délégation de la Suisse, parlant au nom du groupe B, a remercié le vérificateur externe des comptes de l'Office national de vérification des comptes du Royaume-Uni pour le rapport détaillé sur les états financiers de l'OMPI pour 2022 figurant dans le document A/64/6. Le groupe a fait observer que le rapport revêtait une grande importance et qu'il avait été analysé avec soin. Le groupe a déclaré qu'il était heureux de constater que six des 12 recommandations ouvertes pour 2021, ainsi que celles des années précédentes qui étaient restées en suspens, étaient désormais closes. Comme cinq recommandations étaient toujours en suspens ou en cours, le groupe a vivement encouragé l'OMPI à poursuivre rapidement la mise en œuvre de ces recommandations. S'agissant des observations de fond, le groupe a rappelé sa déclaration, qui avait été présentée à la trente-sixième session du Comité du programme et budget (PBC).

74. La délégation de la Pologne, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a félicité le vérificateur externe des comptes pour son travail et l'a remercié pour son rapport exhaustif et sa présentation détaillée. Par ailleurs, le groupe a déclaré qu'il avait examiné le rapport et pris note avec satisfaction du fait que les états financiers avaient reçu une haute évaluation. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes a été ravi d'apprendre que l'OMPI disposait d'un solide système de contrôles et de rapports internes, qui montrait qu'une gouvernance efficace sans faiblesse notable faisait partie intégrante de l'Organisation. Le groupe s'est également félicité de la forte poussée de la performance financière de l'OMPI en 2022 et a déclaré que, malgré les difficultés géographiques et géopolitiques persistantes, l'Organisation maintenait sa solide situation financière et était en mesure de répondre à l'incertitude économique mondiale. Le groupe a également reconnu que les recommandations du vérificateur externe des comptes étaient bien établies et a encouragé le Secrétariat à poursuivre ses travaux sur leur mise en œuvre rationnelle. Le groupe a également rappelé sa déclaration sur cette question à la trente-sixième session du PBC.

75. La délégation de la Colombie a remercié le vérificateur externe des comptes pour son travail et pour la présentation du rapport. La délégation a pris note du rapport présenté à l'assemblée dans le document A/64/6. La délégation a indiqué qu'elle avait remarqué la conclusion du paragraphe 2.20 du rapport et la pertinence pour l'ONU. La délégation a également pris note de la réponse qui avait été apportée à la trente-sixième session du PBC, selon laquelle le système actuellement en place serait opérationnel d'ici à la fin de l'année.

76. La délégation de la Fédération de Russie a remercié la vice-présidente et a félicité le vérificateur externe pour l'établissement du rapport du vérificateur externe des comptes. La délégation a réitéré la nécessité d'un examen régulier de l'efficacité des politiques d'investissement de l'OMPI, estimant qu'un compte complet des risques potentiels était une condition sine qua non du statut financier stable de l'Organisation. La délégation a indiqué qu'elle espérait que le Secrétariat mettrait pleinement en œuvre dans les délais les recommandations du vérificateur externe des comptes.

77. La vice-présidente a remercié la Fédération de Russie pour sa déclaration.

78. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont pris note du "Rapport du vérificateur externe des comptes" (document [A/64/6](#)).

iii) Rapport du directeur de la Division de la supervision interne (DSI)

79. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document [WO/GA/56/14](#)).

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES

80. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document [WO/GA/56/14](#)).

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

RAPPORT SUR LE COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET (PBC)

81. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents [A/64/11](#) et [A/64/7](#).

82. La présidente a noté que le point 12 de l'ordre du jour couvrait toutes les questions relatives au PBC, à l'exception des rapports sur l'audit et la supervision, qui avaient été examinés au titre du point 10 de l'ordre du jour. Un document aurait été examiné au titre de ce point, comme indiqué dans la "liste des documents", à savoir le document A/64/7, "Liste des décisions adoptées par le Comité du programme et budget", qui contenait toutes les décisions prises aux trente-cinquième et trente-sixième sessions du PBC.

83. Le Secrétariat a déclaré que deux sessions du PBC se sont tenues en mai et en juin 2023. Les ordres du jour des trente-cinquième et trente-sixième sessions du PBC couvraient un certain nombre d'éléments, y compris les questions d'audit et de supervision, l'évaluation des performances et de la gestion financière, la planification et l'établissement du budget. Les ordres du jour couvraient également les points et les propositions découlant des décisions prises aux assemblées de 2022 et aux trente-quatrième et trente-cinquième sessions du PBC. L'ordre du jour de la trente-sixième sessions du PBC comprenait également l'élection des membres du bureau pour les sessions 2024-2025 du PBC. Les États membres avaient travaillé de manière très constructive tout au long des sessions du PBC et avaient pris note ou

recommandé pour approbation par les assemblées de l'OMPI un certain nombre de points, tels que répertoriés dans le document A/64/7. Le Secrétariat a déclaré que le document A/64/INF/3 Add. a fait le point sur l'état du paiement des contributions au 30 juin 2023, et a noté qu'en outre, depuis le 1^{er} juillet 2023, des contributions avaient été reçues de l'Ouganda, de la Côte d'Ivoire et du Gabon, réduisant ainsi les arriérés de plus de 9 millions de francs suisses. Lors des trente-cinquième et trente-sixième sessions du PBC, le comité avait examiné le projet de mandat pour l'évaluation 2021 des bureaux extérieurs de l'OMPI. Le comité avait recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI que le projet de mandat pour l'évaluation 2021 des bureaux extérieurs de l'OMPI, figurant à l'annexe II de la liste des décisions (document WO/PBC/36/12), soit examiné plus avant à la trente-septième session du PBC. En outre, à la trente-cinquième session du PBC, le comité avait achevé un examen exhaustif du plan de travail et de budget proposé pour 2024-2025 et avait pris note de 19 questions en suspens qui devaient être examinées plus avant à la trente-sixième session du PBC. Par la suite, à la trente-sixième session du PBC, le comité était parvenu à un consensus sur la quasi-totalité des questions en suspens et avait décidé de renvoyer quelques questions à la soixante-quatrième série de réunions des assemblées.

84. La présidente a remercié le Secrétariat pour ses éclaircissements et a rappelé que les délégations avaient déjà participé de manière très constructive et qu'elles avaient eu amplement l'occasion d'exprimer leurs points de vue sur toutes ces questions à la session du PBC, qui s'était tenue deux semaines à peine avant. Ces déclarations au PBC avaient été dûment consignées et seraient intégralement reproduites dans le rapport. La présidente a expliqué que les assemblées avaient un ordre du jour complet à l'avance et a demandé aux délégations de faire des déclarations concises afin d'éviter de répéter les déclarations déjà faites au sein du PBC. La présidente a déclaré que le PBC avait pris des décisions et formulé des recommandations claires sur tous les points, à l'exception d'un, qui était le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025. La présidente a pris note du fait que les assemblées étaient d'accord avec toutes les autres recommandations et a déclaré qu'elle n'avait pas l'intention de revenir sur ces points convenus. Elle a fait observer que le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025 était le point en suspens qui nécessitait des travaux de la part des assemblées. La présidente s'est félicitée de l'engagement des coordonnateurs de groupe, des ambassadeurs et de toutes les délégations qui avaient déjà accompli des progrès sur les questions en suspens. Compte tenu des débats tenus lors des trente-cinquième et trente-sixième sessions du PBC, et prenant note des observations faites sur cette question, la présidente a cru comprendre qu'il y avait un accord sur le texte des différentes propositions, mais elle a noté qu'il restait trois questions en suspens qui exigeaient des travaux supplémentaires. La présidente avait été informée que les délégations et les coordonnateurs de groupe avaient travaillé très dur pour résoudre ces questions en suspens et avaient l'intention de se référer à ces questions à l'heure actuelle. Premièrement, en ce qui concerne les questions de financement relatives à la participation des représentants des États membres et des communautés autochtones et locales aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC) et la Conférence diplomatique, la présidente a estimé que les délégations avaient progressé sur cette question, étant donné qu'elle avait été informée par certains coordonnateurs de groupe et délégations. Elle a ensuite ouvert le débat avec les délégations pour faire part de toute déclaration concernant ce point.

85. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du), parlant au nom du GRULAC, a confirmé qu'elle avait travaillé sans relâche, mais qu'il fallait plus de temps. La délégation a demandé si la décision sur ce point pouvait être reportée.

86. La présidente a demandé à la délégation de la République bolivarienne du Venezuela de préciser si elle serait en mesure de rendre compte des progrès accomplis le même jour.

87. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du), parlant au nom du GRULAC, a informé les assemblées qu'une réunion de coordination aurait lieu cet après-midi. Elle serait ensuite en mesure de fournir davantage d'informations. Le GRULAC a demandé s'il pouvait y revenir le lendemain.

88. La présidente a remercié la délégation de la République bolivarienne du Venezuela pour la mise à jour et elle est passée à la prochaine question en suspens, à savoir le financement des bureaux extérieurs.

89. La délégation des États-Unis d'Amérique a rappelé sa déclaration à la trente-sixième session du PBC, réaffirmant qu'elle n'était pas en mesure de recommander l'approbation du programme de travail et budget proposé pour 2024-2025. La délégation s'est dite profondément déçue que le budget proposé pour le bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie n'ait pas changé. La délégation a déclaré que la Fédération de Russie continuait de se livrer à une invasion brutale de l'Ukraine et que le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025, avec son financement important du bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie, laissait entendre que l'agression de la Fédération de Russie à l'égard d'un autre État membre de l'OMPI n'avait pas lieu et que tout se passait comme d'habitude, ce qui n'était pas le cas. Le respect de la souveraineté et de l'égalité des États était l'un des principes fondamentaux de la Convention instituant l'OMPI. La délégation a précisé que les actions de la Fédération de Russie violaient ces principes. La délégation a maintenu que le budget du bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie devrait être sensiblement inférieur à ce qui avait été proposé dans le programme de travail et budget pour 2024-2025. Ce bureau extérieur n'avait utilisé qu'une fraction d'environ 10% de son budget alloué pour l'exercice biennal 2022-2023. La délégation a déclaré que le faible taux d'utilisation n'était pas imputable à la pandémie, comme c'était le cas pour d'autres bureaux extérieurs, mais à l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie en février 2022, qui avait limité les activités du bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie.

90. La délégation du Royaume-Uni a appuyé la déclaration faite par la délégation des États-Unis d'Amérique. La délégation estimait qu'il y avait des raisons de fond de réduire le financement du bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie, compte tenu de la sous-utilisation du budget du bureau pour l'exercice biennal 2022-2023. Compte tenu de la nécessité pour l'OMPI de faire preuve de prudence financière en ces temps difficiles et des actes de la Fédération de Russie, la délégation a estimé qu'il était important d'allouer des fonds de manière appropriée et prudente.

91. La délégation de l'Ukraine a apporté son soutien aux déclarations formulées par les délégations des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni. La délégation a remercié le Secrétariat pour les efforts intenses qu'il avait déployés pour établir le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025. La délégation s'est également dite satisfaite de constater que la direction de l'OMPI s'employait à assurer la stabilité financière de l'Organisation dans un environnement géopolitique aussi délicat. La délégation a réitéré son appui aux déclarations faites par les délégations à la trente-sixième session du PBC concernant la réduction du budget du bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie. Elle a déclaré que la guerre d'agression de la Fédération de Russie à l'encontre de l'Ukraine continuait de causer des destructions et des dommages profonds à la nation ukrainienne, à son patrimoine culturel, à son potentiel intellectuel et créatif. Les actes illicites commis par la Fédération de Russie avaient sans aucun doute influé sur la répartition des connaissances et des projets de l'OMPI ainsi que sur l'utilisation des résultats des activités des bureaux extérieurs. La délégation a demandé la cessation immédiate du financement des projets en Fédération de Russie, en particulier le financement du bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie. La délégation de l'Ukraine a souligné qu'il s'agissait d'une mesure provisoire et urgente, car le seul moyen viable de rétablir la justice serait de fermer totalement le bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie. La délégation estimait que cette solution concrète permettrait non

seulement de mieux orienter les finances de l'OMPI vers la réalisation des ODD, mais également d'empêcher les actions menées par la Fédération de Russie pour justifier et financer son agression militaire au moyen des ressources de l'OMPI et des services mondiaux de propriété intellectuelle.

92. La délégation du Bélarus a déclaré que les propositions visant à réduire le financement du bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie n'étaient pas étayées par des arguments fondés sur des bases solides, qui permettraient de soutenir cette proposition et de la mettre en œuvre. La délégation estimait qu'il n'y avait pas de raison d'agir de la sorte et que les propositions étaient appuyées par certains États membres de l'OMPI qui, malheureusement, défendaient leurs propres ambitions et leur propres programmes politiques. Elle estimait que toute proposition à motivation politique mise en avant dans les organisations internationales, y compris l'OMPI, était inacceptable. En outre, de l'avis de la délégation, c'était l'OMPI qui mettait cette question en avant. La délégation a déclaré que cette question ne concernait pas la Fédération de Russie au sein de l'OMPI, mais qu'elle portait sur le bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie. La délégation a déclaré que ceux qui appuyaient la proposition savaient l'Organisation en tant que telle, en rompant son réseau de bureaux extérieurs. Cette proposition nuirait à l'OMPI et porterait atteinte à son mandat, ainsi qu'au travail positif qui était accompli depuis de nombreuses années. Il s'agirait également d'un acte de discrimination à l'encontre de nombreuses personnes ordinaires qui étaient des créateurs et des innovateurs. La délégation a conclu que les propositions étaient totalement inacceptables et qu'elle ne pouvait pas l'accepter.

93. La délégation de la Pologne, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié le président et les vice-présidents du PBC pour leurs efforts en vue de parvenir à un accord sur le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes avait convenu que le programme de travail et budget devait être aligné sur les valeurs et la vision de l'OMPI, qui étaient prises en compte dans le PSMT pour 2022-2026. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes a réitéré son appui à la position exprimée par certains États membres sur les propositions visant à réduire le budget du bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie. Il a déclaré que la mission et les objectifs des bureaux extérieurs étaient très largement inscrits dans la vision et les objectifs principaux de l'OMPI pour contribuer à la croissance d'un écosystème de propriété intellectuelle sain à l'échelle mondiale. Les résultats d'un bureau extérieur de l'OMPI situé dans un pays qui non seulement violait le droit international, mais avait également délibérément causé des dommages graves à l'un des États membres de l'OMPI et continuait de le faire, devraient être considérés comme contestables. La délégation et le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes ont rappelé qu'ils n'avaient pas reçu d'informations plus détaillées sur les activités du bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie malgré plusieurs demandes. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes estimait qu'il n'y avait aucune raison objective de fonder la proposition du programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2024-2025 sur les dispositions de 2021. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes a conclu que, dans la mesure où la Fédération de Russie poursuivait son agression non provoquée et injustifiée contre l'Ukraine, elle ne protégeait pas les civils et les infrastructures civiles et que, de ce fait, il était impossible de faire comme si de rien n'était dans les relations de coopération avec l'une quelconque des organisations internationales affiliées à l'ONU.

94. La délégation de la Chine a déclaré que la budgétisation des bureaux extérieurs de l'OMPI était une question hautement technique. Elle devrait pleinement examiner le fonctionnement des bureaux extérieurs ainsi que l'opinion du pays hôte. Il n'était pas approprié d'examiner les réductions budgétaires pour un bureau donné. Dans le même temps, cela aurait également un impact négatif sur le réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI. Le Programme de travail et budget était le fondement des activités de l'OMPI, ainsi que du rôle de l'OMPI pour diriger un effort multilatéral visant à assurer la mise en œuvre de la planification stratégique. La

délégation espérait que les parties prenantes examineraient la longue existence de l'OMPI et s'engageraient de manière constructive dans le programme de travail et budget, afin de s'assurer que les discussions soient techniques et non politiques.

95. La délégation de la Lituanie s'est associée aux déclarations des délégations des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni, de l'Ukraine et de la Pologne. Le programme de travail et budget proposé pour le bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie n'a trouvé aucune justification fondée sur l'efficacité opérationnelle douteuse de cette entité et sur sa contribution à la mise en œuvre du mandat de l'OMPI. En outre, le principe général de droit stipulait que nul ne pouvait bénéficier de ses propres actes répréhensibles. La délégation a déclaré que l'agression militaire non provoquée et injustifiée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine était contraire à la Charte des Nations Unies et aux principes des Nations Unies et aux valeurs de l'humanité. Parallèlement à cela, la Fédération de Russie avait déclaré la guerre aux droits de propriété intellectuelle. La délégation estimait que la solution la plus appropriée pour remédier à la détérioration de la situation était de fermer ou de déplacer le bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie, à la suite d'éventuels précédents dans d'autres organisations internationales à Genève.

96. La délégation de la République arabe syrienne a fait siennes les déclarations des délégations du Bélarus et de la Chine. La délégation estimait qu'il n'y avait aucune justification à réduire les allocations prévues pour le bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie. Une réduction aurait une incidence sur le budget global et les activités et le personnel des bureaux extérieurs. La délégation a déclaré que les bureaux extérieurs de l'OMPI devraient assumer une fonction non politique et que le budget ne devrait pas être réduit pour des raisons politiques.

97. La délégation de l'Allemagne a approuvé l'évaluation de la délégation des États-Unis d'Amérique selon laquelle le bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie était actuellement sous-utilisé en raison de la guerre d'agression de la Fédération de Russie en Ukraine. En outre, la législation et les décrets russes récents avaient porté atteinte à la protection et à l'application des droits de propriété intellectuelle pour les titulaires de droits étrangers en Fédération de Russie. Par conséquent, le financement du bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie devrait être ajusté.

98. La délégation de la République populaire démocratique de Corée a reconnu que les bureaux extérieurs de l'OMPI, y compris le bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie, jouaient un rôle important en tant que lien entre l'OMPI et ses États membres. La délégation a indiqué que la proposition visant à réduire le budget du bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie était déraisonnable et injustifiable et il était clair que cette question était totalement politisée. En conséquence, la délégation s'est opposée à la proposition visant à réduire le budget du bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie.

99. La délégation de la Fédération de Russie a déclaré qu'elle n'avait pas utilisé son droit de présenter une motion d'ordre afin de respecter les autres délégations et de gagner du temps, mais certains États membres n'avaient pas montré le même niveau de respect envers les autres délégations. Ces États membres continuaient de répéter des accusations infondées à motivation politique qui n'avaient rien à voir avec le mandat de l'OMPI et elle a demandé instamment que ce type de comportement soit évité. La délégation a déclaré qu'il n'existait pas de raison juridique de réduire le financement du bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie. Elle a noté que des évaluations à motivation politique avaient été faites par un certain groupe de pays, qui n'étaient pas la majorité et qui ne représentaient pas l'opinion de l'Organisation, même s'ils essayaient de prétendre le contraire. La délégation a réaffirmé que les motifs juridiques de la réduction du budget pour le bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie n'existaient pas, ajoutant que, selon les évaluations faites par le vérificateur externe des comptes, le budget alloué aux bureaux extérieurs n'était pas excessif. Il s'agissait d'un

chiffre standard qui avait toujours été utilisé pour le financement des bureaux extérieurs et qui était couvert par les comptes. Ces questions n'avaient jamais été examinées au cours des sessions concernées et, outre les déclarations à motivation politique, il n'y avait aucun motif justifiant une telle décision. La délégation a exhorté l'OMPI à s'abstenir de politiser ses travaux, de se laisser politiser et de laisser ses décisions être motivées par des affirmations à motivation politique formulées par un groupe restreint d'États membres.

100. La délégation de la Lettonie a fait siennes les déclarations des délégations des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni, de la Pologne, de la Lituanie et de l'Allemagne. La délégation ne voyait pas bien ce que l'on entendait par manque d'argumentation de la part de nombreux États membres et ce que l'on entendait par déclarations politiques, car ces déclarations portaient sur des faits simples. Il ne pouvait pas être contesté qu'il y avait en fait une guerre contre l'Ukraine. Il ne s'agissait pas d'une déclaration politique faite par un État membre pour expliquer ce qui était arrivé au système de la propriété intellectuelle en Ukraine de ce fait. Le débat portait sur la sous-utilisation du budget au sein du bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie durant l'exercice biennal en cours. En dehors de cet argument, il devrait y avoir des arguments solides sur la raison pour laquelle une allocation budgétaire était nécessaire, si, pour certaines raisons, elle avait été sous-utilisée. Comme l'avait indiqué la délégation de la Pologne, des informations détaillées sur le financement du bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie avaient été demandées. La délégation a déclaré qu'il n'y avait aucune raison claire de maintenir le financement du budget. La délégation estimait que l'accent ne devrait pas être mis sur des arguments de nature politique ou sur les raisons pour lesquelles il y avait des demandes de réduction du budget, mais qu'il devrait y avoir des arguments sur la raison pour laquelle le budget devrait rester le même, et ceux-ci n'étaient pas clairs. La délégation a conclu en réaffirmant qu'elle s'associait aux déclarations faites par les délégations des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni, de la Pologne, de la Lituanie et de l'Allemagne, et elle a déconseillé que les débats soient axés sur la question de savoir s'il y avait des déclarations politiques ou si les déclarations étaient fondées ou non, et a demandé des arguments clairs quant à la raison pour laquelle le budget devait rester tel quel.

101. La délégation de l'Estonie a fait siennes les déclarations des délégations des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni, de l'Ukraine, de la Pologne, de la Lituanie, de l'Allemagne et de la Lettonie.

102. La délégation de la République tchèque a rappelé qu'il y avait eu une observation selon laquelle il y avait un nombre limité de délégations appuyant les demandes de réduction du budget du bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie. La délégation a souscrit à la proposition visant à réduire le budget du bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie.

103. La présidente a relevé qu'aucun consensus ne s'était dégagé sur la question. La présidente a précisé que plusieurs délégations avaient exprimé des points de vue divergents, puisque certaines demandaient la fermeture du bureau extérieur, d'autres ont proposé de réduire le budget, tandis que d'autres encore proposaient de maintenir le budget existant. La présidente a encouragé les délégations à travailler ensemble pour avancer sur cette question en suspens et a souligné qu'elle était prête, avec l'appui du Secrétariat, à faciliter les travaux des délégations. La question en suspens resterait en suspens. La présidente est passée à la troisième question en suspens et a noté que des préoccupations avaient été exprimées au sujet du budget relatif au Service d'enregistrement de Lisbonne.

104. La délégation des États-Unis d'Amérique a répété qu'elle avait répondu à ses préoccupations concernant l'Union de Lisbonne, y compris l'augmentation proposée du budget le 10 juillet au titre du point 17 de l'ordre du jour, et durant les trente-cinquième et trente-sixième sessions du PBC. La délégation a fait observer que ces déclarations étaient inscrites au compte rendu et qu'elles ne voulaient pas les répéter. La délégation attendait avec intérêt

d'entendre comment le Secrétariat et les membres de l'Union de Lisbonne répondraient aux préoccupations de la délégation concernant le programme de travail et budget proposé.

105. La délégation du Portugal, parlant au nom d'une coalition inter régionale d'États africains, asiatiques, latino-américains et européens, a rappelé qu'au cours de la trente-cinquième session du PBC, la coalition avait clairement exprimé la nécessité d'un budget accru pour le système de Lisbonne. La coalition a salué et appuyé l'augmentation du budget du système de Lisbonne dans le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025. Par rapport au programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2022-2023, la délégation avait souligné la nécessité d'une augmentation appropriée des ressources, y compris des effectifs suffisants, afin d'améliorer les capacités du Service d'enregistrement de Lisbonne, de traiter d'urgence le retard actuel en matière de dépôts d'indications géographiques et de remédier à d'autres insuffisances. Cette augmentation est également nécessaire pour faire face à la charge de travail prévue résultant de l'augmentation du nombre de membres, de la fourniture d'une assistance technique, du déploiement intégral des fonctionnalités de la nouvelle plateforme informatique, du système de Lisbonne et de la mise à jour de la base de données Lisbon Express. La délégation a déclaré que l'augmentation du nombre de membres du système de Lisbonne nécessitait beaucoup plus de ressources qu'au cours de l'exercice biennal 2022-2023 et que nombre des membres de la coalition étaient préoccupés par la lenteur de la réponse du Service d'enregistrement de Lisbonne à ses demandes. La délégation estimait que cette situation se détériorerait si le programme de travail et budget n'était pas augmenté pour 2024-2025 et elle a invité le Service d'enregistrement de Lisbonne à partager son point de vue sur les conséquences potentielles d'une stagnation du budget pour ses activités opérationnelles. Elle a rappelé qu'elle avait entendu les préoccupations d'une délégation à propos de l'augmentation proposée des ressources pour les activités de promotion du système de Lisbonne et a souligné que ces activités visaient à assurer la mise en œuvre adéquate des traités couverts par le système de Lisbonne pour les membres existants et à fournir des informations aux pays sur leurs demandes. La délégation a invité le Service d'enregistrement de Lisbonne à expliquer ce qui était inclus dans ses activités de promotion.

106. La délégation du Cambodge a souscrit aux déclarations de la délégation du Portugal au nom de la coalition interrégionale. En tant que pays moins avancé, la délégation accordait une grande importance aux indications géographiques pour apporter des avantages en matière de propriété intellectuelle aux petites et moyennes entreprises (PME) et les communautés de base pour leur développement économique et la création d'emplois, pour œuvrer en faveur de l'atténuation de la pauvreté dans les zones rurales par tous les moyens, de sorte que personne ne soit laissé pour compte. La délégation a invité les États membres et le Secrétariat à augmenter le budget de l'Union de Lisbonne pour faire face aux défis actuels et aux dossiers en suspens du système de Lisbonne. Ce faisant, il était essentiel que le système de Lisbonne soit efficace, efficient et adapté aux besoins de l'augmentation du nombre de membres actuels. L'amélioration du système de Lisbonne faciliterait la prochaine demande de la délégation de s'inscrire en bonne et due forme dans le cadre du système de Lisbonne et dans les meilleurs délais.

107. La délégation de l'Italie a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Portugal au nom de la coalition interrégionale. La délégation s'est dite satisfaite des propositions sur la répartition des recettes et des dépenses pour l'Union de Lisbonne, comme indiqué à l'annexe IV du programme de travail et budget proposé pour 2024-2025. À l'heure actuelle, la résilience devait être la priorité collective, c'est-à-dire la raison pour laquelle les actions de l'OMPI visant à valoriser et protéger les petites entreprises qui étaient les acteurs les plus vulnérables du système économique, en particulier dans les zones rurales, devraient être encouragées. La délégation a estimé que le programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2024-2025 s'inscrivait dans le cadre de cet objectif et reflétait les attentes en faveur d'une augmentation du nombre de membres de l'Union de Lisbonne. Des ressources étaient nécessaires pour permettre au Service d'enregistrement de Lisbonne de s'acquitter

efficacement de ses fonctions essentielles et de ses activités. Par conséquent, dans l'intérêt des États membres de l'OMPI et des utilisateurs de la propriété intellectuelle, l'incidence de l'inflation à venir devrait donc être envisagée. En outre, la délégation a souligné que l'augmentation prévue des recettes de l'Union de Lisbonne, découlant de ses propres taxes, était effectivement un indicateur positif et qu'elle prenait en considération sérieusement la viabilité financière à long terme de l'OMPI. Le léger déficit de l'Union de Lisbonne ne représentait pas une menace pour une organisation qui disposait d'un excédent substantiel et d'un budget équilibré et global. En conclusion, la délégation a appuyé l'adoption du programme de travail et budget proposé pour 2024-2025 sur la base du principe de solidarité financière de longue date entre les différentes Unions de l'OMPI et a confirmé son engagement à assurer l'égalité de traitement pour tous les droits de propriété intellectuelle.

108. La délégation de la France a appuyé la déclaration faite par la délégation du Portugal au nom de la coalition interrégionale et a également appuyé sans réserve le budget proposé pour le système de Lisbonne. La délégation a déclaré que le budget était justifié par l'augmentation du nombre de tâches requises par le service pour l'enregistrement et les opérations dans le cadre du système de Lisbonne, et qu'il n'y avait pas eu d'augmentation depuis de nombreuses années. Comme indiqué, l'augmentation du budget tenait à la nécessité de gérer toutes ces transactions, à la suite de l'intégration de nouveaux membres de l'Union de Lisbonne. La délégation estimait qu'il était important que l'OMPI ait les moyens d'administrer ces enregistrements.

109. La délégation de la Fédération de Russie s'est dite ravie d'avoir adhéré au système de Lisbonne en 2023 et d'être devenue un participant à part entière dans tous les systèmes d'enregistrement internationaux de l'OMPI. La délégation a pleinement appuyé l'initiative prise d'augmenter le budget du système de Lisbonne pour 2024-2025 car ces fonds seraient nécessaires pour le développement du système de Lisbonne, pour attirer de nouveaux utilisateurs et élargir sa composition. La délégation estimait qu'il était justifié d'approuver ce budget pour assurer le bon fonctionnement et le développement du système de Lisbonne.

110. La délégation du Ghana a déclaré que le groupe des pays africains voyait le bien-fondé de l'amélioration des finances allouées au Service d'enregistrement de Lisbonne, en particulier compte tenu du fait qu'il y avait eu davantage d'adhésions au système de Lisbonne.

111. La délégation de la Tunisie a déclaré qu'elle avait été récemment signataire de l'Acte de Genève, le 6 juillet 2023 et elle a souligné l'importance du renforcement du système de Lisbonne en lui fournissant les ressources financières et humaines nécessaires. La délégation s'est félicitée de l'augmentation du budget du système de Lisbonne pour 2024-2025, car l'augmentation du budget permettrait au Service d'enregistrement de Lisbonne de répondre plus efficacement au nombre croissant de demandes des États membres.

112. La délégation de la Suisse a fermement appuyé la déclaration faite par la délégation du Portugal au nom de la coalition interrégionale et a appuyé également les déclarations formulées par les membres de la coalition. La délégation estimait qu'il était essentiel d'accroître les ressources humaines et financières afin d'améliorer le fonctionnement actuel et futur du Service d'enregistrement de Lisbonne et de fournir aux membres le niveau de services qu'ils sont en droit d'attendre d'un système mondial d'enregistrement et de protection administré par l'OMPI. La délégation a conclu qu'elle appuyait le budget proposé pour 2024-2025.

113. La délégation de la Slovaquie a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Portugal au nom de la coalition interrégionale. La délégation voyait les avantages et appuyait le budget accru pour le système de Lisbonne. Il était nécessaire d'améliorer les capacités du système de Lisbonne à s'occuper de son nombre croissant de membres, de combler le retard actuel dans le dépôt des demandes d'enregistrement d'indications géographiques et de

prévenir à l'avenir des problèmes similaires en suspens. La délégation a conclu que pour atteindre ces objectifs, davantage de ressources étaient nécessaires.

114. La délégation du Pérou a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Portugal, au nom de la coalition interrégionale et a appuyé le budget accru pour le système de Lisbonne. Un budget accru était essentiel pour faire en sorte que le Système fonctionne efficacement et répondre à la demande croissante d'assistance qui lui a été fournie. La délégation a déclaré qu'elle avait ajouté à cette demande en adhérant récemment au système de Lisbonne. La délégation a noté qu'il y avait eu un appui en faveur de l'augmentation du budget de plusieurs pays qui indiquaient la manière dont le nombre de membres avait augmenté. Cela exigeait de l'OMPI qu'elle s'engage à faire en sorte que le système de Lisbonne continue de fournir des services de grande qualité à tous ses membres, en particulier ceux des pays en développement. L'un des quatre piliers du PSMT pour 2022-2026 indiquait que l'OMPI devrait fournir des services de propriété intellectuelle de grande qualité et cela n'était pas possible si le système ne disposait pas des ressources nécessaires. Afin de promouvoir une utilisation plus large et plus efficace de la propriété intellectuelle, tous les services de l'OMPI doivent être de haute qualité. La délégation a demandé instamment que l'augmentation proposée du budget pour le système de Lisbonne soit approuvée.

115. La délégation de la Géorgie a appuyé sans réserve le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025. Les indications géographiques jouaient un rôle important dans le développement économique du pays de la délégation ainsi que dans le développement économique régional. Un budget accru pour le système de Lisbonne serait bénéfique, non seulement pour les membres actuels du système de Lisbonne, mais aussi pour les membres potentiels. La délégation a réitéré son appui sans réserve de l'augmentation du budget proposée pour le système de Lisbonne et a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Portugal au nom de la coalition interrégionale.

116. La délégation de la Hongrie a appuyé sans réserve la déclaration faite par la délégation du Portugal au nom de la coalition interrégionale et a fait siennes les vues exprimées par les délégations partageant le même point de vue. La délégation estimait que le budget accru proposé pour le Service d'enregistrement de Lisbonne serait essentiel pour assurer le bon fonctionnement du système de Lisbonne.

117. La délégation du Niger a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Portugal au nom de la coalition interrégionale et a appuyé l'augmentation du système de Lisbonne afin de garantir qu'elle puisse fonctionner correctement et fournir des services de grande qualité à ses membres actuels et futurs.

118. La délégation de la République tchèque s'est prononcée en faveur de l'augmentation du budget proposé pour le système de Lisbonne.

119. La délégation des États-Unis d'Amérique a demandé qu'une question en suspens d'une délégation au sujet du bureau extérieur de l'OMPI dans la Fédération de Russie soit abordée. La délégation a rappelé qu'un certain nombre de délégations avaient posé une question très pertinente. La délégation avait demandé pourquoi le budget du Bureau extérieur était cinq fois plus important que ce qui avait été utilisé au cours de l'exercice biennal 2022-2023 et a souhaité savoir quelles activités justifiaient ce budget.

120. La délégation de la Fédération de Russie ne comprenait pas pourquoi une délégation avait mis en place un financement par les bureaux extérieurs pour le relier à la question en suspens concernant le système de Lisbonne dans le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025. La délégation a déclaré que le document ne contenait pas d'informations ou de dispositions concernant le budget pour les bureaux extérieurs pour 2024-2025, et a répété qu'elle ne comprenait pas le type de dépenses qu'il était proposé de réduire dans le programme

de travail et budget proposé pour 2024-2025. La délégation a déclaré qu'en 2022, dans des conditions générales, juridiques et autres imprévisibles, y compris les mesures coercitives unilatérales, aucun des bureaux extérieurs de l'OMPI n'avait réussi à utiliser pleinement le budget dont il disposait, et qui incluait le Bureau de coordination de l'OMPI à New York. La délégation a ajouté que des déclarations et des observations désagréables à motivation politique avaient été faites concernant cette proposition. Elle a souligné que, concernant les chiffres de 2022 sur les dépenses autres que les dépenses de personnel, le Bureau de coordination de l'OMPI à New York n'avait dépensé que 280 000 francs suisses sur 724 000 francs suisses pour la période 2022-2023. Toutefois, dans le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025, le budget du Bureau de coordination de l'OMPI à New York avait été porté à 732 000 francs suisses. Conformément à la logique des délégations qui avaient formulé cette proposition, le budget du Bureau de coordination de l'OMPI à New York devrait être de 560 000 francs suisses. La délégation ne pouvait pas comprendre la proposition et ne jugeait pas acceptable d'adopter une approche sélective du financement des bureaux extérieurs de l'OMPI, y compris le Bureau de coordination de l'OMPI à New York, ce qu'elle considérait comme s'agissant d'une règle de deux poids deux mesures.

121. La délégation de l'Iran (République islamique d') estimait qu'il n'était pas approprié de passer du débat de Lisbonne à une autre question qui avait déjà été débattue et de relier ces questions. La délégation a appuyé le budget de Lisbonne et, dans le même temps, elle estimait que les bureaux extérieurs de l'OMPI entreprenaient pleinement des travaux techniques et ne devraient pas être affectés par des considérations politiques.

122. La présidente a pris note des déclarations formulées par les délégations et a exhorté les délégations à se consulter pour parvenir à un consensus sur les trois points en suspens. La présidente était relativement optimiste quant au fait qu'un consensus puisse être trouvé sur les trois questions en suspens et que des progrès satisfaisants contribueraient à progresser sur ce point de l'ordre du jour. La présidente a encouragé les coordonnateurs de groupe à faciliter la conclusion d'un accord et attendrait que les coordonnateurs de groupe l'en informent lorsqu'ils seraient prêts à avancer sur ce point de l'ordre du jour.

123. Revenant au point 12 de l'ordre du jour, le rapport du PBC, la présidente a rappelé que des discussions avaient eu lieu lors de l'ouverture de ce point de l'ordre du jour à l'Assemblée générale de l'OMPI en séance plénière. La présidente avait été informée qu'il y avait eu des discussions positives et que des progrès avaient été accomplis sur la voie de la résolution des questions en suspens et a invité les délégations à faire part de leurs observations.

124. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du), parlant au nom du GRULAC, a déclaré que des progrès considérables avaient été accomplis sur la proposition du GRULAC. Le GRULAC avait tenu des consultations avec les délégations et avait envoyé un projet de texte à ces délégations pour examen. Le GRULAC a déclaré qu'il existait un consensus de toutes les délégations sur les paragraphes proposés qui pourraient être inclus dans la décision du "Rapport sur le Comité du programme et budget". Le premier paragraphe faisait référence au Secrétariat qui continuait de fournir une assistance pour la participation à l'IGC de délégués des États membres remplissant les conditions requises, en fournissant le financement nécessaire. Le deuxième paragraphe faisait référence à la participation des peuples autochtones à la conférence diplomatique à titre exceptionnel et le GRULAC avait tenu compte de tous les points qui avaient été soulevés sur cette question. Le troisième paragraphe indiquait que, s'agissant de la participation des peuples autochtones et des communautés locales aux sessions extraordinaires de l'IGC, cela continuerait d'être financé par le biais du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI. Le GRULAC a proposé que le texte pertinent soit affiché à l'écran au moment où la présidente le jugeait approprié.

125. La délégation du Ghana, parlant au nom du groupe des pays africains, a fait écho à la déclaration précédente de la délégation du Venezuela (République bolivarienne du), parlant au

nom du GRULAC, concernant la proposition conjointe du GRULAC et du groupe des pays africains. Le groupe était satisfait qu'un accord ait été trouvé sur la proposition.

126. La présidente a remercié les délégations pour avoir confirmé leur engagement et pour le dur labeur qui avait été accompli pour résoudre les questions en suspens.

127. La représentante du Native American Rights Fund – National Congress of American Indians a remercié le GRULAC et le groupe des pays africains pour leur proposition de financement exceptionnel du budget de l'OMPI pour soutenir la participation des représentants des peuples autochtones à la conférence diplomatique de 2024, et a remercié tous les États membres pour leur soutien. L'objet, à l'examen par l'IGC et en question lors de la prochaine Conférence diplomatique, était au cœur même des cultures et des modes de vie des peuples autochtones. Les peuples autochtones avaient des droits sur leurs savoirs traditionnels, y compris les savoirs traditionnels associés à l'utilisation des ressources génétiques et des droits de propriété intellectuelle connexes, comme l'avait reconnu l'article 31 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. L'objet de la conférence diplomatique ayant une incidence directe sur les droits de propriété intellectuelle des peuples autochtones, les États membres de l'OMPI devaient agir pour assurer la participation pleine et effective des peuples autochtones, conformément aux articles 18, 19, 31 et 41 de la Déclaration. Comme il a été largement reconnu, tout traité ou tout autre instrument issu de la conférence diplomatique ne pourrait avoir une légitimité que s'il était mis au point avec la participation des peuples autochtones. À cet égard, dans son rapport de sa vingt-deuxième session, tenue début 2023, l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones a expressément demandé à l'OMPI et à ses États membres d'assurer la participation pleine et effective des peuples autochtones à ses réunions, y compris la conférence diplomatique en 2024 et les réunions préparatoires correspondantes. La convocation de la conférence diplomatique entraînerait nécessairement des dépenses importantes pour l'OMPI et les États membres participants. Fournir un financement et prendre d'autres mesures pour faciliter la participation pleine et effective des peuples autochtones était non seulement conforme à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, mais il s'agissait également d'un bon investissement qui contribuait à faire en sorte que tous les efforts et ressources mis en œuvre pour convoquer la conférence diplomatique puissent avoir un résultat positif et légitime. La représentante était heureuse que les États membres soient parvenus à un accord sur le financement de la participation des peuples autochtones, et attendait avec intérêt de débattre de nouveaux aspects de la participation pleine et effective des peuples autochtones à la Conférence diplomatique, notamment par l'adoption des Règles de procédure lors de la réunion du comité préparatoire de septembre 2023, qui tiendrait pleinement compte du statut et des intérêts uniques des peuples autochtones dans ces négociations.

128. La représentante de MALOCA Internationale a appuyé la déclaration faite par le Native American Rights Fund – National Congress of American Indians. La représentante a rappelé leurs précédentes déclarations lors de diverses réunions de l'OMPI, où elles avaient mentionné que la convocation d'une conférence diplomatique pour la conclusion d'un Instrument juridique International relatif à la propriété intellectuelle, aux ressources génétiques et savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques sans assurer une large répartition géographique des sept régions géoculturelles auraient constitué une tentative illégitime pour surmonter ce problème. Les sept régions géoculturelles avaient tenté de résoudre cette question lors de leur participation à l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones à New York. Elle estimait que les représentants des peuples autochtones devaient participer à la Conférence diplomatique. Autrement, elle ne serait pas considérée comme légitime. La réunion d'experts qui devait se tenir à Genève la semaine suivante serait à la recherche de cette question. La représentante a déclaré que l'OMPI faisait partie du système des Nations Unies depuis 1974 et, qu'à ce titre, l'OMPI a été obligée de suivre l'article 41 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, qui stipulait : "Les

organes et agences spécialisées du Système des Nations Unies et les autres organisations intergouvernementales contribuent à la pleine mise en œuvre des dispositions de la présente Déclaration par la mobilisation, notamment, de la coopération financière et de l'assistance technique. Des moyens de garantir la participation des peuples autochtones aux questions les concernant seront établis." La représentante espérait que les peuples autochtones, en particulier ceux des pays les moins avancés (PMA) et les pays en développement, pourraient participer à la prise de décisions sur les ressources génétiques et les savoirs traditionnels, car les décisions les influenceraient également.

129. La présidente a remercié les délégations pour les progrès accomplis sur les questions en suspens afin de parvenir à un consensus sur le Programme de travail et budget proposé pour 2024-2025. Elle a expliqué que le Secrétariat aurait besoin de peu de temps pour rédiger une décision sur le point 12.

130. La délégation des États-Unis d'Amérique a exprimé sa profonde déception quant au fait que ses préoccupations concernant le bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie n'aient pas été prises en considération. Toutefois, la délégation ne s'opposerait pas à un consensus sur l'approbation du Programme de travail et budget proposé pour 2024-2025. La délégation a réaffirmé sa ferme volonté de régler les questions, même difficiles, par consensus, dans l'intérêt de la santé à long-terme de l'Organisation. C'est pourquoi la délégation s'est dissociée du consensus sur l'approbation par l'Assemblée générale de l'OMPI du programme de travail et budget proposé pour 2024-2025 et elle a également réitéré ses profondes préoccupations concernant l'augmentation proposée du budget de l'Union de Lisbonne.

131. La délégation de la Pologne a réitéré sa position concernant la nécessité de réduire les ressources autres que les ressources humaines pour le bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie, car la situation actuelle avait rendu impossible l'utilisation adéquate du budget alloué au bureau en 2022. La délégation a pleinement reconnu l'importance de parvenir à un accord sur le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025 et a compris que cette question, puisqu'il s'agissait de l'une des rares questions en suspens, ne devrait pas empêcher de conclure des dispositions fondées sur le large consensus entre les membres de l'OMPI. La délégation accepterait donc le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025 avec la proposition actuelle d'allocation des ressources pour le bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie, étant entendu que cette question faisait l'objet d'une évaluation et d'une analyse supplémentaires, y compris dans le contexte des risques géoéconomiques et géopolitiques qui pouvaient avoir une incidence sur les opérations des bureaux extérieurs.

132. La délégation de l'Ukraine a exprimé sa gratitude au Secrétariat et aux délégués pour les efforts qu'ils avaient déployés pour présenter le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025 et a également remercié la présidente pour sa direction éclairée des délibérations des assemblées. La délégation s'est dissociée du consensus concernant l'approbation du budget du bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie. La délégation a déclaré qu'elle continuerait d'examiner très attentivement les activités de ce bureau, afin de ne pas permettre à un État agresseur d'exploiter les ressources de l'OMPI et les services mondiaux de propriété intellectuelle pour justifier et financer l'agression militaire de la Fédération de Russie à l'encontre l'Ukraine. La délégation estimait que le budget autre que le budget de personnel qui avait été alloué au bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie était surévalué et a exhorté le Secrétariat et les États membres à faire preuve de prudence dans la répartition de ces fonds. Elle a donc plaidé en faveur d'une surveillance continue et d'une réaction rapide à l'allocation de ce budget, en particulier à la lumière de la guerre d'agression actuellement menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine. La délégation a demandé à ce que ses préoccupations soient consignées et a réitéré sa position ferme concernant le bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie, soulignant l'impératif de fermeture de ce bureau. La délégation a déclaré que la Fédération de Russie avait enfreint

ouvertement les principes de l'OMPI et ses obligations statutaires et ne méritait pas le privilège d'accueillir un bureau extérieur de l'OMPI.

133. La délégation du Royaume-Uni s'est dite déçue que le budget du bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie n'ait pas encore été réduit. La délégation estimait que le budget élevé octroyé au bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie était inutile pour un bureau extérieur qui n'avait manifestement pas été en mesure de l'utiliser pleinement au cours des années précédentes. Cependant, la délégation voulait voir une Organisation dotée d'une direction financière claire et d'une clarté financière. De ce fait, et puisque la délégation avait foi en une coopération constructive, elle ne ferait pas obstacle à un consensus pour permettre l'adoption du programme de travail et budget proposé pour 2024-2025.

134. La délégation de la Croatie a fait part de sa déception à l'égard de la décision relative au point 3, Admission d'observateurs. La délégation estimait qu'il s'agissait d'une question plutôt courante et technique inscrite à l'ordre du jour d'autres organisations internationales. Avec un large accès du public à la majorité, sinon à tous les documents, ainsi qu'une large participation en ligne à la majorité des réunions des organes de l'OMPI, le statut d'observateur était plus symbolique que pratique. La délégation a souligné qu'une délégation s'était vivement opposée à l'octroi du statut d'observateur à l'une des organisations proposées au motif que cette organisation publiait des informations contraires à une résolution des Nations Unies concernant la souveraineté et les questions territoriales de l'État de cette délégation. Plusieurs autres délégations ont appuyé cette délégation, faisant écho à la nécessité d'observer les normes juridiques internationales et les résolutions des Nations Unies. La délégation a fait observer qu'il y avait un État membre de l'OMPI qui violait les principes fondamentaux de l'ordre juridique international et de la Charte des Nations Unies, ce qui avait été explicitement confirmé par la Résolution ES-11/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que dans cinq autres résolutions connexes de l'ONU. La violation des principes fondamentaux des Nations Unies par cet État membre avait été commise pendant plus de 500 jours. Cependant, les États membres qui avaient invoqué les principes de l'ordre juridique international concernant les observateurs ne voyaient aucun problème à ce que cette institution spécialisée des Nations Unies dispose d'un bureau dans cet État membre particulier. La délégation a rappelé que l'accueil d'un bureau extérieur de l'OMPI n'était ni un droit d'un État membre de l'OMPI ni une condition préalable à la coopération avec l'OMPI ou à l'assistance technique. Au contraire, une poignée seulement d'États membres disposait d'un bureau extérieur de l'OMPI et, depuis de nombreuses années, un certain nombre d'autres États membres avaient négocié à l'infini la question de savoir où le prochain bureau extérieur de l'OMPI devrait être créé. La délégation a rappelé que le bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie avait été établi dans des circonstances non transparentes, ce qui avait conduit à la prolifération des demandes d'ouverture de bureaux extérieurs de l'OMPI. Par conséquent, compte tenu des préoccupations louables de certains États membres concernant l'observation de l'ordre juridique international et des résolutions de l'ONU lorsqu'il s'agissait d'organisations observatrices, ils devraient appliquer les mêmes normes élevées dans le cas des États membres respectant l'ordre juridique international et les résolutions de l'ONU. La délégation a appelé à la clôture des opérations du bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie et au redéploiement de son personnel et de ses ressources financières vers les bureaux extérieurs existants ou nouveaux de l'OMPI. La délégation estimait qu'il était inacceptable qu'une institution des Nations Unies dispose d'un bureau extérieur dans un État membre qui violait les principes fondamentaux des Nations Unies et elle a invité les autres États membres à envisager la fermeture du bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie.

135. La délégation de la République de Corée a profondément regretté l'absence de débats constructifs ces dernières années concernant l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI. La délégation était fermement convaincue que les bureaux extérieurs de l'OMPI étaient le prolongement de l'OMPI et que les États membres de l'OMPI devraient faciliter l'utilisation du système mondial de propriété intellectuelle et promouvoir les activités d'innovation en ouvrant

de nouveaux bureaux extérieurs capables de répondre de manière adéquate aux besoins des utilisateurs du système mondial de la propriété intellectuelle. La délégation a souligné qu'avec la stagnation du débat, il était temps d'adopter une nouvelle approche claire et définitive en dissociant le débat sur l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs de l'évaluation des bureaux extérieurs existants. Cela avait été proposé par la délégation de l'Inde lors de précédentes sessions du PBC pour accomplir des progrès et s'acquitter efficacement de la responsabilité.

136. La délégation de l'Allemagne était déçue que le financement du bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie n'ait pas été réduit. La délégation a toutefois attribué une très grande valeur au principe du consensus et a donc approuvé l'adoption du programme de travail et budget proposé pour 2024-2025.

137. La présidente a remercié toutes les délégations pour leurs déclarations. Bien que des progrès satisfaisants aient été accomplis pour parvenir à un consensus sur les questions en suspens, la présidente a noté que certaines délégations avaient fait part de leur déception, de leur désaccord et de la désolidarisation d'une partie du programme de travail et budget proposé pour 2024-2025. La présidente s'est félicitée de l'appui apporté à l'adoption du programme de travail et budget proposé pour 2024-2025 et a demandé une courte pause pour permettre au Secrétariat de diffuser la décision proposée sur le point 12 à toutes les délégations.

138. La présidente a lu le texte de décision proposé concernant le point 12, qui a été adopté.

139. Concernant l'ensemble des questions relevant de ce point de l'ordre du jour, à l'exception du programme de travail et budget proposé pour 2024-2025, les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne,

- i) ont pris note de la "Liste des décisions adoptées par le Comité du programme et budget" (documents WO/PBC/35/7 et WO/PBC/36/12) et
- ii) ont approuvé les recommandations formulées par le Comité du programme et budget figurant dans le même document.

140. S'agissant du programme de travail et budget proposé pour 2024-2025, les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne,

- iii) ont approuvé le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025 (document A/64/11),
- iv) ont souligné que, conformément au mandat confié par l'Assemblée générale en 2021, le Secrétariat doit continuer d'apporter son assistance au comité en mettant à la disposition des États membres, aussi efficacement que possible, les compétences et les ressources financières nécessaires pour permettre la participation d'experts de pays en développement et de PMA, selon la formule établie pour l'IGC,
- v) sont convenues que, à titre exceptionnel et sous réserve de l'approbation de la liste des invités au comité préparatoire de la Conférence diplomatique pour la conclusion d'un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques, l'OMPI fournira un financement adéquat pour faciliter la participation à la conférence diplomatique de deux représentants des peuples autochtones et des communautés locales de chaque région socioculturelle utilisée par l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones. Le financement sera assuré par le fonds de contributions volontaires de l'OMPI et, en cas de ressources insuffisantes, par le budget alloué à la conférence diplomatique.

Les modalités d'attribution de ce financement suivront les règles du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI,

vi) ont noté que la participation des représentants des peuples autochtones et des communautés locales aux sessions ordinaires de l'IGC continuera d'être financée par le Fonds de contributions volontaires de l'OMPI et grâce au financement direct de ces représentants par les États membres,

vii) ont prié le Secrétariat de mener des actions de sensibilisation afin d'encourager tous les États membres à contribuer au Fonds de contributions volontaires ou à financer directement la participation des représentants des peuples autochtones et des communautés locales,

viii) ont souligné l'importance de la prudence financière dans le contexte actuel de volatilité géopolitique et économique mondiale,

ix) ont prié le Secrétariat de continuer à suivre de près la mise en œuvre du programme et l'utilisation du budget au cours de l'exercice biennal 2024-2025, dans l'ensemble de l'Organisation, et d'ajuster, le cas échéant, les dotations budgétaires en conséquence.

141. La délégation de la Croatie a fait part de son mécontentement face à l'issue des délibérations. Toutefois, étant donné que sa préoccupation n'était pas liée uniquement à la question du budget, elle ne serait pas en mesure d'accepter le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025. La délégation a demandé que sa déclaration soit consignée dans le rapport général des assemblées et que cette question soit examinée à la prochaine occasion, lorsque la question des bureaux extérieurs de l'OMPI serait abordée.

142. La délégation de l'Australie a fermement appuyé les progrès réalisés dans le cadre des travaux de l'IGC et a estimé que la participation des peuples autochtones était essentielle pour garantir la légitimité des travaux de l'IGC. La délégation a remercié toutes les délégations pour leur engagement constructif en vue de trouver une solution pour financer le budget de l'OMPI afin d'appuyer la participation des peuples autochtones à la prochaine Conférence diplomatique. Cela apporterait une plus grande certitude quant à la participation des peuples autochtones. Il était également important d'assurer la participation des peuples autochtones à la prochaine session spéciale de l'IGC et au comité préparatoire. La délégation a remercié la délégation de l'Allemagne pour sa récente contribution au Fonds de contributions volontaires de l'OMPI et a encouragé les autres États membres à envisager de contribuer au Fonds de contributions volontaires de l'OMPI.

143. La délégation de la Suède a remercié les délégations pour leur souplesse et leur travail constructif. La délégation s'est félicitée du fait que le programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2024-2025 avait été approuvé. Il était important de disposer de systèmes clairs, solides et transparents. La délégation a déclaré que, dans l'idéal, chaque Union devrait être autofinancée. Un système comptable transparent était de la plus haute importance afin que le développement économique de chaque système puisse être facilement respecté. À la session de 2017 de l'Assemblée générale de l'OMPI, la délégation avait fait part de ses préoccupations au sujet de l'Union de Lisbonne, qui n'avait toujours pas été abordée. La délégation restait optimiste quant au fait que les membres du système de Lisbonne étaient disposés à trouver une solution à long terme pour rendre le système financièrement viable.

144. La délégation de la Chine a évoqué les observations de la délégation de la Croatie sur la question de l'admission d'observateurs. La délégation estimait que, dans le cadre du programme de travail et budget, l'examen de toute question relative aux observateurs dépassait le mandat de la présente réunion. La délégation a déclaré que certaines délégations avaient fait des déclarations contraires à la réalité concernant l'admission d'observateurs et a rappelé

que certaines délégations avaient fait part de leurs préoccupations concernant les observateurs. L'Assemblée générale de l'OMPI était parvenue à une décision sur la base du consensus sur cette question et la délégation a exhorté les délégations à respecter cette décision. La délégation a répété qu'elle avait expliqué ses positions sur la question de l'admission des observateurs et sur la question du programme de travail et budget proposé pour 2024-2025 et qu'elle n'était pas certaine que certaines délégations aient suivi de près les débats. Les principes et buts de la Charte des Nations Unies et du droit international devraient être respectés et suivis et si certains pays ne savaient pas encore clairement quelle était la position de la délégation, ils devraient consulter le dossier de la réunion sur le site Web officiel de l'OMPI. La délégation a déclaré qu'elle avait toujours préconisé que toutes les parties examinent l'ensemble de la situation, y compris le bien commun et le développement robuste de l'OMPI. La délégation a déclaré que certains pays qui proposeraient des accusations contre d'autres pays devraient réfléchir à leur propre situation et à leurs propres actions.

145. La délégation du Canada a appuyé la décision relative à la participation des peuples autochtones et des communautés locales à la conférence diplomatique concernant l'IGC pour 2024. La délégation estimait que la décision avait permis de trouver un juste équilibre entre le caractère exceptionnel de la proposition en question et l'importance d'avoir les peuples autochtones et les communautés locales dans la salle lors de la conférence diplomatique qui les concernait. Cela était essentiel pour la légitimité des travaux de la conférence diplomatique et des résultats éventuels et, par conséquent, la décision nécessitait une certaine souplesse de la part de toutes les parties concernées. La délégation s'est dite très satisfaite que les délégations aient pu se réunir sur cette question et elle a remercié la délégation de l'Allemagne pour sa contribution au Fonds de contributions volontaires de l'OMPI et attendait avec intérêt de nouvelles contributions.

146. La délégation de l'Ukraine a reconnu l'importance de la décision et s'est engagée à appuyer la poursuite des travaux en vue de sa mise en œuvre. Malgré un intérêt manifeste à traiter certaines questions en suspens, la délégation n'avait pas rompu le consensus sur le respect des efforts des délégués et du Secrétariat. La délégation a demandé que sa déclaration, faite plus tôt dans la journée concernant le bureau extérieur de l'OMPI dans la Fédération de Russie, soit consignée dans le rapport général des assemblées.

147. La délégation de la Lituanie s'est associée aux déclarations des délégations qui avaient fait part de leurs préoccupations quant au budget proposé pour le bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie, sans justification fondée sur l'efficacité opérationnelle de l'entité, et sa contribution à la mise en œuvre du mandat de l'OMPI. La délégation a déclaré que l'agression militaire non provoquée et injustifiée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine constituait une violation flagrante de la Charte des Nations Unies, des principes des Nations Unies et des valeurs de l'humanité. La Fédération de Russie avait déclenché une guerre sur les droits de propriété intellectuelle et la clôture du bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie aurait constitué la solution la plus appropriée. Dans le même temps, la délégation respectait le principe du consensus sur cette question importante.

148. La délégation de la Lettonie a appuyé les déclarations faites par les délégations des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni, de l'Allemagne, de la Pologne et de la Lituanie. La délégation soutenait également la déclaration formulée par la délégation de la Croatie. La délégation a déclaré qu'elle ne pouvait honnêtement pas exprimer son mécontentement face au fait que le Programme de travail et budget adopté pour 2024-2025 a montré que l'Organisation, qui disposait de normes très élevées, ne s'est pas assurée que l'un de ses États membres ne faisait pas clairement abstraction des règles et règlements internationaux. La délégation a estimé que l'accueil d'un bureau extérieur de l'OMPI était un privilège qui ne devait pas être accordé à un pays violant de manière flagrante le droit international et qui faisait tout ce qui était en son pouvoir pour faire obstacle à la fourniture d'un soutien au pays dans lequel il menait une guerre effroyable. Cela passait très mal. La délégation a demandé si les États membres et

l'OMPI souhaitaient s'associer et soutenir ce point. La délégation a appuyé la décision sur le programme de travail et budget pour 2024-2025 qui contenait les activités nécessaires devant être menées, mais elle a exhorté à ne pas oublier le thème du bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie. La délégation a souligné que cette approche devrait être repensée à l'avenir et elle a remercié tous les participants pour le bon travail accompli.

149. La délégation du Brésil a remercié les délégations, le Secrétariat et la présidente pour la manière dont ils s'étaient employés à parvenir à un accord sur la proposition du GRULAC de financer les représentants des peuples autochtones et des communautés locales à l'IGC sur les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore. La convocation de la conférence diplomatique pour 2024 était une étape importante pour garantir une participation plus inclusive et plus large de ceux qui étaient directement responsables de la préservation et de la conservation du patrimoine mondial. Dans un monde en constante évolution, cette œuvre collective garantissait la légitimité de l'amélioration de la gouvernance mondiale des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés en améliorant l'accès à ces ressources et par le biais de brevets. Un instrument international important était une étape importante dans le processus de négociation. Le système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) serait renforcé s'il existait un équilibre entre les utilisateurs et les titulaires de droits sur les ressources génétiques. Il était important de trouver un équilibre entre le système mondial de la propriété intellectuelle et la capacité de l'humanité de continuer à créer et à innover de manière durable et progressive. Cela permettrait ainsi d'aligner la mission de l'OMPI sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : un système mondial de propriété intellectuelle équilibré et efficace, qui reconnaissait surtout que ce secteur jouait un rôle crucial dans certains aspects, comme le développement économique, l'égalité et le bien-être, ainsi que la santé.

150. La délégation de la Fédération de Russie a déclaré qu'aux trente-cinquième et trente-sixième sessions du PBC et lors de la soixante-quatrième série de réunions des assemblées, elles avaient été témoins de discussions purement politisées sur le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025. La délégation ne pensait pas que les délégations aient fourni des arguments solides et financièrement équilibrés pour étayer leurs affirmations selon lesquelles le financement du Bureau extérieur de l'OMPI dans la Fédération de Russie devrait être réduit. La délégation avait entendu des revendications sans fondement répétées selon lesquelles le budget 2022-2023 avait été sous-utilisé et comment cela devrait avoir une incidence sur la planification de la mise en œuvre future. La délégation a rappelé ses précédentes déclarations selon lesquelles la sous-utilisation des fonds avait été enregistrée dans tous les bureaux extérieurs, y compris au sein du Bureau de coordination de l'OMPI à New York. La suggestion visant à réduire le financement n'avait été faite qu'à l'égard du Bureau extérieur de l'OMPI dans la Fédération de Russie. La délégation estimait que cela était politisé et créait une double norme. La délégation n'était pas entièrement satisfaite du projet de décision ni du contenu du programme de travail et budget proposé pour 2024-2025 dans son ensemble. Il était censé contenir une méthode de calcul des dépenses proposées par l'OMPI, des hypothèses relatives à l'inflation et un tableau détaillé des effectifs, y compris les postes, les effectifs et d'autres paramètres importants sur lesquels reposait la proposition de budget. Malgré le fait qu'aucune de ces informations n'avait été incluse dans le document malgré des demandes répétées, la délégation avait fait preuve d'une attitude constructive, s'était entretenue avec le Secrétariat et avait convenu d'accepter le programme de travail et budget pour 2024-2025 sous cette forme proposée. La délégation a demandé que les futurs programmes de travail et budgets soient préparés en tenant compte des observations formulées par la délégation.

151. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du), parlant au nom du GRULAC, a remercié la présidente pour sa direction et le Secrétariat pour avoir toujours répondu rapidement aux questions du GRULAC. Le GRULAC a remercié les délégations pour leurs contributions et leur participation au cours des journées précédentes afin de garantir la présence des peuples autochtones et des communautés locales à la Conférence diplomatique.

Le GRULAC a remercié les donateurs qui avaient contribué au Fonds de contributions volontaires de l'OMPI et a encouragé les autres délégations qui s'étaient exprimées ce jour à faire de même.

152. La délégation de la Pologne, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, s'est dite satisfaite du programme de travail et budget proposé pour 2024-2025 et a remercié le Secrétariat et les délégations pour leur travail constructif. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes a rappelé les déclarations faites par les pays d'Europe centrale et des États baltes lors des réunions du PBC où ils avaient demandé des informations plus détaillées sur les activités du Bureau extérieur de l'OMPI dans la Fédération de Russie, informations qu'il n'avait pas encore reçues. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes a noté qu'ils continueraient de demander ces informations à l'avenir.

153. La délégation de la Pologne a demandé que ses déclarations concernant le Bureau extérieur de l'OMPI dans la Fédération de Russie soient consignées dans le compte rendu.

154. La délégation du Chili a remercié les délégations pour leur esprit de collaboration, qui avait permis un accord sur la proposition avancée par le GRULAC et le groupe des pays africains visant à faire en sorte que les peuples autochtones et les communautés locales puissent participer à la Conférence diplomatique sur les ressources génétiques et les savoirs traditionnels qui y sont associés. La délégation a remercié les délégations qui avaient contribué à soutenir leur participation.

155. La présidente a remercié les délégations pour leurs déclarations et s'est félicitée du travail accompli aux trente-cinquième et trente-sixième sessions du PBC et à la soixante-quatrième série de réunions des assemblées pour parvenir à un consensus sur les questions en suspens dans le programme de travail et budget pour 2024-2025. La présidente a reconnu la difficulté à s'accorder sur les questions budgétaires à l'OMPI et dans d'autres organisations. Elle avait espéré que les questions en suspens auraient été résolues durant les sessions du PBC, mais cela n'a pas été le cas. La présidente a annoncé qu'elle avait participé à une réunion avec le président du PBC et les délégations pour examiner comment, à l'avenir, ils pourraient mieux se préparer à parvenir à une proposition commune, qui aurait été débattue au niveau technique et spécialisé. La présidente a remercié les délégations pour leur engagement constructif et a célébré le consensus sur la question du financement des représentants des communautés autochtones et locales au sein de l'IGC.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

RAPPORTS DES COMITÉS DE L'OMPI

i) Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR)

156. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document [WO/GA/56/14](#)).

ii) Comité permanent du droit des brevets (SCP)

157. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document [WO/GA/56/14](#)).

iii) Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT)

158. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document [WO/GA/56/14](#)).

iv) Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) et examen de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement

159. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document [WO/GA/56/14](#)).

v) Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC)

160. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document [WO/GA/56/14](#)).

vi) Comité des normes de l'OMPI (CWS)

161. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document [WO/GA/56/14](#)).

vii) Comité consultatif sur l'application des droits (ACE)

162. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document [WO/GA/56/14](#)).

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

SYSTÈME DU PCT

163. Voir le rapport de la session de l'Assemblée de l'Union du PCT (document [PCT/A/55/4](#)).

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

SYSTÈME DE MADRID

164. Voir le rapport de la session de l'Assemblée de l'Union de Madrid (document [MM/A/57/2](#)).

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

SYSTÈME DE LA HAYE

165. Voir le rapport de la session de l'Assemblée de l'Union de La Haye (document [H/A/43/2](#)).

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

SYSTÈME DE LISBONNE

166. Voir le rapport de la session de l'Assemblée de l'Union de Lisbonne (document [LI/A/40/2](#)).

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

CENTRE D'ARBITRAGE ET DE MÉDIATION DE L'OMPI, Y COMPRIS LES NOMS DE DOMAINE

167. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document [WO/GA/56/14](#)).

POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

TRAITÉ SUR LE DROIT DES BREVETS (PLT)

168. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document [WO/GA/56/14](#)).

POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

TRAITÉ DE SINGAPOUR SUR LE DROIT DES MARQUES (STLT)

169. Voir le rapport de la session de l'Assemblée du Traité de Singapour (document [STLT/A/16/2](#)).

POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

ASSISTANCE ET APPUI AU SECTEUR DE L'INNOVATION ET DE LA CRÉATIVITÉ ET AU SYSTÈME DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE L'UKRAINE

170. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document [A/64/8](#).

171. La présidente a ouvert le point 21 de l'ordre du jour, intitulé "Assistance et appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine", et a invité le Directeur général à présenter ce point de l'ordre du jour.

172. Le Directeur général a indiqué qu'à la suite de la décision prise par les États membres de l'OMPI lors des dernières assemblées sur le point 19 de l'ordre du jour : Assistance et appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine, le Secrétariat a effectué l'évaluation requise, engagé des consultations et mené des activités de mise en œuvre et d'autres activités, comme demandé par les États membres. Le Directeur général a déclaré que, grâce à la collecte de données et d'éléments de preuve, ainsi qu'à la collecte de données empiriques tirés des réponses reçues, le Secrétariat avait établi comment l'invasion de l'Ukraine avait considérablement affecté le secteur et l'écosystème de l'innovation et de la créativité de l'Ukraine. Les répercussions comprenaient les dommages causés à l'infrastructure, la réaffectation des ressources financières aux priorités nationales en matière de sécurité et de défense, les dommages sur le plan social, l'impact sur la santé mentale et la fuite des cerveaux. Le Directeur général a noté que les données faisaient état de dommages à l'écosystème de la propriété intellectuelle, y compris une diminution des dépôts : les demandes ukrainiennes dans le cadre du PCT ont diminué d'un tiers l'année dernière et le Secrétariat a enregistré une baisse de 20% des demandes internationales d'enregistrement de marques selon le système de Madrid de l'OMPI. D'un autre côté, le secteur et l'écosystème de l'innovation ont fait preuve de résilience et d'adaptabilité. Comme indiqué, alors que le produit intérieur brut (PIB) du pays a diminué, les exportations de services informatiques ont augmenté et, malgré les circonstances, de nouvelles entreprises ukrainiennes ont rejoint les rangs des licornes mondiales. Le Directeur général a souligné que l'OMPI avait continué de coopérer

étroitement avec l'Ukraine pour fournir assistance et appui. Le Directeur général a noté que les domaines dans lesquels un appui était le plus nécessaire avaient été recensés avec l'Ukraine et que des activités axées sur des résultats concrets et tangibles, y compris la fourniture d'un accès à l'information et aux technologies, les conseils législatifs et l'appui aux institutions de formation en matière de propriété intellectuelle, avaient été menées. Le Secrétariat avait également veillé à ce que les déposants de demandes de titres de propriété intellectuelle de l'Ukraine, ainsi que l'Office national de propriété intellectuelle, continuent d'avoir accès à l'ensemble des services de l'OMPI. Le Directeur général a ajouté qu'outre l'aide d'urgence, es mesures de redressement, de restauration et de reconstruction avaient été examinées. Le Directeur général a noté que l'évaluation menée et les besoins recensés contribueraient à faire en sorte que l'appui de l'OMPI soit dirigé là où il était le plus nécessaire. En outre, le Directeur général a ajouté que samedi, un mémorandum d'accord complet avec le Gouvernement ukrainien, qui orienterait la collaboration dans les années à venir, avait été signé. Le Directeur général a indiqué que, comme indiqué dans le rapport du Fonds monétaire International (FMI) sur l'Ukraine, l'économie ukrainienne était confrontée à des incertitudes exceptionnellement élevées liées à l'ampleur, à la durée et à l'intensité de la guerre. Cette situation pourrait également avoir un impact supplémentaire sur l'ampleur des dommages causés à l'écosystème de l'innovation et de la création. Le Directeur général a noté que l'évaluation donnait également des indications sur la manière dont la guerre en général avait une incidence sur l'innovation et la créativité humaines, et a réaffirmé que la paix était le seul environnement propice à l'instauration d'un écosystème qui profite à toutes et à tous, partout dans le monde. Le Directeur général a ensuite donné la parole au directeur de la Division des pays en transition et des pays développés (TDC), afin de donner un aperçu des principaux résultats de l'évaluation, des consultations, de la mise en œuvre et d'autres activités relatives à l'assistance et à l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine, comme demandé par les États membres.

173. Le Secrétariat a exprimé sa gratitude au Directeur général pour l'ouverture de la phase de cet important point de l'ordre du jour et a fourni les détails du rapport. Tout d'abord, le Secrétariat a indiqué qu'en termes de méthodologie d'évaluation, des questionnaires, des entretiens, une recherche documentaire et une analyse des données avaient été utilisés. Quelque 100 parties prenantes avaient activement participé, fournissant des indications précieuses sur la situation sur le terrain. Le processus comprenait la préparation et la collecte d'enquêtes auprès des principales parties prenantes, telles que les autorités gouvernementales chargées de la protection et de l'application des droits de propriété intellectuelle, les établissements d'enseignement et de recherche de différentes régions du pays, les parcs technologiques et d'innovation, les start-up, les associations de propriété intellectuelle et les praticiens, les représentants des industries de la création, à savoir les artistes, les artistes interprètes ou exécutants, les musiciens, les éditeurs, les organisations de gestion collective, ainsi que les centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI). Le Secrétariat a ajouté que le Bureau international avait également consulté et examiné les sources accessibles au public, y compris les rapports officiels d'organisations et d'institutions internationales et régionales telles que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque européenne pour la Reconstruction et le développement (BERD), la Banque mondiale, les administrations nationales et les pages Web officielles des parties prenantes concernées ainsi que des résumés et des rapports des centres de recherche. Le Secrétariat a indiqué que les conclusions de l'évaluation montraient que la guerre avait considérablement affecté le secteur de l'innovation et de la créativité de l'Ukraine. Parmi les impacts les plus significatifs de la guerre sur le secteur de l'innovation et de la créativité de l'Ukraine et sur l'écosystème, le Secrétariat a énuméré les effets négatifs sur la santé mentale, la performance et le bien-être des étudiants, des éducateurs, des créateurs, des scientifiques et des chercheurs; la fuite des cerveaux – de nombreux créateurs, éducateurs, scientifiques et chercheurs ont quitté le pays, ce qui a

entraîné une perte de capital humain et une pénurie de professionnels qualifiés; les baisses de dépôts : tous les dépôts internationaux dans le cadre des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye relatifs à l'Ukraine, ainsi que les dépôts nationaux ont connu des baisses importantes; les pertes de l'industrie de la création; les dégâts causés à l'infrastructure et les ressources financières limitées; la résilience et l'adaptabilité – néanmoins, les institutions gouvernementales ont continué de fonctionner et ont réagi aux défis en favorisant l'optimisation structurelle, en lançant des initiatives et en concevant des stratégies pour soutenir et protéger les secteurs de la propriété intellectuelle, de la créativité et de l'innovation et attirer des partenaires internationaux. Le Secrétariat a saisi cette occasion pour remercier toutes les parties prenantes qui, malgré les circonstances, ont donné leur avis pour l'établissement du rapport. Deuxièmement, le Secrétariat a indiqué que les consultations se poursuivaient, afin de comprendre les besoins spécifiques de l'Ukraine en matière d'écosystème d'innovation et de créativité, impliquant des échanges de lettres, des communications à tous les niveaux et des réunions virtuelles et en personne tenues à Genève avec les parties prenantes gouvernementales compétentes de l'Ukraine. Le Secrétariat a indiqué que plus de 25 consultations en ligne et en personne à Genève avaient eu lieu, avec la participation de parties prenantes gouvernementales compétentes de l'Ukraine, y compris l'Institut ukrainien de la propriété intellectuelle (Ukrpatent), l'Ukrainian National Office for Intellectual Property and Innovations (UANIPIO), le Ministère de l'économie de l'Ukraine et la Mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Office des Nations Unies. En outre, le Secrétariat a souligné que tous les secteurs de l'OMPI avaient participé au processus. Le Secrétariat a indiqué que, sur la base des consultations, les besoins actuels et futurs avaient été recensés. Troisièmement, le Secrétariat a déclaré que les consultations avaient contribué à préparer la voie à la mise en œuvre de l'assistance technique, de l'assistance juridique, du renforcement des capacités et d'autres formes d'appui pour restaurer et développer le secteur et l'écosystème de la propriété intellectuelle de l'Ukraine. Le Secrétariat a indiqué qu'il avait donné la priorité aux activités ayant un impact concret, en mettant l'accent sur la reconstruction d'un écosystème de propriété intellectuelle plus solide profitant à toutes les parties prenantes. Les activités demandées ont été lancées et sont restées en cours dans le cadre du soutien apporté par l'OMPI à l'Ukraine. Le Secrétariat a indiqué que ces activités visaient à soutenir les institutions gouvernementales, notamment l'UANIPIO, le réseau des CATI, les instituts de formation en propriété intellectuelle, le système juridique et le système d'application des droits et les utilisateurs des services de propriété intellectuelle en Ukraine. Les activités menées et en cours comprenaient : la fourniture d'un accès à l'information et à la technologie pour appuyer la continuité des opérations et le développement de l'UANIPIO et d'autres institutions publiques; la fourniture de conseils d'ordre politique et législatif, notamment en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de la nouvelle stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle, de la législation sur le droit d'auteur et des règlements et du système de gestion collective de l'Ukraine; l'appui au développement des entreprises dans le domaine de la propriété intellectuelle de l'UANIPIO; l'Institution de formation en matière de propriété intellectuelle; l'application des droits de propriété intellectuelle et autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges et activités de sensibilisation; appui et assistance aux institutions gouvernementales, aux PME, aux créateurs et aux inventeurs en ce qui concerne l'identification, l'évaluation et le bénéfice de leur propriété intellectuelle, ainsi que le renforcement des capacités grâce à la participation à des projets, à des programmes de formation et à des ateliers à l'intention de diverses parties prenantes de l'Ukraine. Le Secrétariat a indiqué que pour la mise en œuvre de la décision, elle avait assuré des ressources financières et humaines adéquates en réaffectant des fonds au sein du Programme de travail et budget approuvé pour la mise en œuvre de l'assistance technique et juridique, le renforcement des capacités et d'autres formes d'appui à l'Ukraine, selon qu'il conviendra et en fonction des besoins en matière de restauration et de reconstruction du secteur de la propriété intellectuelle et de l'écosystème de l'Ukraine. Le Secrétariat a souligné que ces dernières activités visaient à créer un écosystème de propriété intellectuelle plus solide qui profitait aux parties prenantes grâce à l'élaboration d'une stratégie nationale exhaustive et efficace en matière de propriété intellectuelle, fournir une assistance financière aux utilisateurs de l'écosystème de la propriété intellectuelle en Ukraine grâce à un accès gratuit à des

programmes spécialisés d'information en matière de brevets et renforcer les possibilités offertes aux institutions gouvernementales en Ukraine de bénéficier financièrement d'une meilleure gestion future des droits de propriété intellectuelle détenus par les pouvoirs publics au moyen d'un projet d'audit de la propriété intellectuelle. Concernant les services de l'OMPI, le Bureau international a veillé à ce que les déposants de demandes de titres de propriété intellectuelle de l'Ukraine, ainsi que l'UANIPIO, ont continué d'avoir accès à l'ensemble des services de propriété intellectuelle de l'OMPI et que des mesures avaient été mises en place pour accorder des extensions, exemptions et autres recours appropriés, conformément aux traités, règles et règlements pertinents de l'OMPI. Le Secrétariat s'est assuré que des mesures appropriées avaient été prises en ce qui concerne l'Ukraine et l'administration chargée de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international dans le cadre du PCT et le déploiement des dépôts en ligne et des dépôts ePCT. Le Secrétariat a indiqué qu'il contribuait à faciliter la continuité des opérations de l'UANIPIO et a appuyé le déploiement de dépôts en ligne par la préservation des comptes des utilisateurs de l'Office et l'accès aux services de l'OMPI. Enfin, le Secrétariat a réitéré l'engagement du Bureau international à soutenir l'écosystème de la propriété intellectuelle dans le pays et à aider à reconstruire le secteur de l'innovation et de la créativité de l'Ukraine, qui avait été durement affecté par la guerre. Le Secrétariat a souligné que la signature du mémorandum d'accord sur la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle entre l'OMPI et l'Ukraine, qui s'était fondée sur les conclusions du rapport, offrait un cadre de coopération important pour garantir que le soutien et l'assistance de l'OMPI produisent des avantages concrets pour les créateurs, les innovateurs et les membres de la communauté de la propriété intellectuelle qui subissent les conséquences de la guerre. Le Secrétariat s'est déclaré prêt à fournir toute information supplémentaire demandée par les États membres.

174. La délégation de l'Ukraine a exprimé sa sincère gratitude au Directeur général pour sa direction exceptionnelle dans l'établissement du rapport et pour sa déclaration. La délégation a également adressé ses remerciements au vice-directeur général chargé du Secteur du développement régional et national, pour son soutien ainsi qu'à tous les départements du Bureau international pour leurs efforts considérables dans ce domaine. La délégation a notamment reconnu la facilitation, l'équilibre et l'objectivité remarquables dont avait fait preuve le directeur de la Division des pays en transition et des pays développés, tout au long du processus d'évaluation. La délégation a exprimé sa profonde gratitude à tous les États membres de l'OMPI qui avaient coparrainé et appuyé la décision de l'an dernier sur l'Assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité de l'Ukraine, comme indiqué dans le document A/63/8. L'Ukraine tirait sa force et sa détermination du soutien et de la solidarité écrasants exprimés par les États membres au cours de ces assemblées. La délégation a souligné que le rapport était effectivement axé sur l'atténuation des effets négatifs de la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine et a souligné l'importance de la reconstruction d'un écosystème novateur et créatif en Ukraine. En outre, elle a souligné l'adaptabilité et la viabilité de l'économie ukrainienne, soulignant ses atouts dans la numérisation, l'endurance des PME et le potentiel de ses ressources humaines et a pris note de l'inclusion d'aspects essentiels tels que la santé mentale et les pertes subies par l'industrie de la création dans le rapport. La délégation a déclaré qu'au-delà des chiffres, il était essentiel de reconnaître les effets profonds et durables de la guerre d'agression contre l'Ukraine sur la capacité de son peuple de créer et de travailler. La délégation a indiqué que la perspective plus large permettait de comprendre le contexte quotidien dans lequel le secteur de l'innovation et de la créativité et le système de propriété intellectuelle de l'Ukraine fonctionnaient. Néanmoins, la délégation a déclaré que si le rapport représentait une évaluation approfondie objective et bien documentée, il ne pouvait pas être considéré comme complet et exhaustif. Elle a ajouté que cette limitation ne constituait pas une réflexion sur le Bureau international, mais plutôt une conséquence malheureuse de la guerre d'agression menée actuellement par la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Tant que les troupes de la Fédération de Russie restaient sur le territoire ukrainien et continuaient de cibler des biens civils avec leurs missiles, le présent rapport ne pouvait se conclure que par une ellipse. La délégation a souligné que la guerre de la

Fédération de Russie contre l'Ukraine signifiait, avant tout, la perte de la vie et des moyens de subsistance, et déclaré qu'il y a quelques jours seulement, alors que les États membres de la Fédération de Russie avaient fait leurs déclarations générales, les missiles de la Fédération de Russie avaient frappé la ville de Lviv, située à cinquante de kilomètres de la frontière polonaise, causant la mort et les blessures de dizaines d'Ukrainiens. Elle a fait observer que derrière chaque pourcentage et nombre en baisse dans le rapport, derrière chaque source et chaque calcul, la vie d'individus avait été brisée. La délégation s'adressait aux délégués car cela faisait partie du pouvoir des délégués de veiller à ce que ces opportunités ne soient pas perdues à jamais. La délégation était fermement convaincue qu'en étroite collaboration avec l'OMPI et ses estimés États membres, l'Ukraine serait en mesure de contrer les dommages importants causés par les actions agressives de la Fédération de Russie concernant le secteur de l'innovation et de la créativité et le système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine. À cet égard, les connaissances, l'expérience et les ressources de l'OMPI et de ses estimés États membres seraient très utiles pour aider l'Ukraine. C'est pourquoi la délégation a demandé qu'il soit envisagé d'allonger les délais de grâce pour les déposants ukrainiens, de faciliter l'accès aux services mondiaux de propriété intellectuelle et aux sources de connaissances, d'aider les personnes déplacées à l'intérieur de l'Ukraine et de mettre en œuvre des programmes visant à soutenir l'innovation, la créativité et le système de propriété intellectuelle de l'Ukraine. La délégation a reconnu que les actions à l'appui de l'Ukraine étaient un investissement dans un avenir durable et pacifique pour l'innovation et la créativité dans le monde et elle a invité les autres délégations à s'associer à d'autres efforts pour isoler la Fédération de Russie des instances internationales et du processus de prise de décisions au sein de ces instances. Les actions délibérées des fonctionnaires de la Fédération de Russie visant à exploiter les ressources de l'OMPI pour légitimer l'occupation temporaire du territoire ukrainien ou exploiter les ressources et les compétences de l'OMPI pour renforcer leur agression armée devaient cesser. La délégation a déclaré que c'était uniquement par l'unité et le courage face à cette menace, que les objectifs et la mission de cette Organisation pouvaient être atteints, car la menace posée par la Fédération de Russie transcende depuis longtemps les frontières nationales et régionales et était devenue une préoccupation mondiale.

175. La délégation de la Pologne, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié le Directeur général et le Secrétariat d'avoir établi le rapport sur l'Assistance et l'appui au secteur de l'Innovation et de la créativité de l'Ukraine, publié dans le document A/64/8. La délégation a déclaré que le rapport confirmait l'impact négatif important de la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, qui se traduisait non seulement par les dommages sans précédent apportés à l'infrastructure des institutions scientifiques, éducatives, de recherche et culturelles, mais surtout par la perte du potentiel et des capacités des parties prenantes de l'écosystème de la propriété intellectuelle ukrainien. La délégation a souligné que les effets négatifs très variés de l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie, de la dégradation de la santé mentale des parties prenantes de la propriété intellectuelle, la fuite des cerveaux causée par la crise humanitaire, amplifiée par les dégâts causés à l'infrastructure et la diminution des ressources financières, faisaient l'objet de graves préoccupations pour les pays d'Europe centrale et des États baltes. La diminution signalée du nombre de dépôts, ainsi que les pertes subies par l'industrie de la création ukrainienne étaient clairement la preuve que la poursuite de la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine éclipse les efforts internationaux visant à soutenir la croissance économique et le développement, également par le biais de la propriété intellectuelle. En outre, la délégation a souligné que, compte tenu des effets préjudiciables de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, il faudrait des années, voire des décennies, pour retrouver la croissance dynamique de l'infrastructure et du potentiel d'innovation antérieure à la guerre du système ukrainien de la propriété intellectuelle. La délégation a indiqué que l'appui et l'assistance internationaux étaient plus que nécessaires dans ces circonstances extraordinaires. Elle a salué tous les efforts déployés par l'OMPI pour soutenir et fournir une assistance au secteur de l'innovation et de la créativité de l'Ukraine, présentée dans le rapport. La délégation a ajouté que la poursuite de la coopération de l'OMPI

avec l'Ukraine pour aider les membres des parties prenantes de la propriété intellectuelle ukrainiennes dans le but d'atténuer les effets négatifs de la guerre non provoquée et injustifiée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine et de reconstruire son écosystème de création était nécessaire. La Fédération de Russie poursuivant ses attaques illégales, ciblées et non provoquées contre l'infrastructure civile, la délégation a réaffirmé la nécessité pour la communauté internationale de prendre toutes les mesures possibles pour aider le peuple ukrainien à faire face aux effets négatifs et durables de cette guerre. En conclusion, la délégation, au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a rappelé à tous les membres de l'OMPI leur obligation de respecter le droit international. La délégation a rappelé que la Résolution ES -11/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui a déploré dans les termes les plus énergiques l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, ainsi que la Résolution ES-11/4 de l'Assemblée générale des Nations Unies condamnant la tentative d'annexion illégale des territoires de l'Ukraine, avaient clairement identifié les violations flagrantes de l'ordre international par la Fédération de Russie. La délégation a déploré qu'en dépit de toutes les résolutions et condamnations, la Fédération de Russie poursuive ces violations à ce jour. La délégation a assuré que le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes soutiendrait l'Ukraine et le peuple ukrainien aussi longtemps que nécessaire.

176. La délégation de la Suisse, parlant au nom du groupe B, a remercié le Secrétariat pour l'établissement du rapport sur l'Assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité de l'Ukraine (document A/64/8) et le Directeur général pour son exposé. La délégation s'est félicitée de l'aperçu des difficultés recensées dans le rapport et a pris note de la liste détaillée des activités d'appui menées et envisagées par le Bureau international. La délégation a également pris note des effets néfastes considérables de la guerre sur le secteur de l'innovation et de la créativité en Ukraine et de la détérioration constante de l'écosystème de la propriété intellectuelle, de la diminution du nombre de dépôts de titres de propriété intellectuelle et de la perte de revenus pour les innovateurs et les créateurs. La délégation a demandé davantage d'informations sur la manière dont le Secrétariat comptait donner la priorité à la multitude d'activités énumérées et décrites à la page 20 et aux pages suivantes, la question de savoir si le Secrétariat avait recensé les activités ou les questions qui pourraient être traitées en premier et la manière dont la situation globale en matière de sécurité dans le pays affectait l'assistance technique prévue. La délégation a fait part de son vif intérêt pour le suivi de ces évolutions par le groupe B.

177. La délégation de l'Espagne, répondant à la déclaration faite au nom de l'Union européenne et de ses États membres, a réaffirmé le soutien et la solidarité dont elle continue de faire preuve à l'égard de l'Ukraine, qui fait face depuis plus d'un an à une guerre d'agression continue menée par la Fédération de Russie. La délégation a invité la Fédération de Russie à mettre immédiatement fin à toutes les violations du droit international, à retirer instantanément et complètement ses troupes de l'ensemble du territoire ukrainien et à respecter pleinement l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. La délégation a souligné que l'Ukraine était désormais un pays candidat pour l'adhésion à l'Union européenne. La délégation a déclaré que l'Union européenne et ses États membres se félicitaient de la présentation du rapport par le Directeur général et de la volonté de l'OMPI de continuer à mettre en œuvre une assistance technique et juridique, le renforcement des capacités et d'autres mesures d'appui à l'Ukraine, selon qu'il conviendra et en fonction des besoins en matière de restauration et de reconstruction de l'écosystème de la propriété intellectuelle de l'Ukraine. La délégation a déclaré que le rapport ne laissait aucun doute sur les conséquences négatives importantes pour l'écosystème ukrainien de la propriété intellectuelle de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. La délégation a reconnu que l'OMPI était le meilleur endroit pour traiter les implications de la guerre sur la propriété intellectuelle, ainsi que pour évaluer et fournir l'assistance nécessaire au rétablissement et à la reconstruction de l'industrie de la création de l'Ukraine et de son système de propriété intellectuelle. La délégation a fait observer que l'appui

et l'assistance continus et adéquats de l'OMPI à l'écosystème de l'innovation et de la propriété intellectuelle étaient nécessaires pour atténuer ces effets. La délégation a conclu que le rapport montrait clairement que la mise en œuvre appropriée des dispositions de la décision prise lors des assemblées de l'OMPI l'année dernière sur l'Assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité de l'Ukraine restait essentielle pour assurer un soutien adéquat aux efforts des communautés ukrainiennes, visant à rétablir le fonctionnement opérationnel et adéquat de l'écosystème de la propriété intellectuelle.

178. La délégation du Royaume-Uni a remercié l'OMPI pour le rapport sur l'Assistance et l'appui fournis au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine. La délégation a salué l'OMPI pour avoir réagi à la guerre dévastatrice et illégale en Ukraine. La délégation a déclaré que l'OMPI avait pris des mesures précieuses pour examiner les répercussions de la guerre et apporter son soutien au secteur de l'innovation et de la création ainsi qu'au système de propriété intellectuelle de l'Ukraine, en vue de la reprise. Elle s'est référée à la déclaration de la délégation de l'Ukraine, faisant observer que, depuis l'invasion illégale et injustifiée de la Fédération de Russie, l'Ukraine avait subi des attaques contre ses bâtiments et son infrastructure, ce qui avait des effets dévastateurs sur son activité économique et sur l'utilisation de la propriété intellectuelle. La délégation a relevé dans le rapport les incidences, telles que les nuisances sur la santé mentale, la fuite des cerveaux, les dommages causés à l'infrastructure, les réductions de financement, les baisses de dépôts et les pertes enregistrées par l'industrie de la création. Les actions injustifiées de la Fédération de Russie étaient en contradiction flagrante avec la mission de l'OMPI visant à promouvoir la propriété intellectuelle afin d'améliorer la vie de toutes et de tous dans le monde entier. La délégation a salué les incroyables efforts déployés par le peuple ukrainien, dans des circonstances extrêmement difficiles, pour continuer de fournir des services importants aux citoyens du pays, et lui a témoigné sa solidarité. La délégation s'est félicitée de constater que le rapport indiquait clairement que l'OMPI devait poursuivre ses importants travaux pour appuyer le fonctionnement et le redressement à long terme de l'écosystème de la propriété intellectuelle de l'Ukraine. La délégation a appelé l'OMPI à ne pas perdre de vue ses objectifs, mais à continuer de fournir une assistance à l'écosystème de l'innovation et au système de la création de l'Ukraine. La délégation a remercié l'OMPI pour sa transparence et a dit attendre avec intérêt de nouvelles mises à jour sur la mise en œuvre de la résolution et a également remercié les États membres de l'OMPI pour leur solidarité avec l'Ukraine en cette période critique.

179. La délégation des États-Unis d'Amérique a évoqué le fait sombre et tragique que la guerre non provoquée et brutale de la Fédération de Russie contre l'Ukraine se poursuivait, près d'un an après que les assemblées avaient demandé ce rapport. La délégation a déclaré que les attaques de la Fédération de Russie contre l'Ukraine avaient porté atteinte à tous les secteurs et à tous les aspects de la société, et que rien n'était épargné, notamment le secteur et l'écosystème de l'innovation et de la créativité de l'Ukraine. Elle a attiré l'attention sur les chiffres saisissants et a noté une litanie de destructions et d'opportunités perdues pour l'Ukraine – 350 établissements d'enseignement avaient été détruits et des milliers d'autres avaient été endommagés, comme l'avait indiqué le Bureau international. La délégation a évoqué les dommages signalés à près de 120 établissements d'enseignement scientifique et supérieur ainsi que 253 sites culturels et quatre établissements scientifiques qui avaient été complètement détruits. La délégation s'est référée aux détails du rapport sur les pertes autres que les destructions matérielles, telles que les conséquences de la guerre de la Fédération de Russie sur la santé mentale des étudiants, éducateurs, créateurs, scientifiques et chercheurs ukrainiens, et la diminution des ressources disponibles pour l'enseignement, les secteurs de la science et de la créativité, car l'Ukraine a été contrainte de canaliser de plus en plus de fonds pour se défendre contre l'agression de la Fédération de Russie. La délégation a fait observer que la Fédération de Russie affirmait souvent que discuter de l'impact de sa brutalité revenait à politiser cette institution, et d'autres institutions techniques. La délégation a déclaré que la défense des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies n'était pas un acte

politique mais la responsabilité profonde de tout un chacun. La délégation a déclaré que la guerre menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine menaçait tous les aspects de leur État membre, y compris leurs activités et leurs contributions à l'OMPI. La délégation a déclaré que le rapport était clair comme de l'eau de roche – le point de l'ordre du jour d'aujourd'hui ne concernait pas la politisation, mais les dommages à long-terme que la Fédération de Russie infligeait aux secteurs vitaux de l'innovation et de la créativité en Ukraine. La délégation a évoqué les exemples du rapport en termes de dévastation, de diminution et de pertes du secteur de l'innovation et de la créativité de l'Ukraine. La délégation a reconnu que l'Ukraine subissait de plein fouet la violence de la Fédération de Russie, mais que la perte était également la sienne, dans la mesure où elle était privée de toute la force de l'inventivité, de la créativité et des contributions de l'Ukraine à l'Organisation. Elle a remercié le Directeur général et le Bureau international d'avoir effectué des recherches et rédigé le présent rapport et attendait avec intérêt de nouveaux rapports. La délégation espérait qu'au moment où les assemblées se réuniraient l'année prochaine, la Fédération de Russie aurait mis un terme à son agression et retiré ses forces de l'Ukraine, et que les partenaires ukrainiens pourraient contribuer pleinement à l'OMPI grâce à une innovation et une créativité sans entrave.

180. La délégation du Japon s'est félicitée des efforts déployés par le Secrétariat pour le rapport résumant ses activités visant à aider et à soutenir le secteur de l'innovation et de la créativité et le système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine, et a considéré le rapport comme une bonne réponse à la décision adoptée l'année dernière. La délégation s'est félicitée de l'engagement du Secrétariat de poursuivre sa coopération étroite avec l'Ukraine, comme indiqué au paragraphe 116 du document. La délégation a indiqué que, comme l'indiquait clairement le rapport, les créateurs, les innovateurs et les membres de la communauté de la propriété intellectuelle en Ukraine avaient été gravement endommagés par l'agression injustifiée et non provoquée de la Fédération de Russie. La délégation a demandé instamment d'assurer le soutien et l'assistance continus qui ont fourni des avantages et un impact concrets, en se concentrant sur l'atténuation des effets néfastes de la guerre et la reconstruction d'un écosystème innovant et créatif en Ukraine, qui profite à toutes les parties prenantes et renforce l'économie du pays, et a dit attendre avec intérêt le suivi sur ce sujet. En conclusion, la délégation a réitéré sa solidarité avec le peuple ukrainien et son soutien à la reconstruction de l'infrastructure de propriété intellectuelle et de l'écosystème de la propriété intellectuelle.

181. La délégation de la France s'est associée aux déclarations faites par l'Union européenne, par le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et à la déclaration du groupe B. La délégation a remercié le Directeur général pour la présentation du rapport, qu'elle a trouvé très détaillé sur les conséquences de la guerre. La délégation a également remercié l'équipe du Secrétariat qui avait établi le rapport. La délégation a noté que l'assistance technique était un mécanisme que l'OMPI mettait à la disposition de tous les États membres qui l'avaient demandé, mais dans le cas particulier à l'examen, la délégation souhaitait voir l'adoption d'une décision visant à poursuivre la mise en œuvre par l'OMPI de mesures d'assistance technique visant à aider à reconstruire le secteur de l'innovation et de la créativité et le système de propriété intellectuelle en Ukraine. La délégation a déclaré qu'à ce moment même, au cœur de l'Europe, la souveraineté et les frontières internationalement reconnues de l'Ukraine avaient été piétinées par la Fédération de Russie par une invasion injustifiée, en violation des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la question. Par conséquent, la délégation a fait observer que les mesures d'appui étaient essentielles et appropriées, étant donné qu'une grande partie de l'infrastructure de propriété intellectuelle de l'Ukraine avait été détruite. En outre, la délégation a réitéré la nécessité évidente de mettre en place des mécanismes d'appui et d'assistance technique pour aider l'Ukraine.

182. La délégation des Philippines a fait part de son appui au leadership de la présidence et a fait part de son engagement en faveur d'une série d'assemblées fructueuses qui profiteraient aux parties. La délégation estimait que le rapport était opportun compte tenu des circonstances actuelles en Ukraine. La délégation estimait que la situation actuelle justifiait la poursuite de

l'appui et de l'assistance prolongés en Ukraine, qui avaient été évalués et approuvés pour la première fois à la soixante-troisième série de réunions des assemblées. La délégation a pris note du rapport d'évaluation qui révélait une incidence significative du conflit sur le secteur de l'innovation et de la créativité et l'écosystème de l'Ukraine. La délégation a reconnu l'excellent travail qui avait été accompli dans la présentation d'un rapport factuel au bénéfice de la prise de décisions et de l'élaboration de politiques par les États membres lors de ces assemblées. Compte tenu des circonstances urgentes, la délégation a estimé que l'OMPI et ses États membres devraient assumer un rôle essentiel dans l'atténuation de l'impact négatif du conflit sur les créateurs, les innovateurs et le secteur de la propriété intellectuelle en Ukraine, en reconstruisant l'écosystème innovant et créatif endommagé qui a profité à toutes les parties prenantes, et assurer la survie de l'écosystème de la propriété intellectuelle en Ukraine. En outre, la délégation estimait que ce rôle pouvait et devrait être appliqué à d'autres pays touchés de la même manière par un conflit ou une catastrophe naturelle s'il existait une proposition similaire soumise par un État membre. La délégation a appuyé, comme elle l'avait fait lors des dernières assemblées, l'appel à l'appui et à l'assistance de l'écosystème ukrainien de l'innovation et de la création.

183. La délégation du Canada s'est associée aux déclarations faites par l'Union européenne, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et le groupe B. La délégation a déclaré que sur la base du rapport exhaustif établi par le Bureau international, les États membres de l'OMPI avaient été informés du fait que tous les secteurs de l'économie innovante de l'Ukraine ressentaient l'impact de la guerre d'agression de la Fédération de Russie : des films et de la musique, à la publication et à l'art, en passant par la recherche et l'innovation, la télévision et la radio, et les domaines d'appui en aval. La délégation a déclaré que le résultat était profond et a regretté les actions déplorables qui avaient conduit à ces effets dévastateurs. La délégation a remercié le Secrétariat pour les travaux du comité. La délégation a pleinement reconnu et apprécié le large soutien que l'OMPI apportait à l'Ukraine dans le temps dont elle avait besoin, et elle espérait que cet appui pourrait se poursuivre. La délégation a exprimé son soutien indéfectible et sa solidarité avec le peuple ukrainien et a demandé au Gouvernement de la Fédération de Russie de mettre fin immédiatement à sa guerre illégale et injustifiable contre l'Ukraine.

184. La délégation d'Israël a fait part de sa préoccupation constante concernant l'attaque de la Fédération de Russie contre l'Ukraine et s'est associée aux observations formulées par le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et le groupe B. Elle a fait part de sa solidarité avec le peuple ukrainien et s'est engagée à continuer de fournir une assistance humanitaire. La délégation a réitéré sa préoccupation quant au fait que le conflit en Ukraine détruisait le secteur de l'innovation et de la créativité. La délégation a fait part de son appui à l'assistance de l'OMPI pour la restauration et le développement du secteur et de l'écosystème de la propriété intellectuelle de l'Ukraine et pour des mesures concrètes en matière d'assistance technique, d'assistance juridique, de renforcement des capacités et toute autre assistance à cet égard. La délégation a exhorté le Secrétariat à maintenir son soutien à l'égard de l'Ukraine et à apporter des avantages concrets aux créateurs, innovateurs et membres de la communauté de la propriété intellectuelle afin de renforcer l'économie du pays. La délégation a fait part de son appui à la décision présentée au titre de ce point de l'ordre du jour.

185. La délégation de la Lituanie s'est alignée sur les déclarations faites au nom de l'Union européenne et du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. La délégation a condamné dans les termes les plus énergiques la guerre d'agression non provoquée et injustifiée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine et exigé que la Fédération de Russie cesse immédiatement ses actions militaires et retire sans condition toutes les forces et le matériel militaire de l'ensemble du territoire ukrainien et respectait pleinement l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. La délégation a remercié le Secrétariat pour le rapport et le Directeur général pour sa présentation. Se référant au rapport, la délégation a déclaré que la

guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine avait eu un impact négatif considérable et durable sur le secteur de l'innovation et de la créativité et sur l'écosystème en Ukraine, avec des dommages étendus et multiformes. Elle a souligné en particulier la diminution des dépôts et la fuite des cerveaux en même temps que la résilience et l'adaptabilité des institutions gouvernementales. La délégation s'est félicitée de l'engagement pris par l'OMPI de continuer à fournir un appui et une assistance en vue d'atténuer les effets négatifs de la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine et de reconstruire l'écosystème novateur et créatif de l'Ukraine. La Fédération de Russie poursuivant son agression contre l'Ukraine, la délégation a souligné la nécessité de s'attaquer aux conséquences immédiates, à moyen et à long terme de la guerre d'agression sur l'écosystème de la propriété intellectuelle de l'Ukraine. La délégation s'est dite confiante dans la volonté de l'OMPI de continuer de fournir des informations aux États membres sur ses activités en cours en matière d'appui et d'assistance au système de propriété intellectuelle de l'Ukraine à la suite de la décision pertinente adoptée lors des assemblées de l'OMPI l'année dernière.

186. La délégation de la Norvège s'est associée aux collègues qui se sont déclarés favorables à l'Ukraine et au peuple ukrainien, a appuyé la déclaration faite par la délégation de la Suisse au nom du groupe B et a pris note du rapport du Secrétariat publié dans le document A/64/8. La délégation a condamné les attaques de la Fédération de Russie contre l'Ukraine dans les termes les plus vigoureux et a déclaré que l'agression de la Fédération de Russie constituait une violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine et a également condamné le Bélarus pour son soutien et sa contribution à l'agression de la Fédération de Russie. La délégation s'est dite profondément préoccupée par les dommages causés par l'attaque de la Fédération de Russie contre des civils ainsi que par l'infrastructure civile. Elle a déclaré que l'attaque de la Fédération de Russie contre son voisin l'Ukraine avait des effets dévastateurs sur le secteur de l'innovation et de la créativité et sur le système de la propriété intellectuelle. La délégation a déclaré que le peuple ukrainien payait un prix élevé en termes économiques et surtout en termes de souffrance et de pertes humaines et a fait part de sa solidarité avec le peuple ukrainien, exprimé son soutien à leur légitime défense face à l'agression de la Fédération de Russie. La délégation a déclaré que son soutien portait sur la liberté et la démocratie, mais également sur la défense des principes sur lesquels reposaient la liberté et la paix européennes. La délégation a attiré l'attention sur le respect du droit international, notant qu'une menace pour ce principe constituait une menace pour tous.

187. La délégation de la Pologne, s'exprimant en son nom propre, a appuyé les déclarations faites par le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, le groupe B, l'Union européenne et d'autres délégations, dont le Japon, Israël, la France, les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et les Philippines. La délégation a déclaré que la guerre d'agression non provoquée et injustifiée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine portait atteinte au travail de l'OMPI et à l'utilisation de la propriété intellectuelle en tant qu'accélérateur du développement économique et social de l'Ukraine, mis clairement en évidence dans le rapport sur l'Assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine. Elle a remercié le Secrétariat pour le travail effectué sur le rapport et, pour compléter les faits présentés dans le rapport, a fait part du point de vue de la Pologne, déclarant que depuis le 24 février 2023, près de 13 millions de réfugiés ukrainiens avaient franchi la frontière polonaise. La guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine avait causé des milliers de morts et forcé des millions de civils à fuir leur pays par peur pour leur vie et leur sécurité. La délégation a partagé le fait que dès le premier jour de l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie, la Pologne avait été prête à venir en aide aux réfugiés, mais avait également apporté une contribution utile aux entrepreneurs, étudiants et innovateurs ukrainiens pour qu'ils puissent supporter le drame causé par cette guerre. La délégation a indiqué que, littéralement du jour au lendemain, la Pologne avait été confrontée à un défi consistant à offrir aux entrepreneurs ukrainiens les conditions de base afin qu'ils puissent poursuivre leurs activités et que depuis mars 2022, les citoyens ukrainiens avaient créé plus de 25 000 nouvelles entreprises en Pologne, ce qui a quintuplé par rapport à la

période antérieure à la guerre, la majorité des entreprises étant des PME, y compris des entreprises créatives et novatrices créées par des Ukrainiens. La délégation a également mentionné que le centre d'affaires Diia créé à Varsovie avec le soutien du ministre polonais du développement économique et de la technologie a continué de soutenir les entrepreneurs ukrainiens contraints de délocaliser leurs opérations en raison de la guerre, la plupart de ses bénéficiaires étant les start-up, les scale-up et les entreprises ukrainiennes pour les secteurs de la technologie, de l'informatique et de la création. La délégation a fait savoir que le programme de ports d'activité de la Pologne offrait en outre un programme de soutien complet facilitant la relocalisation des entreprises en Pologne. Elle a souligné que les universités, les instituts de recherche et les établissements universitaires polonais avaient ouvert leurs portes aux étudiants, chercheurs et scientifiques qui avaient été forcés de fuir leur pays suite à la guerre. La délégation a noté qu'il y avait actuellement plus de 21 000 élèves ukrainiens dans les universités polonaises, 60% d'entre eux ayant été inscrits à l'automne 2022 en raison de l'impossibilité de commencer ou de poursuivre leurs études en Ukraine. La délégation a indiqué que les établissements universitaires polonais proposaient également des programmes en ligne à l'intention des étudiants ukrainiens qui n'avaient pas pu quitter leur pays. La délégation a en outre déclaré qu'il ne s'agissait là que de quelques exemples illustrant les conséquences profondes de la guerre d'agression menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine et qu'il faudrait pour y faire face des ressources importantes, du temps et, surtout, la paix et la stabilité, qui redonneraient aux Ukrainiens confiance en un meilleur avenir. La délégation a déclaré que pour la Pologne, la question n'était pas de savoir si la communauté internationale pouvait aider l'Ukraine à remédier aux graves conséquences de la guerre de la Fédération de Russie. La délégation a fermement appuyé la volonté de l'OMPI de poursuivre son engagement et ses efforts visant à reconstruire les écosystèmes novateurs et créatifs de l'Ukraine et à atténuer les conséquences de la guerre. La Pologne continuerait à s'impliquer dans cette entreprise internationale en vue de remédier aux effets négatifs de la guerre dans le secteur ukrainien de la propriété intellectuelle. La délégation a réitéré la nécessité de continuer à faire rapport sur cette question lors des futures assemblées de l'OMPI et a de nouveau fait part de sa solidarité avec l'Ukraine et le peuple ukrainien et a demandé à la Fédération de Russie de mettre immédiatement fin à sa guerre non provoquée et injustifiée contre l'Ukraine.

188. La délégation du Vanuatu a remercié le Secrétariat sous la conduite du Directeur général d'avoir établi le rapport sur l'Assistance et à l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine. La délégation a déclaré que le rapport mettait en lumière un certain nombre de questions concernant les dommages causés à l'infrastructure et à l'écosystème national de la propriété intellectuelle de l'Ukraine. La délégation a déclaré que l'écosystème de la propriété intellectuelle était l'élément vital de l'économie d'un pays, et a réaffirmé que lorsque l'écosystème de la propriété intellectuelle d'un État membre était endommagé, l'État membre avait le droit de bénéficier d'une assistance technique de l'OMPI pour permettre et contribuer à la reconstruction de son système écologique de propriété intellectuelle. Elle a souligné les avantages pour chacun d'un environnement doté de l'infrastructure nécessaire pour promouvoir la créativité et l'innovation. La délégation a fait observer que l'Ukraine avait beaucoup investi dans son économie du savoir et qu'elle avait subi des pertes et dommages causés à son système national de propriété intellectuelle et elle s'est félicitée de l'initiative prise par l'OMPI d'aider à la reconstruction du système de propriété intellectuelle de l'Ukraine.

189. La délégation du Liechtenstein a remercié le Directeur général et son équipe pour la présentation du rapport exhaustif établi par le Bureau international sur l'assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine, conformément à la décision prise par les assemblées l'année dernière. La délégation s'est associée à la déclaration faite au nom du groupe B et a profondément déploré les effets négatifs de la guerre en Ukraine sur l'infrastructure du pays, notamment son secteur de l'innovation et de la créativité; elle a également souligné la nécessité de réduire au minimum les conséquences négatives pour le système ukrainien de la propriété intellectuelle, sa société

et son économie, comme indiqué dans le rapport. Elle a exhorté les organisations internationales et les États à poursuivre leurs efforts pour soutenir la désescalade de la situation actuelle et soutenir les efforts de reconstruction en Ukraine. La délégation a également approuvé la poursuite de l'assistance et de l'appui fournis à l'Ukraine par l'OMPI, tels qu'ils ont été présentés lors des dernières assemblées, et s'est félicitée des mesures d'appui envisagées par le Bureau international.

190. La délégation de l'Australie a condamné l'invasion illégale et immorale de l'Ukraine par la Fédération de Russie, qui avait considérablement nui à l'innovation, à l'économie de la création et au secteur de la propriété intellectuelle et s'est félicitée de la fourniture d'une assistance technique et financière par l'OMPI pour soutenir le système de propriété intellectuelle de l'Ukraine. La délégation a invité la Fédération de Russie à retirer immédiatement ses forces du territoire ukrainien, conformément à la décision juridiquement contraignante de la Cour internationale de Justice du 16 mars 2022.

191. La délégation de l'Estonie a fait siennes les déclarations faites par la Pologne au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, par la délégation de la Suisse au nom du groupe B, et par la délégation de l'Espagne au nom de l'Union européenne. La délégation a pris note avec satisfaction du rapport du Secrétariat sur l'assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine mandaté par les assemblées de l'année dernière. Elle a déclaré que la nécessité d'un appui continu à long terme, y compris par l'OMPI, pour aider à reconstruire le système de propriété intellectuelle de l'Ukraine endommagé par la guerre d'agression était évidente. La délégation a fait part de son soutien sans réserve à l'établissement de rapports réguliers sur la mise en œuvre des activités menées par l'OMPI à l'appui de l'Ukraine, ajoutant que l'Estonie continuerait à condamner la guerre injustifiée et non provoquée de la Fédération de Russie à l'égard de l'Ukraine et de son peuple tant qu'elle durerait.

192. La délégation de la Nouvelle-Zélande a déclaré qu'elle était d'accord avec la communauté internationale pour condamner l'attaque injustifiée et illégale de la Fédération de Russie sur l'Ukraine, ajoutant que la guerre de la Fédération de Russie en Ukraine avait des répercussions très réelles sur la paix, la sécurité et la stabilité économiques mondiales. La délégation a déclaré que les actes de la Fédération de Russie constituaient une grave violation des règles internationales, que le recours à la force pour changer les frontières et viser des civils était strictement interdit par le droit international. La Nouvelle-Zélande a apporté son soutien aux créateurs et innovateurs ukrainiens dont les efforts ont continué d'être fortement touchés par l'agression de la Fédération de Russie. La délégation s'est félicitée de l'appui continu du Bureau international à la communauté de la propriété intellectuelle ukrainienne.

193. La délégation de la République de Corée a remercié le Directeur général et le Secrétariat pour la préparation du document A/64/8, ainsi que pour les efforts déployés par l'OMPI pour mettre en œuvre la décision relative à l'Assistance et à l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine figurant dans le document A/63/8. La délégation a déclaré que pour atteindre l'objectif de l'OMPI consacré à l'article 3 de la Convention instituant l'OMPI, pour promouvoir la protection de la propriété intellectuelle à travers le monde grâce à la coopération entre les États, il était essentiel que l'OMPI et les États membres mettent au point un système international de propriété intellectuelle équilibré et efficace qui favorise l'innovation et la créativité. La délégation a réaffirmé sa volonté de coopérer étroitement avec l'OMPI et ses États membres, en particulier en renforçant la capacité des jeunes à reconstruire son écosystème de propriété intellectuelle.

194. La délégation de la Slovaquie a remercié le Directeur général et le Secrétariat pour la préparation du rapport sur l'Assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine. La délégation a associé sa position nationale aux déclarations faites au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des

États baltes et de l'Union européenne. La délégation a déclaré que la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine avait des effets préjudiciables sur l'écosystème de la propriété intellectuelle de l'Ukraine et avait causé des dommages sans précédent à l'infrastructure de propriété intellectuelle de l'Ukraine, ce qui était clairement indiqué dans le rapport. Elle a souligné que l'appui et l'assistance internationaux de l'OMPI étaient donc plus que nécessaires et que la poursuite de la coopération de l'OMPI avec l'Ukraine était également nécessaire pour se remettre des effets de la guerre non provoquée et injustifiée contre l'Ukraine. La délégation a condamné l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine ainsi que l'annexion illégale des territoires de l'Ukraine et a exprimé sa solidarité avec l'Ukraine et le peuple ukrainien.

195. La délégation des Pays-Bas a fait siennes les déclarations faites au nom du groupe B et de l'Union européenne. La délégation a sincèrement remercié le Directeur général et le Secrétariat de l'OMPI pour le suivi de la résolution de l'année dernière visant à fournir une assistance technique à l'Ukraine, comme indiqué dans le rapport fourni. La délégation a remercié les membres pour avoir adopté cette importante résolution l'année dernière, ce qui a permis à l'OMPI d'évaluer comment la guerre menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine avait un impact sur l'écosystème de la propriété intellectuelle de l'Ukraine. La délégation a remercié les parties prenantes ukrainiennes d'avoir soutenu l'écosystème de la propriété intellectuelle comme elles l'ont fait dans ces circonstances plus que défavorables. Elle s'est félicitée des conclusions figurant dans le rapport, notamment lorsqu'elles ont confirmé que le besoin le plus pressant à ce stade pourrait effectivement être en partie compensé par le renforcement des capacités et l'assistance technique. Cela justifiait la décision prise par l'OMPI l'année dernière et elle a donc exhorté l'OMPI à poursuivre son appui. La délégation a souscrit à la déclaration du Directeur général selon laquelle la paix était le seul environnement propice à l'innovation. Elle a déclaré que, tout en se félicitant de l'assistance technique qui serait fournie, aucune mesure ne serait aussi bénéfique pour le rétablissement du secteur ukrainien de la propriété intellectuelle qu'une cessation inconditionnelle et immédiate de cette agression injustifiée et non provoquée à l'encontre du pays souverain. La délégation a déclaré qu'elle soutenait l'Ukraine.

196. La délégation de la Suède a remercié le Directeur général pour la présentation du rapport et a fait siennes la déclaration faite par la délégation de l'Espagne au nom des Unions européennes et de ses États membres ainsi que par le groupe B. Elle avait entendu clairement les effets dévastateurs de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine et la manière dont cela affectait l'innovation et le secteur de la création. La délégation a mentionné que l'on disait souvent que la nécessité était la mère de l'innovation, mais la réalité était que cette situation même n'était pas due à la nécessité mais au fait que la Fédération de Russie, membre de l'ONU et de l'OMPI, avait lancé une invasion non provoquée et injustifiée contre son pays voisin, l'Ukraine. La délégation a déclaré que le rapport qui venait d'être présenté décrivait en termes simples les effets négatifs pour le capital humain, l'innovation et le système de la propriété intellectuelle, mais aussi les besoins de reconstruction de ces secteurs importants. La délégation estimait que l'OMPI avait un rôle essentiel à jouer en aidant l'Ukraine à reconstruire ses écosystèmes en matière d'innovation et de propriété intellectuelle. Elle a fait part de son appui aux efforts continus déployés par l'OMPI pour fournir une assistance et un appui au secteur de l'innovation et de la créativité de l'Ukraine et au système des droits de propriété intellectuelle.

197. La présidente a invité le Secrétariat à présenter des observations sur les questions qui avaient été posées par le groupe B.

198. En réponse à la première partie des questions sur la hiérarchisation des activités, le Secrétariat a déclaré que l'établissement de priorités était effectué en étroite coopération avec l'Ukraine, et que des priorités à court terme, à moyen terme et à long terme avaient été identifiées, qui figuraient à la page 19 du rapport. Le Secrétariat a également ajouté que le

mémorandum d'accord, qui comprenait toutes les activités pertinentes pour l'avenir, avait été signé. S'agissant des préoccupations en matière de sécurité, le Secrétariat a indiqué qu'au cours de l'évaluation et de l'établissement du rapport, ils avaient été en mesure d'atténuer ce risque en utilisant la diffusion en ligne et une approche souple et adaptable. Il a également été noté que le mémorandum d'accord avait été élaboré sur la base des besoins urgents recensés en Ukraine, et que ses dispositions prévoyaient que le format et les détails des activités seraient coordonnés entre les parties, compte tenu des restrictions associées au régime juridique de la loi martiale en Ukraine. Le Secrétariat a ajouté qu'en raison de la situation très dynamique, le Bureau international continuerait d'adapter les activités aux circonstances et aux besoins nouveaux et prendrait toutes les mesures nécessaires et fournirait un soutien continu à la fois directement depuis le siège et par l'intermédiaire de partenaires établis en Ukraine afin d'assurer la mise en œuvre de l'assistance technique en temps opportun et avec la meilleure qualité pour les bénéficiaires.

199. La présidente a remercié le Secrétariat et a exprimé l'espoir que les informations fournies répondaient aux questions qui avaient été posées et elle a fait en sorte que des informations plus détaillées puissent être fournies ultérieurement par le Secrétariat.

200. La délégation du Luxembourg a appuyé sans réserve les déclarations faites par la délégation de l'Espagne au nom de l'Union européenne, par la délégation de la Suisse au nom du groupe B, et par la délégation de la Pologne au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. La délégation a souligné que le Luxembourg condamnait la guerre injustifiée et non provoquée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine, qui constituait une violation flagrante du droit international et des fondements mêmes de cette Organisation. Elle a réaffirmé son soutien sans faille et sa solidarité sans faille avec le peuple et l'État de l'Ukraine. La délégation a remercié le Directeur général d'avoir présenté le rapport suite à la décision prise par les assemblées en juillet dernier, qui contenait une évaluation de l'impact de la guerre sur le secteur de l'innovation et de la créativité en Ukraine. Il était tout à fait clair, en lisant le rapport, que la guerre avait eu un impact très important sur le secteur de l'innovation et de la créativité et sur l'écosystème en Ukraine, ainsi que les dommages sans précédent causés à l'infrastructure et aux pertes pour l'industrie de la création et ses répercussions dommageables sur la santé mentale des étudiants, des jeunes, des créateurs et de nombreuses autres personnes. La délégation s'est félicitée des activités en cours et proposées par le Secrétariat de l'OMPI pour faire face à cette situation désastreuse et s'est engagée à poursuivre sa collaboration étroite avec l'Ukraine en vue de restaurer et de reconstruire l'infrastructure et l'écosystème de propriété intellectuelle de l'Ukraine et a fait part de son souhait de suivre la réponse à la décision de juillet de l'année précédente.

201. La délégation de la Fédération de Russie a souligné que cette initiative faisait suite à l'odieuse décision prise sur le point 19 de l'ordre du jour de la dernière session des assemblées. La délégation a rappelé que cette décision avait été essentiellement une déclaration politique en termes de contenu, qui allait au-delà du mandat de l'Organisation et avait été introduite en violation flagrante des règles de procédure. La délégation a déclaré que, dans ce contexte, il n'était pas surprenant que le point 21 de l'ordre du jour conserve le caractère politiquement tendancieux et largement conflictuel de la décision de la précédente série de réunions des assemblées. Elle a également souligné que le caractère unilatéral des sources d'information qui avaient constitué la base des conclusions contenues dans le document était remarquable, en précisant que, d'après le document, une centaine de personnes ayant répondu avaient participé à l'enquête, mais toutes avaient quitté l'Ukraine. En outre, la délégation a noté que les statistiques et les données fournies par ces derniers n'avaient pas été vérifiées et que les informations citées en référence aux institutions internationales, telles que les données relatives au nombre de victimes civiles ou de réfugiés, ne correspondaient pas toujours à la réalité. La délégation a souligné que la question du respect du mandat de l'OMPI devait être abordée en termes de dommages sociaux et de conséquences de la santé mentale. La délégation a ajouté que les statistiques du rapport sur la

destruction des sites culturels et religieux en Ukraine ne tenaient pas compte des résultats des mesures similaires prises par la partie ukrainienne. Il a été noté qu'en 2022 seulement, 145 statues avaient été abattues dans ce pays, dont 28 d'Alexandre Sergueïevitch Pouchkine, plusieurs dizaines de soldats soviétiques qui ont libéré l'Ukraine du fascisme, sans parler d'autres personnalités culturelles et historiques. La délégation a déclaré que le rapport ne contenait pas non plus de renseignements sur l'interdiction en Ukraine de la publication et de l'impression en russe, qui constituait une atteinte directe aux droits de propriété intellectuelle. Il a été souligné que ces interdictions étaient ouvertement imposées sur la base de motifs ethniques et linguistiques et qu'elles étaient manifestement contraires au principe du caractère inacceptable de la discrimination fondée sur l'origine ethnique et nationale et sur les motifs. La délégation a déclaré qu'il n'était guère surprenant que les conclusions et les jugements rendus dans le rapport aillent au-delà du mandat de l'Organisation et ont rappelé que l'OMPI n'avait aucune autorité en matière de définition des conflits ou de statut des territoires impliqués dans des conflits ou dans le respect du droit international humanitaire. La délégation a déclaré qu'elle considérait que la spéculation sur l'activité des spécialistes de la propriété intellectuelle dans les territoires que l'Association nationale des examinateurs de brevets de l'Ukraine qualifiait de "temporairement occupés" était absolument inacceptable. La délégation a rappelé qu'au cours de la session de l'année dernière des assemblées et au cours de la session de cette année des assemblées, il y avait eu des déclarations en faveur de l'élargissement de l'éventail des bénéficiaires de l'appui au secteur de l'innovation et de la création et au système de la propriété intellectuelle à d'autres États intéressés qui avaient besoin d'urgence d'une assistance de l'Organisation en raison de la pandémie, des turbulences sur les marchés commerciaux, etc. La délégation a déclaré que, malheureusement, les voix de ces pays n'avaient pas été entendues jusqu'à présent. Dans ces conditions, la délégation a réaffirmé sa conviction que la désignation d'un État membre particulier pour l'assistance technique, en particulier pour des raisons purement politiques, était inacceptable. Elle a ajouté qu'une telle approche contredisait le principe d'égalité, qui était à la base des relations internationales. La délégation a souligné le non-respect des Règles de procédure de l'Organisation dans l'examen des projets liés à la fourniture d'une assistance technique. Il a été souligné que la réalisation de ces projets exigeait une compréhension claire des mécanismes de financement et de la justification des dépenses concernées, ainsi que des modalités et mesures concrètes à prendre pour fournir cette assistance technique. La délégation a déclaré que ces questions relevaient de la compétence du PBC et du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP). Cette initiative n'avait toutefois pas été débattue dans les organes compétents de l'OMPI. La délégation a jugé cela inacceptable et a préconisé d'observer la procédure actuelle de l'Organisation pour l'approbation de tels projets. La délégation a déclaré qu'elle s'était toujours opposée à la politisation artificielle des travaux de l'OMPI. Elle a souligné les problèmes du caractère politiquement biaisé du rapport et du point 21 de l'ordre du jour dans son ensemble. La délégation a en outre déclaré que, d'une manière générale, cette initiative reflétait le souhait d'un certain groupe d'États d'accroître le niveau de politisation des débats lors des assemblées en maintenant des propositions controversées sur l'ordre du jour, qui ne bénéficiaient manifestement pas d'un soutien universel. La délégation s'est dite préoccupée par le fait que ces actions diluaient le mandat de l'Organisation et sapaient sa crédibilité en tant qu'organe spécialisé au sein du système des Nations Unies.

202. La délégation du Bélarus a déclaré qu'elle avait examiné le rapport du Secrétariat sur la fourniture d'un appui et d'une assistance au système de la propriété intellectuelle et aux industries innovantes et créatives en Ukraine. La délégation a fait part de son accord avec l'évaluation faite au sujet du caractère politisé du document et a déclaré qu'il était impossible de ne pas remettre en cause son manque d'équilibre, la nature partielle et les informations controversées figurant dans le rapport. La délégation a souligné qu'il s'agissait manifestement d'une conséquence du fait que l'initiative même d'établir un tel rapport n'avait pas été conforme au mandat de l'OMPI dès le départ. La délégation estimait que cela représentait une politisation artificielle et délibérée de l'ordre du jour de l'OMPI par les initiateurs de cette question, qu'elle jugeait totalement inacceptable. Il a été souligné que l'ordre du jour et les

activités de l'OMPI devaient rester ouverts à tous et répondre de manière égale aux intérêts de tous les États membres de l'Organisation. La délégation s'est dite préoccupée par le fait que cette initiative avait engendré le contraire et continuait d'appliquer des conditions inégales pour établir une discrimination à l'encontre d'autres pays qui avaient également besoin d'aide et de soutien de la part de l'Organisation, et constituait donc un abus de la plateforme multilatérale de l'OMPI. La délégation a souligné que dans la crise actuelle en cascade mondiale, un certain nombre de pays, y compris ceux qui étaient soumis à des sanctions économiques illégales, avaient également cruellement besoin de l'assistance et de l'appui de l'OMPI. La délégation a appelé les États membres de l'Organisation à revenir à une discussion professionnelle sur les tâches pratiques devant l'OMPI et à cesser d'abuser de la plateforme de l'Organisation pour répondre aux ambitions politiques de chaque État membre.

203. La délégation du Nicaragua a déclaré qu'elle avait pris note du rapport et a indiqué qu'elle n'avait pas accepté la décision figurant dans le document A/64/8. La délégation s'est dite opposée à la politisation qui y figurait, qui entravait les travaux techniques pertinents de l'Organisation. La délégation a déclaré que le contenu du rapport confirmait ses préoccupations, étant donné que le rapport contenait un certain nombre de dispositions relatives à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à la structure politique, en indiquant des informations tendancieuses et ne reflétant pas la situation réelle. La délégation a souligné que l'OMPI avait été créée en vue de promouvoir la protection de la propriété intellectuelle dans le monde et de tous ses membres, et qu'il était inacceptable d'appuyer un État donné, car il y avait un nombre important de membres de l'Organisation, qui exigeait une assistance financière et technique tout aussi importante. La délégation estimait que cette approche allait dans l'esprit de l'Organisation, telle que définie à l'article premier de la Charte des Nations Unies, qui faisait référence à l'égalité souveraine des États membres. La délégation a déclaré qu'elle n'acceptait pas le contenu du rapport et elle a encouragé les États membres à ne pas politiser les travaux techniques de l'Organisation et a souligné qu'une telle approche ne contribuait pas à la prise de décisions constructives, mais résultait plutôt d'une division et d'un manque de consensus au sein de l'Organisation.

204. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du), parlant au nom de son pays, a appuyé les déclarations faites par les délégations de la Fédération de Russie, du Bélarus et du Nicaragua. La délégation a rejeté la politisation artificielle des travaux de l'OMPI au détriment de ses travaux de fond. La délégation a déclaré que l'assistance technique au sein de l'Organisation ne devrait pas être axée sur un seul État car de nombreux États exigeaient l'assistance de l'OMPI pour de nombreuses raisons, notamment les États confrontés à d'autres crises telles que les catastrophes naturelles, les effets des changements climatiques ou les États qui ont été victimes de mesures coercitives unilatérales illégales, comme la République bolivarienne du Venezuela. La délégation a rappelé que l'année dernière, de nombreuses délégations avaient parlé de la nécessité d'une assistance technique et qu'il n'avait pas été tenu compte du fait que les conditions d'assistance technique de tous les États membres devraient être soumises aux procédures standard de l'OMPI, à savoir le CDIP et le PBC. S'agissant du rapport, la délégation a déclaré qu'elle avait pris note de ce rapport, mais que le rapport avait également une vue partielle du conflit parce qu'elle ne comprenait que des informations d'une partie au conflit et portait atteinte aux travaux de la présente session des assemblées et à son efficacité en tant qu'institution spécialisée.

205. La délégation de Monaco a appuyé la déclaration faite par la délégation de la Suisse au nom du groupe B, associée à la déclaration faite par la délégation de la Pologne au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et à la déclaration faite par la délégation de l'Espagne au nom de l'Union européenne. La délégation a remercié le Secrétariat pour le rapport exhaustif qui avait été établi avec une approche très solide et des recherches considérables avec les autorités, les utilisateurs ukrainiens et les sources internationales. La délégation s'est dite convaincue que toute tentative visant à porter atteinte à l'objectivité n'était pas équitable et que le rapport constituait un excellent exemple du type de travail que l'OMPI

effectuait. La délégation a déclaré que c'était la raison pour laquelle une grande majorité des États membres de l'OMPI avaient décidé qu'il était nécessaire d'inscrire un point à l'ordre du jour et un rapport sur cette question. La délégation a déclaré que l'Ukraine était confrontée à des circonstances et à des défis terribles et extraordinaires et, à cet égard, elle s'est déclarée convaincue de la nécessité du rapport et a déclaré qu'elle nécessiterait probablement des rapports supplémentaires sur la question afin d'examiner le soutien continu de l'OMPI à l'Ukraine. La délégation a déclaré que les travaux de l'OMPI sur l'assistance technique n'étaient pas compromis. Elle a souligné la coopération étroite que Monaco avait instaurée avec l'OMPI, notamment depuis la signature récente d'un accord de coopération. La délégation a déclaré que tout État membre de cette Organisation pourrait demander une assistance technique, que l'OMPI fournirait au même degré de qualité. La délégation a répété qu'il s'agissait là d'une situation exceptionnelle et qu'il en serait de même pour tout autre pays confronté à une telle situation.

206. La délégation de la République arabe syrienne a déclaré qu'elle attachait une grande importance à la propriété intellectuelle et à sa contribution au développement, en particulier dans les pays en développement confrontés à d'énormes crises économiques, exacerbées par la pandémie de COVID-19 et les différents défis présentés. La délégation a noté que de nombreux pays faisaient face à des mesures coercitives unilatérales qui sapent leur développement et leurs efforts nationaux. La délégation a souligné l'importance de l'adoption d'une approche globale et équilibrée à cet égard et a souligné la nécessité pour l'OMPI de fournir une assistance aux pays en développement et aux pays confrontés à des mesures coercitives unilatérales. L'assistance technique était cruciale pour les aider à renforcer leurs systèmes de propriété intellectuelle. La délégation a déclaré que le soutien apporté au secteur de l'innovation et de la créativité de l'Ukraine était le résultat d'une décision adoptée sans consensus et ne relevait pas du mandat de l'OMPI. La délégation a pris note de la politisation du rapport, qui reposait sur des informations d'un seul côté ou d'une partie du conflit. La délégation a estimé qu'il devrait incomber au CDIP ou au PBC de traiter ce type de question et que la préférence ne devrait pas être donnée à un pays par rapport à d'autres, car cela nuirait à la crédibilité de l'Organisation. La délégation a souligné que de nombreux pays étaient confrontés à des crises et à des mesures coercitives unilatérales et a souligné qu'il importait de respecter le principe de non-discrimination au sein de l'Organisation, qui était un organisme non politique mais technique par nature. La délégation a souligné l'importance de fournir une assistance technique à tous les pays, sans aucune forme de discrimination et en toute transparence, et a souligné la nécessité d'éviter de politiser les travaux de l'Organisation.

207. La délégation du Zimbabwe a pris note du rapport contenu dans le document A/64/8 et a rappelé qu'à la soixante-troisième série de réunions des assemblées en juillet 2022, le Zimbabwe n'était pas opposé à l'assistance aux États membres de l'OMPI en difficulté. La délégation a déclaré qu'elle continuait de préconiser l'élargissement de l'appui à une plus grande catégorie d'États au-delà de l'Ukraine, notant que des défis tels que le changement climatique, les catastrophes naturelles, les épidémies liées à la santé, la montée des tensions géopolitiques et commerciales et l'intensification des mesures coercitives unilatérales illégales ont constamment mis à l'épreuve le fondement même de la paix et de la stabilité, ce qui est si essentiel pour que les écosystèmes mondiaux de la propriété intellectuelle prospèrent. La délégation s'est dite profondément préoccupée par ce qu'elles considéraient comme la sélection sélective et arbitraire d'un État membre avant les autres, ce qui, à leur avis, méritait également un tel soutien. La délégation s'est déclarée fermement opposée à toute forme de sélectivité ou de discrimination dans le traitement des États membres de l'OMPI. Elle a rappelé avec regret que ce point de l'ordre du jour avait été introduit aux dépens de la longue tradition et de la convention chères à l'OMPI pour parvenir à des décisions par consensus. La délégation a souligné l'importance pour les membres de l'OMPI d'examiner s'ils souhaitaient mettre en place un système de propriété intellectuelle inclusif et transparent ou un système conçu pour profiter à quelques pays. La délégation a regretté la politisation des débats au sein

de cette Organisation technique spécialisée, soulignant qu'il existait d'autres instances plus appropriées ayant pour mandat de traiter des questions politiques très sensibles.

208. La délégation de l'Allemagne a fait siennes les déclarations faites par le groupe B et l'Union européenne. La délégation a mis l'accent sur l'entière solidarité avec le peuple ukrainien. Elle a rappelé une impressionnante exposition sur l'Ukraine innovante qui avait été accueillie par l'OMPI lors des assemblées de 2019. Cette exposition a mis en évidence les progrès considérables accomplis par l'Ukraine avant la guerre d'agression non provoquée de la Fédération de Russie, ainsi que les perspectives positives de l'avenir de l'écosystème de la propriété intellectuelle de l'Ukraine qui ont depuis été détruites. La délégation a fait observer qu'elle était profondément touchée par les dommages causés à l'écosystème de l'innovation et de la créativité de l'Ukraine, décrits dans le rapport établi par le Secrétariat. La délégation a remercié le Secrétariat pour la préparation du rapport d'excellente qualité. Elle a noté que le rapport était de nature purement technique et demeurait dans le cadre du mandat technique de l'OMPI. La délégation a exhorté l'OMPI, en tant qu'organisation technique internationale compétente en matière de propriété intellectuelle, à poursuivre et à élargir sa coopération technique avec l'Ukraine et à soutenir l'Ukraine, en se référant à la déclaration de la délégation de Monaco concernant les circonstances extraordinaires en raison de la guerre d'agression contre l'Ukraine.

209. La délégation de la République populaire démocratique de Corée a réaffirmé sa position contre la décision prise l'année dernière à la soixante-troisième série de réunions des assemblées de l'OMPI sur la base du présent rapport. La délégation a déclaré que la décision était politiquement motivée et partielle à l'égard d'un seul pays, tout en constituant une politique de deux poids deux mesures. La délégation a maintenu la position selon laquelle l'assistance technique de l'OMPI devrait être équitable pour tous les pays et toutes les régions touchés par des conflits et des catastrophes naturelles, et qui devrait être menée sur la base du consensus entre tous les États membres. La délégation a de nouveau proposé de mettre fin à tous les types de politisation lors des réunions de l'OMPI afin de se concentrer sur l'examen des questions importantes et fondamentales conformément au mandat de l'OMPI.

210. La délégation de la Chine a déclaré qu'elle avait pris note du rapport figurant dans le document A/64/8. La délégation a réaffirmé sa position en faveur du respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de tous les États membres et a déclaré que l'objectif des principes de la Charte des Nations Unies devrait toujours être respecté. Elle a en outre noté que les intérêts légitimes de tous les États en matière de sécurité devaient être pris en considération et que tous les efforts propices aux solutions pacifiques des crises méritaient d'être soutenus. La délégation a déclaré qu'un certain nombre de pays avaient récemment soumis des initiatives de paix pour résoudre la question de l'Ukraine. La voix en faveur du dialogue et de la paix se renforce. La délégation a estimé que les parties concernées devraient répondre à la voix de la communauté internationale et encourager les parties au conflit à rester calmes et à faire preuve de retenue, de renforcer les contacts et la communication afin d'accélérer le règlement politique de la crise de l'Ukraine. La délégation a fait référence à l'OMPI en tant qu'organisation multilatérale la plus influente dans le domaine de la propriété intellectuelle et une plateforme importante pour tous les États membres afin de créer des écosystèmes sains pour la propriété intellectuelle mondiale. La délégation a exprimé l'espoir que les parties axeraient le débat sur les domaines professionnels et techniques de l'OMPI et éviteraient les complications et la politisation des questions techniques de l'OMPI, car cela contribuerait non seulement à la santé et au développement à long terme de l'OMPI, mais également aux intérêts communs de tous les États membres. La délégation a déclaré que certains membres avaient exprimé l'avis selon lequel l'OMPI apporterait un soutien à tous les pays en développement ainsi qu'à ceux qui avaient été soumis à des mesures coercitives unilatérales. La délégation a souligné que cette question méritait d'être examinée.

211. La délégation de la République de Moldova s'est associée aux déclarations précédentes exprimant son soutien à l'Ukraine et à la demande adressée au Bureau international pour la poursuite de sa coopération étroite avec l'Ukraine en vue d'assurer une assistance aux créateurs, d'aider les innovateurs et les membres de la communauté de la propriété intellectuelle à atténuer les effets négatifs de la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. La délégation a déclaré qu'elle prenait la parole sur ce point particulier car la République de Moldova était devenue un témoin oculaire direct de la manière dont cette guerre détruit les vies, les biens et l'esprit qui pouvaient permettre l'innovation et la créativité pour prospérer en Ukraine. La délégation a évoqué le chiffre de plus de 800 000 réfugiés ukrainiens qui avaient franchi la frontière de la République de Moldova depuis le début de la guerre. La délégation a déclaré que, avec ces chiffres à l'esprit, les conclusions du rapport sur la baisse de 33% du nombre de déposants de demandes de brevet d'origine ukrainienne, ou que l'utilisation de la propriété intellectuelle pourrait être davantage affectée à la suite de l'incertitude exceptionnellement élevée liée à l'ampleur, à la durée et à l'intensité de la guerre, n'est pas surprenante. La délégation a ajouté que l'évaluation faite au sujet de l'incidence de la guerre sur le secteur de l'innovation et de la créativité de l'Ukraine indiquait clairement la pertinence de l'examen de ce thème au sein de l'OMPI en tant qu'instance en particulier, ainsi que la nécessité de poursuivre cette assistance pour l'année prochaine. La délégation a réitéré les exigences des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies en faveur de la Fédération de Russie visant à cesser sur-le-champ son recours à la force contre l'Ukraine et à retirer immédiatement, complètement et sans condition toutes ses forces militaires du territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

212. La délégation de Cuba a réaffirmé sa position selon laquelle la politisation des travaux de l'Organisation ne devrait pas être autorisée. La délégation a fait part de son attachement à l'OMPI et à ses travaux et a souligné que l'OMPI était une institution spécialisée dans les questions techniques. La délégation a partagé et soutenu le droit de tous les pays en développement de bénéficier d'une assistance technique sur une base inclusive et équilibrée, déclarant en outre que les pays qui souffrent de situations particulières qui affectent leur développement en raison de mesures unilatérales prises à leur encontre devraient également se voir accorder cette assistance.

213. La délégation de la Lettonie a fait siennes les déclarations de l'Union européenne, du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et du groupe B, ainsi que d'autres délégations. La délégation a remercié le Directeur général et le Secrétariat pour avoir établi le rapport complet sur l'assistance et le soutien en faveur de l'Ukraine, ainsi que sur le secteur de l'innovation et de la créativité et le système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine. La délégation a exprimé son ferme appui à l'engagement pris par l'OMPI de fournir une assistance active à l'Ukraine en vue de reconstruire l'écosystème ukrainien de l'innovation et de la création et de jouer son rôle dans l'atténuation des conséquences de la guerre pénible et non provoquée menée par la Fédération de Russie. La délégation a fait part de sa préoccupation concernant le mélange d'arguments totalement différents et a rappelé que le point 21 portait sur l'appui à l'Ukraine, résultant de la décision des dernières assemblées, sans intention discriminatoire envers un autre État membre. La délégation a déclaré que le rapport faisait la lumière sur les effets dévastateurs de la guerre injustifiée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine sur la santé mentale, la fuite des cerveaux, les aspects financiers et de nombreux autres aspects du système de la propriété intellectuelle en Ukraine, ainsi que sur son peuple, son économie et son gouvernement. La délégation a fait observer que la priorité la plus élevée de la Lettonie serait toujours de continuer à soutenir et à aider l'Ukraine de quelque manière que ce soit, y compris, le moment venu, la reconstruction de son secteur de l'innovation et de la création. La délégation a déclaré que, pour reconstruire, la guerre devait être terminée et que cela n'était pas proche d'une réalité. La délégation, se référant aux déclarations faites par d'autres délégations au sujet des compétences de l'OMPI, des déclarations politiques et des faits à sens unique sur lesquels reposait le rapport, a déclaré qu'il était choquant que, sur ce sujet, il y ait des débats et des perceptions différentes de la réalité. De l'avis de la délégation, cela ne devait

pas détourner l'attention du fait que la Fédération de Russie respectait ouvertement le droit international, remettant en question sa capacité d'être un acteur international responsable et une partie digne de confiance aux accords. La délégation a fait part de ses préoccupations concernant l'adhésion récente de la Fédération de Russie à l'Acte de Genève, ajoutant que, tant que la Fédération de Russie continuait de violer le droit international, il n'était pas acceptable pour l'OMPI de reprendre ses activités comme d'habitude en coopération avec la Fédération de Russie. La délégation a demandé au Secrétariat de l'OMPI d'accorder une attention particulière à ce que, dans son travail quotidien, le Secrétariat fasse preuve du respect de l'intégrité territoriale de l'Ukraine et ne légitimait pas les violations de la Charte des Nations Unies par l'un de ses membres. La délégation a également reconnu l'assistance et l'appui de l'OMPI au secteur de l'innovation et de la créativité de l'Ukraine. La délégation s'est félicitée de la volonté du Bureau international de poursuivre sa coopération étroite avec l'Ukraine, de fournir des avantages concrets à l'Ukraine, ainsi que sa propension à fournir des informations supplémentaires, et elle a demandé au Bureau international de rendre compte de la mise en œuvre de ces activités lors des prochaines assemblées. En conclusion, la délégation a invité tous les pays à faire le nécessaire pour faire suite à toute suggestion des déclarations politiques et à différentes perceptions de la réalité et des faits, et à soutenir l'assistance continue de l'OMPI pour le secteur de l'innovation et de la créativité de l'Ukraine.

214. La délégation de la Suisse, parlant au nom du groupe B, a pris la parole pour apporter quelques éclaircissements en réponse à certaines déclarations entendues. La délégation a déclaré que le groupe B appuyait l'assistance technique fournie par l'OMPI à tout État membre intéressé de l'OMPI. Elle a demandé au Secrétariat de confirmer que, jusqu'à présent, les fonds utilisés pour l'assistance technique en cours à l'Ukraine n'avaient pas généré d'impact négatif sur le financement d'autres activités d'assistance technique et de renforcement des capacités en cours. La délégation a noté que, d'après le projet de programme de travail et budget pour 2024-2025, les dépenses globales de développement dans le budget proposé avaient augmenté de 2,5% et représentaient 21,4% du budget total. La délégation a répété que l'assistance technique fournie à l'Ukraine n'aurait aucune incidence négative sur les dépenses de développement pour le prochain exercice biennal.

215. La délégation du Mali a pris note du rapport soumis par le Secrétariat aux assemblées au titre du point 21 de l'ordre du jour sur l'assistance à l'Ukraine. La délégation a déclaré que l'un des objectifs essentiels de l'Organisation était de mettre en place un écosystème mondial de la propriété intellectuelle équilibré, afin d'encourager la créativité et l'innovation dans le monde entier. Elle a regretté que certains principes fondamentaux qui devraient guider chaque décision stratégique prise par l'Organisation ne semblaient pas avoir été pris en compte. Par exemple, la délégation a rappelé le principe d'équilibre, qui devrait garantir un traitement juste et équitable pour tous les États membres en matière d'assistance technique et de coopération. La délégation a déclaré que de nombreux pays dans le monde étaient actuellement confrontés à de multiples crises, qui devaient consacrer beaucoup de temps, entre autres, à la défense et à la sécurité nationales, au détriment d'autres secteurs stratégiques tels que l'innovation et la créativité. La délégation s'est dite convaincue qu'il était injuste et non équitable d'isoler un État afin de lui accorder un soutien et une assistance particuliers, car aux yeux de beaucoup, cela pouvait sembler constituer un traitement préférentiel et un précédent pour l'Organisation.

216. La délégation de la République tchèque s'est associée aux déclarations faites par la délégation de la Pologne au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et par la délégation de l'Espagne au nom de l'Union européenne et a exprimé sa gratitude pour le soutien et l'assistance fournis par l'OMPI à l'Ukraine au cours de l'année écoulée, sur la base de la décision pertinente de la soixante-troisième série de réunions des assemblées de l'OMPI. La délégation a remercié le Directeur général et le Secrétariat d'avoir établi le rapport sur l'assistance, qui montre clairement le niveau de dévastation causé par la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. La délégation a estimé que le rapport fournissait une évaluation objective de la situation du pays, qui avait été illégalement envahi par un autre pays,

et ne voyait pas quels critères d'objectivité devaient être appliqués selon certaines autres délégations dans des cas tels que celui-ci. La délégation a souligné que l'assistance fournie à l'Ukraine ou à un autre pays n'empêchait aucun autre pays de solliciter et de bénéficier d'une assistance. La délégation aurait préféré faire déjà le bilan du processus de reconstruction de l'Ukraine après la guerre, au lieu de cela, d'autres dommages dus à l'agression de la Fédération de Russie, après plus de 500 jours, se poursuivent encore. La délégation a déclaré que, quelle que soit la durée de cette session, ces circonstances extraordinaires ne pouvaient pas être considérées comme une nouvelle normalité. La délégation était d'avis que les États membres de l'OMPI devraient renouveler la décision relative à l'assistance et à l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité de l'Ukraine et au système de la propriété intellectuelle.

217. La délégation du Portugal a réaffirmé sa totale solidarité avec l'Ukraine, en qualité de victime d'une invasion illégale, comme l'a déclaré le ministre de la justice du Portugal dans sa déclaration liminaire aux assemblées, lorsqu'elle avait fait part de son appui à l'inclusion du point 21 de l'ordre du jour, d'examiner le rapport sur l'assistance et l'appui au secteur de l'innovation et au système de la propriété intellectuelle de la créativité de l'Ukraine. La délégation s'est félicitée des conclusions du rapport établi par le Secrétariat et a exprimé sa gratitude pour le rapport, ainsi que sa conviction qu'il était essentiel que l'assistance technique soit fournie comme convenu.

218. La présidente a demandé au Secrétariat de formuler des observations en réponse à la demande d'éclaircissements présentée par le groupe B concernant l'assistance au développement.

219. Le Secrétariat a confirmé que l'assistance fournie à l'Ukraine n'aurait aucune incidence sur d'autres pays, quelle que soit la région, et que le Secrétariat continuerait de soutenir et d'aider tous les États membres de toutes les régions. Le Secrétariat a noté que la décision faisait référence à une allocation spéciale, mais a confirmé qu'elle n'allait pas être prélevée sur le budget d'un autre pays.

220. La présidente a indiqué qu'après avoir écouté l'introduction du rapport par le Directeur général et sa présentation suivie des précisions fournies par le Secrétariat, il y avait différents points de vue et positions exprimés par les États membres au sujet du rapport. La présidente a demandé une pause afin de consulter les coordonnateurs des groupes et les délégations pour définir une proposition pour les actions suivantes.

221. Après le retour en séance plénière, la présidente a annoncé l'allocation de temps supplémentaire pour les consultations entre les groupes et a ajourné le débat sur le point 21 de l'ordre du jour jusqu'au lendemain.

222. Dès son retour en séance plénière le lendemain, la présidente a rappelé les consultations avec tous les groupes, à la suite de la présentation du rapport par le Directeur général, le directeur général adjoint et le directeur de la Division TDC, ainsi que du débat dans la salle. La présidente a noté que les discussions étaient toujours en cours et a demandé une pause pour poursuivre les consultations avec les groupes qui avaient des questions et des propositions en suspens concernant ce point de l'ordre du jour, ainsi que pour permettre des consultations entre les groupes en vue de trouver un consensus.

223. Après les consultations, la présidente a repris la plénière en remerciant tous les groupes et les coordonnateurs de groupe pour leurs efforts et a présenté le texte de décision proposé par la présidente, tel qu'il était partagé à l'écran, sur la base de discussions avec les groupes. La présidente a estimé que, même si toutes les délégations n'y adhéraient pas pleinement, le texte proposé aurait le plus grand potentiel de parvenir à un consensus et de faire avancer le point de l'ordre du jour. La présidente a demandé s'il y avait des suggestions, des objections

ou si la proposition pouvait être appuyée par tous. Le texte du projet de proposition était le suivant :

224. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne,

- ont pris note du rapport intitulé "Assistance et appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine" établi par le Bureau international, reproduit dans le document A/64/8,
- ont demandé au Bureau international de continuer de fournir une assistance et un appui concrets ainsi qu'il est indiqué dans les conclusions du rapport, conformément à la décision des assemblées de l'OMPI de 2022 (voir le paragraphe 312 du document A/63/10), et
- ont demandé au Bureau international de fournir un rapport actualisé lors des assemblées de l'OMPI de 2024.

225. La délégation de la Fédération de Russie a exprimé sa gratitude à la présidente et au Secrétariat pour les efforts qu'ils avaient déployés pour parvenir à un consensus. La délégation a déclaré que, malheureusement, elle n'était pas en mesure d'appuyer le projet de décision proposé par la présidente. La délégation a suggéré des modifications du texte, où les points un et trois restent inchangés et le paragraphe 2 indiquerait "demande au Bureau international de continuer de fournir une assistance et un appui concrets ainsi qu'il est indiqué dans les conclusions du rapport, conformément à la décision des Assemblées de l'OMPI en 2022 (voir document A/63/10, alinéas 1 à 6 du paragraphe 312)". La délégation a souligné l'ajout de la référence aux alinéas 1 à 6 du paragraphe 312 et espérait que la modification pourrait être acceptable pour tous.

226. La présidente a précisé que bien que l'intégralité du texte de la proposition puisse être améliorée, ajustée et modifiée, le texte proposé était basé sur les discussions tenues au cours du processus de consultation, et si les amendements au libellé proposé par la présidente ne bénéficiaient pas d'un appui, il n'y aurait pas de proposition de la part de la présidente.

227. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du), parlant au nom de son pays, a exprimé sa gratitude pour les efforts déployés pour présenter le document et a appuyé la modification proposée par la Fédération de Russie.

228. Sans se prononcer sur le bien-fondé de la proposition de modification de son texte, la présidente a précisé qu'il n'y aurait aucun autre exercice de remaniement du texte de la présidente, comme elle l'avait clairement indiqué aux délégations lors du processus de consultation. La présidente a déclaré qu'elle considérerait la proposition de la délégation de la Fédération de Russie comme une nouvelle proposition. La présidente a indiqué qu'elle donnerait la parole aux autres délégations avant de décider si l'intégralité de la proposition serait retirée.

229. La délégation de la France a souscrit à la modification présentée par la délégation de la Fédération de Russie.

230. La délégation du Bélarus a soutenu la proposition de la Fédération de Russie.

231. La délégation de l'Iran (République islamique d') a exprimé sa gratitude pour les efforts déployés lors des deux journées de discussions et de délibérations sur la question. La délégation a également appuyé la proposition et les modifications apportées par la Fédération de Russie.

232. La délégation du Zimbabwe s'est félicitée du rapport présenté sur les consultations et des efforts déployés pour parvenir à un consensus. La délégation a exprimé sa gratitude à tous les coordonnateurs de groupe et aux groupes impliqués dans les débats. Elle a pris note de la proposition et s'est félicitée des efforts déployés pour faire preuve de souplesse afin d'aider ces assemblées à parvenir à un consensus. Pour finir, la délégation a souscrit à la modification apportée par la délégation de la Fédération de Russie.

233. La délégation de la Pologne a demandé un délai supplémentaire pour les consultations sur les modifications proposées avec le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes.

234. La présidente, dans un esprit de consensus, a décidé de prévoir un délai supplémentaire pour les consultations.

235. À la suite des consultations, la présidente a invité les groupes qui avaient demandé du temps supplémentaire pour les consultations à prendre la parole.

236. La délégation de la Suisse, parlant au nom du groupe B et du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a déclaré qu'elle croyait comprendre que, bien que le texte présenté par la présidente n'ait pas fait l'objet d'une nouvelle rédaction, une délégation présente dans la salle n'avait pas respecté ce point. La délégation a déclaré que, à titre exceptionnel, elle était prête à s'engager sur la nouvelle proposition en ajoutant un mot supplémentaire, à savoir ajouter "y compris" entre le paragraphe 312 et les alinéas 1 à 6, comme proposé.

237. La délégation de la Fédération de Russie a déclaré qu'elle n'acceptait pas la proposition.

238. La présidente a fait part de ses préoccupations quant au fait que les délégations proposaient des modifications qui n'étaient pas conformes au débat durant le processus de consultation. Comme la présidente ne voyait pas la voie à suivre par consensus, elle a annoncé le retrait du texte qu'elle avait proposé et a donné la parole aux délégations leur demandant une voie claire sur l'action à venir.

239. La délégation de la Pologne s'est dite déçue qu'aucun accord n'ait été trouvé sur la formulation, ce que la délégation considérait comme une solution constructive. La délégation a fait une proposition pour le texte de décision au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, du groupe B et de l'Union européenne. La délégation a partagé le texte avec le Secrétariat, pour examen par les États membres. Le texte du projet de proposition était le suivant :

240. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne,

- ont pris note du rapport intitulé "Assistance et appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine" établi par le Bureau international, reproduit dans le document A/64/8,
- ont demandé au Bureau international de continuer de fournir une assistance et un appui concrets ainsi qu'il est indiqué dans les conclusions du rapport, conformément à la décision des assemblées de l'OMPI de 2022 (voir le paragraphe 312 du document A/63/10), et
- ont demandé au Bureau international de fournir un rapport actualisé lors des assemblées de l'OMPI de 2024.

241. La présidente s'est référée à la proposition maintenant présente à l'écran et a invité à débattre les délégations qui souhaitaient prendre la parole au sujet du texte qui avait été avancé par le groupe des pays.

242. La délégation de la Fédération de Russie a maintenu la proposition qu'elle avait formulée plus tôt, mais comme elle n'avait pas été appuyée, la délégation a proposé un nouveau projet de décision qui se lirait comme suit : "Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont pris note du 'Rapport sur l'Assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de propriété intellectuelle de l'Ukraine' par le Bureau international, tel qu'il figure dans le document A/64/8".

243. La présidente a cru comprendre qu'une nouvelle proposition avait été avancée par la délégation de la Fédération de Russie. La présidente a demandé à la délégation de la Fédération de Russie de confirmer que la proposition faite par la délégation de la Pologne au nom d'un groupe de pays ne répondait pas au consensus du côté de la délégation de la Fédération de Russie.

244. La délégation de la Fédération de Russie a confirmé qu'elle n'appuyait pas cette proposition et a rappelé qu'un certain nombre d'autres délégations n'avaient pas non plus appuyé ce texte.

245. La présidente a demandé aux délégations, qui avaient présenté des propositions, des éclaircissements sur l'action spécifique qu'elles demandaient concernant les textes proposés.

246. La délégation de la Pologne a regretté que sa proposition n'ait pas été accueillie avec une réponse positive, au moins par une délégation, et a demandé que la décision de ces assemblées soit prise sous la forme d'un vote sur la proposition soumise par la délégation.

247. La délégation de l'Ukraine a appuyé la motion présentée par la délégation de la Pologne pour appeler un vote sur la proposition. La délégation a déclaré que le texte de la proposition avait été élaboré avec soin par de nombreuses délégations et appuyé par la quasi-totalité des groupes présents dans la salle. La délégation a encouragé les délégations à appuyer cette proposition et à voter en sa faveur.

248. La présidente a déclaré qu'il y avait deux propositions en discussion et, conformément aux règles de procédure, elles devraient être examinées dans l'ordre dans lequel elles avaient été présentées. Les textes des propositions, également présentés à l'écran, étaient les suivants :

Proposition 1

Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne,

- ont pris note du rapport intitulé "Assistance et appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine" établi par le Bureau international, reproduit dans le document A/64/8,
- ont demandé au Bureau international de continuer de fournir une assistance et un appui concrets ainsi qu'il est indiqué dans les conclusions du rapport, conformément à la décision des assemblées de l'OMPI de 2022 (voir le paragraphe 312 du document A/63/10), et
- ont demandé au Bureau international de fournir un rapport actualisé lors des assemblées de l'OMPI de 2024.

Proposition 2

Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont pris note du "Rapport sur l'Assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité de l'Ukraine" par le Bureau international, tel qu'il figure dans le document A/64/8.

249. La présidente a demandé à la délégation de la Fédération de Russie si elle avait des observations supplémentaires avant de procéder au vote ou à tout appel à l'action, étant donné que sa proposition ne respectait pas le consensus

250. La délégation de la Fédération de Russie a déclaré qu'elle ne disposait d'aucune autre proposition ni d'observations supplémentaires.

251. La présidente a déclaré qu'il n'y avait pas de consensus sur la proposition de la délégation de la Fédération de Russie et a demandé confirmation de l'absence d'appel à l'action de sa part pour sa proposition.

252. La délégation de la Fédération de Russie a confirmé que le règlement intérieur à suivre exigeait qu'il procède à un vote sur la proposition 1.

253. La présidente a demandé au Secrétariat de ne laisser sur l'écran que le texte de la proposition de la délégation de la Pologne, étant donné que c'était le texte qui serait mis aux voix, tel que proposé par la délégation de la Pologne et appuyé par la délégation de l'Ukraine. La présidente a demandé à la Conseillère juridique de faire les annonces nécessaires concernant le processus de vote.

254. La Conseillère juridique a déclaré que, comme l'avait annoncé la présidente, un vote avait été demandé. La Conseillère juridique a rappelé que la délégation de la Pologne avait soumis, conformément à l'article 21 des Règles générales de procédure de l'OMPI, la proposition partagée à l'écran, sur laquelle un vote était demandé. La Conseillère juridique a noté que la proposition avait été dûment appuyée par la délégation de l'Ukraine. Par conséquent, conformément à l'article 25, la proposition serait mise aux voix. La Conseillère juridique a attiré l'attention des délégations sur le paragraphe 2 du document A/64/INF/1 Rev, qui contenait la liste des États membres de la Conférence de l'OMPI. Les délégations représentant les États membres de la Conférence de l'OMPI ont été invitées à voter. La Conseillère juridique a rappelé que, conformément à l'article 7.3)c) et e), sous réserve des dispositions de l'article 17 de la Convention instituant l'OMPI, la Conférence de l'OMPI prend ses décisions à la majorité des deux tiers des votes exprimés et les abstentions ne sont pas considérées comme des votes. La Conseillère juridique a déclaré qu'en ce qui concernait le quorum requis, qui était constitué par un tiers des États membres de la Conférence de l'OMPI, conformément à l'article 7.3)b) de la Convention instituant l'OMPI, elle avait été informée que le nombre nécessaire d'États membres était présent. La Conseillère juridique a, pour finir, rappelé en outre que, conformément à l'article 29 des Règles générales de procédure de l'OMPI, après l'annonce par la présidente du début du vote, nul ne pouvait interrompre le vote, sauf pour présenter une motion d'ordre ayant trait à la manière dont s'effectuait le vote.

255. La présidente a annoncé le début du vote conformément à l'article 29 des Règles générales de procédure de l'OMPI. La présidente a en outre invité la Conseillère juridique à orienter le processus.

256. La Conseillère juridique a indiqué que, conformément à l'article 27 des Règles générales de procédure de l'OMPI, le vote s'effectuerait par appel nominal. La Conseillère juridique a rappelé aux délégations que, pour procéder au vote par appel nominal, celui-ci aurait lieu dans l'ordre alphabétique des noms en français des États membres de la Conférence de l'OMPI. La Conseillère juridique a demandé aux délégations qui souhaitaient voter à distance de lever la main sur la plateforme en ligne dès l'appel de la première délégation, afin que l'on sache à l'avance qu'elles se connecteraient et voteraient à distance. La Conseillère juridique a demandé à la présidente de tirer au sort la délégation qui serait appelée la première.

257. La présidente a tiré au sort le Ghana comme État membre qui voterait en premier.

258. La Conseillère juridique a remercié la présidente et réaffirmé aux délégations que la proposition soumise par la Pologne, sur laquelle était mené le vote, était telle qu'affichée à l'écran. La Conseillère juridique a rappelé que les délégations seraient appelées par ordre alphabétique et invitées à exprimer leur vote. La Conseillère juridique a demandé aux États membres qui appuyaient la proposition de voter "oui", aux États membres qui n'appuyaient pas la proposition, de répondre "non" et aux États membres qui souhaitaient s'abstenir de participer au vote de répondre "abstention". La Conseillère juridique a rappelé que, conformément à l'article 27.3) des Règles générales de procédure de l'OMPI, le vote de chaque délégation serait consigné dans le rapport de la session. La Conseillère juridique a annoncé le début du vote.

259. Le résultat du vote était le suivant :

Les délégations – dans l'ordre du vote, selon l'alphabet français et les noms des pays en français, en commençant par le pays tiré au sort – Grèce, Guatemala, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Mexique, Monaco, Monténégro, Népal, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Samoa, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Trinité-et-Tobago, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Albanie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, La Barbade, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Croatie, Danemark, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Gambie et Géorgie ont voté "oui" (68). Les délégations – dans l'ordre du vote, selon l'alphabet français et les noms des pays en français, en commençant par le pays tiré au sort – Iran (République islamique d'), Mali, Nicaragua, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Venezuela (République bolivarienne du), Zimbabwe, Bélarus, Chine, Cuba et Fédération de Russie ont voté "non" (11). Les délégations – dans l'ordre du vote, selon l'alphabet français et les noms des pays en français, en commençant par le pays tiré au sort – Ghana, Inde, Indonésie, Irak, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Malaisie, Mongolie, Namibie, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Qatar, Soudan, Thaïlande, Tunisie, Algérie, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Cameroun, Égypte, El Salvador et Éthiopie se sont abstenus de voter (27). Les délégations – dans l'ordre du vote, selon l'alphabet français et les noms des pays en français, en commençant par le pays tiré au sort – Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyane, Haïti, Honduras, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kenya, Kiribati, Lesotho, Liban, Liberia, Libye, Madagascar, Malawi, Maldives, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Nauru, Niger, Niue, Oman, Ouzbékistan, Papouasie–Nouvelle-Guinée, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Siège, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Timor-Leste, Togo, Tonga, Turkménistan, Tuvalu, Viet Nam, Yémen, Zambie, Afghanistan, Afrique du Sud, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arménie, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Belize, Bénin, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, Cambodge, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Djibouti, Dominique, Émirats arabes unis, Érythrée, Swaziland, Fidji et Gabon étaient absents (86).

260. La présidente a indiqué que tous les votes avaient été pris en compte et a invité la Conseillère juridique à annoncer les résultats.

261. La Conseillère juridique a annoncé le résultat du vote. La Conseillère juridique a rappelé qu'en vertu de l'article 27.3) des Règles de procédure générale de l'OMPI, le vote de chaque délégation serait consigné dans le rapport de la session. La Conseillère juridique a indiqué que

le nombre d'États membres habilités à voter était de 192. Le nombre d'États membres absents était de 86. Le nombre des abstentions était de 27. Le nombre de votes exprimés était de 79. Le nombre de voix constituant la majorité requise était de 53. Enfin, la Conseillère juridique a noté que, parmi les votes exprimés, il y avait 68 votes "oui" et 11 "non", ce qui signifiait que la proposition avait été adoptée.

262. La présidente a annoncé la décision sur la base des résultats du vote.

263. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne,

i) ont pris note du rapport intitulé "Assistance et appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine" établi par le Bureau international, reproduit dans le document A/64/8,

ii) ont demandé au Bureau international de continuer de fournir une assistance et un appui concrets ainsi qu'il est indiqué dans les conclusions du rapport, conformément à la décision des assemblées de l'OMPI de 2022 (voir le paragraphe 312 du document A/63/10), et

iii) ont demandé au Bureau international de fournir un rapport actualisé lors des assemblées de l'OMPI de 2024.

264. La présidente a demandé si d'autres délégations souhaitaient intervenir.

265. La délégation de l'Iran (République islamique d') a tenu à consigner ses explications après le vote. La délégation s'est dite convaincue que l'OMPI, en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, était une instance mondiale pour les services de propriété intellectuelle, l'information sur les politiques et la coopération, avec pour mission de diriger l'élaboration de systèmes internationaux de propriété intellectuelle équilibrés et efficaces favorisant l'innovation et la créativité dans l'intérêt de tous. La délégation s'est félicitée de la fourniture d'une assistance technique par l'OMPI à tous les pays et, dans ce contexte, a appuyé l'assistance technique fournie par l'OMPI à l'Ukraine. Elle a ajouté que, toutefois, elle ne soutiendrait aucune tentative de politisation de l'assistance technique en faisant entrer l'OMPI dans des questions allant au-delà de son mandat. La délégation a réitéré sa position de principe selon laquelle l'OMPI n'était ni une plateforme ni une instance appropriée pour soulever des questions de nature politique et que les actions des États membres devaient être pleinement et strictement conformes au mandat, aux principes et aux règles de l'OMPI. La délégation a déclaré qu'elle était résolue à créer un précédent de consensus de longue date, qui était la richesse réelle de l'Organisation. La délégation espérait que l'OMPI se concentrerait sur son mandat et éviterait d'intervenir dans toute question litigieuse qui risquerait de compromettre sa mission, d'affecter la capacité de l'Organisation à s'acquitter de son mandat et à atteindre ses objectifs et de saper le multilatéralisme.

266. La délégation de la Lituanie, parlant au nom d'un certain nombre d'États membres du groupe B et du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, s'est félicitée du rapport sur l'Assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine contenu dans le document A/64/8. La délégation a remercié le Directeur général pour sa présentation du rapport et a salué le rôle du Directeur général et du Secrétariat pour appuyer les débats sur la décision concernant le point 21 de l'ordre du jour. La délégation a souligné que la décision des États membres garantissait que l'OMPI continuerait à fournir une assistance et un soutien concrets, comme indiqué dans les conclusions du rapport, se concentrant sur l'atténuation des effets néfastes de la guerre d'agression en cours menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine et la reconstruction de l'écosystème novateur et créatif en Ukraine, ce qui a contribué à la reconstruction de l'économie de l'Ukraine. Par ailleurs, la délégation a déclaré que la décision garantissait que le Secrétariat rendrait compte des activités aux États membres lors des prochaines assemblées en 2024. La délégation a

évoqué la confirmation précédente du Secrétariat selon laquelle l'assistance fournie à l'Ukraine dans ces circonstances extraordinaires n'empêchait pas l'OMPI de fournir une assistance technique et un renforcement des capacités à d'autres pays qui l'avaient demandé.

267. La délégation de la Fédération de Russie a rappelé qu'elle avait expliqué les aspects problématiques de ce point de l'ordre du jour dans ses précédentes déclarations. La délégation a estimé que ce point de l'ordre du jour était politisé, ne relevait pas du mandat de l'OMPI et ne prenait pas en compte les intérêts des autres États qui avaient besoin d'un appui technique et de l'assistance de l'OMPI autant, voire plus, que l'Ukraine. La délégation a déclaré qu'elle avait déployé des efforts considérables pour tenter de parvenir à un consensus sur cette question, en dépit de son désaccord sur le principe concernant ce point, et a regretté que, dans ce cas, elle n'ait pas été en mesure de parvenir à un consensus. La délégation a déclaré que le vote avait eu lieu avec l'appui du projet de décision de 68 États seulement, ce qui était inférieur à un tiers du nombre total de membres de l'OMPI, et a clairement indiqué qu'il n'y avait pas d'opinion commune sur cette question particulière au sein de la communauté internationale, comme c'était le cas l'année dernière lors de l'examen du point 19 de l'ordre du jour. La délégation souhaitait une nouvelle fois attirer l'attention de la réunion sur ce point particulier.

268. La présidente a remercié toutes les délégations pour leurs efforts continus et a fait observer qu'il s'agissait d'une situation légèrement décevante, mais dans le même temps pas surprenante, car il y avait une tentative de trouver une solution consensuelle, même si un consensus n'avait pas été atteint. Une fois de plus, la présidente a remercié toutes les délégations et les interprètes et a suspendu la séance, déclarant le point 21 de l'ordre du jour clos.

POINT 22 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

NOMINATION DU DIRECTEUR DE LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE (DSI)

269. Voir le rapport de la session du Comité de coordination de l'OMPI (document [WO/CC/82/6](#)).

POINT 23 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

RAPPORTS SUR LES QUESTIONS CONCERNANT LE PERSONNEL

270. Voir le rapport de la session du Comité de coordination de l'OMPI (document [WO/CC/82/6](#)).

POINT 24 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

AMENDEMENT DU STATUT ET RÈGLEMENT DU PERSONNEL

271. Voir le rapport de la session du Comité de coordination de l'OMPI (document [WO/CC/82/6](#)).

POINT 25 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

MODIFICATIONS APPORTÉES AU STATUT DE LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE INTERNATIONALE (CFPI)

272. Voir le rapport de la session du Comité de coordination de l'OMPI (document [WO/CC/82/6](#)).

POINT 26 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

ADOPTION DU RAPPORT

273. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document [A/64/13](#).

274. Les assemblées des États membres de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne

- i) ont adopté le rapport de synthèse (document A/64/13) et
- ii) ont prié le Secrétariat d'établir les rapports détaillés, de les publier sur le site Web de l'OMPI et de les envoyer aux États membres pour le 11 août 2023 au plus tard. Les commentaires sont à envoyer au Secrétariat pour le 8 septembre 2023 au plus tard, après quoi les rapports finals seront réputés adoptés le 22 septembre 2023.

POINT 27 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

CLÔTURE DES SESSIONS

275. La délégation de la Fédération de Russie a déclaré qu'il était particulièrement important que les décisions des États membres soient prises essentiellement sur la base du principe du consensus. Il était regrettable de constater que, pour la deuxième année consécutive, cette pratique avait été violée par les ambitions politiques de certains pays. La seule question qui avait manifestement échoué à trouver un soutien universel parmi les États membres était une approche sélective de la fourniture d'une assistance technique. La Fédération de Russie restait d'avis que la fourniture d'une assistance technique ne devait pas être artificiellement politisée. Dans le même temps, les États membres étaient parvenus à un consensus sur la majorité des questions, ce qui a suscité l'espoir qu'il y aurait un dialogue multilatéral constructif entre eux. La délégation a félicité le Secrétariat pour les efforts qu'il avait déployés pour parvenir à un consensus et elle espérait que l'OMPI continuerait à s'acquitter de son mandat conformément à la lettre et à l'esprit du droit international et qu'elle poursuivrait ses travaux sur les principes d'objectivité, de transparence et d'ouverture. La Fédération de Russie adhérerait au principe du consensus. Malgré la rhétorique et les politiques agressives et même discriminatoires de certains pays, ainsi que des tentatives flagrantes de certains pays de ne pas tenir compte de leurs obligations internationales et juridiques dans le domaine de la propriété intellectuelle, la Fédération de Russie s'est conformée, a respecté et continuera, de bonne foi, à se conformer aux dispositions des traités internationaux auxquels elle est partie. La délégation a appelé tous les États membres à s'engager dans une coopération multilatérale constructive afin de développer un système mondial de propriété intellectuelle efficace et équilibré dans l'intérêt de tous. La délégation s'est déclarée disposée à continuer de renforcer la collaboration et la coopération avec les États membres intéressés et le Secrétariat de l'OMPI afin de travailler ensemble à l'examen des questions mondiales pressantes dans le domaine de la propriété intellectuelle.

276. La délégation de la Pologne, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié la Présidente, le Directeur général et le Secrétariat tout entier pour leurs efforts en vue de préparer et de tenir l'Assemblée générale de l'OMPI. Elle a remercié les services de conférence, l'équipe informatique et les interprètes qui avaient fourni d'excellentes conditions de travail aux membres et a également remercié les coordonnateurs régionaux de tous les États membres et d'autres parties prenantes pour leur travail et leur coopération. Les assemblées avaient prouvé que l'OMPI était en mesure d'aider les membres dans leurs efforts de croissance, de développement et de réponse à de nouveaux défis. Compte tenu des graves vulnérabilités économiques et géopolitiques, telles que la reprise ultérieure à la pandémie et les conséquences de la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, les actions de l'OMPI avaient été pertinentes et utiles et devraient se poursuivre. Les graves conséquences de cette guerre sur l'infrastructure de la propriété intellectuelle et le secteur de l'innovation et de la créativité de l'Ukraine étaient une source de préoccupation pour de nombreux membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, qui étaient reconnaissants aux efforts déployés par l'OMPI pour atténuer ces conséquences négatives. Compte tenu de l'invasion persistante de l'Ukraine par la Fédération de Russie, l'OMPI devrait continuer à fournir une assistance opportune et adéquate aux parties prenantes ukrainiennes de la propriété intellectuelle concernées. La décision de l'Assemblée générale de l'OMPI sur cette question était la bienvenue. Le groupe s'est félicité de l'approbation du programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2024-2025, qui était important pour assurer la continuité de l'engagement de l'OMPI et l'élaboration de programmes personnalisés visant à aider les États membres dans leurs efforts pour développer les écosystèmes de la propriété intellectuelle et stimuler l'innovation et la créativité. Les travaux sur les questions normatives devraient être accélérés avant les conférences diplomatiques qui se tiendront en 2024 dans l'espoir d'obtenir des résultats concrets. Les résultats positifs des assemblées avaient été rendus possibles par la flexibilité des groupes régionaux et des délégations. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes reste déterminé à aider l'OMPI à mettre en place un écosystème de propriété intellectuelle efficient et efficace dans l'intérêt de tous.

277. La délégation du Ghana, parlant au nom du groupe des pays africains, a remercié le Directeur général pour son leadership et a félicité la présidente et les vice-présidents pour avoir dirigé avec succès les assemblées. Elle a remercié le Secrétariat pour son travail assidu et son dévouement, ainsi que les interprètes et le personnel technique pour leur professionnalisme et leur efficacité. Elle s'est félicitée de l'adoption du programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2024-2025, et a remercié les États membres pour leur participation active et leurs contributions constructives.

278. La délégation de la Chine a tenu à remercier la présidente de l'Assemblée générale de l'OMPI, les bureaux des différents organes et le Secrétariat pour leur dur labeur. Sous la direction éclairée du Président et avec la participation active de toutes les parties, les assemblées avaient mené à bien leur ordre du jour. Des résultats fructueux avaient été obtenus sur des questions telles que le programme et le budget, l'audit et la supervision et l'élection des membres des bureaux des Unions. La délégation s'est félicitée de la souplesse et de l'esprit constructif dont avaient fait preuve toutes les parties au cours des consultations sur les questions dont les assemblées étaient saisies. Elle s'est félicitée en particulier de l'adoption par consensus du budget de l'OMPI pour 2024-2025 et a remercié le Secrétariat, la présidente et les coordonnateurs régionaux pour leur dur labeur à cet égard. La Chine avait toujours pensé que le consensus était un principe fondamental que l'Organisation avait toujours suivi et respecté, et l'une des pierres angulaires de son fonctionnement harmonieux et efficace au fil des ans. Les membres devraient chérir et adhérer à ce principe, et répondre aux défis communs auxquels ils sont confrontés en matière de compréhension mutuelle, de compromis, de solidarité et de coopération, afin de promouvoir le rôle de l'Organisation dans le développement de la cause mondiale des droits de propriété intellectuelle et de contribuer au bien-être de l'humanité. Enfin, la délégation a tenu à remercier l'équipe d'interprètes pour la qualité élevée des services fournis aux assemblées.

279. La délégation de la Suisse, parlant au nom du groupe B, a remercié la présidente pour son engagement et ses conseils, ainsi que le Secrétariat, le personnel de la conférence, les interprètes et les techniciens pour avoir rendu possible les assemblées. Elle a également remercié tous les États membres et les coordonnateurs régionaux pour leurs efforts. Le groupe B était satisfait de constater la performance financière de l'OMPI pour 2022, qui avait mis en évidence le rôle financier crucial des systèmes mondiaux de dépôt et d'enregistrement de la propriété intellectuelle de l'OMPI. Toutefois, les enregistrements et les dépôts dépendaient de l'économie mondiale, qui était actuellement fragile; l'OMPI devrait donc continuer à adopter des mesures prudentes et efficaces pour maintenir ses résultats financiers positifs au cours de l'exercice biennal 2024-2025. Le groupe B était prêt à s'engager de manière constructive dans la préparation des deux conférences diplomatiques prévues pour 2024 et a remercié l'Allemagne pour sa contribution au Fonds de contributions volontaires de l'OMPI, qui faciliterait la participation des peuples autochtones et des communautés locales à la conférence diplomatique concernant l'instrument international relatif aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels qui y sont associés. Il s'est félicité de la décision des assemblées de prendre note du Rapport sur l'Assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine (document A/64/8) et a demandé que le Bureau international continue de fournir une assistance et un appui concrets à l'Ukraine, ainsi qu'un rapport actualisé sur cette question aux assemblées en 2024. Le groupe B a remercié la présidente pour les efforts déployés pour parvenir à une décision par consensus, ce qui aurait été sa préférence. Le groupe B a réitéré sa ferme conviction que la prise de décisions fondée sur le consensus était de la plus haute importance à l'OMPI et que les membres du groupe B ont montré leur ferme volonté de le faire, ce qui permettait de faire avancer le programme normatif de l'OMPI.

280. La délégation de l'Indonésie, parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a félicité la présidente et remercié le Directeur général, la haute direction et le Secrétariat pour leurs conseils et leurs efforts en vue de la tenue des assemblées. Elle a également remercié la Division des relations diplomatiques et des assemblées, les interprètes, les services de conférence, l'équipe technique et toutes les autres personnes qui avaient contribué à faciliter les travaux durant les assemblées. Si le groupe s'est félicité des décisions examinées, il était regrettable qu'une décision ait dû être prise par un vote. Le principe du multilatéralisme et de la prise de décisions fondée sur le consensus revêtait une grande importance et avait été le mode de travail établi au sein de l'Organisation. Il a également regretté qu'il n'ait pas été possible de prendre une décision sur l'augmentation du nombre de membres du Comité de coordination de l'OMPI. La sous-représentation du groupe au sein du Comité de coordination de l'OMPI sur la base d'une représentation géographique équitable était très importante. Il était positif qu'un accord ait été trouvé sur le financement et la participation des peuples autochtones et des communautés locales à l'IGC, ce qui revêtait une grande importance. Le groupe a réaffirmé sa volonté de s'impliquer de manière constructive avec tous les États membres pour faire progresser les travaux de l'Organisation lors des futures sessions.

281. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du), parlant au nom du GRULAC, a remercié la présidente, le Secrétariat et les partenaires de l'Organisation, ainsi que les équipes de conférence et d'interprétation pour leurs efforts, qui avaient facilité les débats lors des assemblées. Le GRULAC a réaffirmé son attachement au système multilatéral en tant qu'espace pour parvenir à un consensus qui permette de parvenir notamment à assurer la participation des peuples autochtones et des communautés locales à la conférence diplomatique sur les ressources génétiques, la propriété intellectuelle et les savoirs traditionnels connexes, et s'est dit très reconnaissant envers les États membres pour leur soutien. Il a également réaffirmé sa foi dans un système de propriété intellectuelle équilibré et ouvert à tous, capable de promouvoir le développement de toutes les communautés internationales concernées. L'éducation, la recherche, la conservation du patrimoine et l'accès des personnes handicapées étaient de la plus haute importance et les assemblées avaient prouvé que le système de la propriété intellectuelle pouvait contribuer à ces objectifs louables.

282. La délégation de l'Arabie saoudite a remercié la présidente, le Directeur général, le Secrétariat et l'ensemble du personnel de l'OMPI pour avoir mené à bien les travaux des assemblées. Elle a également remercié les groupes et délégations des États membres, les interprètes, le sous-directeur général, Andrew Staines et son équipe. La délégation s'est félicitée de l'occasion qui lui avait été donnée de présenter son pays par l'intermédiaire de l'exposition qu'elle avait organisée durant les assemblées et de célébrer ensemble la fête nationale saoudienne.

283. La délégation du Samoa s'est associée à la déclaration faite par la délégation de l'Indonésie au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Elle s'est félicitée du leadership de la présidente et a remercié le Directeur général pour son soutien durant les assemblées. Elle a réaffirmé son engagement et sa volonté de collaborer avec tous les États membres pour faire avancer les travaux de l'OMPI.

284. La délégation de la Croatie a remercié la présidente pour sa direction et le Secrétariat, l'équipe technique et les interprètes pour leur travail. Elle a également remercié tous les coordonnateurs de groupe et les délégations pour leur approche constructive des débats durant les assemblées. Il était regrettable que l'Assemblée générale de l'OMPI ait une nouvelle fois été tenue en juillet. La délégation a demandé que les assemblées soient reportées à leur date prévue en octobre compte tenu de la nécessité de s'attaquer aux effets néfastes des changements climatiques; la hausse des températures et la fréquence et la gravité croissantes des vagues de chaleur enregistrées à Genève ont posé des risques importants. Il était essentiel de reconnaître les difficultés inhérentes à la programmation de l'Assemblée générale de l'OMPI en juillet lorsque Genève connaissait ses conditions les plus difficiles. Les températures extrêmes n'étaient pas des incidents isolés mais le symptôme d'un changement rapide du climat. La reprogrammation de l'Assemblée générale de l'OMPI en octobre réduirait le risque et montrerait l'engagement des États membres à faire face aux changements climatiques. Elle mettrait également en lumière l'approche dynamique de l'OMPI en matière de prise de décisions viable, donnerait aux délégations davantage de temps pour se préparer aux débats de fond et permettre la participation d'un plus grand nombre de pays et d'organisations. Enfin, considérant qu'il était inacceptable pour une institution des Nations Unies d'avoir un bureau extérieur dans un État membre qui violait les principes fondamentaux des Nations Unies, elle a appelé les États membres et le personnel de l'OMPI à envisager de fermer le bureau extérieur de l'OMPI à Moscou.

285. La délégation de la Jamaïque a souscrit à la déclaration faite par la délégation de la République bolivarienne du Venezuela, au nom du GRULAC. Elle a remercié la présidente pour sa direction, ainsi que le Directeur général et la Division des relations diplomatiques et des assemblées, le personnel de l'OMPI qui avait tenu des réunions bilatérales pour la Jamaïque et d'autres membres du GRULAC, ainsi que les interprètes. Tout au long des assemblées, les membres avaient été en mesure de s'assurer que l'OMPI continuait à s'acquitter de son mandat consistant à promouvoir un écosystème mondial de la propriété intellectuelle équilibré et efficace. L'ordre du jour de l'OMPI continuerait d'être occupé à mesure que les membres œuvraient en faveur des deux conférences diplomatiques qui se tiendront en 2024. La délégation s'est félicitée que les membres aient appuyé la proposition relative à la participation des peuples autochtones et des communautés locales à ces manifestations. Elle a remercié les États membres qui avaient contribué au Fonds de contributions volontaires aux assemblées et à la réunion de l'IGC tenue en 2023. La Jamaïque continuerait à soutenir l'OMPI et ses membres et dirigeants pour s'assurer que la propriété intellectuelle favorise le développement économique et social.

286. La Déclaration finale du Directeur général est consignée comme suit :

“Excellences,

“Mesdames et Messieurs les délégués

“Chères et chers collègues, Chères amies, Chers amis,

“Nous sommes arrivés à la fin des assemblées de cette année, un voyage qui a commencé il y a de nombreux mois et a culminé avec les travaux que nous avons menés au cours des huit derniers jours.

“Ce fut une assemblée intense, la plus grande jamais organisée avec 1200 participants. L'ordre du jour était bien rempli. Ces discussions ont été sérieuses et, parfois, nos heures se sont prolongées jusque dans la nuit.

“Mais grâce à votre compétence, à votre sens de la diplomatie, à votre patience, à votre énergie et à votre collaboration, nous avons pu accomplir beaucoup :

“Des mises à jour et des rapports des comités et groupes de travail ont été effectués et leurs travaux et mandats ont été affirmés et réaffirmés avec des orientations. Les membres des bureaux ont été désignés pour diriger nos organes directeurs. Et les processus et procédures internes ont été rafraîchis.

“Le programme de travail et budget pour 2024-2025 a été approuvé.

“Beaucoup a été fait, mais l'action n'était pas toujours dans cette salle. Nous avons eu de nombreux événements sociaux dans lesquels les États membres ont célébré des occasions particulières avec nous et ont profité de l'occasion pour présenter leur culture, leur créativité et leur patrimoine, faisant vivre le monde au nom de notre Organisation.

“Avec la clôture des décisions de fond que nous devons prendre, je tiens à exprimer notre profonde reconnaissance pour les nombreuses déclarations positives faites par les délégations au sujet de la mise en œuvre du Plan stratégique à moyen terme et de son impact sur le terrain dans toutes les régions du monde, ainsi que pour résoudre et relever nos défis mondiaux communs.

“Nous nous inspirons de cette expérience ainsi que du travail que beaucoup d'entre vous font pour transformer vos agents de propriété intellectuelle en organismes d'innovation.

“Mesdames et Messieurs les délégués,

“Comme je l'ai dit dans mon discours d'ouverture, le multilatéralisme est le meilleur moyen de faire en sorte que nos intérêts soient servis, protégés et avancés.

“Et ce n'est pas seulement dans l'intérêt du multilatéralisme, mais aussi parce que ce travail nous aide à construire un écosystème de la propriété intellectuelle plus inclusif, qui doit avoir lieu sur un terrain d'entente.

“Notre engagement à la fois en tant que Secrétariat et en tant qu'organisation internationale est que nous continuerons d'aider les États membres à trouver l'espace et la volonté d'aller de l'avant ensemble.

“Permettez-moi également de consigner les remerciements adressés par le Secrétariat aux différentes parties prenantes de l'OMPI.

“Premièrement, nous remercions les États membres pour leur engagement considérable depuis de nombreux mois. Cela a commencé l’année dernière, lorsque nous vous avons demandé un retour d’information sur le programme de travail et budget; avec les retraites et les engagements que nous avons eus avec les ambassadeurs et les responsables des bureaux de la propriété intellectuelle; et les nombreuses réunions bilatérales et régionales qui se sont tenues au niveau des experts, dans la direction, ainsi que dans le cadre de ces assemblées.

“Nous ne pouvons pas non plus oublier le travail des coordonnateurs de groupe qui ont déployé les outils de leur métier : dialogue, diplomatie et compromis, pour faire avancer des résultats positifs sur un large éventail de questions.

“Au-delà des États membres, je suis également très heureux d’avoir saisi cette occasion au cours de ces assemblées pour avoir un dialogue entre l’OMPI et les ONG, qui a été présidé plus tôt cette semaine par l’Ambassadeur Muhammadou Kah (Gambie).

“Je dois également mentionner notre cher Ambassadeur Alfredo Suescum du Panama, qui vient de présider le Comité de coordination de l’OMPI. Monsieur l’Ambassadeur, nous nous réjouissons à la perspective de nouer une relation constructive avec vous dans les années à venir et de vous féliciter une nouvelle fois de votre élection à la présidence de l’Assemblée générale de l’OMPI.

“Bien entendu, je dois reconnaître et apprécier, au nom de nous tous, le solide leadership de notre présidente, l’ambassadrice Tatiana Molcean, qui termine son mandat de présidente à la fin de ces assemblées.

“Son énergie et son orientation, ainsi que son engagement indéfectible en faveur du consensus, dans des circonstances parfois difficiles, sont profondément appréciés non seulement par les États membres, mais aussi par le Secrétariat.

“Le rôle du président est très éprouvant, et je pense que je peux être franc en disant que personne ne le comprend vraiment à moins de l’avoir vécu.

“Mais je pense que le travail que vous avez accompli et les compétences et les conseils que vous nous avez donnés au cours des dernières années témoignent de ce que vous avez apporté à ce rôle. Merci beaucoup, Tatiana, pour ce travail.

“Enfin, permettez-moi aussi de prendre un peu de temps pour rendre hommage à mes collègues ici à l’OMPI, dont le travail inlassable est essentiel au bon fonctionnement de ces assemblées.

“De nombreux présidents m’ont dit qu’ils appréciaient vivement le travail accompli par le Secrétariat, dont ils s’appuient désormais sur le professionnalisme, la flexibilité et l’expertise.

“Je tiens à exprimer ma sincère gratitude à toutes les personnes présentes sur le podium au cours des huit derniers jours ainsi qu’à la Division des relations diplomatiques et des assemblées et au Bureau du conseiller juridique dans leur ensemble, pas seulement pour votre travail cette semaine, mais pour vos travaux dans les semaines et les mois qui ont précédé ces assemblées.

“Ma profonde gratitude va également à mes nombreux collègues de l’OMPI, aux escaliers à cet édifice et ailleurs, qui, au cours des huit derniers jours, ont eu de nombreux

échanges avec les États membres. Plusieurs d'entre vous les ont rencontrés bilatéralement, et j'ai moi-même eu près de 70 rencontres bilatérales.

“Par ailleurs, une note spéciale doit être adressée aux collègues qui travaillent dans les coulisses.

“Que vous ayez été impliqué dans la préparation des documents et des points à l'ordre du jour ou que vous ayez fait partie de nos équipes d'interprétation, de traduction, du service audiovisuel, de sécurité, de nettoyage et de restauration, merci pour votre contribution. Vous avez vraiment facilité le travail de ces assemblées et nous avez donné un peu de cette énergie alors que nous poursuivons parfois notre travail jusqu'à la tombée de la nuit.

“Enfin, alors que vous vous apprêtez à quitter Genève, j'espère que vous le ferez plein d'énergie. Parce que nous sommes prêts à travailler avec vous pour concrétiser notre vision collective de faire de la propriété intellectuelle un puissant catalyseur pour soutenir les innovateurs et les créateurs où que ce soit dans le monde.

“Merci beaucoup et bon voyage de retour.”

287. Les observations finales de la présidente sont consignées comme suit :

“Mesdames et Messieurs les délégués,

“Permettez-moi de m'adresser à vous toutes et tous pour la dernière fois en ma qualité de présidente des assemblées générales. C'est un honneur et un privilège de siéger en qualité de présidente et je tiens à exprimer ma sincère gratitude pour la confiance et l'appui qui m'ont été témoignés au cours de ces deux années.

“Cela a été moins de deux semaines de travail et de consultations très intenses. Pas sans difficultés, mais je suppose que personne ne s'attendait à ce que ce soit facile.

“En cette période critique, notre travail à l'Assemblée de l'OMPI revêt une immense importance. Les défis dont nous avons discuté ne représentent qu'une fraction du tableau d'ensemble. Adopter le multilatéralisme signifie valoriser le dialogue actif, se comprendre et prendre des mesures significatives vers la collaboration, vers le consensus.

“En dépit de tous les défis, je tiens à exprimer ma gratitude aux délégations qui se sont engagées pendant cette période dans un dialogue coopératif, efficace et authentique. Merci pour vos précieuses contributions et votre engagement.

“Je suis extrêmement fier d'avoir mené des débats historiques sur la conférence diplomatique sur le droit des dessins et modèles (DLT) et le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC) et j'apprécie beaucoup l'opportunité d'y avoir participé. La propriété intellectuelle sert de catalyseur à la croissance, au développement. Alors que, au milieu de l'Agenda 2030 des Nations Unies, nous avons été retardés par la pandémie et par les guerres, nous devons capitaliser sur l'innovation et la propriété intellectuelle afin d'atteindre le progrès et le développement.

“Je vous remercie, Monsieur le Directeur général Darren Tang, les directeurs généraux adjoints, les sous-directeurs généraux, le Secrétariat, en particulier l'équipe présente sur le podium, l'équipe de communication et les interprètes – vous avez joué un rôle déterminant dans l'orientation des travaux de l'assemblée.

“J'aimerais également souligner ma gratitude aux coordonnateurs de groupe.

“Alors que nous concluons ce chapitre, nos travaux ne s’achèvent pas ici. Les défis qui nous attendent sont complexes et multidimensionnels dans ce paysage mondial en constante évolution. Nous devons continuer de rechercher un équilibre, en veillant à ce que les droits de propriété intellectuelle soient respectés et à ce que le multilatéralisme soit préservé.”

288. La présidente de l’Assemblée générale de l’OMPI a prononcé la clôture de la soixante-quatrième série de réunions des assemblées de l’OMPI.

[L’annexe suit]

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

1. Les délégations et les représentants des 139 États ci-après (dont 13 au nom de groupes de pays), de sept organisations intergouvernementales et de 19 organisations non gouvernementales avaient fait des déclarations orales ou écrites au titre de ce point de l'ordre du jour : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cabo Verde, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Eswatini, État de Libye, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Lesotho, Lettonie, Libéria, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Türkiye, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe, All-China Patent Agents Association (ACPAA), Association allemande pour la protection de la propriété intellectuelle (GRUR), Association chinoise de la protection par brevet (PPAC), Association coréenne de la propriété intellectuelle (KINPA), Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI), Association japonaise pour la propriété intellectuelle (JIPA), Centre Sud (CS), China Trademark Association (CTA), Conseil chinois pour le développement du commerce international (CCPIT), Consortium for Common Food Names (CCFN), Corporación Latinoamericana de Investigación de la Propiedad Intelectual para el Desarrollo (Corporación Innovarte), Egyptian Council for Innovation and Creativity and Intellectual Property Protection (ECCIPP), Emirates Intellectual Property Association (EIPA), École latino-américaine de propriété intellectuelle (ELAPI), Fédération des sociétés des auteurs audiovisuels latino-américains (FESAAL), International Intellectual Property Commercialization Council (IIPCC), Knowledge Ecology International (KEI), Ligue des États arabes (LEA), Maloca Internationale, Office des brevets du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG), Ordre suprême des ancêtres (OSA), Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Organisation de la coopération islamique (OCI), Organisation eurasiennne des brevets (OEAB), Organisation pour un réseau international d'indications géographiques (ORIGIN), Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) et Union européenne.

2. Les délégations et les représentants ont félicité le Directeur général et le Secrétariat pour le travail accompli au cours de l'année écoulée, notamment en ce qui concernait l'établissement des documents et l'organisation des assemblées. Les délégations parlant au nom de leur pays ont généralement souscrit aux déclarations faites au nom de leurs groupes respectifs.

3. M. Mokgweetsi Eric Keinstigswe Masisi (Président du Botswana) :

“Monsieur le Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle;

“Mesdames et Messieurs les ministres;

“Excellences;

“Mesdames et Messieurs les délégués;

“Mesdames et Messieurs.

“Bonjour.

“Madame la Présidente,

“Permettez-moi avant tout de vous féliciter pour votre élection et de vous souhaiter tous mes vœux de réussite dans l’exercice de vos fonctions. Je tiens à vous assurer du plein appui du Botswana pour assurer le bon déroulement et la réussite des assemblées.

“Je remercie également le Directeur général M. Tang de m’avoir invité à prendre la parole devant cette importante assemblée, et le félicite pour sa direction avisée du Secrétariat de l’OMPI.

“Dans un monde de plus en plus axé sur le savoir, la propriété intellectuelle est devenue un catalyseur de l’innovation, de la croissance économique et du progrès. Si elle est souvent envisagée sous l’angle des nations développées, il est impératif que nous reconnaissons l’importance de la propriété intellectuelle dans le monde en développement, en particulier en Afrique. Notre continent, avec son vaste potentiel et sa population jeune, est prêt à tirer parti des droits de propriété intellectuelle pour favoriser le développement durable et réaliser des progrès socioéconomiques.

“Le riche patrimoine culturel de l’Afrique, ses savoirs traditionnels et ses ressources naturelles sont des puits de créativité et d’innovation. Néanmoins, sans un cadre solide en matière de propriété intellectuelle, nous risquons de perdre les avantages que pourraient offrir ces précieux actifs. Il est essentiel de préserver et de protéger les droits de propriété intellectuelle de nos peuples, en veillant à ce qu’ils soient dûment reconnus et récompensés pour leurs innovations, leur créativité et leurs savoirs traditionnels.

“Cela étant, nous devons résoudre un certain nombre de problèmes pour réaliser pleinement le potentiel de la propriété intellectuelle en Afrique. Tout d’abord, renforcer les capacités institutionnelles, faire mieux connaître la propriété intellectuelle et fournir une assistance technique aux pays en développement sont des étapes essentielles pour avancer vers un système de propriété intellectuelle plus inclusif. Nous devons encourager les partenariats en collaboration entre les gouvernements, les organisations internationales, la société civile et le secteur privé, afin de créer un environnement propice à l’innovation et à la créativité.

“Deuxièmement, l’accès à des médicaments et technologies abordables demeure une préoccupation pressante pour le programme de développement de l’Afrique. C’est pourquoi il est essentiel de trouver un équilibre entre la protection de la propriété intellectuelle et la nécessité d’accéder aux médicaments et aux technologies essentiels. Nous devons envisager des mécanismes souples, tels que l’octroi de licences obligatoires et le transfert de technologie, pour faire en sorte que les innovations capables de sauver des vies atteignent les personnes qui en ont le plus besoin, sans compromettre les droits des innovateurs.

“La délégation du Botswana reconnaît que les nouveaux moteurs de la richesse dans les économies modernes ont évolué et que le paradigme de la création de richesses a changé, pour passer des ressources naturelles à une économie axée sur les idées dans laquelle la propriété intellectuelle est devenue l’un des facteurs déterminants de la réussite économique.

“C’est à cet égard que la propriété intellectuelle reste cruciale pour la croissance économique du Botswana. Nous continuons de renforcer le système de la propriété intellectuelle afin d’encourager non seulement la créativité et l’innovation locales, mais également le développement socioculturel axé sur l’autonomie économique de nos peuples.

“Au fil des ans, le Botswana a fait des progrès notables pour améliorer son paysage de la propriété intellectuelle. Nous avons promulgué des lois de propriété intellectuelle telles que la loi de 2006 sur le droit d’auteur et les droits voisins et la loi de 2010 sur la propriété industrielle, qui sont actuellement à l’étude. Ces réformes visent à renforcer la protection de la propriété intellectuelle et à harmoniser notre législation avec les conventions, traités, protocoles et accords internationaux de propriété intellectuelle qui prévoient des normes de protection en la matière.

“Le Gouvernement du Botswana remercie l’OMPI pour l’appui qu’elle lui a apporté au fil du temps dans la mise en place et la croissance du système de propriété intellectuelle du Botswana. C’est grâce à cet appui que nous assistons à une croissance continue de l’administration des lois en matière de propriété intellectuelle et à une meilleure connaissance et une utilisation accrue de la propriété intellectuelle au Botswana.

“J’ai le plaisir d’annoncer que la Politique du Botswana en matière de propriété intellectuelle a été officiellement lancée en novembre 2022, et nous sommes convaincus que la mise en œuvre de cette politique fera progresser notre système de propriété intellectuelle et garantira que l’ensemble du cadre de gouvernance de la propriété intellectuelle contribue à stimuler et à exploiter le potentiel de la propriété intellectuelle du pays en faveur d’une croissance et d’un développement économiques durables et inclusifs.

“En conclusion, permettez-moi de réaffirmer l’importance de la propriété intellectuelle dans l’évolution du monde en développement, en particulier en Afrique. La délégation du Botswana s’engage à travailler avec les autres États membres pour faire en sorte que ces assemblées puissent prendre des décisions qui permettront à l’Organisation d’atteindre ses objectifs, ouvrant ainsi la voie à un avenir meilleur et plus prospère pour l’Afrique et le monde.

“Je vous remercie de votre attention.”

4. La délégation de la Chine a déclaré que le Gouvernement chinois s’efforçait de faire progresser la mise en place d’un écosystème de propriété intellectuelle solide, de renforcer le système juridique de protection de la propriété intellectuelle, d’améliorer la gestion de la propriété intellectuelle, de renforcer la protection de la propriété intellectuelle à tous les niveaux et d’optimiser l’innovation et les activités commerciales à l’appui du développement durable. À l’occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle 2023, le Président Xi Jinping avait envoyé une lettre dans laquelle il saluait les 50 ans de coopération entre la Chine et l’OMPI, soulignait la volonté de la Chine d’approfondir sa coopération avec l’OMPI et de promouvoir une gouvernance mondiale de la propriété intellectuelle d’une manière plus juste et plus raisonnable dans l’intérêt de tous, et réaffirmait l’engagement du Gouvernement chinois en faveur du multilatéralisme et d’une plus grande ouverture sur le reste du monde. Tous les pays devaient continuer de travailler ensemble pour faire avancer le Programme de développement durable à l’horizon 2030; l’OMPI devait continuer de jouer son rôle d’institution spécialisée et d’utiliser la propriété intellectuelle pour promouvoir la mise en œuvre du programme. Le Gouvernement chinois s’était engagé à préserver le bon fonctionnement du système multilatéral de la propriété intellectuelle, avec l’OMPI au cœur de ce système, et appelait tout le monde à travailler dans l’unité et la solidarité, en dépit du contexte international complexe et instable, pour traiter les questions d’intérêt commun. La délégation a dit attendre avec intérêt l’amélioration continue des services mondiaux de propriété intellectuelle de l’OMPI, afin de les rendre plus souples, plus sûrs et mieux adaptés aux besoins des acteurs de l’innovation dans le monde. Les systèmes de supervision et d’audit de l’OMPI devaient être améliorés; l’Organisation devait accroître la transparence en ce qui concernait la mise en œuvre du programme et budget afin de permettre aux États membres de mieux comprendre ses travaux et d’y participer. Le Gouvernement de la Région administrative spéciale de Hong Kong (RAS)

s'était engagé à améliorer le régime de propriété intellectuelle et à renforcer le cadre législatif pour la protection de la propriété intellectuelle. Cette politique appuyait le développement vigoureux du secteur de l'innovation et de la technologie, ainsi que des industries de la culture et de la création. Concernant le droit d'auteur, une modification de l'ordonnance sur le droit d'auteur dans la Région administrative spéciale de Hong Kong avait été adoptée le 1^{er} mai 2023, renforçant la protection du droit d'auteur dans l'environnement numérique. Concernant les brevets, le système de délivrance initiale des brevets était en cours d'amélioration et une équipe d'environ 100 examinateurs était en train d'être mise en place pour procéder à un examen complet des brevets d'ici à 2030. Enfin, s'agissant des marques, le Gouvernement de la Chine travaillait intensément à la préparation de la mise en œuvre du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques. Il s'agissait également de tirer parti de l'avantage de la Région administrative spéciale de Hong Kong en matière de talents dans le domaine des services professionnels et d'agir en tant que plaque tournante commerciale reliant les entreprises du monde entier et facilitant un commerce de haute qualité en matière de propriété intellectuelle.

5. La délégation du Ghana, parlant au nom du groupe des pays africains, s'est félicitée de l'approche prudente adoptée par l'OMPI en matière de politique financière et a salué les résultats obtenus par l'Organisation en 2022. L'OMPI apportait une contribution importante au Programme de développement durable à l'horizon 2030. À cet égard, il convenait de donner la priorité aux transferts de technologie et au renforcement des capacités afin de favoriser l'innovation, de promouvoir la recherche-développement et de donner des moyens d'action aux innovateurs, aux créateurs et aux entrepreneurs. Les efforts déployés par le Secrétariat pour promouvoir la parité hommes-femmes et accroître la représentation géographique dans les effectifs de l'OMPI devaient être intensifiés à tous les niveaux et dans tous les secteurs. Conformément au principe de la représentation géographique équitable, l'Afrique devait être mieux représentée au sein du Comité de coordination de l'OMPI. Les efforts déployés par l'OMPI pour faciliter la tenue de réunions régionales avant la conférence diplomatique en vue de la conclusion d'un ou plusieurs instruments juridiques internationaux sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques étaient les bienvenus. Il était à espérer que les lacunes subsistant à cet égard pourraient être comblées lors de la prochaine session extraordinaire du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC) et que des progrès seraient accomplis durant les assemblées sur des questions aussi essentielles que le projet de programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2024-2025 et la composition du Comité de coordination et du Comité du programme et budget (PBC) de l'OMPI.

6. La délégation de l'Indonésie, parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a déclaré que, dans le contexte postérieur à une pandémie, il existait un sentiment d'optimisme quant à l'impact que l'OMPI pouvait avoir. Le groupe félicitait l'OMPI pour la solidité de ses résultats financiers et saluait les efforts déployés pour mettre en œuvre des programmes axés sur l'impact et augmenter les crédits budgétaires alloués aux initiatives de développement. Il espérait que des progrès pourraient être accomplis lors des assemblées sur toutes les questions en suspens, notamment la sous-représentation de l'Asie et du Pacifique dans les différents organes directeurs de l'OMPI. Il n'était pas logique qu'en 2023, il n'y ait pas encore eu de progrès collectif vers une représentation géographique plus équitable dans les processus de prise de décisions au sein du système multilatéral. Avec le groupe des pays africains, le groupe des pays d'Asie et du Pacifique avait soumis une proposition visant à élargir la composition du Comité de coordination de l'OMPI en vue d'assurer une représentation plus équilibrée entre tous les groupes. Le groupe attendait avec intérêt d'examiner cette proposition avec les parties intéressées. Il espérait également qu'un terrain d'entente pourrait être trouvé sur la question du financement des peuples autochtones et des communautés locales dans le cadre de la Conférence diplomatique pour la conclusion d'un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels

associés aux ressources génétiques. Le groupe invitait instamment les États membres à finaliser les modalités d'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI afin de parvenir à une décision sur l'ouverture de nouveaux bureaux.

7. La délégation de la Pologne, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a déclaré qu'elle était reconnaissante à la Division pour les pays en transition et les pays développés pour son aide à l'amélioration de l'infrastructure de la propriété intellectuelle et au renforcement des capacités dans ce domaine. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes attendait avec intérêt le renforcement de cette coopération. Les nouvelles industries, qui reposaient de plus en plus sur des actifs incorporels, étaient le catalyseur de la croissance et de la prospérité et créaient de nouvelles opportunités pour les jeunes. L'innovation et la créativité, moteur des économies du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, étaient essentielles à un écosystème de propriété intellectuelle sain, et l'OMPI avait un rôle clé à jouer dans la mise en place d'écosystèmes de propriété intellectuelle sains, durables et équilibrés. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes appréciait les activités envisagées dans le cadre du Plan stratégique à moyen terme 2022-2026, en particulier celles qui visaient à soutenir les parties prenantes de la propriété intellectuelle. Les projets et initiatives de l'OMPI associant les gouvernements, les organismes de réglementation, les petites et moyennes entreprises (PME), les universités, les innovateurs et les particuliers constituaient le meilleur moyen de sensibiliser à la propriété intellectuelle et de renforcer les capacités sur le terrain. L'appui continu aux industries de la création, aux nouvelles solutions vertes et numériques, ainsi qu'à la commercialisation et à la gestion de la propriété intellectuelle devait se traduire par une croissance économique. L'amélioration de l'infrastructure de la propriété intellectuelle au niveau régional devait rester la priorité de l'OMPI, au même titre que l'innovation et la technologie. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes appuyait fermement les efforts de l'OMPI visant à sensibiliser les femmes et les jeunes à la propriété intellectuelle et à promouvoir leur engagement dans des activités liées à la propriété intellectuelle. Il saluait le rapport sur l'assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine. L'impact négatif multidimensionnel sur l'écosystème ukrainien de la propriété intellectuelle, causé par la guerre d'agression menée par la Fédération de Russie, montrait que l'innovation et la créativité ne pouvaient pas exister sans la paix et la stabilité. La réparation des dommages causés nécessiterait des efforts de redressement à long terme et le soutien des organisations internationales. Il était à espérer que l'OMPI continuerait d'aider les parties prenantes ukrainiennes de la propriété intellectuelle à atténuer les conséquences de la guerre, les vulnérabilités et instabilités géoéconomiques et géopolitiques qui en résultaient ayant déjà de graves conséquences pour l'OMPI et les écosystèmes nationaux de la propriété intellectuelle. Le groupe appelait de nouveau la Fédération de Russie à mettre immédiatement fin à la guerre non provoquée et injustifiée et à respecter le droit international. En outre, la session actuelle des assemblées devait accorder une attention particulière au programme d'établissement de normes en suspens. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes attachait une importance particulière à l'adoption du traité sur le droit des dessins et modèles (DLT) et était prêt à travailler lors de la prochaine session extraordinaire du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) pour permettre la conclusion des travaux lors de la conférence diplomatique qui se tiendra en 2024. Il était également souhaité que les États membres fassent preuve de flexibilité afin de finaliser le traité sur la protection des organismes de radiodiffusion; les technologies en développement devaient être prises en considération, et le traité devait répondre aux besoins des organismes de radiodiffusion et leur fournir une protection juridique adéquate et efficace. Le groupe appuyait la poursuite des travaux sur la base du texte du projet de traité présenté par le président, qui constituait un bon point de départ pour les travaux futurs. Concernant l'IGC, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes avait pris note des positions exprimées lors des quatre sessions de l'IGC sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles. Il se félicitait de l'accord conclu sur le projet de mandat de travail de l'IGC pour l'exercice biennal 2024-2025. Le groupe était disposé à s'engager dans

les travaux lors de la session extraordinaire de l'IGC en septembre 2023 pour progresser sur la question des ressources génétiques. La situation financière saine de l'Organisation était saluée. Les unions administrées par l'OMPI, en particulier l'Union du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), l'Union de Madrid, l'Union de La Haye et l'Union de Lisbonne, devaient continuer d'être renforcées.

8. La délégation de la Suisse, parlant au nom du groupe B, a remercié le Secrétariat d'avoir établi un rapport aussi complet sur l'assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine. L'assistance technique fournie à l'Ukraine devait se poursuivre pendant et après la guerre afin de reconstruire les capacités et l'économie innovantes, créatives et technologiques du pays. Le groupe B était solidaire de l'Ukraine et attendait des informations régulières du Bureau international sur la fourniture de cette assistance. Concernant les autres questions, le groupe B se félicitait du résultat financier positif et de l'excédent enregistrés par l'OMPI pour 2022. Toutefois, étant donné que la grande majorité des recettes de l'Organisation provenait des taxes acquittées par les utilisateurs des systèmes du PCT et de Madrid, et que ces systèmes dépendaient d'une économie mondiale plutôt fragile et volatile, la prudence était de mise pour maintenir cette performance. S'agissant du programme d'établissement de normes, le groupe B était disposé à s'engager de manière constructive dans la préparation des deux conférences diplomatiques prévues pour 2024 et il espérait qu'elles s'avèreraient ouvertes, transparentes et inclusives. Notant que le cadre juridique de la propriété intellectuelle peinait à suivre le rythme du développement rapide et dynamique de l'intelligence artificielle, le groupe B se félicitait de la décision du Comité permanent du droit des brevets (SCP) d'examiner la question de l'octroi de la qualité d'inventeur à l'intelligence artificielle et attendait avec intérêt d'apporter des contributions de fond à ces discussions. Il convenait de féliciter l'OMPI d'avoir organisé des discussions fructueuses sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe, qui avaient attiré un large public d'horizons divers. Le groupe B se félicitait de la poursuite de ces discussions, mais souhaitait que leur portée soit élargie afin d'englober des outils de conseil régulièrement mis à jour.

9. La délégation du Tadjikistan, parlant au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, a déclaré que le système de la propriété intellectuelle était un mécanisme constructif qui permettait de mettre en pratique des idées novatrices et scientifiques et des réalisations créatives. Les États membres du groupe étaient des utilisateurs actifs des services mondiaux de l'Organisation et ils étaient parties aux arrangements multilatéraux administrés par l'OMPI. Au cours des 10 dernières années, ils avaient déposé quelque 35 instruments d'adhésion aux traités administrés par l'OMPI. Ils mettaient également en place des infrastructures de propriété intellectuelle et s'efforçaient d'améliorer les systèmes de prestation de services de propriété intellectuelle. Le groupe souhaitait qu'un plus large éventail de projets soient menés afin de renforcer la capacité de la région à relever les défis auxquels elle était confrontée. Il attachait une importance particulière au principe de la représentation géographique au sein de l'Organisation, beaucoup de pays n'étant pas du tout représentés au sein du Secrétariat. Il était important de promouvoir le multilinguisme à l'OMPI, en particulier dans le contexte de l'extension du régime linguistique des systèmes d'enregistrement international du PCT, de Madrid et de La Haye, dont le russe devrait devenir une langue de travail. La coopération multilatérale visant à améliorer l'efficacité du système mondial de la propriété intellectuelle devait être fondée sur les principes d'ouverture et d'inclusion, et sur la participation collective de toutes les parties à l'élaboration de solutions équilibrées et consensuelles. L'OMPI avait un programme ambitieux. Le groupe estimait que, pour s'acquitter de son mandat spécialisé, l'Organisation devait rester une plateforme de dialogue constructif. Le groupe exprimait l'espoir que les travaux et les interactions se poursuivent de manière fructueuse.

10. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du), parlant au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), a déclaré qu'elle était favorable à un

système de propriété intellectuelle équilibré qui protégeait efficacement les titulaires de droits et garantissait un accès adéquat au savoir, à l'innovation, à la technologie et à la culture pour développer la société dans son ensemble. À cet égard, le GRULAC encourageait la mise en place d'un système de propriété intellectuelle stimulant la production et l'innovation dans les pays en développement et apportant des solutions aux problèmes sociaux, environnementaux et économiques mondiaux qui touchent à la fois les pays en développement et les pays développés. Il soutenait fermement les initiatives et les propositions contribuant à faciliter l'éducation, la recherche et la préservation du patrimoine culturel dans les pays en développement, ainsi que la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement et la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), qui portaient tous sa marque. Le groupe plaidait également en faveur d'un système de propriété intellectuelle privilégiant l'équité, la diversité et l'inclusion afin de permettre à tous les membres de la société, et en particulier aux plus vulnérables, d'avoir accès à des opportunités. Lors de la précédente session du PBC, le GRULAC avait, avec l'appui du groupe des pays africains, présenté une proposition visant à garantir la participation des peuples autochtones et des communautés locales à la conférence diplomatique pour la conclusion d'un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques, qui se tiendra en 2024. Le GRULAC maintenait ouverts les canaux de communication avec les autres délégations afin de parvenir à un compromis et d'approuver cette décision importante. Dix ans s'étaient écoulés depuis l'adoption du Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées (Traité de Marrakech), qui restait très important. Le GRULAC avait encouragé et appuyé ce traité et s'était dit convaincu de l'impact positif de l'établissement de limitations et exceptions obligatoires en matière de droit d'auteur en faveur des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés.

11. La délégation de l'Algérie, parlant au nom du groupe des pays arabes, a salué les efforts déployés par l'OMPI pour soutenir la propriété intellectuelle et encourager la créativité et l'innovation à l'échelle mondiale et en particulier, dans les pays arabes. Prenant note des progrès accomplis par l'OMPI en termes financiers et opérationnels dans le cadre de son approche de la gestion axée sur les résultats, la délégation a également félicité l'OMPI pour l'évolution positive de son programme d'établissement de normes. Elle a déclaré que le groupe attendait avec intérêt des résultats tangibles fondés sur un compromis lors des conférences diplomatiques en vue de la conclusion et de l'adoption d'un traité relatif au droit des dessins et modèles et de la conclusion d'un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques. L'OMPI jouait un rôle clé dans l'optimisation des avantages de la propriété intellectuelle et dans la création d'un environnement propice à l'innovation, à la créativité et à l'esprit d'entreprise, l'accent étant mis en particulier sur les femmes, les jeunes et les PME. L'OMPI devait adopter un cadre stratégique pour améliorer la responsabilisation et affiner l'évaluation de sa contribution à la réalisation des ODD. Elle devait également faciliter la mise en œuvre effective du Plan d'action de l'OMPI pour le développement en intégrant progressivement les recommandations du plan d'action dans les différents programmes de l'Organisation et en accordant la priorité aux projets de renforcement des capacités qui tiennent compte des besoins et des priorités des États membres. La promotion de l'utilisation de l'arabe à l'OMPI et la fourniture en temps voulu de publications, d'études et de matériel d'information dans cette langue au profit du public arabe étaient des questions importantes, de même que la nécessité d'une représentation géographique équilibrée au sein du Secrétariat de l'OMPI, conformément aux besoins de l'Organisation et au principe d'équité.

12. La délégation de Cabo Verde, parlant au nom de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), a exprimé la sincère gratitude des neuf pays membres de la CPLP pour l'intérêt réel manifesté à l'égard des progrès du portugais à l'OMPI. La Résolution 77/14 de l'Assemblée générale des Nations Unies, adoptée le 21 novembre 2022, avait souligné

l'importance de la langue portugaise dans les relations internationales. Elle reconnaissait l'engagement de la CPLP en faveur de la promotion du portugais dans les instances internationales et régionales, y compris l'Organisation des Nations Unies (ONU) et ses institutions spécialisées, fonds et programmes, et soulignait l'importance du renforcement de la coopération entre la CPLP et ces entités. Plus de 278 millions de personnes parlaient le portugais dans neuf pays et sur quatre continents; ce nombre devait atteindre 380 millions d'ici à 2050. Le portugais était la quatrième langue la plus parlée dans le monde, la cinquième langue avec le plus grand nombre d'utilisateurs de l'Internet et la langue la plus parlée dans l'hémisphère sud. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) avait désigné le 5 mai comme Journée mondiale de la langue portugaise. Le portugais jouissait d'un statut particulier au sein de l'OMPI : lors de la session de septembre 1999 de l'Assemblée générale de l'OMPI, il avait été décidé que le portugais deviendrait une langue de travail dans toutes les activités de formation de l'OMPI impliquant des pays lusophones, comme indiqué au paragraphe 102 du document WO/GA/24/12. Il convenait également de noter la décision prise par l'Assemblée générale de l'OMPI en octobre 2000 d'autoriser l'utilisation du portugais dans les forums de l'OMPI. La révision du règlement intérieur proposée par le Secrétariat au titre du point 9 de l'ordre du jour avait été accueillie favorablement. La signature de l'accord de coopération entre l'OMPI et le secrétaire exécutif de la CPLP en avril 2002 avait permis d'envisager l'inclusion du portugais comme langue de travail officielle de l'OMPI. La CPLP restait déterminée à renforcer le statut spécial du portugais, avec pour objectif ultime sa reconnaissance comme langue de travail à part entière au sein de l'OMPI, conformément à la ferme conviction des pays de la CPLP que le multilinguisme était un principe fondamental du système des Nations Unies et de l'OMPI elle-même. Ce principe sous-tendait les travaux de l'Organisation, tout en reconnaissant les régimes linguistiques et les politiques de traduction propres à chaque système. En conséquence, la CPLP appelait à un débat global et fondé sur des données factuelles concernant l'introduction de nouvelles langues dans tous les systèmes de l'OMPI, en intégrant des méthodes et des critères clairs, tels que le nombre d'utilisateurs escomptés d'une langue donnée sur la base des utilisateurs actuels et prévus. Les consultations informelles sur l'extension éventuelle des régimes linguistiques des systèmes de Madrid et de La Haye, entreprises par le Secrétariat, étaient les bienvenues; ces consultations techniques devaient être aussi approfondies que possible et porter sur tous les aspects de l'utilisation afin de tenir compte des intérêts du plus grand nombre de parties prenantes. La représentativité linguistique était une expression complète de l'inclusion sociale, politique et économique, qui garantissait la légitimité de tous les processus normatifs et décisionnels.

13. La délégation du Guatemala, parlant en sa qualité de secrétaire *pro tempore* du Forum ministériel pour la propriété intellectuelle dans les pays d'Amérique centrale et la République dominicaine, a déclaré que la sous-région travaillait quotidiennement au développement de l'économie et au renforcement des secteurs qui la composaient. Dans le prolongement des engagements pris lors de la septième Réunion ministérielle de l'Amérique centrale et de la République dominicaine en mars 2022, des travaux étaient en cours sur trois projets qui bénéficieraient grandement à la sous-région. Le premier concernait la création d'un plan sous-régional pour les industries de la création, dont l'objectif principal était que chaque pays identifie son secteur créatif le plus prometteur et établisse des stratégies et des actions pour promouvoir sa croissance. Le deuxième visait les PME et cherchait à établir des mécanismes et des instruments permettant de reconnaître et d'évaluer la propriété intellectuelle des entreprises afin d'en faire une source de financement. Le troisième consistait à élaborer un plan stratégique pour permettre l'interaction entre les outils du système de propriété intellectuelle afin de promouvoir et de développer le tourisme et la gastronomie locale. Ces projets n'avaient pas été menés de manière isolée. Dès le départ, l'OMPI avait fourni un appui et une assistance technique par l'intermédiaire de la Division pour l'Amérique latine et les Caraïbes, de la Division du développement en matière de droit d'auteur, de l'Académie de l'OMPI et de la Division de la propriété intellectuelle pour les entreprises, qui contribuaient toutes à l'accomplissement des tâches. La délégation a remercié l'OMPI et le Directeur général pour leur coopération. La

sous-région connaissait actuellement de nombreux défis, mais elle les surmonterait grâce à des efforts conjoints, car ses objectifs consistaient notamment à mettre en valeur la richesse de chaque pays, la créativité de ses habitants et leur volonté de travailler dur. Les préparatifs de la huitième réunion ministérielle, qui se tiendrait l'année suivante au Guatemala, étaient en cours. La délégation a remercié l'OMPI pour son soutien et sa collaboration dans la préparation de cette réunion, ainsi que le Directeur général dont la présence, comme lors des occasions précédentes, avait été un atout. La délégation a déclaré rester déterminée à promouvoir la propriété intellectuelle en tant que facteur essentiel du bien-être et du développement durable de sa région.

14. La délégation de la Guinée-Bissau a appuyé les déclarations faites par les délégations du Ghana au nom du groupe des pays africains et de Cabo Verde au nom de la CPLP. La Guinée-Bissau avait suivi de près l'évolution récente des activités normatives et des activités de coopération de l'OMPI et espérait que cette évolution profiterait à tous les États membres de l'OMPI. Dans son discours d'ouverture des assemblées de l'OMPI de 2022, le Directeur général avait appelé à la transformation de la propriété intellectuelle en un puissant catalyseur d'emplois, d'investissements, de croissance des entreprises et, en fin de compte, de développement économique et social. Cela ne serait possible que si l'OMPI continuait de soutenir les pays membres qui étaient encore en développement et qui avaient besoin de sensibiliser aux droits de propriété industrielle par le biais d'une formation sur les dessins et modèles industriels, les marques et les brevets, les indications géographiques et le droit d'auteur. La Guinée-Bissau était reconnaissante de l'assistance technique fournie par l'OMPI et demandait la mise en œuvre des projets visant à créer une marque collective ou une indication géographique pour les noix de cajou, afin de renforcer la valeur commerciale de ce principal produit agricole d'exportation de la Guinée-Bissau sur le marché mondial, ainsi que le lancement du projet visant à créer une marque collective pour le tissu "pano de pente" de la Guinée-Bissau qui, pour le peuple de la Guinée-Bissau, représentait la mémoire collective et le patrimoine culturel et devait donc être protégé et conservé. La protection des dessins et modèles industriels, des marques collectives et des indications géographiques était urgente et indispensable en raison de l'ampleur de la reproduction des modèles de la Guinée-Bissau et des produits similaires dans les pays voisins. La délégation a exprimé l'espoir de bénéficier prochainement de l'appui de l'OMPI pour mettre en œuvre cet important projet, les produits en question étant les plus stratégiques pour l'économie nationale.

15. La délégation de la République démocratique populaire lao, parlant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), a déclaré que l'appui de l'OMPI à l'ASEAN et à ses initiatives régionales avait contribué à l'achèvement du Plan d'action de l'ASEAN pour les droits de propriété intellectuelle pour 2016-2025, y compris l'étude de faisabilité sur un système des brevets de l'ASEAN et l'harmonisation des exigences en matière de dessins et modèles industriels. Ces études et projets de haut niveau étaient essentiels pour atteindre les objectifs de l'ASEAN, qui ne pourraient être réalisés sans la coordination et le soutien de la Division pour l'Asie et le Pacifique et d'autres divisions de l'OMPI. Alors que l'accent était mis sur le projet pour la Communauté économique de l'ASEAN à l'horizon 2025 (ASEAN Economic Communities Blueprint 2025), l'ASEAN avait pour objectif de mettre en place des systèmes régionaux de propriété intellectuelle plus solides et plus harmonisés afin de faciliter le libre-échange. Elle se réjouissait de travailler avec l'OMPI sur un plan d'action en matière de droits de propriété intellectuelle pour la période postérieure à 2025 et mettrait bientôt à jour l'Accord-cadre de l'ASEAN sur la coopération en matière de propriété intellectuelle. En outre, un mémorandum d'accord serait signé entre l'OMPI et l'ASEAN lors de la cinquante-cinquième réunion des ministres de l'économie de l'ASEAN durant l'été 2023. Ce mémorandum d'accord prévoirait la poursuite de la coopération en matière de renforcement des capacités des PME et d'engagement dans les technologies numériques pour le développement des entreprises, le financement des actifs intangibles et de l'appui aux industries de la création des pays de l'ASEAN. L'ASEAN souhaitait inviter le Directeur général à la réunion pour signer le mémorandum d'accord entre les deux organisations. Enfin, l'ASEAN félicitait l'OMPI pour

son engagement continu en faveur de l'utilisation de la propriété intellectuelle en tant qu'outil de développement.

16. La délégation de l'Espagne, parlant au nom de l'Union européenne et de ses États membres, a déclaré qu'elle se félicitait du rapport du Secrétariat de l'OMPI sur l'assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine, sur la base de la décision prise lors des assemblées générales précédentes. Le rapport fournissait des preuves objectives de l'impact négatif important de la guerre menée par la Fédération de Russie sur l'écosystème de la propriété intellectuelle et les secteurs de l'innovation et de la création de l'Ukraine. L'OMPI devait continuer de s'engager et de soutenir les efforts visant à reconstruire l'infrastructure et les capacités ukrainiennes en matière de propriété intellectuelle. La guerre contre l'Ukraine était injustifiée, non provoquée et constituait une violation flagrante du droit international. Elle constituait un obstacle important aux travaux de l'OMPI et allait à l'encontre de tout ce que l'Organisation et ses États membres défendaient collectivement. L'Union européenne et ses États membres souhaitaient réaffirmer leur soutien constant et leur solidarité à l'égard de l'Ukraine et du peuple ukrainien. Pour ce qui était des autres questions, l'Union européenne restait convaincue que des systèmes de propriété intellectuelle solides et équilibrés pouvaient et devaient contribuer à la reprise économique mondiale. Elle continuait d'aider l'OMPI dans ses efforts pour atteindre les entreprises afin d'assurer une reprise économique rapide. S'inspirant des ODD, elle préconisait de mettre l'accent sur la transition écologique et numérique, en s'appuyant sur des écosystèmes de la propriété intellectuelle équilibrés et tournés vers l'avenir. La question de la viabilité et la poursuite des discussions sur la propriété intellectuelle et l'intelligence artificielle restaient des priorités pour l'Union européenne. L'approche stratégique adoptée par l'OMPI en matière d'innovation et de créativité au niveau mondial, fondée sur un système équilibré et efficace de droits de propriété intellectuelle, comprenait des propositions visant à atteindre chaque membre de la société et à lui donner les moyens d'agir de manière inclusive et indifférenciée. Les résultats concrets des mesures et programmes horizontaux et ciblés de l'Organisation, destinés aux particuliers et aux PME en particulier, étaient encourageants. S'agissant des travaux en matière d'établissement de normes de l'Organisation, l'Union européenne restait déterminée à parvenir à une conclusion sur un traité essentiel concernant les organismes de radiodiffusion qui tiennent compte des évolutions technologiques. Concernant les brevets, le SCP devait servir de cadre à l'examen des différences entre les systèmes de droit des brevets existants et de l'harmonisation future du droit matériel des brevets. L'Union européenne se félicitait de l'avancement des travaux des différents comités et remerciait les autres délégations pour leur engagement continu, ainsi que pour le consensus atteint.

17. La délégation de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe du Brésil, de la Fédération de Russie, de l'Inde, de la Chine et de l'Afrique du Sud (BRICS), a déclaré que le thème du groupe pour 2023 était "BRICS et Afrique, partenariat pour une croissance mutuellement accélérée, un développement durable et un multilatéralisme inclusif". Ce thème reflétait une vision selon laquelle les BRICS assurent un leadership mondial afin de répondre aux besoins et aux préoccupations mondiales : la croissance économique, le développement durable et l'inclusion du Sud mondial, en particulier de l'Afrique, dans des systèmes multilatéraux réformés. Les États membres du groupe des BRICS étaient les principaux utilisateurs des services mondiaux et des systèmes d'enregistrement international de l'OMPI, représentant chaque année près de la moitié des demandes de titres de propriété intellectuelle dans le monde. Ils étaient prêts à contribuer aux efforts déployés par l'Organisation pour mettre en place un écosystème international de la propriété intellectuelle équilibré et efficace, favorisant l'innovation et la créativité au profit de tous. Ils se félicitaient également de l'engagement de l'OMPI à réduire le fossé technologique, à améliorer la représentation géographique, à promouvoir l'égalité des sexes et le multilinguisme et à contribuer à la réalisation des ODD. Les États membres du groupe des BRICS attachaient une grande importance à un dialogue multilatéral constructif sur les questions de propriété intellectuelle et organisaient régulièrement des réunions d'experts, des sessions de formation pour les examinateurs, des activités de

sensibilisation et de renforcement des capacités et des sessions d'échange d'informations sur les questions relatives à la propriété intellectuelle.

18. La délégation de l'Afghanistan a déclaré qu'elle appréciait l'assistance fournie par l'OMPI au cours des dernières années, qui avait notamment consisté à mettre en place une infrastructure nationale de propriété intellectuelle et à créer des programmes pour les PME. La prise de pouvoir militaire des talibans avait provoqué une fuite des cerveaux et les institutions souffraient d'une pénurie de personnel instruit et expérimenté. Cette pénurie avait été exacerbée par l'interdiction faite par les talibans aux femmes de recevoir une éducation et de travailler. L'OMPI devait renforcer son engagement auprès des jeunes et des femmes afghanes afin que leur talent crucial et créatif puisse être le moteur de la croissance sociale et économique. L'OMPI était synonyme d'innovation et de progrès durable. La délégation était convaincue que, malgré les interdictions imposées par les talibans et avec l'aide des technologies et des entreprises innovantes, la communauté internationale et les Nations Unies seraient en mesure de s'emparer de la question de l'éducation et du renforcement des capacités des jeunes et des femmes en Afghanistan. La culture riche et profondément enracinée de l'Afghanistan, ainsi que sa musique et son art traditionnels, risquaient de disparaître. Des solutions innovantes, ainsi que l'aide d'artistes et de musiciens en exil, étaient nécessaires pour préserver son patrimoine culturel et folklorique. La Mission permanente de l'Afghanistan auprès de l'Office des Nations Unies mettrait tout en œuvre pour soutenir et promouvoir les réalisations dans l'intérêt de l'Afghanistan et de la communauté mondiale, au sein de laquelle l'Afghanistan continuait de jouer un rôle essentiel. La délégation a dit attendre avec intérêt de poursuivre sa coopération avec l'OMPI.

19. La délégation de l'Albanie a déclaré qu'elle s'associait à la déclaration faite par la délégation de la Pologne au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. La guerre menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine avait incontestablement eu un impact négatif sur la situation géopolitique, la stabilité économique mondiale et les efforts de redressement après la crise de la COVID-19. Une assistance internationale à long terme serait nécessaire pour une reprise complète et un retour à la normale. La guerre, associée à la destruction des capacités institutionnelles et des infrastructures, avait considérablement affecté la propriété intellectuelle et l'accès au savoir, à la recherche et au développement en Ukraine. L'Albanie condamnait avec la plus grande fermeté l'attaque sans précédent et non provoquée contre l'Ukraine, qui constituait une violation flagrante de la Charte des Nations Unies, du droit international, du droit humanitaire et des droits de l'homme. La délégation a réitéré son soutien à l'Ukraine et sa solidarité avec le peuple ukrainien. En 2022, une loi modifiant la loi existante sur le droit d'auteur et les droits connexes avait été adoptée, alignant davantage le pays sur le droit de l'Union européenne et réglementant le fonctionnement des organisations de gestion collective. Afin de poursuivre l'alignement de la législation nationale sur son équivalent européen, la Direction du droit d'auteur avait également prévu une étude de faisabilité et une étude comparant les législations environnementales nationale et européenne existantes. En mai 2023, le Ministère de la culture, par l'intermédiaire de la Direction du droit d'auteur, avait organisé un atelier avec des experts internationaux sur le droit d'auteur dans l'environnement numérique. Dans le domaine de la propriété industrielle, le Gouvernement de l'Albanie avait entrepris des réformes juridiques pour progresser vers l'intégration européenne et moderniser le cadre juridique existant; les réformes concernaient la rédaction et l'adoption de lois sur les marques, les brevets et les modèles d'utilité, les dessins et modèles industriels, les indications géographiques et les appellations d'origine. Les projets de loi sur les brevets et les marques avaient été envoyés à l'OMPI, à l'Office européen des brevets (OEB) et à l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) pour commentaires, après quoi ils seraient publiés pour consultation publique. Le Gouvernement de l'Albanie avait approuvé la stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle pour la période 2022-2025 et un atelier sur la mise en œuvre avait été organisé à l'intention des parties prenantes, avec la coopération et l'assistance technique de l'OMPI. Un accord de coopération entre l'OMPI, la Direction générale de la propriété industrielle et l'École de la magistrature serait signé afin d'assurer la formation

continue et la coopération des magistrats nouvellement nommés en Albanie. Le pays avait continué de promouvoir les droits de propriété intellectuelle et l'importance de la propriété intellectuelle, notamment auprès des entreprises, des jeunes entreprises et des universités. De nombreuses activités de sensibilisation avaient été organisées à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, l'accent étant mis sur les jeunes. La publication intitulée "Propriété intellectuelle et tourisme" avait été traduite en albanais et des événements promotionnels avaient été organisés pour la lancer. La promotion de l'outil de diagnostic de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle, disponible en albanais, devait être effectuée grâce à des activités en Albanie. Le Cours sur l'incidence de la propriété intellectuelle serait disponible en Albanie à la fin de 2023 et un projet de formation pour les enseignants devait être mis en œuvre, conformément aux recommandations des experts de l'OMPI. L'Albanie espérait renforcer la coopération avec l'OMPI, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités administratives, la formation du personnel et l'assistance technique pour le cadre juridique, ainsi que la coopération avec l'Académie de l'OMPI.

20. La délégation de l'Algérie a déclaré que son pays reconnaissait le rôle clé du système de la propriété intellectuelle dans la promotion de la créativité, de l'innovation et du transfert de technologie et dans le développement socioéconomique et culturel de tous les pays, quel que soit leur niveau de développement. Au-delà de son statut de chef de file mondial sur les questions de propriété intellectuelle, l'OMPI est appelée à renforcer davantage son impact en veillant à intégrer pleinement la dimension développement dans ses politiques et programmes de manière à répondre plus efficacement aux attentes des États membres. À ce titre, la délégation a salué l'engagement de l'OMPI à placer la réalisation des ODD parmi ses priorités et à aider ses membres à relever les défis pressants d'aujourd'hui. Elle a encouragé l'OMPI à renforcer davantage ses programmes destinés aux femmes, aux jeunes et aux PME et à veiller à l'amélioration continue de ses bases de données mondiales et de ses services destinés aux offices de propriété intellectuelle et aux centres d'appui à la technologie et à l'innovation. À ce titre, la délégation a tenu à remercier l'OMPI et son Bureau extérieur à Alger pour leur soutien et l'accompagnement fourni à l'Algérie dans la mise en œuvre de plusieurs projets structurants. Le projet relatif à la protection et la commercialisation du miel de Chechar et du tapis de Babar de la wilaya de Kenchela en Algérie constituait un bel exemple de la façon dont les outils de la propriété intellectuelle pouvaient contribuer à la valorisation du patrimoine national et des savoirs traditionnels.

21. La délégation de l'Angola a déclaré que le Gouvernement angolais avait lancé des initiatives pour diversifier son économie et faire du pays un marché plus attrayant pour les investisseurs. L'Angola attachait une importance particulière à la sensibilisation à l'importance de la propriété intellectuelle et à la promotion d'une culture de la protection des droits de propriété intellectuelle. En 2022, les travaux de mise en œuvre du système d'automatisation des offices de propriété intellectuelle (IPAS) avaient débuté avec l'assistance technique de l'OMPI, en vue de moderniser les services de propriété intellectuelle conformément aux normes internationales. En 2023, l'Institut angolais de la propriété industrielle avait commencé à numériser les processus afin de permettre leur migration vers le système IPAS. En 2023, l'OMPI avait appuyé la tenue d'un séminaire à Luanda sur le PCT, d'un séminaire en ligne pour les juges de la CPLP et d'un programme de formation de l'Académie de l'OMPI. Plusieurs États membres avaient également apporté leur aide à cet égard. La formation aiderait non seulement le personnel technique à améliorer ses compétences et à mieux répondre aux attentes des utilisateurs, mais également à devenir des porte-parole sur l'importance de la propriété intellectuelle en tant que moteur du développement. L'Angola se félicitait de son inclusion dans le programme de mesures d'appui au reclassement des pays les moins avancés (PMA) adopté par l'OMPI et des travaux étaient en cours pour préparer le pays à passer au statut de pays à revenu intermédiaire. À cet égard, les États membres de la CPLP avaient signé un mémorandum d'accord et de coopération en 2022. Le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) avait un rôle clé à jouer dans la mise en œuvre du Plan d'action de l'OMPI pour le développement. L'assistance technique, le renforcement des capacités et le

transfert de technologie étaient autant de questions essentielles pour les pays en développement. Il était à espérer que les travaux de l'IGC stimuleraient le consensus dans ce domaine et aboutiraient à l'adoption d'un instrument juridique international lors de la conférence diplomatique de 2024.

22. La délégation d'Antigua-et-Barbuda a déclaré qu'elle s'associait à la déclaration faite par la délégation du Venezuela (République bolivarienne du) au nom du GRULAC et a remercié l'OMPI pour son appui administratif et technique, en particulier l'assistance reçue de la Division juridique du système de Madrid. Antigua-et-Barbuda était en train de revoir ses lois sur les marques, le droit d'auteur et les indications géographiques et son projet de loi sur la protection des obtentions végétales. Elle prévoyait également de réviser sa législation sur le droit d'auteur afin de renforcer le système de gestion collective et d'instituer un règlement d'utilisation. La délégation attendait avec impatience la conclusion d'un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques. En tant que petit État insulaire en développement, Antigua-et-Barbuda étudiait la manière dont les industries de la création pouvaient contribuer à son produit intérieur brut. Une campagne de sensibilisation du public aux avantages des droits de propriété intellectuelle pour l'innovation et la créativité avait permis de mieux faire connaître les droits de propriété intellectuelle et d'accroître l'intérêt qu'ils suscitaient. Le projet de marque collective, mené en partenariat avec l'OMPI, avait permis de renforcer l'industrie apicole du pays en protégeant les producteurs de miel locaux et en créant un système d'indications géographiques plus solide afin d'apporter des avantages tangibles à l'ensemble de l'industrie. L'appui du Département des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques de l'OMPI était particulièrement apprécié. La délégation d'Antigua-et-Barbuda a appuyé la proposition relative à la protection des noms de pays et des noms géographiques d'importance nationale. L'Office de la propriété intellectuelle et du commerce d'Antigua-et-Barbuda avait organisé une journée portes ouvertes d'information, un concours d'art pour les écoles primaires et secondaires et un webinaire sur la formation à l'examen des marques organisé par l'OMPI. Des partenariats régionaux avaient été reconduits et le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda s'était félicité tout particulièrement de la coopération horizontale en matière d'examen des brevets avec l'Office de la propriété intellectuelle de la Trinité-et-Tobago. Des efforts étaient déployés pour assurer une meilleure appréciation et compréhension de la propriété intellectuelle dans tous les secteurs. À cet égard, une coopération était en cours avec le Ministère de l'éducation, des sports et des industries de la création pour développer le système d'information culturelle d'Antigua-et-Barbuda, un portail destiné à centraliser et à améliorer le partage et l'échange d'informations entre les acteurs de la culture et de la création, les parties prenantes et le grand public. Le système avait été créé dans le cadre du projet de cartographie des industries nationales de la culture et de la création, avec le soutien du Fonds international de l'UNESCO pour la diversité culturelle. Le site Web de l'ABIPCO avait été remanié pour garantir des informations actualisées et des applications conviviales et serait lancé prochainement. L'accès aux enregistrements en ligne était en cours d'amélioration et les services en nuage étaient en cours d'élaboration. Les avantages des outils d'intelligence artificielle générative devaient être exploités tout en garantissant la protection du public. Pour marquer la Journée mondiale de la propriété intellectuelle 2023, l'Office, qui était un fervent défenseur de la parité hommes-femmes, avait mené une campagne en ligne mettant en évidence l'esprit d'innovation et de créativité du peuple d'Antigua-et-Barbuda, y compris des reportages sur les contributions des femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle. La troisième édition de sa série vidéo intitulée "Conversations on intellectual property", qui venait de paraître, comprenait des entretiens avec huit femmes représentant divers secteurs. Des activités avaient été organisées pour les enfants, notamment un exercice de robotique et de programmation qui avait été couronné de succès. Un partenariat avec l'ambassade des États-Unis d'Amérique à la Barbade avait été établi en vue d'organiser un programme d'été 2024 pour les enfants. La délégation a remercié la Division de l'OMPI pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour son soutien constant. L'expansion de la Section pour les pays des Caraïbes de la division serait bénéfique.

23. La délégation de l'Argentine a déclaré qu'elle s'associait à la déclaration faite par la délégation du Venezuela (République bolivarienne du) au nom du GRULAC. L'Argentine se félicitait de la situation financière positive de l'OMPI et la résilience des enregistrements de propriété intellectuelle aux conditions économiques actuelles. Elle estimait que l'Organisation devait allouer son budget pour le prochain exercice biennal en tenant dûment compte de l'intégration effective de la dimension du développement et de l'alignement sur les ODD et les 45 recommandations du Plan d'action pour le développement, qui légitimait les travaux de l'Organisation et son statut d'institution spécialisée des Nations Unies. L'année 2023 marquait le dixième anniversaire du Traité de Marrakech, dans la négociation duquel l'Argentine avait joué un rôle de premier plan. La délégation de l'Argentine a dit espérer que les deux conférences diplomatiques prévues en 2024 donneraient des résultats positifs. La conférence diplomatique visant à conclure un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques devait être suivie par ses bénéficiaires, à savoir les peuples autochtones et les communautés locales, si l'on voulait qu'elle soit considérée comme légitime. Quelle que soit l'issue de cette conférence, l'Argentine était convaincue que le mandat de l'IGC devait continuer d'inclure la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques. Comme l'avait montré la pandémie de COVID-19, le système de propriété intellectuelle devait être équilibré, souple et inclusif, et devait faciliter non seulement la protection des droits, mais également l'accès à la santé et à la nutrition, ainsi que le transfert et la diffusion des connaissances et des technologies, conformément aux politiques nationales visant à défendre l'intérêt public dans des secteurs d'importance nationale vitale. Les défis mondiaux de l'avenir appelaient des solutions mondiales. En tant que principale instance chargée d'examiner les questions relatives aux droits de propriété intellectuelle et à l'innovation, l'OMPI avait un rôle essentiel à jouer dans l'atténuation des effets du changement climatique, des futures pandémies et des crises alimentaires, tout en trouvant un juste équilibre entre la protection des droits et la défense de l'intérêt public. La délégation de l'Argentine attachait une importance particulière aux initiatives en matière de coopération, d'assistance technique et de renforcement des capacités mises en œuvre par l'OMPI, ainsi qu'aux activités de formation pour les ressources humaines dans les pays en développement. Elle a remercié les différentes divisions de l'OMPI pour leur soutien, en particulier la Division pour l'Amérique latine et les Caraïbes. La délégation de l'Argentine a déclaré que son pays avait énormément bénéficié des activités de coopération, d'assistance technique et de renforcement des capacités : elle était le pays hôte du programme conjoint de master de l'OMPI dans le domaine de la propriété intellectuelle, qui accueillait des étudiants de tous les pays d'Amérique latine et des Caraïbes; elle avait lancé la troisième phase du programme WIPO GREEN, en collaboration avec d'autres membres de la région; elle avait participé au Réseau latino-américain de la propriété intellectuelle et de la parité hommes-femmes; elle avait amené le réseau national de centres d'appui à la technologie et à l'innovation dans plus de 30 centres de recherche et universités; et ses offices de la propriété industrielle et du droit d'auteur avaient participé à de nombreux ateliers tout au long des années 2022 et 2023. Grâce à sa coopération avec l'OMPI, l'Argentine avait renforcé les principaux domaines d'activité de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), en termes de transparence, d'adaptation de la réglementation, de diffusion et de sensibilisation à l'utilisation de la propriété industrielle. Cela avait permis à l'INPI de coordonner ses activités avec d'autres organismes publics pour promouvoir l'innovation dans les domaines scientifique et technologique et dans les PME, tout en encourageant la diversité et l'inclusion des femmes dans ces initiatives. Concernant le droit d'auteur et les droits connexes, en novembre 2022, l'Argentine, en collaboration avec l'OMPI, avait accueilli un atelier sous-régional sur le contenu audiovisuel et l'environnement numérique en Amérique latine. Elle avait encouragé le Directeur général à continuer d'œuvrer en faveur d'un système d'innovation inclusif et équilibré qui tienne compte des besoins des pays en développement. Les questions relatives au genre et à la diversité, à l'accès à la santé et à l'utilisation de la propriété intellectuelle par les PME devaient être au premier plan des priorités de l'Organisation.

24. La délégation de l'Australie a déclaré qu'elle priait instamment les États membres de travailler de manière constructive pour assurer le succès des conférences diplomatiques en vue de la conclusion et de l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles et pour la conclusion d'un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques. Ces processus étaient l'occasion de démontrer que la coopération multilatérale pouvait produire des avantages tangibles et favoriser la prospérité des personnes créatives à l'échelle mondiale. L'Australie s'était engagée à veiller à ce que les peuples autochtones participent à la prise de décisions qui les concernaient directement. À cette fin, elle avait versé 50 000 dollars australiens au Fonds de contributions volontaires de l'OMPI pour les communautés autochtones et locales accréditées en vue de soutenir la participation de représentants des peuples autochtones aux préparatifs de la conférence diplomatique de 2024. En Australie, le nombre de demandes de brevet avait atteint un niveau presque record en 2022. Le dépôt de brevets dans le domaine de la santé avait continué de croître, tout comme la nouvelle branche de la propriété intellectuelle pour les équipements, les composants et les services numériques. Des recherches avaient montré que les entreprises innovantes qui déposaient des brevets bénéficiaient de salaires plus élevés et d'une meilleure rétention de la main-d'œuvre. L'Australie collaborerait avec l'OMPI et d'autres États membres pour simplifier le système international de propriété intellectuelle et le rendre plus accessible aux innovateurs, aux créateurs et aux entreprises – en particulier les PME. Elle étudiait également l'impact possible de l'intelligence artificielle générative sur les droits de propriété intellectuelle et l'innovation. À cet égard, elle se félicitait du Dialogue de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe. La délégation de l'Australie a appuyé les efforts visant à moderniser le PCT et le Protocole de Madrid, et à négocier un traité sur la protection des organismes de radiodiffusion. L'OMPI et le système international de la propriété intellectuelle devaient continuer d'aider les communautés dans leurs efforts pour se remettre des effets de la pandémie de COVID-19 et pour relancer leurs économies. La délégation de l'Australie a condamné l'invasion illégale et immorale de l'Ukraine par la Fédération de Russie et a appelé cette dernière à retirer ses troupes. L'OMPI et ses États membres devaient envisager toutes les options possibles pour soutenir le peuple ukrainien et son système d'innovation et de propriété intellectuelle. Les États membres avaient été encouragés à adhérer au Traité de Marrakech.

25. La délégation de l'Autriche a déclaré qu'elle s'associait aux déclarations faites par la délégation de l'Espagne au nom de l'Union européenne et de ses États membres et par la délégation de la Suisse au nom du groupe B. En particulier, elle a souscrit aux déclarations relatives à l'agression militaire injustifiée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine et s'est félicitée du rapport du Secrétariat de l'OMPI sur l'assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine, sur la base de la décision prise lors des assemblées précédentes. Concernant les finances, l'Autriche avait pris note des rapports de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS), de la Division de la supervision interne (DSI) et du vérificateur externe des comptes et se félicitait de la bonne santé financière de l'OMPI. Elle remerciait le Comité du programme et budget (PBC) pour son travail approfondi et se déclarait prête à suivre les recommandations figurant dans sa liste de décisions. Elle se félicitait en particulier des recommandations relatives au mécanisme visant à associer davantage les États membres à l'élaboration et au suivi du programme de travail et budget. La délégation de l'Autriche a dit apprécier et soutenir pleinement les efforts déployés jusqu'à présent pour préparer la Conférence diplomatique pour la conclusion et l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles. La conclusion d'un tel traité profiterait aux créateurs du monde entier en simplifiant et en harmonisant les procédures de dépôt et d'enregistrement des dessins et modèles. Concernant le système de Madrid, l'Autriche était disposée à adopter les propositions de modification du règlement d'exécution du Protocole de Madrid figurant dans le document MM/A/57/1, et se félicitait en particulier du délai minimum proposé – avec une date claire de début et de fin – pour répondre à une notification de refus provisoire. Ces changements aideraient sans aucun doute les titulaires d'enregistrements internationaux à

gérer leurs droits. La délégation de l'Autriche a pris note avec satisfaction des progrès accomplis dans les discussions au sein du SCP, du Comité des normes de l'OMPI (CWS) et de l'IGC. Elle a tenu à remercier ce dernier en particulier pour ses efforts soutenus et a appuyé le mandat de l'IGC proposé pour l'exercice biennal 2024-2025. Enfin, concernant le calendrier, la délégation de l'Autriche a dit préférer que les assemblées se tiennent à l'automne afin d'éviter les chevauchements avec les réunions d'autres organisations internationales établies à Genève.

26. La délégation de l'Azerbaïdjan a déclaré que le pays s'était engagé dans un processus de réforme radicale qui s'appliquait également à l'entrepreneuriat créatif, à l'investissement et aux marchés concurrentiels. Le rôle de la propriété intellectuelle dans l'appui à l'innovation devait être compris dans le cadre d'une approche interdisciplinaire, compte tenu de sa relation avec l'économie et le droit. Le document de politique nationale du pays reflétait le mandat du Plan stratégique à moyen terme de l'OMPI pour la période 2020-2026. L'Office de la propriété intellectuelle de l'Azerbaïdjan était en train de mettre en place une plateforme numérique à guichet unique pour faciliter l'accès des déposants de demandes de brevet et de marques. Elle s'efforçait également de rationaliser ses services et de réduire les coûts de transaction.

27. La délégation du Bangladesh a déclaré qu'elle s'associait à la déclaration faite par la délégation de l'Indonésie au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Le Bangladesh améliorait en permanence son système de propriété intellectuelle par des mesures juridiques et politiques et avait adhéré au Traité de Marrakech en 2022. Avec l'appui de l'OMPI, le pays avait lancé des projets relatifs à la propriété intellectuelle à l'intention des femmes et des entrepreneurs et créé des centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) dans le pays. Pour promouvoir des régimes de propriété intellectuelle justes, équitables et équilibrés dans le monde entier, en particulier dans les PMA, l'OMPI devait suivre une ligne de conduite axée sur le développement, déterminée par la demande et transparente, en fonction des besoins et du niveau de développement des pays. Alors que la reprise mondiale après la pandémie de COVID-19 se poursuivait, l'OMPI devait élargir son rôle pour soutenir l'innovation et le renforcement des capacités, en particulier dans les pays en développement et les PMA. La finalisation d'un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques et d'un traité sur le droit des dessins et modèles, devait également être une priorité. Tout en appréciant les efforts déployés par l'OMPI pour promouvoir le principe d'une répartition géographique équitable, la délégation a souligné la nécessité d'une répartition équitable des effectifs entre toutes les régions géographiques. Enfin, elle a dit attendre de l'OMPI qu'elle s'efforce sérieusement de mettre en œuvre les résultats attendus du programme d'aide aux PMA sortants. À cette fin, les besoins spécifiques de chaque pays sortant de la catégorie des PMA et l'appui à fournir devaient être déterminés en consultation avec le pays concerné.

28. La délégation de la Barbade a déclaré que le Gouvernement barbadien avait mis en œuvre diverses initiatives pour renforcer le cadre juridique de la propriété intellectuelle du pays, pris des mesures afin de sensibiliser davantage à la propriété intellectuelle et étendu ses activités de sensibilisation. Les travaux visant à renforcer les capacités institutionnelles, à moderniser le système IPAS dans le pays et à former les fonctionnaires se poursuivaient. Dans le cadre d'un projet de loi actuellement examiné par le Parlement, la loi nationale sur le droit d'auteur serait mise en conformité avec les traités Internet de l'OMPI. L'adhésion récente de la Barbade au Traité de Marrakech nécessitait d'autres modifications de la loi sur le droit d'auteur, qui feraient l'objet d'un projet de loi distinct à une date ultérieure. Depuis l'adhésion au Traité de Marrakech, un partenariat avait été lancé avec la National United Society of the Blind pour faire en sorte que la Barbade tire le meilleur parti du service mondial d'échange de livres de l'ABC. Un plan était en cours d'élaboration pour créer un centre d'appui à la technologie et à l'innovation sur le campus de Cave Hill à l'Université des Indes occidentales. L'OMPI avait fourni des conseils et une assistance pour toutes ces initiatives. L'Organisation avait également contribué à la formation du personnel de l'office de la propriété intellectuelle, des avocats et des

mandataires locaux, notamment en ce qui concernait l'examen en matière de brevets. La Barbade saluait le travail accompli par les comités permanents de l'OMPI et le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC).

29. La délégation du Bélarus, félicitant l'OMPI pour ses efforts visant à instaurer un dialogue multilatéral en vue de partager les données d'expérience et les pratiques au service du développement de l'innovation dans tous les pays, s'est félicitée de l'appui fourni par l'Organisation au renforcement du système de propriété intellectuelle du pays et a dit attendre avec intérêt la poursuite de la coopération dans le cadre d'initiatives conjointes. Un projet de l'OMPI visant à introduire des politiques institutionnelles en matière de propriété intellectuelle dans les universités et les instituts de recherche avait été mis en œuvre avec succès au Bélarus. Dans le cadre d'un projet mené conjointement par l'OMPI et l'OEB, le réseau de centres d'appui à la technologie et à l'innovation était développé et la capacité d'innovation des parcs technologiques était renforcée. Le processus d'adhésion au système de Lisbonne était bien avancé. Les tentatives de politisation de la propriété intellectuelle étaient une source de préoccupation. Les mesures coercitives unilatérales illégales minaient les efforts déployés par l'OMPI et les États membres pour créer un environnement propice à l'innovation, à la créativité et au développement économique, social et culturel dans l'intérêt de tous. En réponse aux sanctions économiques qui lui avaient été imposées par un groupe d'États, le Bélarus avait été contraint d'adopter un certain nombre de mesures juridiques afin de réduire au minimum les atteintes à ses intérêts nationaux. Ces mesures ne constituaient pas une violation des obligations internationales du pays. Aujourd'hui plus que jamais, il était important de maintenir le dialogue et des contacts à un niveau professionnel et de renforcer la communauté des exportateurs dans l'intérêt de tous les utilisateurs du système mondial de la propriété intellectuelle. Les États membres devaient se conformer aux dispositions des traités internationaux et des accords bilatéraux administrés par l'OMPI afin d'éviter toute forme de discrimination à l'égard des utilisateurs et de mettre en place un système de propriété intellectuelle inclusif et équilibré.

30. La délégation du Bhoutan a déclaré qu'il était essentiel de trouver un équilibre entre la protection des droits de propriété intellectuelle et la promotion d'un accès plus large au savoir et à la technologie. Le Bhoutan s'efforçait d'intégrer les systèmes de savoirs traditionnels aux technologies modernes afin de favoriser un environnement où les patrimoines culturels tangibles et intangibles étaient respectés, préservés et partagés. Les travaux de l'IGC compléteraient les initiatives nationales visant à mettre en place un système solide pour documenter et préserver les savoirs traditionnels et faire en sorte que leurs dépositaires légitimes bénéficient d'une reconnaissance équitable et d'avantages économiques. Afin de stimuler l'utilisation de la propriété intellectuelle pour améliorer la compétitivité et le développement économiques, le département des médias, de l'industrie créative et de la propriété intellectuelle avait été créé sous l'égide du Ministère de l'industrie, du commerce et de l'emploi. Par l'intermédiaire de ce département, des travaux étaient en cours pour mettre en place des cadres juridiques et institutionnels efficaces en vue d'une approche globale de la gestion de la propriété intellectuelle. La délégation s'est félicitée de l'assistance technique et de la coopération de l'OMPI. Elle a dit attendre avec intérêt d'adhérer à davantage de traités internationaux, car une coopération internationale efficace était nécessaire pour relever les défis nationaux dans le système de la propriété intellectuelle. La délégation a confirmé que le Gouvernement du Bhoutan restait déterminé à travailler avec l'OMPI et ses États membres en vue de promouvoir un régime de propriété intellectuelle juste, équitable et inclusif.

31. La délégation de la Bolivie (État plurinational de) a déclaré qu'elle s'associait à la déclaration faite par la délégation du Venezuela (République bolivarienne du) au nom du GRULAC. L'État plurinational de Bolivie était reconnaissant des initiatives de l'OMPI qui permettaient de renforcer les capacités, d'améliorer l'esprit d'initiative, d'augmenter les possibilités offertes aux femmes, aux jeunes et aux peuples autochtones et de consolider les

micro, petites et moyennes entreprises. De même, il appréciait les efforts déployés par l'Organisation dans le domaine de la coopération et de l'assistance technique. L'OMPI devait redoubler d'efforts concernant le Plan d'action pour le développement, qui demeurerait une priorité pour de nombreux pays. Il était essentiel de renforcer la dimension sociale de l'Organisation et d'élaborer un système de propriété intellectuelle global et inclusif qui soit utile, accessible, fonctionnel et équitable pour tous les peuples. Le monde était au cœur d'une crise capitaliste systémique et à plusieurs niveaux, et les défis auxquels étaient confrontées certaines parties du Sud devenaient de plus en plus complexes. Des mesures devaient être prises pour contrer les effets d'un système qui exacerbait les inégalités, augmentait la concentration des richesses et représentait une menace de plus en plus grande pour l'humanité et la planète. Comme l'État plurinational de Bolivie l'avait souligné à de multiples reprises, la protection accordée et l'innovation encouragée par la propriété intellectuelle devaient promouvoir non seulement le développement économique, mais aussi le progrès social et culturel de tous les États membres, en harmonie avec Mère Nature, y compris le transfert de technologie et de connaissances vers les pays en développement, assurant un accès efficace, plus juste et plus équitable aux services de santé et d'éducation. L'État plurinational de Bolivie s'engageait à œuvrer pour la mise en place d'un système de propriété intellectuelle multilatéral, inclusif et participatif visant à réduire les inégalités.

32. La délégation du Brésil a déclaré que le Gouvernement brésilien continuait d'investir dans la propriété intellectuelle en tant qu'instrument de promotion de l'innovation et outil de stimulation de la créativité, de la compétitivité et du développement socioéconomique durable. L'Institut national de la propriété industrielle progressait dans la réduction de l'arriéré des demandes de brevet et dans la création d'une nouvelle gamme de services pour les utilisateurs. Il concentrait désormais ses efforts sur la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2023-2026. L'un des points forts de la coopération avec l'OMPI avait été l'enregistrement d'une marque collective pour une association de producteurs d'agro-extraction dans la forêt amazonienne brésilienne. Leur projet était devenu un excellent exemple de développement durable. À l'instar du Traité de Marrakech, qui avait été adopté en 2013, un futur instrument international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques aurait une composante liée aux droits de l'homme. Les États membres avaient pour mission collective de faire preuve de fermeté à l'aube d'une nouvelle phase de la gouvernance mondiale en matière de propriété intellectuelle et de patrimoine génétique, qui favoriserait l'application des principes de justice, d'inclusion et de respect des droits des peuples autochtones et des communautés locales.

33. La délégation du Brunéi Darussalam a déclaré qu'elle était reconnaissante à l'OMPI de son étroite collaboration avec l'Office de la propriété intellectuelle du Brunéi Darussalam en matière d'appui à l'innovation, et en particulier pour la visite de fonctionnaires de l'OMPI dans le pays en mai 2023, au cours de laquelle des discussions fructueuses avaient eu lieu avec divers organismes et parties prenantes. Ces discussions avaient permis de recenser les domaines dans lesquels le Brunéi Darussalam pourrait stimuler davantage l'innovation et améliorer son écosystème de propriété intellectuelle. Dans cette optique, le Gouvernement du Brunéi Darussalam se préparait actuellement à adhérer au Traité de Marrakech. En outre, le Brunéi Darussalam prenait des mesures pour renforcer la collaboration avec les universités locales en vue de la création de centres d'appui à la technologie et à l'innovation, soulignant ainsi son engagement inébranlable en faveur d'une culture de l'innovation et de la fourniture d'une aide et de ressources complètes aux institutions universitaires et aux chercheurs. Le Gouvernement du Brunéi Darussalam appréciait vivement l'appui inestimable fourni par l'OMPI en matière de renforcement des capacités, qui avait considérablement amélioré la capacité de l'Office de la propriété intellectuelle du Brunéi Darussalam (BrulPO) de mener des examens efficaces et rigoureux des demandes d'enregistrement de marques. Reconnaisant l'importance de l'Indice mondial de l'innovation en tant qu'outil d'évaluation et de comparaison des performances en matière d'innovation, le Brunéi Darussalam prenait des mesures pour améliorer son classement dans le cadre de l'indice grâce à une collaboration stratégique avec

les parties prenantes, y compris l'OMPI, et à la mise en œuvre de politiques d'appui. Ces efforts reflétaient l'engagement ferme du Gouvernement du Brunéi Darussalam à faire progresser les droits de propriété intellectuelle et à favoriser un environnement propice à l'innovation et à la créativité.

34. La délégation de la Bulgarie a déclaré qu'elle s'associait aux déclarations faites par la délégation de l'Espagne au nom de l'Union européenne et de ses États membres et par la délégation de la Pologne au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Il semblait que l'OMPI ait atteint ses principaux objectifs en matière d'appui à l'innovation et à la créativité grâce à la protection de la propriété intellectuelle et à la diffusion du savoir pour le bien de toutes les parties prenantes. La délégation s'est déclarée satisfaite du développement et de l'amélioration continus du PCT et des systèmes de Madrid et de La Haye, qui offraient des avantages uniques aux déposants et aux titulaires de droits de propriété intellectuelle dans le monde entier. La Bulgarie se félicitait de l'appui fourni par l'OMPI pour l'élaboration de rapports clés, tels que l'Indice mondial de l'innovation, et de plateformes comme WIPO GREEN et WIPO Re:Search, qui aidaient à faire face aux changements mondiaux et à progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable. La délégation s'est largement félicitée des relations bilatérales entre l'OMPI et l'Office des brevets de la Bulgarie. Elle a dit être reconnaissante à l'OMPI de son soutien à la mise en œuvre de projets axés sur la promotion d'initiatives de propriété intellectuelle visant à mettre en évidence le potentiel économique de la propriété intellectuelle au profit des parties prenantes nationales, des PME et des universités, entre autres. Le lancement de la publication intitulée "De l'idée à l'entreprise : guide de la propriété intellectuelle à l'intention des jeunes entreprises" et l'outil de diagnostic de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle, qui avaient tous deux été traduits en bulgare et adaptés au contexte national, permettraient au pays de continuer d'œuvrer en faveur d'un écosystème de propriété intellectuelle plus inclusif.

35. La délégation du Burkina Faso a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Ghana au nom du groupe des pays africains et a déclaré qu'en dépit de la situation sécuritaire difficile que traversait le pays, au regard de l'importance du rôle de l'innovation et de la propriété intellectuelle pour le développement socioéconomique et culturel des États, de nombreuses initiatives avaient été entreprises afin de créer un écosystème favorable à la promotion des produits du terroir burkinabè et des produits manufacturés "Made in Burkina" à travers l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle. En effet, dans le cadre de la promotion et de la valorisation du secteur de l'artisanat, le gouvernement avait adopté le 2 juin 2023 un décret consacrant l'utilisation des pagnes traditionnels tels que le Faso Dan Fani et le Koko Dunda qui ont été labellisés en 2020 et 2022 par une diversité de catégories socioprofessionnelles. En ce qui concernait le droit d'auteur, une amélioration du cadre juridique et institutionnel avait été entreprise. Toutefois, de nombreux défis demeuraient, raison pour laquelle le Burkina Faso sollicitait l'appui de l'OMPI pour la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions stratégiques contenues dans sa stratégie nationale de développement de la propriété intellectuelle élaborée avec l'aide de l'OMPI, notamment la protection au niveau international de l'indication géographique protégée "Chapeau de Saponé", le développement de solutions endogènes de sécurisation et de traçabilité des labels et l'opérationnalisation d'un dispositif de perception, le suivi de l'exploitation par les plateformes numériques, ainsi que la mesure de l'impact socioéconomique du droit d'auteur au Burkina Faso et la mise en place d'un système de prévoyance sociale pour les artistes. Tout en souhaitant plein succès aux travaux, la délégation a indiqué que le Burkina Faso espérait accueillir courant décembre 2023, le Directeur général de l'OMPI à l'occasion de la tenue du conseil d'administration de l'ARIPO qu'il aurait le plaisir d'abriter.

36. La délégation de Cabo Verde a déclaré que le pays s'était engagé dans l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle pour développer le tourisme, l'économie bleue et verte, la transformation et l'économie numérique, les industries de la culture et de la création, la science, la technologie et l'innovation, ainsi que pour accélérer le processus de transition et

d'efficacité énergétiques. En 2022, l'OMPI, l'ARIPO et l'OEB avaient aidé le Gouvernement de Cabo Verde à finaliser sa charte de la politique de propriété intellectuelle, dont l'objectif était de stimuler le développement durable et inclusif, l'adhésion à une série de traités internationaux et régionaux sur le droit d'auteur et les droits connexes et la propriété industrielle et l'amélioration du cadre juridique en la matière, ainsi que le renforcement de la capacité institutionnelle à gérer et à faire respecter les droits de propriété intellectuelle. Parmi les initiatives récentes visant à encourager l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle figuraient le lancement des premières appellations d'origine du pays pour deux vins, le Fogo et le Chã das Caldeiras – Vinho do Fogo, ainsi que des projets relatifs à la propriété intellectuelle en tant que moteur pour les entreprises dirigées par des jeunes, la création d'un réseau de centres d'appui à la technologie et à l'innovation et le transfert de technologie vers les universités africaines (réseau PATLIB). L'assistance de l'OMPI serait essentielle pour protéger les produits agroalimentaires et artisanaux locaux les plus typiques au moyen d'indications géographiques et d'appellations d'origine, développer la marque Made in Cabo Verde, mettre en œuvre le programme de diffusion et de formation en matière de propriété intellectuelle et renforcer la capacité de l'Institut de la gestion et de la qualité de la propriété intellectuelle à réglementer la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes.

37. La délégation du Cambodge a déclaré qu'elle s'associait aux déclarations faites par la délégation de l'Indonésie au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique et par la délégation de la République démocratique populaire lao au nom de l'ASEAN. Le Cambodge remerciait le Directeur général de l'OMPI pour sa participation à la cinquante-quatrième réunion des ministres de l'économie de l'ASEAN et pour sa visite au Cambodge en septembre 2022. La coopération entre l'OMPI et l'ASEAN avait ainsi été encore renforcée et l'engagement de l'OMPI et du Cambodge à promouvoir le développement de la propriété intellectuelle, en particulier l'enregistrement des indications géographiques et des marques collectives, avait été réaffirmé. L'assistance de l'OMPI avait permis au Cambodge d'élaborer le cadre juridique et réglementaire nécessaire à la gestion et au développement efficaces de la propriété intellectuelle; cet appui avait permis aux PME et aux communautés locales de bénéficier de la propriété intellectuelle au moyen d'indications géographiques. Le Cambodge attachait une grande importance à l'élaboration d'une politique de propriété intellectuelle solide en tant qu'instrument de développement économique et de réduction de la pauvreté. La délégation a demandé à l'OMPI et à d'autres partenaires de développement de continuer de l'aider à promouvoir l'image de marque des produits locaux, à renforcer et à améliorer l'administration de la propriété intellectuelle, à encourager l'innovation et à faire respecter les droits de propriété intellectuelle, tout en s'adaptant à l'évolution de l'environnement mondial en matière de propriété intellectuelle.

38. La délégation du Canada, prenant acte du rapport sur l'assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine (document A/64/8) et notant l'incidence de la guerre dans ce pays sur son écosystème de l'innovation et de la créativité, a réitéré sa condamnation de l'invasion illégale et injustifiable de l'Ukraine par la Fédération de Russie. Les efforts déployés par l'OMPI pour renforcer les capacités par l'intermédiaire de l'Académie de l'OMPI et améliorer les services de propriété intellectuelle destinés aux utilisateurs étaient louables. La délégation a déclaré espérer que le programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2024-2025 serait approuvé. Elle a dit attendre avec impatience des négociations ouvertes, transparentes et inclusives sur un traité sur le droit des dessins et modèles et un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques. Les États membres devaient convenir de la manière de garantir la participation significative des observateurs, en particulier ceux qui représentaient les peuples autochtones, accrédités par l'IGC. Le Canada avait publié son plan d'action 2023-2028 pour la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, qui fournissait une feuille de route pour la poursuite de la réconciliation, y compris en ce qui concernait la propriété intellectuelle. La stratégie

commerciale récemment publiée par l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (CIPO) pour la période 2023-2028 comprenait une nouvelle structure de taxes destinée à améliorer le service à la clientèle, un système informatique de front et de back-office modernisé pour les brevets et des modifications réglementaires pour assurer leur conformité avec le PCT.

39. La délégation du Chili, s'associant à la déclaration faite par la délégation du Venezuela (République bolivarienne du) au nom du GRULAC, a souligné et salué le travail et la direction du Directeur général, ainsi que son engagement et sa détermination à guider l'OMPI vers la création d'un écosystème mondial de la propriété intellectuelle efficace, équilibré et inclusif, orienté vers le développement de tous les États membres et de leurs multiples parties prenantes. Le Chili aspirait à renforcer un système mondial de propriété intellectuelle présentant ces caractéristiques et collaborerait avec l'OMPI et les États membres pour y parvenir. La propriété intellectuelle était essentielle pour promouvoir l'innovation et la créativité et, par conséquent, pour assurer un développement productif et trouver des solutions aux défis mondiaux. La propriété intellectuelle devait également créer des opportunités pour tous les membres de la société, en particulier les plus exclus. Le Chili appréciait les travaux de l'OMPI concernant les PME, l'égalité entre les sexes et la diversité, ainsi que les accords conclus lors de la précédente session du PBC, qui revêtaient une grande importance. Il soutenait les initiatives et les propositions qui favorisaient le développement et la diversification du modèle de production dans les pays en développement, ainsi que la recherche, l'éducation, la préservation du patrimoine et l'inclusion de groupes traditionnellement sous-représentés. Le Chili appuyait également la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement et la contribution progressive à la réalisation des ODD, la propriété intellectuelle jouant un rôle dans la résolution des problèmes économiques, environnementaux, sanitaires et sociaux mondiaux. À cet égard, le Chili appréciait les services et les projets que l'OMPI avait fournis et élaborés, qui facilitaient l'utilisation de la propriété intellectuelle et favorisaient l'innovation, la créativité et la compétitivité dans les pays en développement. Il soulignait et saluait également la coopération technique fournie par l'OMPI, qui avait permis aux pays en développement de promouvoir l'innovation, la créativité et la coopération par l'intermédiaire des industries de la création, des PME, des entrepreneurs, des femmes, de la diversité et des peuples autochtones. Au cours de l'année précédente, l'Institut national de la propriété industrielle (INAPI) avait mis en œuvre une importante modification du droit de la propriété industrielle concernant les brevets et les marques, qui comprenait l'incorporation de marques non traditionnelles, de dessins et modèles industriels, de brevets provisoires et de mesures d'application des droits. À la mi-2022, l'INAPI avait appliqué les mécanismes de mise en œuvre du Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, dont une partie avait été élaborée avec l'aide et le soutien de l'OMPI. À la fin de l'année 2022, le Directeur général s'était rendu au Chili, ce qui avait été l'occasion de convenir de la mise en œuvre de projets, dont certains liés à l'ensemble des mesures prises par l'OMPI en réponse à la COVID-19, un projet visant à évaluer la faisabilité de la conception d'un MBA en propriété industrielle, ainsi qu'un projet visant à créer une académie de la propriété industrielle au sein de l'INAPI. Tous ces projets étaient en cours et plus ou moins avancés en fonction de leur complexité. La délégation s'est félicitée de l'assistance et de l'appui de l'OMPI pour mener à bien ces activités, qui étaient importantes pour le Chili.

40. La délégation de la Colombie a déclaré que le monde était en train de changer. Les effets profondément inégaux d'une mondialisation inhumaine, des pandémies, des guerres et du changement climatique mettaient en danger l'existence même de l'espèce humaine. La réalisation des ODD au cours des deux prochaines décennies n'était plus un objectif, mais une nécessité indéniable. Il était essentiel d'accélérer la transition énergétique vers un modèle de développement durable qui trouve un équilibre entre la sauvegarde de la biodiversité, la décarbonisation et la recherche d'une nouvelle façon de protéger la vie, porteuse d'espoir pour les générations futures. Les inégalités dont souffraient les pays en développement, dues à l'absence de progrès dans la réglementation multilatérale en matière de propriété intellectuelle, ne reflétaient pas cette réalité. Désormais, notre feuille de route devait être de sauvegarder la

biodiversité et la nature comme seule alternative à la décarbonisation, de garantir la santé par l'utilisation des ressources naturelles, de faire bon usage des savoirs traditionnels des peuples autochtones, de développer la culture et de protéger les droits des femmes et l'accès au savoir en tant que droit humain fondamental plutôt que comme une marchandise. Les propositions et les décisions qui renforçaient et garantissaient un équilibre cohérent entre le développement durable et les entreprises, la propriété intellectuelle, les investissements et les services devaient avoir pour objectif d'établir, au cours du deuxième semestre de 2023, des textes contraignants qui avaient été incorporés dans les réglementations multilatérales pour protéger les ressources génétiques et la biodiversité. Ils devaient également faire preuve de souplesse dans le domaine du droit d'auteur pour un meilleur accès à l'éducation et au progrès technique, protéger les expressions culturelles et faciliter l'accès aux économies numériques. Tels étaient les objectifs du cycle de développement, mais les négociations n'avaient pas permis de les atteindre. Le nouveau paradigme international et le risque croissant de protectionnisme entravaient sa nécessaire mise en œuvre. Les pays en développement et la Colombie, qui partageaient l'engagement des autres nations, feraient en sorte de devenir une puissance mondiale qui assure la vie et la transition énergétique. Cette nouvelle réalité conférait à l'OMPI un rôle fondamental de chef de file pour trouver de nouveaux équilibres et éviter les pièges bilatéraux qui faisaient obstacle à l'internationalisation humaine, au développement d'un monde plus juste et plus équilibré et à la coopération qui permettait d'atteindre ces nobles objectifs. Il n'était pas exagéré d'affirmer que l'avenir de l'humanité dépendait de nous tous, et pas seulement de quelques-uns.

41. La délégation du Congo a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Ghana au nom du groupe des pays africains, qui a si bien rappelé la nécessité d'un cadre de propriété intellectuelle sur les savoirs traditionnels, les ressources génétiques et les expressions culturelles traditionnelles. Au mois de novembre dernier, le Congo a abrité la conférence régionale sur la protection et l'utilisation des inventions médicinales africaines dans les États membres de l'OAPI, qui a clairement établi qu'en matière de santé, l'accessibilité financière et géographique des populations à des médicaments de qualité, constituait un enjeu important pour les pays africains. Pour ce faire, l'apport de la médecine et de la pharmacopée traditionnelle dans la couverture des besoins sanitaires ne devait donc pas être négligé. La richesse de la pharmacopée traditionnelle au sein du continent africain, et partant, dans l'espace OAPI, représentait un enjeu scientifique et économique majeur. Son exploitation et sa valorisation pouvaient conduire à la mise au point des médicaments utilisables dans le traitement des pathologies qui minent nos sociétés. Cela réduirait significativement une part importante des ressources financières consacrées par les États à l'achat de médicaments dans d'autres pays.

42. La délégation du Costa Rica a déclaré que les assemblées étaient l'occasion d'évaluer vers quoi la propriété intellectuelle devait s'orienter afin de continuer de stimuler le développement de l'innovation dans tous les États membres. Le Costa Rica restait attaché aux diverses initiatives entreprises par l'OMPI ces dernières années et souhaitait réaffirmer son soutien aux travaux du SCT en vue de la convocation d'une conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles. Il attachait une importance particulière aux discussions sur le rôle des marques de pays dans les politiques et stratégies publiques et leur incidence sur le développement socioéconomique des pays en question. De même, il accordait une grande importance aux discussions sur la protection des organismes de radiodiffusion, la conclusion d'un traité de l'OMPI sur ce sujet dans le cadre des délibérations du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR), ainsi que la question du droit d'auteur dans l'environnement numérique et le développement de technologies telles que la diffusion en continu (streaming).

43. La délégation de la Côte d'Ivoire a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Ghana, au nom du groupe des pays africains et a fait part de la volonté du Gouvernement ivoirien de poursuivre les actions déjà entreprises au cours de l'année écoulée en matière de

propriété intellectuelle, notamment l'élargissement et la réglementation de l'assiette de la perception des droits de propriété littéraire et artistique, l'achèvement de la réforme du Bureau ivoirien du droit d'auteur et le lancement d'un projet de loi relatif à l'industrie musicale. La Côte d'Ivoire, qui accorde une place stratégique à l'innovation, vise à accentuer la place de l'invention et de l'innovation dans la transformation structurelle de son économie. La délégation a donc souhaité saisir l'occasion qui lui était offerte de réaffirmer sa gratitude à l'OMPI pour l'appui qu'elle fournissait à son pays, notamment en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités.

44. La délégation de la Croatie a déclaré que l'agression militaire de la Fédération de Russie contre l'Ukraine s'était poursuivie, en violation du droit international, et qu'elle causait des dommages incroyables à l'Ukraine, y compris sur le plan économique. La délégation a exprimé sa solidarité avec l'Ukraine et appelé la Fédération de Russie à mettre fin à cette agression inexcusable. Elle a exprimé ses remerciements pour le rapport sur l'assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine, qui montrait les dommages que la guerre avait causés dans ces domaines. La reconstruction et le redressement nécessiteraient des ressources importantes et la délégation demandait à l'OMPI et aux autres organisations internationales de continuer de soutenir l'Ukraine. Outre ses réserves quant à la finalité des bureaux extérieurs de l'OMPI compte tenu de l'évolution technologique en matière de communication électronique, la délégation a estimé que le maintien du bureau extérieur de l'OMPI à Moscou n'était pas approprié. La Croatie se félicitait des bons résultats financiers de l'OMPI et était convaincue qu'une gestion prudente permettrait de maintenir cette tendance. Le Plan stratégique à moyen terme pour 2022-2026 permettrait de mettre en place un système de protection de la propriété intellectuelle équilibré, efficace et tourné vers l'avenir, qui favoriserait la transition écologique et numérique. Il était positif que le soutien aux PME et à leur utilisation efficace du système de propriété intellectuelle continue de figurer parmi les principales priorités de l'OMPI, car les micro, petites et moyennes entreprises représentaient la grande majorité des entreprises en Croatie. L'Office national de la propriété intellectuelle de la Croatie (SIPO) fournissait en permanence une assistance aux PME, y compris un appui opérationnel aux programmes de protection et de gestion des droits de propriété intellectuelle. Sa récente adhésion à la zone euro et à l'espace Schengen offrirait à la Croatie de nouvelles possibilités d'internationaliser les activités innovantes des entrepreneurs et de l'industrie croates. Avec l'appui de l'OMPI, la Croatie avait déployé des efforts constants pour accroître l'efficacité de son écosystème d'innovation et sensibiliser à l'importance du système de propriété intellectuelle, tout en apportant son soutien à tous les acteurs de la propriété intellectuelle. En coopération avec l'Académie de l'OMPI, le neuvième cours d'été de l'OMPI sur la propriété intellectuelle en Croatie aurait lieu durant l'été 2023 et permettrait un échange enrichissant de connaissances et d'idées grâce à des conférences variées et à des participants internationaux.

45. La délégation de Cuba a déclaré que le savoir, la science, la technologie et l'innovation étaient importants pour la mise en œuvre des politiques nationales et du plan national de développement socioéconomique à l'horizon 2030. Plus précisément, Cuba facilitait la création de parcs scientifiques et technologiques, d'entreprises de haute technologie, de PME et d'entreprises scientifiques et technologiques pour lesquelles la gestion de la propriété intellectuelle faisait partie intégrante du développement. Le Plan d'action pour le développement était un pilier fondamental de l'OMPI et de ses États membres. Intégrer le développement dans toutes les activités de l'OMPI, poursuivre les discussions sur la propriété intellectuelle et le développement et progresser dans la mise en œuvre intégrale des 45 recommandations du Plan d'action en vue d'atteindre les objectifs de développement socioéconomique constituaient un défi pour les États membres. Lors de la soixante-quatrième série de réunions des assemblées, il était impératif de renouveler le mandat de l'IGC pour l'exercice biennal 2024-2025, compte tenu de l'importance de ses trois piliers relatifs aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles et aux ressources génétiques. S'agissant des travaux futurs du SCP, le comité devait continuer d'étudier les limitations et

exceptions, les transferts de technologie et les pratiques anticoncurrentielles. Il devait également mettre en œuvre les recommandations du Plan d'action pour le développement que les États membres avaient adoptées. La délégation a souligné l'appui fourni par l'OMPI, en particulier par la Division pour l'Amérique latine et les Caraïbes, en matière de renforcement des capacités nationales. La division avait notamment apporté son soutien à la création, à la gestion et à la commercialisation de la propriété intellectuelle dans le parc scientifique et technologique de La Havane, ainsi que dans le secteur de l'infrastructure des technologies de l'information. La délégation a également souligné le soutien apporté concernant le PCT et le système de Madrid, et elle était particulièrement reconnaissante à l'Académie de l'OMPI d'enseigner et de promouvoir la propriété industrielle, notamment en ce qui concernait son incidence sur les activités nationales.

46. La délégation de Chypre a déclaré qu'elle s'associait aux déclarations faites par les délégations de la Suisse au nom du groupe B et de l'Espagne au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Elle continuait de condamner l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie, qui constituait une violation de la Charte des Nations Unies et du droit international. Chypre estimait qu'il était essentiel de fournir aux PME un soutien dans le domaine des droits de propriété intellectuelle pour contribuer à la reprise économique mondiale et elle était reconnaissante à l'OMPI des efforts qu'elle déployait à cet égard. Elle prenait un certain nombre de mesures pour renforcer la protection des droits de propriété intellectuelle. Par exemple, elle devait prochainement créer l'Autorité chypriote du droit d'auteur, qui serait chargée de superviser les questions relatives au droit d'auteur. En outre, l'Office de la propriété intellectuelle était en train de mettre au point un nouveau système de back-office et de front-office pour répondre à tous les besoins modernes en matière de propriété intellectuelle. Chypre continuait de collaborer avec des organisations internationales et prenait des mesures pour améliorer sa coopération avec d'autres organisations et offices nationaux de propriété intellectuelle en vue de partager les connaissances en matière de propriété intellectuelle.

47. La délégation de la République tchèque a déclaré qu'elle s'associait à la déclaration faite par les délégations de l'Espagne au nom de l'Union européenne et de ses États membres et de la Pologne au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Elle a déclaré condamner l'agression militaire de la Fédération de Russie contre l'Ukraine et s'est félicitée du rapport du Secrétariat de l'OMPI sur l'assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine. Des systèmes de droits de propriété intellectuelle efficaces et accessibles étaient essentiels pour favoriser l'innovation et la créativité, garantir un cadre juridique pour l'investissement dans les créations de l'esprit et leur commercialisation, et réglementer la diffusion des connaissances et le transfert de technologie aux fins de la croissance économique et sociale. Les modifications apportées au règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Lisbonne et à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques étaient les bienvenues; la suppression proposée de la règle 5.4) simplifierait et rationaliserait les procédures et réduirait la charge administrative pour les utilisateurs. Compte tenu de l'augmentation des adhésions à l'Acte de Genève, l'augmentation prévue du budget pour le système de Lisbonne était positive; le soutien financier à l'Union de Lisbonne devait respecter les principes de longue date de solidarité financière entre les différentes unions administrées par l'OMPI et d'égalité de traitement pour chaque domaine de la propriété intellectuelle. La délégation s'est engagée à participer aux préparatifs des conférences diplomatiques en vue de la conclusion et de l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles et un instrument international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques. Elle a dit participer activement aux travaux du SCCR et rester déterminée à parvenir à un consensus sur un traité international significatif pour la protection des organismes de radiodiffusion et s'est félicitée tout particulièrement du fait que la question du droit de suite de l'auteur soit restée inscrite à l'ordre du jour du comité permanent. Les progrès réalisés par le SCP étaient les bienvenus; une discussion technique sur l'harmonisation du droit matériel des brevets devait être organisée. Les activités du CDIP

étaient également importantes. La délégation a confirmé que le Gouvernement tchèque demeurait attaché aux travaux de l'IGC et était favorable au renouvellement du mandat du comité. Elle a appuyé les travaux du Comité consultatif sur l'application des droits (ACE) et s'est félicitée de l'engagement croissant des États membres de toutes les régions à cet égard. L'intelligence artificielle était un domaine prioritaire; la poursuite du débat sur l'intelligence artificielle du point de vue de la propriété intellectuelle était la bienvenue. Le partage des connaissances et des informations sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les procédures d'examen de la propriété intellectuelle serait bénéfique pour tous les États membres. Les activités de l'Académie de l'OMPI étaient appréciées, de même que les politiques de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle pour les universités et les instituts de recherche publics. La coopération avec l'OMPI en matière de médiation s'était avérée particulièrement utile.

48. La délégation de la République populaire démocratique de Corée a déclaré que l'OMPI avait accompli des progrès importants au cours de l'année précédente, tels que l'amélioration des subventions techniques pour les États membres et l'augmentation du nombre d'adhésions aux arrangements de l'OMPI, tandis que le Livre sur les technologies vertes de l'OMPI 2022 montrait comment la science et la technologie pouvaient contribuer à la lutte contre le changement climatique. Le pays espérait que l'OMPI continuerait de se concentrer sur la réduction des écarts importants existant entre les pays en développement et les pays développés dans le domaine de la protection de la propriété intellectuelle, en développant la coopération en matière de transfert de technologie, de renforcement des capacités et d'accès à la science et aux technologies de pointe dans les pays en développement. En outre, sur la base des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19, l'OMPI devait accorder toute l'attention nécessaire aux questions de moralité et d'éthique dans le domaine de la propriété intellectuelle. La science et la technologie étant essentielles au développement, le Gouvernement coréen avait mis en place une stratégie scientifique et technologique de base pour renforcer la prospérité nationale, en accordant l'attention nécessaire à la protection de la propriété intellectuelle. L'Administration nationale de la propriété intellectuelle avait récemment été créée, avec une réorganisation de l'infrastructure nationale de la propriété intellectuelle. Une exposition sur la propriété intellectuelle avait également été organisée pour sensibiliser le public à la propriété intellectuelle et veiller à ce que ses succès se traduisent par la croissance de l'économie nationale. Le Gouvernement coréen continuerait de coopérer avec l'OMPI et ses États membres pour promouvoir le développement de la science et de la technologie et rationaliser davantage le système national de protection de la propriété intellectuelle.

49. La délégation du Danemark a déclaré que son pays avait condamné l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie et qu'il se tenait aux côtés de l'Ukraine et de son peuple. Le Danemark aiderait ses clients ukrainiens à protéger leurs droits de propriété intellectuelle en examinant les demandes de prorogation de délai, de rétablissement et de restauration avec la plus grande souplesse. Le Danemark saluait l'inscription du point 21 à l'ordre du jour des assemblées et le rapport détaillé sur l'assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine (document A/64/8). La poursuite de la coopération entre le Bureau international et l'Ukraine serait essentielle dans les efforts de reconstruction de l'infrastructure de propriété intellectuelle du pays. Les droits de propriété intellectuelle étaient essentiels pour récolter les fruits de l'innovation, qui était à son tour un moteur majeur de la croissance économique, ainsi que pour partager les connaissances et faciliter le transfert de technologie. Le cadre de la propriété intellectuelle avait, par exemple, joué un rôle déterminant dans la mise au point historiquement rapide de vaccins pour lutter contre la pandémie de COVID-19. Il était donc nécessaire de veiller à ce que l'OMPI fournisse des services de propriété intellectuelle rentables, de grande qualité et adaptés aux besoins. Le Danemark saluait les efforts déployés par l'Organisation pour améliorer les systèmes du PCT, de Madrid, de La Haye et d'autres systèmes mondiaux de propriété intellectuelle, et appuyait l'élaboration de services informatiques pour les utilisateurs et les offices. La fluidité des systèmes, la simplification et la réduction des coûts au profit des utilisateurs étaient essentielles

à la poursuite et à l'accroissement de l'utilisation de ces services mondiaux de propriété intellectuelle. La délégation du Danemark a noté que deux conférences diplomatiques étaient prévues en 2024 sur un traité relatif au droit des dessins et modèles et un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques. Elle a demandé instamment au Secrétariat de reconsidérer la décision de tenir les assemblées de l'OMPI en juillet, qui posait des problèmes importants en raison de la pléthore d'autres réunions internationales et d'obligations dans la période immédiatement antérieure et du fait qu'un certain nombre d'États membres de l'OMPI d'Europe du Nord avaient leurs vacances d'été au mois de juillet.

50. La délégation de la République dominicaine a déclaré que la collaboration du pays avec l'OMPI avait été essentielle pour réaliser des progrès décisifs dans le domaine de la propriété intellectuelle. L'année précédente, la République dominicaine avait accordé sa première marque collective créée par des femmes, et numérisé l'ensemble de sa procédure relative aux signes distinctifs, ce qui avait permis d'effectuer 220 000 enregistrements depuis 2020. L'innovation était très importante pour la République dominicaine et son Président, et sa valeur serait exprimée par des actions, pas seulement par des mots. En juin 2022, la politique nationale d'innovation de la République dominicaine pour la période allant jusqu'à 2030 avait été lancée. Elle serait mise en œuvre sur la base de trois piliers fondamentaux : le talent humain, la gouvernance efficace et l'investissement. La politique avait été conçue en référence aux indicateurs internationaux de l'Indice mondial de l'innovation publiés par l'OMPI. Le pays se préparait donc activement à un prochain changement de paradigme mondial et, dans ce cadre, il élaborerait sa propre stratégie nationale en matière d'intelligence artificielle, qui serait publiée en août 2023. Cette stratégie permettrait de stimuler l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les secteurs public et privé. Il était également prévu d'établir des centres d'excellence en matière de recherche, de développement et d'innovation qui confèreraient au pays une position unique dans la conduite de la révolution numérique au niveau régional. Le pays souhaitait bénéficier du soutien de l'OMPI pour stimuler la mise en œuvre de ces deux politiques. Il s'était engagé à partager avec l'OMPI et les États membres intéressés le processus d'élaboration des deux politiques, ainsi que les difficultés rencontrées et les enseignements tirés de leur mise en œuvre.

51. La délégation de l'Équateur a déclaré que le Directeur général devait recevoir une juste reconnaissance pour avoir géré l'OMPI d'une manière qui avait permis de promouvoir l'utilisation de la propriété intellectuelle en tant qu'outil de développement durable et d'accroître sa pertinence. Les défis auxquels étaient confrontés les offices nationaux de propriété intellectuelle au niveau mondial et en relation avec les nouvelles technologies étaient importants. Les membres devaient se demander s'ils auraient pu imaginer, il y a quelques années, que l'intelligence artificielle serait capable d'opérer une hernie, de faire revenir des acteurs du passé pour tourner des films dans le présent, de rédiger un mémoire sans avocat ou de décorer une pièce comme si elle existait réellement. La réponse aurait peut-être été un non retentissant. Mais c'était devenu une réalité. Les membres n'auraient jamais imaginé qu'il serait possible d'avoir une vie virtuelle, d'acheter des vêtements coûteux de marques célèbres et de les porter sur le marché du métavers, d'acquérir et de vendre des biens sans qu'ils existent sous une forme tangible dans un lieu ou un territoire réel, ou de vendre aux enchères une œuvre inédite d'un peintre préféré au moyen d'un jeton non fongible (NFT). Tout cela, et bien plus encore, était désormais possible. Les progrès technologiques rapides que connaissaient les membres avaient conduit les offices nationaux de propriété intellectuelle à relever de nouveaux défis pour gérer leurs portefeuilles, actualiser leurs normes juridiques et mettre à jour leurs systèmes. De nouveaux défis apparaissaient, tels que l'adaptation à la nouvelle 12^e édition de la classification de Nice, le métavers, la protection des marques dans le monde virtuel, les œuvres stockées en tant que NFT et le respect des droits de propriété intellectuelle dans un monde immatériel. La délégation a remercié l'OMPI pour sa gestion et a encouragé chacun à relever le nouveau défi de la technologie et de la propriété intellectuelle.

52. La délégation de l'Égypte a déclaré qu'elle s'alignait sur les déclarations faites au nom des groupes régionaux auxquels elle appartient. L'OMPI jouait un rôle important dans la mise en place d'un système international de propriété intellectuelle équilibré et efficace. Le soutien apporté à l'Égypte pour les programmes de coopération de l'OMPI, en particulier par la Division des pays arabes, était apprécié. En septembre 2022, l'Égypte avait lancé sa stratégie nationale de propriété intellectuelle sous les auspices du Président du pays lors d'un événement auquel avaient participé le Premier ministre et le Directeur général de l'OMPI. Ce lancement avait souligné l'importance accordée par l'Égypte au rôle de la propriété intellectuelle dans la réalisation des objectifs de son programme Egypt Vision 2030. Cette stratégie visait notamment à développer les institutions et le cadre juridique de la propriété intellectuelle, à améliorer les rendements économiques et à sensibiliser la population à la propriété intellectuelle et à son rôle. Avec l'adoption récente de la loi sur la création de l'Autorité égyptienne de la propriété intellectuelle, un sous-objectif de la stratégie avait été atteint. Au cours de l'année écoulée, l'Égypte avait accueilli un certain nombre de manifestations qui témoignaient de son intérêt pour le développement de son système de propriété intellectuelle. Le Directeur général de l'OMPI avait effectué une visite fructueuse dans le pays, rencontrant le Président, le Premier ministre, sept ministres et des innovateurs, et assistant à une cérémonie de lancement de la stratégie. Le Gouvernement égyptien avait également veillé à ce que les questions de propriété intellectuelle soient inscrites à l'ordre du jour de la vingt-septième Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques (COP27). En mars 2023, l'Égypte et l'OMPI avaient accueilli conjointement la première conférence régionale sur les tendances judiciaires actuelles en matière de protection des droits de propriété intellectuelle. La délégation soutenait l'Organisation dans son objectif de renforcer le rôle de la propriété intellectuelle en tant que catalyseur de l'innovation et de la créativité, piliers indispensables d'un développement inclusif.

53. La délégation d'El Salvador a déclaré qu'elle s'associait aux déclarations faites par les délégations du Venezuela (République bolivarienne du) au nom du GRULAC et du Guatemala en tant que Secrétariat *pro tempore* du Forum sous-régional des ministres d'Amérique centrale et de la République dominicaine. Elle a déclaré partager la stratégie de l'OMPI visant à mettre les avantages de la propriété intellectuelle à la portée de tous. Beaucoup avait été fait pour assouplir les processus et les procédures de l'office national de la propriété intellectuelle et, partant, pour moderniser son infrastructure et améliorer ses services. Des progrès significatifs avaient été réalisés, permettant de déposer par voie électronique des demandes concernant notamment les marques, les signes distinctifs, les brevets et le droit d'auteur. El Salvador avait également automatisé le service de recherche et renforcé les CATI afin de fournir une assistance en matière de propriété intellectuelle aux entrepreneurs, aux universités et aux micro, petites et moyenne entreprises, entre autres. Dans le pays, 2022 a été une année historique pour l'Office de la propriété intellectuelle, avec un nombre record de demandes d'enregistrement de marques et de droit d'auteur, et des augmentations dans les domaines liés au tourisme et à la gastronomie. Cette réussite était due à la stratégie du Président pour un plan de sécurité qui a permis à El Salvador de passer de l'un des pays les plus violents du monde au pays le plus sûr d'Amérique latine, créant ainsi un écosystème d'investissement et d'innovation. Le pays s'efforçait d'améliorer son cadre réglementaire afin de refléter son engagement à protéger la propriété intellectuelle et à stimuler l'innovation. Il était reconnaissant à l'OMPI de son soutien stratégique constant à des projets tels que le projet et la stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle et le mémorandum d'accord sur le système IPAS, afin d'optimiser ces processus. Le lancement du projet de systématisation des données avait également été d'une grande utilité. La Division pour l'Amérique latine et les Caraïbes et la Division du développement en matière de droit d'auteur avaient apporté une contribution inestimable à la mise en œuvre de ces projets. La délégation a remercié l'Académie de l'OMPI et son programme d'institutions de formation pour le soutien inconditionnel qu'ils avaient apporté à l'École de propriété intellectuelle d'El Salvador.

54. La délégation de la Guinée équatoriale a déclaré que l'OMPI devenait de plus en plus l'une des entités les plus importantes au monde pour ce qui était de créer un meilleur climat de dialogue et d'améliorer les stratégies de développement des États membres grâce à une plateforme de valeurs éthiques, technologiques et morales qui rendaient possible la dignité humaine, ce qui était l'objectif commun. Pour les pays en développement, le défi était double : il s'agissait de réussir le lancement d'une plateforme mondiale de développement et de prospérité, et de maintenir leur propre souveraineté par l'échange de ces valeurs et le progrès qu'elles impliquaient. Ils ne pouvaient poursuivre que l'objectif qui conduirait à une nouvelle culture et qui, grâce à la propriété intellectuelle, favoriserait la dignité de l'humanité et les échanges de connaissances techniques révolutionnaires qui permettraient à l'ensemble de la communauté humaine d'aspirer à en jouir pleinement et intellectuellement. Aucun pays ne pouvait être laissé pour compte dans cet effort, car son dénominateur commun était l'humanité et ses sociétés. Récemment, des progrès technologiques avaient été réalisés dans le domaine de l'intelligence artificielle. Il était à craindre que tout le monde ne soit pas en mesure d'accéder à l'intelligence artificielle à la même vitesse, ce qui pourrait creuser le fossé entre les utilisateurs et les non-utilisateurs. À cette fin, la délégation a suggéré que les différents accords et traités soient modifiés pour les repositionner en fonction des nouveaux progrès technologiques, afin que personne ne soit laissé pour compte. Il était à espérer que les sessions de l'Assemblée mettraient en lumière la présence de l'OMPI dans les pays qui restaient isolés en encourageant la mise en œuvre de ces arrangements et traités afin de les adapter et de les aligner sur les différentes législations locales au service de la propriété intellectuelle.

55. La délégation de l'Estonie a déclaré qu'elle s'alignait sur les déclarations faites par la délégation de l'Espagne au nom de l'Union européenne et de ses États membres et par la délégation de la Pologne au nom du groupe du CECB. L'Estonie attachait une grande importance à un écosystème de la propriété intellectuelle solide, durable et équilibré qui contribue à la reprise de l'économie mondiale. Les activités de l'OMPI axées sur les PME et les jeunes pousses étaient essentielles pour promouvoir l'utilisation intelligente des droits de propriété intellectuelle parmi les PME. Il était positif que la cérémonie de remise des Prix mondiaux de l'OMPI ait lieu pendant les assemblées et que les activités d'innovation deviennent de plus en plus internationales. L'Estonie s'intéressait de près à l'Indice mondial de l'innovation chaque année, et plus particulièrement ce qui touchait à l'innovation numérique. Le rôle du monde universitaire dans le développement de l'innovation ne pouvait être sous-estimé. Avec le soutien de l'OMPI, le premier réseau de bureaux de transfert de technologie de la Baltique fonctionnait en Estonie depuis la fin de l'année 2022. La délégation avait pris note avec satisfaction du rapport du Secrétariat sur la situation en Ukraine, ainsi que de l'assistance et du soutien apportés à ce pays par les assemblées de 2022. La nécessité d'un soutien à long terme, y compris de la part de l'OMPI, pour aider à reconstruire le système ukrainien de propriété intellectuelle et réparer les dommages causés par la guerre était évidente. La délégation de l'Estonie condamnait la guerre injustifiée et non provoquée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine et continuerait de soutenir l'Ukraine.

56. La délégation de l'Eswatini a déclaré qu'elle s'associait à la déclaration faite par la délégation du Ghana au nom du groupe des pays africains. L'Eswatini appréciait l'assistance technique fournie par l'OMPI aux fins de l'examen de son cadre réglementaire en matière de propriété intellectuelle. L'objectif de cet examen était d'élaborer et de maintenir un environnement réglementaire solide qui encouragerait l'innovation et la créativité au niveau local. Dans l'ensemble, la qualité de l'assistance technique de l'OMPI s'était nettement améliorée. Le Gouvernement de l'Eswatini chercherait à obtenir un soutien continu pour les études empiriques afin d'améliorer la politique et la prise de décision en matière de propriété intellectuelle fondées sur des données factuelles. L'appui à l'infrastructure de gestion de la propriété intellectuelle était essentiel, car des lacunes à cet égard compromettraient l'ensemble de l'écosystème de la propriété intellectuelle. L'Eswatini avait bien avancé dans le processus d'adhésion à un certain nombre de traités administrés par l'OMPI et à d'autres traités

internationaux, ce qui permettrait de rationaliser l'environnement réglementaire national conformément aux pratiques recommandées au niveau international. Le partenariat entre l'OMPI et l'ARIPO avait permis d'exploiter les synergies en matière de renforcement des capacités.

57. La délégation de l'Éthiopie, s'associant à la déclaration faite par la délégation du Ghana au nom du groupe des pays africains, a déclaré que l'OMPI était essentielle pour assurer la mise en œuvre efficace du système mondial de propriété intellectuelle et aider les pays en développement, en particulier les PMA, à exploiter leurs ressources et à créer des économies fondées sur le savoir. Des progrès significatifs avaient été réalisés dans la mise en œuvre du plan national de croissance et de transformation, qui avait contribué à l'élaboration d'un système de propriété intellectuelle compétitif. Ethiopia Tamrit, un mouvement économique national, avait encouragé l'innovation, les transferts de technologie et une industrie manufacturière compétitive. Toutefois, des retards persistaient dans d'autres domaines et des efforts seraient déployés pour approuver rapidement la politique nationale en matière de propriété intellectuelle et réviser les lois qui faciliteraient l'adhésion à la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle et au Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques. Concernant la prochaine conférence diplomatique, il était important de résoudre les questions en suspens et de finaliser l'instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques.

58. La délégation des Fidji a déclaré qu'elle s'alignait sur la déclaration faite par la délégation de l'Indonésie au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Les droits de propriété intellectuelle étaient essentiels pour une société fondée sur le savoir et pour la réalisation des ODD, en particulier dans le cas des petits États insulaires en développement du Pacifique. Ces États avaient besoin de davantage de programmes de l'OMPI spécifiquement adaptés à leurs besoins. Le Gouvernement fidjien était en train d'élaborer un cadre juridique afin de protéger les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles du pays et d'empêcher la perte et l'utilisation abusive de son patrimoine culturel. Il se félicitait de la décision de convoquer la Conférence diplomatique pour la conclusion d'un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques en 2024 et exhortait les États membres à faire preuve de souplesse et d'esprit de compromis afin de parvenir à un résultat positif. Le Président des Fidji avait récemment déclaré que son pays approuvait la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Le respect et la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles des peuples autochtones étaient essentiels pour préserver leur diversité et leur vitalité culturelles. L'OMPI jouait un rôle crucial dans la sauvegarde de leurs ressources en renforçant la protection de la propriété intellectuelle, notamment par l'utilisation d'indications géographiques.

59. La délégation de la Finlande s'associait aux déclarations faites par la délégation de l'Espagne au nom de l'Union européenne et de ses États membres et par la délégation de la Suisse au nom du groupe B. L'intelligence artificielle générative était devenue plus largement accessible ces derniers temps et simplifiait la création de contenu à toutes fins. En effet, elle pourrait s'avérer être une invention aussi importante que le téléphone ou l'Internet. La délégation estimait que la gestion efficace du cadre de la propriété intellectuelle était cruciale pour les générations futures d'inventeurs et de créateurs et pour la société dans son ensemble, et elle se félicitait des travaux en cours de l'OMPI concernant l'intelligence artificielle. La stratégie de la Finlande en matière de propriété intellectuelle pour 2020-2030 contenait 15 mesures visant à améliorer l'environnement opérationnel des droits de propriété intellectuelle dans le pays, y compris des actions visant à améliorer les compétences dans le domaine de la propriété intellectuelle et les domaines connexes. Les mesures s'étendaient au renforcement de la gouvernance de la propriété intellectuelle dans la prise de décisions politiques, au soutien de la commercialisation de la propriété intellectuelle et au développement

du système national de droits de propriété intellectuelle, y compris la législation sur les brevets. Le développement de l'infrastructure du droit d'auteur était une priorité pour la Finlande. Reconnaissant la nécessité d'exploiter les technologies en évolution rapide dans le système du droit d'auteur pour promouvoir l'interopérabilité des données liées à la propriété intellectuelle sur les plateformes publiques et privées, la Finlande – avec l'Estonie et la Lettonie – demanderait en 2023 à la Commission européenne d'établir un consortium européen d'infrastructure numérique pour le développement de l'infrastructure du droit d'auteur. La Finlande avait travaillé intensément pour développer des compétences en matière de droits de propriété intellectuelle pour les peuples autochtones au niveau régional. En mars 2023, le Parlement same et la présidence finlandaise du Conseil euroarctique de la mer de Barents avaient organisé, en collaboration avec le Parlement européen, le Sommet des peuples autochtones sames de la région euroarctique de Barents, au cours duquel les participants avaient reconnu l'importance des Sames en tant que seul peuple autochtone de l'Union européenne. La Finlande avait élaboré du matériel de formation pour promouvoir l'utilisation du système de propriété intellectuelle par le peuple same, en tenant dûment compte de ses besoins et de ses points de vue. Tout nouveau système de protection des droits *sui generis* devait s'articuler avec le système de propriété intellectuelle existant. Enfin, tout en continuant à contribuer aux préparatifs des prochaines conférences diplomatiques, la Finlande tenait à souligner que l'OMPI devait rester une organisation dirigée par les États membres et fondée sur le consensus. En effet, le multilatéralisme était le meilleur moyen d'obtenir des résultats durables. L'Organisation et les États membres devaient coopérer pour faire en sorte que les PME, les créateurs, les innovateurs, les jeunes et les décideurs des pays développés et des pays en développement puissent aborder les questions de propriété intellectuelle de manière positive.

60. La délégation de la France a indiqué que son pays considérait la propriété intellectuelle comme un moteur de l'innovation pour les pays en développement aussi bien que pour les pays développés. La France portait une vision équilibrée dans laquelle une exigence de protection des inventeurs s'harmonisait avec la diffusion rapide et abordable de l'innovation, par exemple dans des domaines comme la santé et le changement climatique. La Conférence de Paris avait été conçue comme le lancement d'un nouveau pacte financier pour répondre au grand défi de la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le monde, tout en intensifiant la lutte contre la pauvreté et pour le développement humain. Dans cet esprit, la France se félicitait des avancées dans la coopération interinstitutionnelle à haut niveau qui constituait une priorité dans la perspective de la négociation du traité sur les pandémies. Il s'agissait d'un projet essentiel pour la relation Nord-Sud et pour le monde. L'innovation technologique, qui permettait de réaliser des économies d'échelle, de progresser dans le domaine de l'économie verte, de l'économie du divertissement, etc., devait être encadrée pour protéger les droits des créateurs et des développeurs. En outre, la France mettrait tout en œuvre pour la réussite de la mission normative de l'OMPI et, à ce titre, elle se préparait, dans le cadre de l'Union européenne, aux deux prochaines conférences diplomatiques sur les ressources génétiques et sur les dessins et modèles, dont il était à souhaiter qu'elles donnent les meilleurs résultats. Il était également souhaitable que le projet d'un instrument international équilibré soit conclu sur la protection des organismes de radiodiffusion. La France réaffirmait également son attachement à l'égalité entre les unions de l'OMPI. À ce titre, elle appuyait les moyens financiers supplémentaires accordés au système de Lisbonne. Par ailleurs, il était impossible d'ignorer la guerre à la porte de l'Europe. Toute guerre d'agression était condamnable et tout le système multilatéral devait en tirer les conséquences conformément à la Charte et aux résolutions de l'Assemblée générale. Pour conclure, la délégation de la France, qui abordait sa participation à cette soixante-quatrième session dans un esprit constructif, a remercié le Directeur général et les équipes de l'OMPI pour leur engagement et le travail accompli au service du développement humain.

61. La délégation de la Gambie a déclaré qu'elle s'alignait sur la déclaration faite par la délégation du Ghana au nom du groupe des pays africains. La Gambie avait mené un certain

nombre d'activités au cours de l'année précédente pour promouvoir les droits de propriété intellectuelle. La politique et la stratégie du pays en matière de propriété intellectuelle pour la période 2018-2023 étaient en cours et seraient réexaminées au cours du premier trimestre 2024. Une loi sur la propriété intellectuelle devait être promulguée d'ici à la fin de 2023. Un office unique de la propriété intellectuelle serait créé en vertu de cette loi en vue de rationaliser l'administration des droits de propriété intellectuelle. À l'occasion d'un atelier sur les outils de recherche en matière de brevets, de marques et de dessins et modèles, organisé en avril en partenariat avec l'OMPI et l'Université de Gambie, cette dernière avait lancé sa politique institutionnelle en matière de propriété intellectuelle et son CATI. Ces développements contribueraient à encourager l'innovation parmi les jeunes, qui étaient touchés par des taux de chômage élevés, et à créer des emplois pour eux. Un soutien supplémentaire pour développer le centre serait le bienvenu. En 2023, des représentants de la Gambie avaient participé à un atelier de formation régional sur la version 4.0 du système IPAS au Zimbabwe, organisé par l'OMPI en partenariat avec l'ARIPO. Le Gouvernement de la Gambie souhaitait que le système IPAS soit lancé dans le pays d'ici à la fin de 2023 et ratifierait prochainement tous les principaux traités de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits connexes. Il était reconnaissant du soutien apporté par l'OMPI à ses industries de la création et se félicitait de la collaboration en cours entre l'OMPI et l'ARIPO, dont il avait grandement bénéficié.

62. La délégation de la Géorgie a déclaré que la propriété intellectuelle, sous toutes ses formes, était essentielle pour relever les défis du monde moderne. Pour que tout le monde puisse bénéficier de la propriété intellectuelle et contribuer au développement mondial, il était nécessaire de mettre en place des campagnes de sensibilisation à la propriété intellectuelle plus étendues et plus complètes. La Géorgie avait lancé une campagne visant à introduire l'enseignement de la propriété intellectuelle dans les écoles et plus de 100 enseignants de 28 écoles avaient été formés jusqu'à présent. Toutefois, à mesure que le volume de la propriété intellectuelle augmenterait, il deviendrait de plus en plus essentiel de créer et d'actualiser en permanence des mécanismes de protection contre la contrefaçon. Seuls des travaux conjoints permettraient d'obtenir des résultats concrets, et l'OMPI constituait une plateforme idéale pour une coopération efficace. Deux manifestations conjointes notables avaient été la Conférence internationale sur le rôle des offices de propriété intellectuelle dans l'écosystème national d'innovation, organisée par l'OMPI et le Centre national de la propriété intellectuelle de la Géorgie, au cours de laquelle le Directeur général de l'OMPI s'était rendu en Géorgie, et le Colloque mondial sur les indications géographiques. Parmi les autres projets conjoints, on pouvait citer l'appui de l'OMPI au centre de formation du Centre national de la propriété intellectuelle de la Géorgie, l'élaboration et l'introduction d'un programme conjoint de master, la mise en œuvre de cours de formation à la propriété intellectuelle à l'intention du secteur privé et du système judiciaire, ainsi qu'un projet conjoint sur l'image de marque et la commercialisation des indications géographiques. Enfin, il était important de rappeler que tous les pays avaient une part égale des responsabilités, des résultats et des défis de l'OMPI.

63. La délégation de l'Allemagne a déclaré qu'elle s'associait aux déclarations faites par les délégations de la Suisse au nom du groupe B et de l'Espagne au nom de l'Union européenne et de ses États membres. L'Allemagne soutenait pleinement le peuple ukrainien et demandait instamment à l'OMPI d'élargir sa coopération technique avec ce pays. La propriété intellectuelle était un outil important pour sortir de la crise et relever les défis mondiaux, notamment en ce qui concernait la santé, le changement climatique et le développement durable. La mission de l'OMPI était de promouvoir une culture positive de la propriété intellectuelle et les États membres avaient la responsabilité collective de veiller à ce que l'OMPI soit à la hauteur. Le consensus sur des questions complexes telles que celles relatives au programme et budget pour l'exercice biennal 2024-2025 nécessitait des discussions constructives, un respect mutuel et de la compréhension. Les prochaines conférences diplomatiques, qui se tiendraient en 2024, nécessiteraient une préparation efficace pour garantir leur succès. Concernant les ressources génétiques et les savoirs traditionnels, l'Allemagne verserait à nouveau 15 000 euros au Fonds de contributions volontaires de l'OMPI pour faciliter

la participation des représentants des peuples autochtones et des communautés locales. Il était à espérer que les obstacles de longue date à la conclusion d'un traité sur le droit des dessins et modèles pourraient être surmontés. L'OMPI devait contribuer activement à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et, en collaboration avec d'autres institutions basées à Genève, recenser les domaines dans lesquels elle pourrait contribuer à ce processus. Les travaux du SCCR étaient complexes et exigeaient du temps et des efforts. Le consensus traditionnel sur la répartition du temps entre les points de l'ordre du jour de ce comité devait être maintenu. Le champ d'application d'un futur traité sur la protection des organismes de radiodiffusion devait refléter les développements techniques. Le deuxième projet révisé de traité (SCCR/43/3) constituait une base solide pour les travaux futurs.

L'Allemagne souhaitait en savoir plus sur la manière dont les autres États membres traitaient les exceptions et limitations au droit d'auteur pour certaines organisations et finalités, ainsi que pour les personnes ayant des handicaps autres que des difficultés de lecture des textes imprimés. À cet égard, elle accueillerait favorablement de nouveaux échanges sur la base du projet de programme de travail adopté par le comité en 2023 (SCCR/43/8). L'Allemagne poursuivait également les discussions sur des questions telles que le droit de suite et les défis pour le droit d'auteur dans l'environnement numérique. L'OMPI devait tenir compte des appels à la poursuite du développement, de l'harmonisation et de l'amélioration du système des brevets. L'Allemagne saluait la décision du SCP de se pencher sur la question de l'octroi de la qualité d'inventeur à l'intelligence artificielle et appelait à des discussions de fond sur les questions techniques et juridiques concernant la relation entre l'intelligence artificielle et la propriété intellectuelle. Les discussions en cours et les mises à jour des experts techniques sur des sujets tels que la brevetabilité des inventions utilisant l'intelligence artificielle et créées par l'intelligence artificielle, l'utilisation de l'intelligence artificielle pour les procédures d'examen des brevets, et les capacités et applications de la technologie de l'intelligence artificielle étaient les bienvenues. Compte tenu des opportunités et des défis liés à l'intelligence artificielle, le partage de données d'expérience et d'informations sur ces sujets au sein du comité était bénéfique. La qualité des brevets, y compris en ce qui concernait les systèmes d'opposition, et la confidentialité des communications entre les conseils en brevets et leurs clients étaient d'autres domaines qui nécessitaient davantage de travail. Concernant les brevets et la santé, l'Allemagne suivrait de près la séance d'échange d'informations pour les États membres concernant les pratiques en matière de concession de licences sur les techniques médicales destinées au diagnostic, à la prévention et au traitement de la COVID-19, qui comprendraient notamment des exemples de concession de licences obligatoires et volontaires, lors de la prochaine session du comité en octobre 2023. L'Allemagne félicitait de la croissance continue du nombre de demandes de brevet déposées en 2022 dans le cadre du PCT. L'Office allemand des brevets et des marques (DPMA) avait traité 7005 demandes internationales dans la phase nationale cette année-là, dont plus de 6300 avaient été déposées par des étrangers. Tous les États membres devaient tirer pleinement parti du système PCT. La législation de l'Union européenne visant à protéger les produits non agricoles en vertu de l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques serait bientôt prête. La protection de ces indications géographiques renforcerait encore l'attrait du système de Lisbonne. L'Allemagne saluait la décision de prolonger le mandat de l'IGC pour la période 2024-2025. Il restait beaucoup à faire pour parvenir à un consensus sur un instrument juridique international qui tienne compte des intérêts des détenteurs de savoirs traditionnels et d'expressions culturelles traditionnelles et qui, dans le même temps, n'ait pas d'effet négatif sur le fonctionnement du système international de propriété intellectuelle.

L'Allemagne félicitait des progrès accomplis dans la mise en œuvre des projets dans le cadre du Plan d'action de l'OMPI pour le développement. Avec la levée des restrictions relatives à la pandémie de COVID-19, l'Office allemand des brevets et des marques avait de nouveau envoyé des experts pour participer en personne aux réunions de divers organes de l'OMPI, notamment le Groupe de travail du PCT, l'IGC, le SCP, le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques, le Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid et le Groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye. En octobre 2022, l'office allemand et l'OMPI

avaient organisé conjointement un atelier de plusieurs jours sur l'examen des certificats complémentaires de protection à l'intention des examinateurs de la Direction générale de la propriété intellectuelle de l'Albanie. En mai 2023, l'office avait travaillé en étroite collaboration avec l'OMPI, le Ministère fédéral allemand de la justice, la Cour fédérale de justice de l'Allemagne et le Tribunal fédéral des brevets de l'Allemagne pour organiser le cours magistral de l'OMPI sur la détermination des droits de propriété intellectuelle à Munich (Allemagne). Plus de 30 juges internationaux et nationaux avaient participé à ce cours.

64. La délégation du Ghana, parlant au nom de son pays, a déclaré qu'elle reconnaissait l'implication des États membres dans la préparation du Projet de programme de travail et budget pour 2024-2025 et jugeait encourageant l'accent mis sur les activités liées à l'innovation et aux technologies vertes. Le Ghana prenait note avec satisfaction du rapport sur les décisions qui avaient été adoptées par le PBC (A/64/7). Le pays disposait d'une abondance de savoirs traditionnels, d'expressions culturelles traditionnelles et de ressources génétiques, et la délégation s'est félicitée des progrès réalisés dans le cadre du programme de travail de l'IGC. Elle s'est félicitée de l'occasion qui lui était donnée d'aborder les questions émergentes et attendait avec intérêt les conférences diplomatiques en vue de la conclusion et de l'adoption d'un traité relatif au droit des dessins et modèles et pour la conclusion d'un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques. Il était à espérer qu'elles aboutiraient à des résultats favorables et renforceraient la légitimité du système de propriété intellectuelle.

65. La délégation de la Grèce a déclaré qu'elle s'alignait sur les déclarations faites par la délégation de la Suisse au nom du groupe B et par la délégation de l'Espagne au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La délégation avait pris note avec satisfaction du résultat financier positif présenté par l'OMPI, en dépit de la volatilité des marchés et de l'instabilité de la situation géopolitique. Les systèmes du PCT et de Madrid, qui étaient restés solides, avaient sans aucun doute contribué à ce résultat. La Grèce souhaitait souligner la nécessité d'un système de propriété intellectuelle durable et accessible qui fournisse des services de qualité. Une assistance technique était nécessaire pour mettre en place un système mondial de propriété intellectuelle fiable, capable de soutenir le développement technologique et la croissance économique. En Grèce, le soutien à l'innovation et à la créativité continuait de guider les efforts des autorités chargées de la propriété intellectuelle. L'Organisation hellénique de la propriété industrielle avait assumé la responsabilité des marques en mai 2022 – devenant ainsi la seule autorité du pays à traiter les droits de propriété intellectuelle – et avait travaillé dur pour résorber l'arriéré des demandes d'enregistrement de marques. Elle avait facilité l'accès au système des brevets en subventionnant les taxes de recherche, ce qui, combiné à des incitations pour les entités innovantes, avait contribué à une augmentation de 12% des dépôts de demandes de brevet. La numérisation des procédures et l'amélioration de l'infrastructure informatique étaient en cours. Le Gouvernement de la Grèce avait mis en place divers programmes et activités éducatifs pour sensibiliser à l'importance des droits de propriété intellectuelle et de leur application. Dans le domaine de la législation, la Grèce avait préparé et présenté pour adoption un projet de loi visant à ratifier l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels. L'Organisation hellénique du droit d'auteur, qui était l'autorité nationale compétente pour toutes les questions relatives au droit d'auteur et aux droits connexes, s'était engagée à garantir un niveau élevé de protection aux titulaires de droits. Reconnaissant que l'éducation et la formation pouvaient contribuer à promouvoir le respect du droit d'auteur et des droits connexes, elle a mis en place un certain nombre de programmes d'éducation et de formation pour les juges, les avocats, les enseignants et les étudiants dans l'ensemble du pays. Elle avait également aidé le Comité pour la notification des atteintes portées au droit d'auteur et aux droits connexes à traiter les cas de piratage en ligne, ce qui avait donné lieu à environ 130 décisions. En outre, l'Organisation hellénique du droit d'auteur avait coopéré étroitement avec l'OMPI dans le cadre d'un protocole d'accord sur le règlement extrajudiciaire des litiges.

66. La délégation de la Grenade, notant l'accord de coopération qui a été signé entre la Grenade et l'OMPI sur l'installation du système IPAS fondé sur le nuage, a déclaré que le pays s'efforçait de développer une économie numérique et de faciliter la participation de ses citoyens aux mécanismes mondiaux d'enregistrement de la propriété intellectuelle. Le Gouvernement de la Grenade prévoyait d'organiser un atelier sous-régional sur les projets de législation et de réglementation en matière de brevets, en collaboration avec l'OMPI, qui avait fourni une assistance technique dans ce domaine. L'élaboration d'un cadre juridique et réglementaire pour les indications géographiques était en voie d'achèvement et il était prévu d'enregistrer des indications géographiques pour la noix de muscade, le cacao et le rhum de la Grenade. Pour marquer la Journée mondiale de la propriété intellectuelle 2023, l'Office national de la propriété intellectuelle s'était associé à l'OMPI et à l'Université des Antilles pour organiser une conférence sur les femmes dans l'économie créative. Cette conférence avait été suivie par un large échantillon de la société. La Grenade appréciait l'appui continu fourni par la Division pour l'Amérique latine et les Caraïbes de l'OMPI.

67. La délégation du Guatemala, s'associant à la déclaration faite par la délégation du Venezuela (République bolivarienne du) au nom du GRULAC, a déclaré que la propriété intellectuelle étant devenue un pilier transversal du développement économique national, les pays avaient choisi d'élaborer des stratégies et des politiques publiques sur cette question. Le Guatemala, reconnaissant les avantages découlant de l'utilisation de différents systèmes de propriété intellectuelle, avait décidé de soutenir ces outils en les incluant dans son programme économique afin d'atteindre des objectifs qui bénéficieraient à divers secteurs de développement. C'était pour cette raison qu'en 2022, par l'intermédiaire de l'Institut guatémaltèque du tourisme (INGUAT), le Gouvernement du Guatemala avait lancé la marque nationale "Guatemala, Amazing and Unstoppable", qui comporte trois dimensions : premièrement, le tourisme; deuxièmement, les exportations; et troisièmement, l'attraction des investissements. Le Guatemala était un pays entrepreneurial et hautement compétitif, avec des personnes créatives qui travaillent dur et avaient de grands rêves. En outre, le registre de la propriété intellectuelle avait mené des activités et des projets en faveur des PME, des industries de la création et de la mise en place d'un programme de formation sur diverses questions de pointe dans ce domaine. L'objectif était de promouvoir l'innovation et, partant, la recherche scientifique et technologique, afin de créer de nouveaux modèles d'entreprise et d'esprit d'entreprise. Enfin, la délégation a souhaité remercier l'OMPI, la Division pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Secteur du droit d'auteur et des industries de la création pour l'appui et l'assistance efficaces qu'ils avaient apportés au renforcement des capacités techniques, à l'élaboration de projets et à la formation continue de l'office national.

68. La délégation de la Hongrie a déclaré que l'économie mondiale était confrontée à des défis sans précédent, avec deux changements majeurs causés par la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine. Dans le même temps, le développement technologique rapide avait un impact sur la vie quotidienne dans le monde entier. La restructuration de l'économie mondiale avait montré un plus grand équilibre, avec des capacités de développement technologique plus équilibrées et une forte concurrence entre l'Est et l'Ouest. La politisation de l'arène économique internationale revenait cependant à diviser le monde en blocs géopolitiques. Cette division constituait une menace pour l'économie mondiale et empêchait de relever les défis mondiaux. Le Gouvernement hongrois plaidait donc en faveur de la connectivité et du partage rationnel du travail dans un esprit de coopération entre l'Est et l'Ouest, sans division géopolitique, dans l'intérêt de tous les peuples. La Hongrie était un bon exemple, car elle servait de point de rencontre pour les investissements de l'Est et de l'Ouest dans l'industrie automobile électrique. Le peuple hongrois avait beaucoup bénéficié du fait que la Hongrie soit devenue la plaque tournante européenne d'une nouvelle industrie innovante et de haute technologie. Selon l'OMPI, la Hongrie se classait actuellement au cinquième rang mondial pour la production de haute technologie et au dixième rang pour la fourniture d'experts en haute technologie, bien qu'elle figure à peine parmi les 100 premiers pays en termes de taille de la population. Le nombre d'étudiants s'inscrivant dans les facultés d'ingénierie, de sciences et de

technologies de l'information et de la communication avait augmenté de 34% au cours de l'année écoulée, tandis que le nombre d'ingénieurs en recherche-développement occupant un emploi en Hongrie avait doublé. Le nombre de PME déclarant innover en matière de produits avait augmenté de 73%. La coopération est-ouest ne devait donc pas être considérée comme un risque, mais plutôt comme une opportunité susceptible de générer des avantages significatifs pour tous.

69. La délégation de l'Islande a déclaré qu'il était important pour les États membres non seulement d'avoir accès à l'information, aux ressources techniques et aux principes directeurs, mais également de pouvoir dialoguer avec les experts de l'Organisation en cas de besoin. L'Islande prenait note des modifications apportées aux règlements régissant les systèmes du PCT et de Madrid et soutenait fermement l'assistance fournie au système novateur de l'Ukraine. La délégation s'est également félicitée de la récente enquête mondiale sur la perception de la propriété intellectuelle, dont les résultats seraient disponibles en septembre 2023. Le fait que l'OMPI continue de mettre l'accent sur la contribution des femmes à l'économie mondiale en tant qu'innovatrices et directrices d'entreprise avait été accueilli favorablement. Pour marquer la Journée mondiale de la propriété intellectuelle en avril 2023, l'Islande avait organisé une conférence au cours de laquelle des innovatrices de premier plan et des représentantes du secteur de la propriété intellectuelle avaient présenté des exposés sur les droits de propriété intellectuelle. En 2023, deux innovatrices islandaises avaient été nommées pour le Prix de l'inventeur européen de l'Office européen des brevets (OEB). L'année précédente, le Gouvernement islandais avait pris plusieurs initiatives en matière d'innovation et de propriété intellectuelle, notamment la visite d'une délégation islandaise à Singapour pour s'inspirer de la réussite de ce pays en matière de liens entre la propriété intellectuelle et la communauté de l'innovation. La décision prise en 2023 par la Grande chambre de recours de l'EUIPO, selon laquelle le nom de pays "Islande" était descriptif et ne pouvait donc pas être enregistré en tant que marque, a marqué un tournant dans les efforts visant à renforcer la protection contre l'enregistrement de noms de pays en tant que marques. Les noms de pays devaient bénéficier d'une protection similaire à celle prévue pour les emblèmes et drapeaux d'État en vertu de l'article 6ter de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle.

70. La délégation de l'Inde a déclaré que l'OMPI avait un rôle essentiel à jouer dans l'élaboration, à l'échelle mondiale, d'un système de droits de propriété intellectuelle qui favorise l'innovation et le développement durable et inclusif, et elle s'est félicitée de l'accent mis par l'Organisation sur les jeunes et les directrices d'entreprise, ainsi que sur les PME. La cartographie des droits de propriété intellectuelle et l'écosystème de l'innovation en Inde avaient connu des changements significatifs au cours de la dernière décennie. L'Inde avait adhéré à divers instruments de l'OMPI et le nombre de brevets déposés au niveau national avait augmenté, le nombre de brevets délivrés ayant presque été multiplié par cinq. Concernant l'innovation, l'Inde abritait plus de 100 entreprises "licornes" et était devenue le troisième plus grand écosystème de jeunes entreprises de haute technologie au monde, avec près de 100 000 jeunes entreprises. L'Inde avait progressé dans la mise en œuvre des ODD et aidé les pays du Sud à atteindre les ODD grâce à des partenariats de développement. Elle s'était engagée à collaborer avec l'OMPI pour renforcer les capacités des États membres et espérait que de nouveaux bureaux extérieurs pourraient être ouverts dès que possible. L'évaluation des offices extérieurs existants devait être séparée de l'ouverture de nouveaux offices, les deux tâches relevant de la responsabilité du Secrétariat de l'OMPI.

71. La délégation de l'Indonésie, parlant au nom de son pays, a déclaré qu'il était essentiel de maintenir des cadres de protection de la propriété intellectuelle solides qui permettaient de récompenser les créateurs et les innovateurs tout en garantissant la libre circulation des connaissances au profit de la société. L'Indonésie, qui présidera l'ASEAN en 2023, soulignait le rôle essentiel de la région asiatique dans la reprise et la croissance économiques régionales et mondiales. La promotion des droits de propriété intellectuelle dans la région pourrait créer

un environnement propice à l'innovation et à la création, favorisant ainsi cette croissance. L'Indonésie avait déposé l'instrument d'adhésion à l'Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques; cette adhésion permettrait au système national des marques de répondre aux normes internationales. En décembre 2022, l'Indonésie avait adopté une réglementation relative à la propriété intellectuelle qui reconnaissait et protégeait les droits des peuples autochtones et des communautés locales, en particulier dans le contexte des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. L'objectif était d'établir une base juridique pour la protection des droits et des intérêts de ces groupes, ce qui serait important pour préserver et promouvoir le patrimoine culturel de l'Indonésie, tout en encourageant l'innovation et en protégeant les savoirs traditionnels. La coopération internationale et les partenariats dans le domaine de la propriété intellectuelle permettraient de façonner un paysage qui nourrirait la créativité, embrasserait la diversité et favoriserait la croissance économique pour l'amélioration de la société. À cette fin, l'Indonésie signerait un accord de coopération avec l'OMPI en vue de créer un centre national de formation à la propriété intellectuelle qui proposerait divers programmes de formation et d'éducation. Enfin, il était de la responsabilité collective de tous les États membres de l'OMPI de contribuer positivement aux deux conférences diplomatiques qui se tiendront en 2024 et de s'efforcer d'obtenir des résultats fructueux.

72. La délégation de l'Iran (République islamique d') a déclaré que les droits de propriété intellectuelle étaient inscrits dans la législation nationale depuis 1925. Le pays attachait une grande importance aux actifs de propriété intellectuelle et à leur impact sur le développement. La propriété intellectuelle jouait un rôle essentiel dans la promotion de l'innovation et de la technologie qui étaient indispensables au développement durable. L'OMPI devait contribuer à renforcer la capacité des pays en développement à atteindre leurs objectifs de développement grâce à l'assistance technique et à la mise en œuvre de politiques et de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle et d'innovation. Le Plan d'action de l'OMPI pour le développement devait être intégré dans toutes les activités de l'Organisation, compte tenu des priorités des pays en matière de développement. La délégation de la République islamique d'Iran s'est félicitée de l'organisation des conférences diplomatiques en vue de la conclusion et de l'adoption d'un traité relatif au droit des dessins et modèles et pour la conclusion d'un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques, et a exprimé l'espoir que l'OMPI serait à un moment donné en mesure de tenir une conférence diplomatique sur un instrument contraignant pour la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles.

73. La délégation de l'Iraq a souligné l'importance de la propriété intellectuelle en tant qu'outil de développement à multiples facettes. L'Iraq avait déployé des efforts considérables pour compléter son cadre législatif en matière de protection et de promotion des droits de propriété intellectuelle en créant un centre national des droits de propriété intellectuelle et en renforçant les capacités du personnel de l'Office des brevets de l'Iraq, en particulier depuis l'adhésion du pays au PCT le 30 avril 2022. L'Iraq restait attaché à une coopération constructive et à une participation active à toutes les manifestations organisées par l'Organisation.

74. La délégation d'Israël a déclaré qu'elle s'alignait sur la déclaration faite par la délégation de la Suisse au nom du groupe B. La propriété intellectuelle était essentielle pour promouvoir l'innovation et l'esprit d'entreprise, qui étaient les principaux moteurs de l'économie. Israël se félicitait des efforts déployés par l'OMPI pour soutenir un écosystème mondial de la propriété intellectuelle équilibré et fonctionnant bien au profit de tous, de son initiative sur la propriété intellectuelle et l'égalité des sexes et du Dialogue de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe. L'Office des brevets d'Israël investissait des ressources considérables pour rendre l'information et ses services accessibles en ligne, réduire la charge réglementaire et accroître la satisfaction des utilisateurs. Le nombre de demandes d'enregistrement de titres de

propriété intellectuelle déposées en Israël, en particulier de brevets et de marques, avait considérablement augmenté ces dernières années, ce qui soulignait l'importance des droits de propriété intellectuelle pour les entreprises du pays. Le nombre de demandes de brevet déposées avait augmenté de 10% en 2022 par rapport à l'année précédente. La promotion des technologies fondées sur l'intelligence artificielle était une priorité pour Israël, qui suivait l'évolution de la situation juridique à l'étranger concernant la création et les inventions réalisées par l'intelligence artificielle. Les initiatives de l'OMPI visant à faciliter l'accès des PME au système de propriété intellectuelle étaient louables.

75. La délégation de l'Italie a déclaré qu'elle s'associait aux déclarations faites par les délégations de l'Espagne au nom de l'Union européenne et de ses États membres et de la Suisse au nom du groupe B, et qu'elle restait solidaire de l'Ukraine. L'innovation et la protection de la propriété intellectuelle étaient des leviers essentiels pour stimuler la croissance économique, développer les connaissances et promouvoir les produits et services italiens. C'était pourquoi l'Italie restait déterminée à faciliter l'accès aux droits de propriété intellectuelle aux niveaux national, régional et international, en particulier pour les jeunes entreprises et les PME. Elle s'était également efforcée de soutenir les centres de recherche et les universités et de promouvoir les partenariats public-privé. Reconnaissant que la propriété intellectuelle – en tant qu'outil efficace pour protéger les technologies critiques et stratégiques, y compris les technologies propres et vertes – concordait avec l'ODD 9 relatif à l'industrie, à l'innovation et aux infrastructures, l'Italie exhortait les États membres à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. En tant que membres de la communauté mondiale de la propriété intellectuelle, tous les États membres devaient prendre des mesures au profit de l'écosystème entrepreneurial, en gardant à l'esprit le lien étroit entre les droits de propriété intellectuelle et l'investissement dans la recherche et l'innovation, le transfert de technologie et le commerce. Un écosystème de la propriété intellectuelle plus inclusif et plus efficace profiterait aux entreprises et aux communautés du monde entier. L'Italie n'avait donc pas ménagé ses efforts pour promouvoir la propriété intellectuelle sur le marché mondial et protéger les actifs incorporels en ligne et hors ligne. L'Italie appuyait les objectifs de l'Organisation, son programme de travail sur l'établissement de normes en cours et son portefeuille croissant d'initiatives d'appui aux entreprises. Elle avait pris note avec satisfaction des progrès récemment accomplis dans le cadre du système de Lisbonne, en particulier dans le domaine des représentations géographiques, et espérait que le fonctionnement du Service d'enregistrement de Lisbonne continuerait de s'améliorer conformément aux attentes des États membres. Pour maximiser le potentiel des indications géographiques – qui favorisaient l'émancipation économique et encourageaient les petits producteurs locaux, en particulier dans les zones rurales – le Service d'enregistrement de Lisbonne devait disposer des ressources financières et humaines nécessaires pour répondre aux besoins de ses membres, dont le nombre ne cessait de croître. Enfin, l'Italie attendait avec impatience les développements futurs dans le domaine du droit d'auteur.

76. La délégation de la Jamaïque s'est associée à la déclaration faite par la délégation du Venezuela (République bolivarienne du) au nom du GRULAC et a exprimé sa gratitude à l'OMPI pour le soutien qu'elle apporte aux travaux de l'Office jamaïcain de la propriété intellectuelle (JIPO), par le biais de divers programmes de formation sur le Protocole de Madrid, le PCT et le système de La Haye. Ces sessions de formation avaient renouvelé l'intérêt local pour la propriété intellectuelle et permis à la Jamaïque d'être reconnue comme un pays où la protection de la propriété intellectuelle était appréciée et recherchée. La participation de représentants de l'OMPI à des séminaires en ligne sur le droit d'auteur et les droits connexes de la Jamaïque avait été d'une grande utilité pour les participants. Le Gouvernement de la Jamaïque continuerait de participer aux travaux normatifs de l'OMPI par l'intermédiaire des différents comités et organes, en particulier l'IGC. Les travaux du SCT de l'OMPI étaient particulièrement pertinents pour la Jamaïque; le gouvernement continuerait de collaborer de manière constructive avec le comité permanent concernant sa proposition relative à la protection des noms de pays et des noms géographiques d'importance nationale. Enfin, la

délégation appréciait le soutien apporté par l'OMPI à l'élaboration d'une nouvelle législation et à l'automatisation complète du JIPO.

77. La délégation du Japon a déclaré qu'elle s'alignait sur la déclaration faite par la délégation de la Suisse au nom du groupe B et a réaffirmé son soutien au peuple ukrainien. Il était essentiel de renforcer l'utilisation des bureaux régionaux pour poursuivre le développement de l'écosystème de la propriété intellectuelle. En collaboration avec le Bureau de l'OMPI au Japon, le pays pourrait contribuer à améliorer les services de l'OMPI en recueillant des informations sur les déposants internationaux au Japon. La délégation s'est félicitée de l'expansion du soutien de l'OMPI en faveur, notamment, des jeunes, de la diversité et de l'inclusion, des PME, des jeunes pousses et des universités. Le Japon comptait le plus grand nombre de partenaires de l'OMPI dans le cadre de WIPO GREEN dans le monde, et l'Office des brevets du Japon (JPO) travaillait avec l'OMPI et d'autres parties prenantes mondiales pour élargir ce réseau, tout en soutenant les efforts de l'OMPI au moyen de contributions volontaires. En outre, le JPO avait pris des mesures pour permettre aux offices de propriété intellectuelle et aux utilisateurs d'analyser les tendances technologiques en matière de transformation verte et avait publié un rapport d'enquête qui donnait une vue d'ensemble des tendances en matière de demandes de brevet dans ce domaine au niveau mondial. Enfin, lors de l'exposition mondiale qui se tiendrait à Osaka (Japon) en 2025, l'importance de la propriété intellectuelle et les idées visant à promouvoir l'utilisation de la propriété intellectuelle pour atteindre les objectifs de développement durable seraient mises en évidence.

78. La délégation de la Jordanie a déclaré qu'elle se félicitait des efforts déployés par l'Organisation pour soutenir la propriété intellectuelle en alignant ses travaux sur les besoins et les priorités des États membres grâce à la création de programmes ayant des résultats concrets. Les différents rapports établis par le Secrétariat de l'OMPI constituaient un mécanisme important de suivi et d'évaluation des activités de l'Organisation. Son assistance technique, quant à elle, avait eu un impact direct sur la promotion de l'innovation et de la créativité dans les communautés locales, en particulier parmi les jeunes, les femmes et les PME. L'un des points forts de la coopération entre la Jordanie et l'OMPI a été leur projet commun sur la propriété intellectuelle et l'esprit d'entreprise chez les femmes de la région de Pétra. Ce projet, le premier de ce type dans la région arabe, avait bénéficié des conseils directs du Directeur général et du vice-directeur général chargé du Secteur du développement régional et national. Il avait permis de consolider le cadre de coopération pour l'échange d'informations et de données d'expérience sur la protection des droits de propriété industrielle avec les principaux organismes compétents et les institutions internationales, en vue de mettre en place un système d'appui pour faciliter l'enregistrement, la gestion et la commercialisation des droits de propriété industrielle pour la marque collective "Rose Hands", qui avait été créée pour la région de Pétra. La délégation s'est félicitée de la poursuite de la coopération à cet égard. Des camps d'été pour les jeunes avaient été organisés pour 2022 et 2023 sur la créativité, l'innovation et la propriété intellectuelle. Un dialogue constructif visant à favoriser la volonté politique et le consensus serait nécessaire pour obtenir un résultat positif lors des prochaines conférences diplomatiques.

79. La délégation du Kazakhstan était reconnaissante à l'OMPI d'avoir pris des mesures progressives et efficaces pour protéger les titulaires de droits de propriété intellectuelle et les indemniser équitablement pour l'utilisation de leurs créations. Le Kazakhstan prenait des mesures pour améliorer la législation, numériser les services, développer la formation professionnelle et renforcer la coopération internationale dans le domaine de la propriété intellectuelle. Il avait également simplifié les procédures afin d'améliorer l'accès aux services d'enregistrement et de protection de la propriété intellectuelle. Une feuille de route récemment adoptée pour le développement de la propriété intellectuelle au cours des trois prochaines années contenait des mesures spécifiques visant à renforcer la coordination entre les autorités publiques, à lutter contre le piratage et à améliorer les services de conseil juridique en matière de propriété intellectuelle. En coopération avec l'OMPI, le Kazakhstan ouvrait la voie à la

création de CATI. Il avait accueilli pour la première fois un cours d'été de l'OMPI en juillet 2022 et espérait pouvoir le faire à nouveau en septembre 2023. Des discussions étaient en cours concernant l'adhésion du Kazakhstan à l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels et au Traité de Marrakech. Enfin, la délégation du Kazakhstan a pris note avec satisfaction des progrès accomplis par les différents comités de l'OMPI au cours de l'année écoulée.

80. La délégation du Kenya a déclaré qu'elle s'associait à la déclaration faite par la délégation du Ghana au nom du groupe des pays africains. La propriété intellectuelle pouvait être un puissant catalyseur de croissance et le Kenya se félicitait de l'appui continu fourni par l'OMPI aux fonctionnaires et aux praticiens de la propriété intellectuelle du pays. L'OMPI aidait le Kenya à moderniser son infrastructure de propriété intellectuelle, en particulier le système IPAS, pour lequel des modules de dépôt en ligne pour les brevets et les marques étaient en cours d'installation. La propriété intellectuelle jouerait un rôle essentiel dans la réalisation de l'ambition du gouvernement d'accroître la contribution de son secteur manufacturier de 7% à 20%. La délégation se félicitait des progrès accomplis dans la préparation de la conférence diplomatique pour la conclusion d'un instrument juridique international relatif à la propriété intellectuelle, aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels qui y sont associés et a félicité l'OMPI et l'Algérie d'avoir accueilli la réunion régionale sur cette question à Alger en juin 2023. Cette réunion avait permis aux États membres africains de débattre des questions de fond relatives au projet d'instrument. Le Kenya accueillera, en partenariat avec le Secrétariat du Commonwealth, la troisième édition de la Semaine de l'innovation du Kenya, qui réunira les innovateurs, les chefs d'entreprise, les décideurs et les experts en propriété intellectuelle, du 27 novembre au 1^{er} décembre 2023.

81. La délégation de la Lettonie a déclaré qu'elle s'associait aux déclarations faites par la délégation de l'Espagne au nom de l'Union européenne et de ses États membres et par la délégation de la Pologne au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. La délégation partageait la vision de l'OMPI d'une approche stratégique et pratique pour appuyer le développement et la diffusion des nouvelles technologies, inventions et expressions artistiques, la mise en place d'un système de propriété intellectuelle équilibré et ouvert, tenant compte des besoins et des intérêts de tous les États membres, et la réduction de l'écart mondial en matière de connaissances en matière de propriété intellectuelle en facilitant le partage d'informations relatives à la propriété intellectuelle, de pratiques recommandées et d'initiatives de renforcement des capacités. La Lettonie était reconnaissante de l'appui apporté par l'OMPI à la structure d'appui à l'innovation et à la technologie dans les États baltes; le réseau des Offices de transfert de technologie de la Baltique jouait un rôle central dans le développement et l'innovation des processus de transfert de technologie, tels que les parcs scientifiques et technologiques et les centres d'innovation. Le pays attendait avec intérêt de poursuivre les travaux avec l'OMPI sur les nouvelles initiatives dans le domaine de la propriété intellectuelle. Enfin, la Lettonie a condamné l'agression non provoquée et injustifiée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, qui avait des effets catastrophiques et durables sur le secteur de l'innovation et de la créativité et sur l'écosystème de l'Ukraine.

82. La délégation du Lesotho, souscrivant à la déclaration faite par la délégation du Ghana au nom du groupe des pays africains, s'est félicitée de l'assistance fournie par l'OMPI pour faciliter les réunions régionales avant la conférence diplomatique en vue de la conclusion d'un instrument international relatif à la propriété intellectuelle, aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels qui y sont associés. Elle attendait avec intérêt la finalisation d'un texte. L'OMPI avait aidé le Lesotho à développer son capital humain et son infrastructure, à lancer le système IPAS 4.0, à élaborer une politique et une stratégie nationales en matière de propriété intellectuelle qui déboucheraient sur des politiques institutionnelles en matière de propriété intellectuelle et à mener à bien un projet pour recueillir et valider les données relatives aux dossiers de marques. Le Lesotho a demandé une assistance supplémentaire dans les domaines suivants : examiner son cadre législatif en matière de propriété intellectuelle afin de

tenir compte des évolutions technologiques et des obligations découlant des traités; aider la communauté de la vannerie, principalement composée de femmes, à tirer parti de sa propriété intellectuelle, à améliorer ses activités commerciales et ses marchés d'accès; axer les efforts sur les rapports de recherche en matière de brevets, les plans d'action, les transferts de connaissances, la commercialisation et l'accès aux marchés grâce au projet sur les technologies appropriées pour renforcer les capacités du centre d'innovation de l'Université nationale du Lesotho; mettre en œuvre le projet relatif à la propriété intellectuelle pour les PME afin d'aider les entrepreneurs à tirer parti de la propriété intellectuelle et ajouter de la valeur à leurs produits et services; et renforcer la capacité des organisations de gestion collective. La délégation attendait avec intérêt de mener des activités de sensibilisation à côté de l'OMPI pour autonomiser les universités, les instituts de recherche, les jeunes et les communautés. L'assistance de l'OMPI pour moderniser le système national de propriété intellectuelle et rendre la propriété intellectuelle plus accessible était appréciée.

83. La délégation du Libéria a déclaré qu'elle s'associait à la déclaration faite par la délégation du Ghana au nom du groupe des pays africains. Avec l'appui de l'OMPI, le Libéria avait mis en œuvre le système IPAS et mis en place des CATI dans cinq établissements d'enseignement supérieur. En outre, deux projets financés par l'OMPI étaient en cours dans le pays et l'organisation de gestion collective du Libéria était pleinement opérationnelle. Le Libéria aurait besoin d'un appui supplémentaire pour son nouveau plan de développement de la propriété intellectuelle. À la suite de la pandémie de COVID-19, l'Afrique a besoin d'une assistance pour assurer le redressement économique. L'absence d'infrastructure en Afrique constituait un obstacle à la réalisation de son plein potentiel d'innovation et de créativité. La vision du plan de développement de la propriété intellectuelle du Libéria était de mettre en place une économie fondée sur la propriété intellectuelle, fondée sur les connaissances et garantissant un développement socioéconomique durable. Le Libéria souhaiterait recevoir une assistance pour faire cette transition. Les PME ont besoin d'une assistance technique et du renforcement des capacités dans les domaines de la rédaction des demandes de brevet, de la gestion des marques et de l'emballage. Le pays était en train de ratifier le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes, le Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles, le Protocole d'Arusha pour la protection des nouvelles variétés végétales et le Protocole de Kampala sur l'enregistrement volontaire du droit d'auteur et des droits connexes. Au cours des deux dernières années, un représentant du Libéria avait présidé les conseils administratifs et ministériels de l'ARIPO, au cours desquels l'Organisation avait adopté le Protocole de Kampala en août 2021. Le cadre juridique global de la propriété intellectuelle au Libéria garantissait la pleine protection des marques, des dessins et modèles, des indications géographiques, des brevets, du droit d'auteur et des œuvres connexes. Un soutien supplémentaire était nécessaire pour renforcer les efforts de gestion collective et réaliser une étude sur l'incidence économique de la créativité pour calculer le potentiel et la valeur de l'industrie créative du pays.

84. La délégation de la Libye a déclaré que les circonstances dans ce pays l'empêchaient de participer à de nombreux événements et activités de l'OMPI et a remercié l'OMPI pour son travail considérable dans le domaine de la propriété intellectuelle. L'Autorité libyenne pour la recherche scientifique, par l'intermédiaire de son département de la propriété intellectuelle, entretenait des relations avec les inventeurs, les créateurs et les innovateurs et les aidait à enregistrer leurs brevets, leurs œuvres littéraires et artistiques et leurs marques. L'Autorité avait lancé un certain nombre de prix pour favoriser le travail d'avant-garde, l'innovation et l'excellence scientifique, attribués à des praticiens en suspens dans différentes catégories. Le Département de la propriété intellectuelle continuait de travailler avec l'Office de la propriété industrielle du Ministère de l'industrie, qui était chargé de l'enregistrement des brevets nationaux, et avait proposé de travailler sur un programme de dépôt international des demandes par les inventeurs. Des procédures de fond et des procédures techniques avaient été engagées à cet égard. La Libye était reconnaissante de l'assistance fournie par l'OMPI à l'Office sous la forme d'un atelier de formation sur les demandes internationales. Le

Département de la propriété intellectuelle était également en train de mettre à jour les lois de propriété intellectuelle dépassées. La délégation attendait avec intérêt de recevoir une assistance spéciale de l'OMPI, après une période au cours de laquelle il y avait eu peu de communications, en vue de créer un mécanisme d'appui aux créateurs et inventeurs libyens, conformément aux lois et règlements internationaux.

85. La délégation de la Lituanie a déclaré qu'elle s'associait aux déclarations faites par la délégation de l'Espagne au nom de l'Union européenne et de ses États membres et par la délégation de la Pologne au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Elle s'est félicitée du rapport de l'OMPI sur l'impact que la guerre d'agression menée par la Fédération de Russie sur l'Ukraine avait sur le secteur ukrainien de l'innovation et de la créativité et sur l'écosystème. Elle s'est félicitée de l'appui continu de l'OMPI pour atténuer les effets néfastes de la guerre et remédier aux incidences immédiates, à moyen et à long terme, et attendait avec intérêt la poursuite des rapports annuels sur cette question. La délégation a condamné dans les termes les plus énergiques l'agression militaire injustifiée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine qui a largement violé le droit international et a servi à légitimer les violations de la propriété intellectuelle au niveau national. La délégation avait de sérieuses préoccupations quant à la poursuite de la jouissance des avantages de l'OMPI par la Fédération de Russie, comme la répartition du financement de l'OMPI pour le bureau extérieur de ce pays. La promotion de l'innovation et la protection de la propriété intellectuelle avaient toujours été une priorité pour le Gouvernement lituanien. Elle avait précédemment adopté le programme de développement de la propriété intellectuelle, qui visait à stimuler l'utilisation de la propriété intellectuelle, à prévenir les atteintes à la propriété intellectuelle et à sensibiliser le public. La Lituanie avait collaboré étroitement avec l'OMPI pour élaborer des projets dédiés aux PME, aux jeunes, aux femmes et aux synergies entre les entreprises et la science. Cette coopération internationale et régionale avait abouti au lancement en 2022 du réseau des Bureaux de transfert de technologie des États baltes. Elle a exprimé sa reconnaissance à la direction de l'OMPI et à la Division pour les pays en transition et les pays développés pour leur collaboration.

86. La délégation de Madagascar a déclaré qu'elle s'associait pleinement aux déclarations faites par la délégation du Ghana au nom du groupe des pays africains et du groupe des PMA. Madagascar saluait les changements intervenus au sein de l'Organisation et dans ses relations avec les États membres, notamment du fait de l'impact et des retombées de la pandémie de COVID-19 et de la nouvelle réorganisation de l'OMPI et, mettant l'accent sur les efforts déployés par l'Organisation pour favoriser la collaboration avec les offices de propriété industrielle de ses États membres dans l'administration de la propriété industrielle et le renforcement du rôle de la propriété intellectuelle dans le développement économique de chaque pays, elle a exprimé sa reconnaissance à cet égard et a vivement encouragé toute démarche dans ce sens. La délégation a donc renouvelé sa volonté d'assurer l'interface entre l'OMPI et les parties prenantes dans la valorisation de la Baie rose du Bongolava, de nombreux efforts ayant été déployés pour la mise en place d'une infrastructure juridique aux fins de la protection des indications géographiques à Madagascar. Son pays portait un intérêt majeur à la mise en œuvre effective et au renforcement de la protection des droits de propriété intellectuelle. La délégation a exprimé sa volonté de contribuer pleinement aux discussions et échanges pour la conclusion du DLT et du cadre réglementaire sur les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore. Selon les statistiques, une hausse de 14% par rapport à l'année précédente avait été constatée en ce qui concernait les demandes de brevet d'invention, la majorité de ces demandes provenant de résidents. Une augmentation de plus de 15% par rapport à l'année 2021 était également signalée pour la délivrance de brevets d'invention. Les demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels reçues en 2022 avaient quadruplé par rapport à l'année 2021.

87. La délégation du Malawi a déclaré qu'elle s'associait à la déclaration faite par la délégation du Ghana au nom du groupe des pays africains. Un système de propriété

intellectuelle bien équilibré était essentiel pour le pays remplissant ses aspirations dans le cadre de la Vision 2063 du Malawi, la feuille de route pour le transformer d'un pays parmi les moins avancés en une économie à revenu intermédiaire. La réalisation de cette vision reposait sur la capacité de mettre la propriété intellectuelle au service de l'innovation, ce qui stimulerait la prospérité. Il était impératif de faire mieux connaître la propriété intellectuelle à cet égard. L'expérience avait montré que la simple existence d'une législation sur la propriété intellectuelle était insuffisante pour fournir des avantages économiques. Le système de propriété intellectuelle doit également être aligné sur la structure économique, les plans et les aspirations des pays. L'accent mis par l'Organisation sur les interventions marquantes dans le soutien qu'elle fournissait au Malawi et à d'autres pays était donc particulièrement bienvenu. La conférence nationale de haut niveau sur la propriété intellectuelle, l'innovation et la mise à jour de la Vision 2063 du Malawi, qui s'était tenue en mars 2023 avec le soutien de l'OMPI, avait suscité un intérêt considérable pour la propriété intellectuelle et la demande d'appui de la part de diverses parties prenantes. L'approche inclusive adoptée par l'OMPI dans la fourniture d'une assistance technique au Malawi, y compris en ce qui concerne un projet relatif à la technologie appropriée et l'élaboration de sa stratégie de savoirs traditionnels lancée prochainement, était la bienvenue et devrait être appliquée aux travaux normatifs de l'Organisation.

88. La délégation de la Malaisie a déclaré qu'elle s'associait aux déclarations faites par la délégation de la République démocratique populaire lao au nom de l'ASEAN et par la délégation de l'Indonésie au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Elle s'est félicitée de la poursuite de la forte performance financière de l'OMPI. Le Gouvernement de la Malaisie avait mis en œuvre des modifications des lois sur les brevets, les marques et le droit d'auteur et une nouvelle loi sur les indications géographiques. Elle a également amélioré son système de prestation de services de propriété intellectuelle et dispensé une formation aux examinateurs de brevets et de marques conformément aux nouvelles lois et règlements. La Malaisie était reconnaissante de l'assistance et de l'expertise fournies par l'OMPI et d'autres offices de propriété intellectuelle, notamment en matière de renforcement des capacités. À la suite de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle 2022, la Malaisie s'était employée à promouvoir l'utilisation de la propriété intellectuelle parmi les femmes chefs d'entreprise dans tout le pays en les aidant à protéger la propriété intellectuelle et en soulignant l'importance de la propriété intellectuelle pour la croissance des entreprises. Deux programmes avaient été achevés en mai 2023, avec l'appui administratif de l'OMPI, et d'autres programmes étaient prévus. Au cours de l'année écoulée, la Malaisie avait participé au projet du Plan d'action pour le développement sur la propriété intellectuelle et le tourisme gastronomique et avait présenté les aliments malaisiens traditionnels durant l'atelier international en marge de la réunion du CDIP en octobre 2022. Le projet avait bénéficié aux parties prenantes en faisant mieux connaître le rôle de la propriété intellectuelle dans le tourisme gastronomique et en les aidant à identifier les instruments de propriété intellectuelle pour la promotion des traditions culinaires dans leurs chaînes de valeur. La délégation s'est dite reconnaissante du fait que la deuxième phase du projet ait été incluse dans le prochain programme et budget biennal de l'OMPI et attendait avec intérêt de travailler avec le Secteur des marques et des dessins et modèles, ainsi qu'avec le Cameroun, le Maroc et le Pérou.

89. La délégation du Mali a souscrit à la déclaration faite par le Ghana au nom du groupe des pays africains. Elle s'est félicitée de l'appui constant et multiforme de l'OMPI notamment à travers l'assistance continue au renforcement des capacités techniques des acteurs au niveau national, l'appui à l'évaluation et l'actualisation en cours de sa stratégie nationale de développement de la propriété intellectuelle ainsi que la mise en place en cours d'un programme de maîtrise à l'Université des sciences juridiques de Bamako. Il convenait également de souligner les initiatives propres au Gouvernement du Mali visant entre autres la multiplication des actions de sensibilisation et de formation à l'intention d'acteurs ciblés tels que les médias, les jeunes inventeurs et innovateurs, les jeunes entreprises et les entrepreneuses; l'organisation de manifestations économiques telles que la Semaine nationale des marques; la

mise en place d'une dynamique nationale de labellisation de produits du terroir à fort potentiel commercial et caractérisant l'identité du Mali, en l'occurrence le Bogolan, le sel gemme de Taoudéni, la mangue et le karité du Mali. Ces efforts conjugués ont permis au Mali de se hisser au premier rang des 17 États de l'espace OAPI lors de l'évaluation des performances en matière de promotion de la propriété industrielle des structures nationales de liaison lors de la dernière session du Conseil d'administration de l'organisation tenue en décembre 2022 à Douala au Cameroun. Le Mali plaçait la propriété intellectuelle parmi les leviers essentiels de son développement socioéconomique, raison pour laquelle il souhaitait que sa coopération avec l'OMPI s'appuie sur les objectifs prioritaires contenus dans sa future stratégie de manière à permettre que l'assistante technique de l'OMPI puisse avoir plus d'impact sur le terrain. À cet égard, l'accent pourrait être mis notamment sur la mise en place d'une plateforme nationale d'innovation en vue de transformer le potentiel de propriété intellectuelle existant en actifs tangibles et commercialisables. Il s'agirait en outre d'assister le Mali dans l'exploitation des résultats de l'étude réalisée sur le recensement des besoins des entreprises industrielles maliennes en matière de transfert de technologie.

90. La délégation de Maurice, souscrivant à la déclaration faite par la délégation du Ghana au nom du groupe des pays africains, a déclaré qu'elle appréciait l'assistance qu'elle avait reçue de l'OMPI dans le cadre de l'examen du cadre législatif du pays et de l'adoption de la loi sur la propriété industrielle. L'Assistant de veille artificielle de Maurice (Maia) a également été lancé récemment. Des experts de l'OMPI avaient fourni des conseils pour faciliter l'adhésion au PCT, au Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et à l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels. L'OMPI avait également aidé à élaborer le plan national de développement de la propriété intellectuelle, à moderniser les services offerts par l'Office de la propriété intellectuelle de Maurice et à renforcer les capacités. Les efforts en cours de l'OMPI pour aider les petits États insulaires en développement à tirer parti de la propriété intellectuelle étaient les bienvenus. Des programmes plus personnalisés étaient nécessaires, de même que des CATI spécialisés pour favoriser le renforcement des capacités, le transfert de technologie et la concession de licences dans ces États, afin de traiter des questions telles que les changements climatiques. Une approche pour remédier au manque de compétences dans ces États pourrait consister à former des équipes d'experts pour des régions ou des groupes de pays. L'initiative WIPO Green a créé des opportunités pour les femmes chefs d'entreprise et devrait se concentrer davantage sur les initiatives relatives au climat pour les petits États insulaires en développement. La délégation attendait avec intérêt les conférences diplomatiques sur un traité sur le droit des dessins et modèles et un instrument juridique international relatif à la propriété intellectuelle, aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels qui y sont associés.

91. La délégation du Mexique a dit apprécier la vision du Directeur général, Daren Tang, pour les travaux de l'Organisation sur la base du PSMT pour 2022-2026. Elle a noté avec satisfaction la mise en œuvre d'activités de coopération qui favorisaient l'innovation et la créativité fondées sur la propriété intellectuelle, avaient un impact positif sur la vie des gens et contribuaient au développement économique. Le Mexique s'est félicité de l'engagement pris par l'OMPI d'aligner ses activités sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que sa décision de faire des objectifs de développement durable le centre de coordination de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle 2024. Parallèlement au projet du CDIP visant à accroître le rôle des femmes dans l'innovation et l'entrepreneuriat, auquel le Mexique avait participé activement, l'Institut mexicain de la propriété industrielle avait créé un réseau de femmes inventrices et de propriété industrielle, le premier de ce type. Dans le cadre des services et mesures proposées par l'OMPI en réponse à la pandémie de COVID-19, l'OMPI a continué de définir des actions en faveur de l'indication géographique "Seda de Cajonos" dans l'État d'Oaxaca. Dans le domaine du droit d'auteur, l'Institut National du droit d'auteur (INDAUTOR) a renforcé sa collaboration avec le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI et a mis en place un système efficace de réunions en ligne de médiation et de

conciliation. La délégation a déclaré que le gouvernement prenait des mesures visant à promouvoir la propriété industrielle tout en faisant progresser la cause des peuples autochtones, comme le programme “Original”, qui fournissait une plateforme pour le travail créatif des communautés autochtones, afro-africaines et métisses. La délégation a dit partager l’engagement de l’OMPI afin de protéger les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles et était reconnaissante de pouvoir travailler main dans la main avec l’Organisation sur des questions d’importance nationale. Elle espérait poursuivre sa collaboration avec l’OMPI pour mettre en œuvre des projets qui répondaient à ses besoins. En effet, le Mexique et l’OMPI avaient une vision commune de la propriété intellectuelle en tant qu’instrument visant à promouvoir le développement et à garantir que personne ne soit laissé derrière.

92. La délégation de la Mongolie a déclaré qu’elle était reconnaissante au Directeur général de l’OMPI et au personnel pour leur soutien continu dans la mise en œuvre de projets d’une importance vitale pour les créateurs, inventeurs et autres parties prenantes de la propriété intellectuelle en Mongolie, y compris une initiative visant à actualiser le système d’information de l’Office mongol de la propriété intellectuelle afin de permettre la prestation de services de dépôt électronique. La Mongolie avait également amélioré son cadre juridique en matière de propriété intellectuelle afin de promouvoir la numérisation de la gestion des droits de propriété intellectuelle et la commercialisation de la propriété intellectuelle au profit de l’économie nationale. Elle était particulièrement reconnaissante à la Division pour l’Asie et le Pacifique de son excellent travail et de son assistance et attendait avec intérêt de recevoir les résultats du projet relatif aux indications géographiques. Enfin, reconnaissant le rôle essentiel de la propriété intellectuelle dans la diversification des exportations et l’amélioration de la compétitivité de la Mongolie et de ses entreprises, et malgré les restrictions budgétaires, le gouvernement prévoyait d’augmenter le nombre de fonctionnaires de son office de propriété intellectuelle.

93. La délégation du Monténégro a déclaré qu’elle appréciait les efforts déployés par l’OMPI pour protéger les droits de propriété intellectuelle face à l’évolution technologique et à de nombreux défis mondiaux. Le soutien apporté par l’OMPI était essentiel au moment où le Monténégro s’efforçait d’améliorer son système de propriété intellectuelle et d’assurer un niveau élevé de protection des droits de propriété intellectuelle. Le Ministère du développement économique et du tourisme (MEDT), qui est une autorité de premier plan en matière de propriété intellectuelle au Monténégro, élabore et met en œuvre des mesures visant à créer un système de propriété intellectuelle durable et efficace. Les modifications apportées aux lois existantes sur les marques et les brevets étaient entrées en vigueur en janvier 2023 et le pays avait également adhéré au Traité de Singapour sur le droit des marques (STLT). D’autres succès avaient été l’adhésion du Monténégro à la Convention sur le brevet européen et son adhésion à l’Organisation européenne des brevets en 2022. La stratégie de propriété intellectuelle du Monténégro pour la période 2023-2026, élaborée avec l’appui de l’OMPI, sera adoptée par le gouvernement en 2023. Au cours des 12 derniers mois, la coopération de l’OMPI avec le Monténégro avait impliqué la participation de membres du personnel du MEDT à des séminaires sur le Web, des séminaires et des réunions avec la Division pour les pays en transition et les pays développés et la Division du droit d’auteur. Un représentant du Monténégro a assisté à la quarante-septième session de l’IGC en juin 2023. Pour la Journée mondiale de la propriété intellectuelle 2023, le MEDT avait travaillé avec le Fonds d’innovation du Monténégro et la Chambre de Commerce du Monténégro pour organiser un séminaire mixte sur les femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle. Un représentant de l’OMPI avait participé à cette manifestation et un message du Directeur général de l’OMPI avait été diffusé. La collaboration de l’OMPI se poursuivrait dans le cadre de diverses activités conjointes, notamment en vue de promouvoir la nouvelle stratégie en matière de propriété intellectuelle du Monténégro. La délégation a exprimé sa reconnaissance au comité pour sa coopération et sa compréhension des besoins du système de protection et d’application des droits de propriété intellectuelle au Monténégro.

94. La délégation du Maroc a déclaré que l'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC) avait pris des initiatives pour stimuler la transformation numérique et soutenir l'économie nationale. En 2022, les indicateurs nationaux de propriété industrielle avaient enregistré des évolutions positives et le Maroc avait augmenté son classement dans l'Indice mondial de l'innovation. Les indicateurs avaient également révélé des tendances positives dans les demandes d'appellations d'origine marocaine. Le Maroc était presque en train de revenir à son niveau d'exécution antérieur à la pandémie. Deux lois avaient été adoptées pour renforcer la protection du droit d'auteur et des droits connexes dans le paysage numérique. La délégation restait déterminée à participer à la coopération Sud-Sud, en accordant la priorité au bien-être et en collaborant avec les États membres et les équipes de l'OMPI. La délégation a confirmé que le pays était désireux de partager ses compétences afin de promouvoir un système de propriété intellectuelle efficace et productif et restait attaché au multilatéralisme.

95. La délégation du Mozambique a déclaré qu'elle s'associait aux déclarations faites par les délégations du Ghana au nom du groupe des pays africains et de Cabo Verde au nom de la CPLP, et a salué la décision prise par l'OMPI de faire des femmes et de la propriété intellectuelle le thème de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle en 2023. L'OMPI avait fourni au Mozambique une assistance technique pour renforcer ses capacités institutionnelles et mettre en œuvre des projets relatifs à la modernisation et à l'automatisation du système d'enregistrement des droits de propriété industrielle et du système d'indications géographiques. Le Cabrito de Tete est désormais commercialisé avec une indication géographique. L'enregistrement d'autres produits, tels que le riz aromatique du Zambezia et du Mozambique, et la cartographie de l'industrie du café, à partir du café de Ibo, Chimanmani et Gorongosa, étaient en cours. La visite du Directeur général de l'OMPI au Mozambique en novembre 2022 avait permis d'examiner la situation en matière de propriété intellectuelle dans le pays et les projets futurs, notamment en ce qui concerne la stratégie et la politique de propriété intellectuelle, la formation en matière de propriété intellectuelle à l'intention des diplomates et des responsables du droit d'auteur, ainsi que des programmes de gestion pour les PME et les universités. Dans le cadre du programme gouvernemental quinquennal pour la période 2020-2024, les efforts seraient axés sur la révision en cours de la stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle et sur l'élaboration d'une politique de propriété intellectuelle au niveau local.

96. La délégation de la Namibie, souscrivant à la déclaration faite par la délégation du Ghana au nom du groupe des pays africains, a déclaré que les défis auxquels l'humanité était confrontée étaient l'occasion pour le système mondial de la propriété intellectuelle de contribuer à la création de solutions et à un développement durable et sans exclusive. La Namibie restait déterminée à renforcer un système national de propriété intellectuelle équilibré qui favorisait le développement. La délégation était reconnaissante de l'assistance que l'OMPI avait apportée par le biais de projets tels que "Les femmes et la propriété intellectuelle : accélérer le rythme de l'innovation et de la créativité", le renforcement des capacités, l'assistance technique et les programmes de partage des connaissances qui combleraient la fracture numérique et garantiraient un accès équitable au savoir et à la technologie. Il était important de protéger et de préserver les savoirs traditionnels, les ressources génétiques et les expressions culturelles traditionnelles. À cet égard, les États membres devraient intensifier leur collaboration en vue de conclure des cadres juridiques protégeant les droits et les intérêts des peuples autochtones et favorisant le respect de leur contribution inestimable au patrimoine culturel de l'humanité. La Namibie restait déterminée à promouvoir le développement durable et à atténuer les changements climatiques.

97. La délégation du Népal a déclaré qu'elle s'associait à la déclaration faite par la délégation de l'Indonésie au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Les progrès réalisés récemment dans le domaine de la propriété intellectuelle au niveau mondial ont été encourageants et les initiatives de l'OMPI axées sur les programmes visant à modifier les

conditions de vie et les moyens de subsistance grâce à la propriété intellectuelle ont été accueillies avec satisfaction. Le Plan d'action de Doha pour les pays les moins avancés (PMA) pour la décennie 2022-2031 avait des objectifs et des mesures spécifiques en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de créativité. À cet égard, le Népal s'est félicité du Programme de reclassement de l'OMPI pour les PMA et des réalisations de l'OMPI visant à contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action. La délégation a exprimé sa reconnaissance pour les séances d'information organisées par l'OMPI sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des résultats attendus. Le Népal appréciait grandement sa collaboration constante avec l'OMPI pour renforcer les capacités nationales en matière de technologie et d'innovation afin de renforcer la capacité de production et la compétitivité du pays, étant donné qu'il était prévu de sortir du statut de PMA en 2026. Le Népal avait demandé l'appui de l'OMPI pour mettre en place des centres d'appui à la technologie et à l'innovation. Enfin, elle s'est félicitée des préparatifs concernant les conférences diplomatiques pour la conclusion d'un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques et en vue de la conclusion et de l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles.

98. La délégation de la Nouvelle-Zélande a déclaré qu'elle appuyait le mandat de l'IGC et ses travaux, qui couvraient des questions qui revêtaient une grande importance pour les Maoris et la Nouvelle-Zélande dans son ensemble. La délégation attendait avec intérêt de trouver des solutions utiles et viables à la présente session des assemblées. La loi de 2022 sur les droits d'obtenteur est entrée en vigueur récemment et garantit que les Maoris prennent part à l'examen des obtentions végétales des espèces autochtones. Elle a également créé un comité maori des variétés végétales, qui aurait un mandat de prise de décisions, et s'est assuré que la portée de ses activités était large, ce qui témoignait de la volonté de la Nouvelle-Zélande de s'acquitter de ses obligations envers les Maoris. La Nouvelle-Zélande examinerait sa législation sur les indications géographiques afin d'étendre la protection et d'intégrer les exigences de l'Accord de libre-échange entre l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande. L'Office de la propriété intellectuelle de la Nouvelle-Zélande avait passé en revue ses capacités stratégiques et avait élaboré une stratégie pour faire en sorte que les entreprises et les consommateurs se développent, améliorent les services et tiennent à jour les parties prenantes au courant de l'évolution de la situation.

99. La délégation du Nicaragua a déclaré que l'examen de la propriété intellectuelle était une reconnaissance de l'importance des créateurs, des entrepreneurs, des producteurs et des innovateurs dans le renforcement de la culture, de l'éducation et de l'économie. Le Nicaragua était conscient de l'importance de la propriété intellectuelle pour tous les secteurs du pays. La propriété intellectuelle était donc un élément transversal des stratégies gouvernementales de propriété intellectuelle dans l'écosystème de l'innovation et de la propriété intellectuelle, qui bénéficiait aux micros, petites et moyennes entreprises (MPME), aux créateurs, aux artistes, aux entrepreneurs et à la société en général. L'OMPI apportait un appui essentiel aux efforts déployés aux niveaux national et régional pour atteindre les objectifs nationaux de développement, en particulier ceux liés à la créativité, à l'innovation et à la technologie. La délégation était reconnaissante de l'assistance constante que l'OMPI avait fournie au Nicaragua par l'intermédiaire de son office national de propriété intellectuelle. Elle a apprécié les efforts conjoints de l'OMPI et des États membres, qui avaient activement renforcé leurs capacités, collaboré avec les offices et coopéré de manière bilatérale. La délégation continuerait à travailler à la réalisation des objectifs l'OMPI. Elle attendait avec intérêt la poursuite des débats lors de la présente session des assemblées et espérait y apporter une contribution positive en vue de produire des accords concrets qui profiteraient à toutes les parties prenantes dans la créativité, l'innovation et l'écosystème de la propriété intellectuelle.

100. La délégation du Niger a appuyé la déclaration prononcée par la délégation du Ghana au nom du groupe des pays africains et a salué les efforts inlassables que ne cessait de fournir l'OMPI dans la mise en œuvre de ses priorités stratégiques, ainsi que les actions de promotion

et de développement du système de la propriété intellectuelle et l'exhortait à déployer davantage d'efforts pour le développement socioéconomique et culturel de ses États membres. La délégation a encouragé et soutenu le Directeur général de l'OMPI pour son leadership et la nouvelle dynamique de promotion des indicateurs géographiques prônés dès sa prise de service. C'est dans ce cadre que le Gouvernement du Niger s'engageait également à aller dans la même direction en obtenant auprès de l'OAPI l'enregistrement de quatre produits phares dont la cérémonie de remise des certificats d'enregistrement par le directeur général de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle a eu lieu le 4 avril 2023. Il s'agissait du Kilichi du Niger ou viande séchée et de l'oignon violet de Galmi à titre d'indications géographiques protégées, du fromage Tchoukou du Niger et de la peau de la chèvre rousse de Maradi en tant que marques collectives. En perspective le processus d'enregistrement du Kilichi du Niger dans l'espace de l'Union européenne avait été entamé avec l'appui du projet Afripi qui avait organisé à Sion, du 13 au 18 mai 2023, un voyage d'études de l'IGP viande séchée du Valais regroupant tous les acteurs impliqués. Quant à l'oignon violet de Galmi, un projet d'accompagnement de l'indication géographique était en cours de finalisation avec le financement du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), de l'OAPI et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), son démarrage étant prévu en septembre prochain. L'accompagnement de l'OMPI était donc sollicité pour l'opérationnalité complète de ces produits phares du Niger en plus de certaines activités du plan national de développement de la propriété intellectuelle et de la promotion de l'innovation élaboré par l'OMPI en 2019 dont la mise en œuvre restait timide.

101. La délégation du Nigéria a déclaré qu'elle s'associait à la déclaration faite par la délégation du Ghana au nom du groupe des pays africains. La nouvelle loi du pays sur le droit d'auteur, qui tenait compte des obligations découlant des traités ratifiés par le Nigéria en 2017, était entrée en vigueur en mars 2023. La loi prévoyait des peines plus lourdes pour les atteintes au droit d'auteur. En coopération avec le Service d'enregistrement des marques, des brevets et des dessins et modèles du Nigéria, l'OMPI avait mené des activités de renforcement des capacités visant à renforcer le régime de propriété intellectuelle du pays, à promouvoir le partage des connaissances et à établir des réseaux entre les praticiens au niveau national et à l'étranger. En réponse à une demande nationale croissante, le Service d'enregistrement des marques, des brevets et des dessins et modèles et le Bureau de l'OMPI au Nigéria avaient coorganisé un atelier en juin 2023 afin de faire mieux connaître les fonctions de l'Union de La Haye et les avantages de l'adhésion au système de La Haye. La délégation a confirmé que le Nigéria était résolu à renforcer les capacités du Bureau en vue de continuer à diffuser les connaissances et l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement au Nigéria et en Afrique subsaharienne.

102. La délégation de la Norvège a déclaré qu'elle se félicitait des efforts déployés actuellement pour améliorer la capacité des États membres de contrôler l'administration et les finances de l'OMPI. Elle a félicité le Bureau international pour son souci constant de garantir les meilleurs services mondiaux disponibles dans le cadre du PCT et des systèmes de Madrid et de La Haye. Les systèmes de lissage, la simplification et les économies ont contribué à accroître l'utilisation de ces services mondiaux de propriété intellectuelle. Elle s'est également félicitée des progrès accomplis par les groupes de travail des Unions de Madrid et de La Haye pour améliorer la réglementation, les principes directeurs et les pratiques. La Norvège a appuyé les travaux du SCCR en vue de l'élaboration d'un traité sur la protection des organismes de radiodiffusion. Elle espérait voir les résultats positifs pour les deux conférences diplomatiques en 2024. Pour la Journée mondiale de la propriété intellectuelle 2023, l'Office norvégien de la propriété industrielle avait mené une campagne réussie mettant en lumière le rôle important des femmes dans la propriété intellectuelle. La délégation a confirmé que le gouvernement restait déterminé à améliorer la diversité et l'ouverture dans l'écosystème de la propriété intellectuelle, par exemple en encourageant les femmes à étudier les qualifications techniques. La Norvège avait pris un certain nombre de mesures pour renforcer son système de propriété intellectuelle au cours de l'année écoulée. Par exemple, le STLT, auquel la

Norvège a adhéré le 1^{er} décembre 2022, est entré en vigueur le 1^{er} mars 2023. De plus, la loi norvégienne sur les marques avait été modifiée avec effet au 1^{er} mars 2023 afin de mettre en œuvre la législation conformément à la Directive 2015/2436 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2015 rapprochant les législations des États membres sur les marques.

103. La délégation d'Oman a déclaré que l'appui technique fourni par l'OMPI avait grandement contribué au développement et à l'amélioration des services de propriété intellectuelle du pays. L'Oman avait accompli des progrès considérables dans ses activités de coopération avec l'OMPI, en adhérant à diverses conventions internationales en matière de propriété intellectuelle et en travaillant avec l'Organisation sur de nombreux projets. Sur ce dernier point, l'accent avait été mis sur le projet visant à soutenir les producteurs de luman omanaise de haute qualité (résine oliban) en la protégeant en tant qu'indication géographique, en vue de renforcer les efforts déployés pour le commercialiser dans la région et au niveau international. L'OMPI avait également aidé Oman à élaborer sa stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle, dont le but était de mettre en place un système national de propriété intellectuelle efficace et de développer le secteur. L'Oman avait en outre bénéficié des compétences et des conseils techniques fournis par l'OMPI sur les examens de fond en matière de brevets à l'intention des examinateurs de brevets. Globalement, les progrès réalisés en coopération avec l'OMPI dans divers domaines de la propriété intellectuelle étaient une source de satisfaction.

104. La délégation du Pakistan a déclaré que des efforts étaient déployés pour promouvoir et moderniser le système de propriété intellectuelle du pays grâce à des mesures de politique générale, de formation et de sensibilisation. Un projet et une plateforme de gestion avaient été lancés en vue de rationaliser les activités des 47 centres d'appui à la technologie et à l'innovation au Pakistan. Compte tenu de l'accent mis à l'échelle mondiale sur l'écosystème de la propriété intellectuelle et de l'innovation à la suite de la pandémie de COVID-19, il était essentiel d'intégrer le principe d'équité dans le régime de propriété intellectuelle dans tous les domaines du commerce, de la santé publique et des nouvelles technologies, en accordant une attention particulière aux pays en développement et aux PMA. Une attention soutenue a également été accordée à l'amélioration et à l'élargissement de l'appui axé sur la demande et sur mesure. Dans ce contexte, le Pakistan mettait en œuvre des projets adaptés, notamment, aux femmes chefs d'entreprise, aux petites entreprises et aux ONG, en plus des projets sur l'autonomisation des jeunes et sur l'extraction de textes et de données pour l'Afrique. L'OMPI devrait intégrer le Plan d'action pour le développement pour la réalisation des objectifs de développement durable et une répartition équilibrée des avantages du régime mondial de la propriété intellectuelle. En outre, une mise en œuvre plus systématique du principe d'une représentation géographique équitable au sein du personnel de l'OMPI et de ses principaux organes de décision restait de la plus haute importance. Enfin, les futurs travaux sur les bureaux extérieurs de l'OMPI, y compris l'élaboration du mandat pour leur évaluation, doivent être guidés par les principes de neutralité, d'objectivité, de transparence et d'ouverture.

105. La délégation du Panama a déclaré qu'elle s'associait aux déclarations faites par les délégations du Venezuela (République bolivarienne du) au nom du GRULAC et du Guatemala en tant que Secrétariat *pro tempore* du Forum sous-régional des ministres de l'Amérique centrale et de la République dominicaine. Ces dernières années, le pays s'était employé à renforcer le système de propriété intellectuelle, en particulier par l'intermédiaire de l'Office national de la propriété industrielle. Pour ce faire, il était sur le point de lancer le système IPAS, fourni par l'OMPI. Avec la collaboration de l'OMPI, il avait pu élaborer un projet de loi sur les transferts de technologie à l'intention des universités et des centres de recherche nationaux, qui visait principalement à établir un cadre juridique sur le transfert de technologie et de connaissances. En outre, avec l'assistance de l'OMPI, il lancerait également prochainement le projet national de propriété intellectuelle pour les femmes chefs d'entreprise afin d'élaborer et de mettre en œuvre des initiatives impliquant les femmes dans l'écosystème de la propriété intellectuelle, pour les aider à surmonter les obstacles à l'entrepreneuriat, faciliter la création de réseaux pour les femmes et développer les compétences et les connaissances dans le

domaine de la propriété intellectuelle. Avec l'appui de l'OMPI, le Panama continuerait de travailler activement à la mise en œuvre des projets découlant des assemblées. Enfin, la délégation a tenu à remercier la Division pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour son soutien à la propriété intellectuelle au Panama.

106. La délégation du Paraguay a déclaré que 2023 marquait le cinquième anniversaire d'un gouvernement qui s'était engagé à poursuivre dès le départ un programme numérique. Son objectif était de fournir aux citoyens et aux utilisateurs du système des services plus efficaces et moins coûteux dans un délai plus court tout en protégeant l'environnement. Des dossiers électroniques seront utilisés à cet égard à la fin de juillet 2023 dans le cadre de la numérisation des archives historiques et de l'utilisation des outils informatiques de l'OMPI, tels que le système IPAS et l'OMPI. Les dossiers électroniques faciliteront et décentralisent les processus administratifs. Ces dernières années, le Paraguay avait ratifié cinq traités internationaux qui étaient administrés par l'OMPI, ce qui témoignait de son soutien permanent au système multilatéral de la propriété intellectuelle. S'agissant de ses engagements relatifs aux objectifs de développement durable, il disposait à l'heure actuelle d'un système de gestion des déchets institutionnel qui était complété par de vastes campagnes de recyclage. Cette initiative avait été publiée avec succès et de manière positive et était progressivement devenue une pratique courante dans d'autres institutions publiques du Paraguay. Dans le cadre des efforts en cours pour lutter contre toutes les formes de discrimination dans l'accès aux avantages de la propriété intellectuelle, la Direction nationale de la propriété intellectuelle (DINAPI) avait établi un calendrier d'activités et un plan d'action visant à améliorer l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Il avait également collaboré avec les communautés locales, les représentants de la société civile et les peuples autochtones pour protéger efficacement leurs savoirs traditionnels, qui faisaient partie de leur identité nationale. Ces travaux étaient conformes à la vision de l'OMPI, telle qu'elle ressortait de la décision de l'Organisation de traiter la question de la protection des savoirs traditionnels lors de la conférence diplomatique en vue de la conclusion d'un ou plusieurs instruments juridiques internationaux relatifs à la propriété intellectuelle, aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels qui y sont associés.

107. La délégation du Pérou a déclaré que l'incidence économique, sociale et culturelle positive du système de la propriété intellectuelle sur les pays du monde entier était incontestable. Dans ce contexte, le Pérou continuait de prendre des mesures pour rapprocher le système de la propriété intellectuelle de la communauté par l'intermédiaire des innovateurs, créateurs et entrepreneurs du pays, en particulier ceux des communautés autochtones et rurales, y compris les enfants et les jeunes. Le Pérou était temporairement à la présidence du Réseau latino-américain sur la propriété intellectuelle et le genre, créé en juin 2021. La délégation a tenu à remercier l'OMPI et les offices régionaux qui constituaient le réseau pour leur soutien et les efforts qu'ils avaient déployés pour promouvoir les activités du réseau, qui comprenaient l'échange de données d'expérience, de stratégies et d'outils visant à mobiliser la propriété intellectuelle en faveur de l'autonomisation des femmes. Elle a également remercié l'OMPI d'avoir apporté son concours à l'Institut national pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle (INDECOPI) dans le cadre de la mise en œuvre du projet "Uchi creativo : La valeur en capital grâce à la propriété intellectuelle avec les enfants Awajun de Urakusa", qui visait à promouvoir la culture des communautés dans la région amazonienne. La délégation a exprimé sa reconnaissance à l'ensemble du personnel de l'OMPI pour son engagement, son professionnalisme et son esprit de collaboration.

108. La délégation des Philippines a déclaré qu'elle s'associait aux déclarations faites par la délégation de l'Indonésie au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique et par la délégation de la République démocratique populaire lao au nom de l'ASEAN. Au cours de l'année écoulée, les Philippines avaient mis au point un système de propriété intellectuelle transformateur, inclusif et collaboratif, adapté à ses parties prenantes, tout en maintenant une perspective mondiale et en accordant une attention particulière aux conditions du marché local. Le rôle important de la propriété intellectuelle dans le renforcement des secteurs productifs

nationaux a été souligné dans le Plan de développement philippin pour 2023-2028. Un chapitre sur la propriété intellectuelle avait été inclus dans le Plan de développement des exportations des Philippines pour la première fois, soulignant l'importance de la propriété intellectuelle pour les produits et services exportés, la valeur que la propriété intellectuelle ajoutait à ces produits et la nécessité de protéger sur les marchés nationaux et internationaux. La propriété intellectuelle étant essentielle à la promotion et à l'appui de l'innovation et de la créativité, les Philippines avaient adopté la loi philippine sur l'innovation et la loi philippine sur le développement des industries de la création. La loi philippine sur l'innovation appuierait la création d'un écosystème d'innovation dynamique et a créé l'Office de la propriété intellectuelle des Philippines (IPOPHE) en tant que membre du Conseil national de l'innovation, présidé par le Président du pays. L'IPOPHE restait déterminé à améliorer le service à la clientèle et la gouvernance en devenant pleinement numérique et en rationalisant les procédures afin de réduire à la fois les délais d'exécution et les retards. Les règles et règlements d'application, ainsi que les directives en matière d'examen, avaient été révisés et actualisés pour tenir compte des pratiques recommandées internationales et des enseignements tirés de l'expérience du pays en matière de poursuites en matière de brevets. La propriété intellectuelle étant un outil efficace de croissance économique inclusive, des programmes d'incitation et des activités de renforcement des capacités avaient été mis en place pour les jeunes, les MPME, les femmes, les communautés autochtones et d'autres groupes sous-représentés. Le pays continuait de participer activement aux initiatives mondiales visant à autonomiser les femmes et à accroître leur participation au marché libre et au système de la propriété intellectuelle. En outre, les Philippines avaient publié le règlement et le règlement d'exécution sur les indications géographiques, établissant un système *sui generis* de protection des indications géographiques. La collaboration entre les partenaires était essentielle à la mise en place d'un système de propriété intellectuelle efficace. L'IPOPHE a continué de travailler avec les principales parties prenantes, y compris les institutions internationales, pour accroître la création et les dépôts de titres de propriété intellectuelle et partager les connaissances. La délégation a exprimé sa reconnaissance pour le soutien apporté par l'OMPI lors de la présidence du Groupe de travail de l'ASEAN sur la coopération en matière de propriété intellectuelle et du Groupe d'experts des droits de propriété intellectuelle de la Coopération économique Asie-Pacifique. Le pays continuerait à participer activement aux travaux de l'IGC, qui avait un vice-président des Philippines et dans le cadre des préparatifs de la conférence diplomatique pour 2024. Elle attendait avec intérêt de renforcer son partenariat avec l'OMPI et de devenir un contributeur autorisé de la base de données ALERT de l'OMPI, qui compléterait les efforts déployés pour lutter contre la contrefaçon et le piratage en ligne. Il était à espérer que les assemblées donneraient l'occasion d'aller de l'avant avec le programme d'établissement de normes, y compris sur la conférence diplomatique sur la protection des organismes de radiodiffusion.

109. La délégation de la Pologne a déclaré qu'elle s'associait à la déclaration faite par la délégation de l'Espagne au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Pologne a condamné l'attaque illégale et injustifiée par la Fédération de Russie sur la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Son impact négatif sur le système de la propriété intellectuelle et de l'innovation de l'Ukraine ne saurait être sous-estimé. L'OMPI et ses États membres doivent soutenir les efforts visant à reconstituer l'infrastructure de la propriété intellectuelle en Ukraine. La Pologne était solidaire de l'Ukraine et du peuple ukrainien. Abordant d'autres questions, la Pologne s'est félicitée des programmes de l'OMPI sur les PME et les innovateurs, ainsi que des efforts déployés par l'Organisation pour accroître la participation des jeunes et des femmes à l'innovation. Consciente du rôle crucial joué par les femmes créatives dans la stimulation de la croissance économique, la Pologne, avec les autres membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, avait organisé une exposition mettant en évidence les réalisations des créatrices de dessins et modèles. La Pologne reconnaissait l'importance des technologies révolutionnaires comme l'intelligence artificielle et tenait à continuer à en étudier l'utilisation. Il était impératif que l'OMPI continue d'identifier et de suivre les tendances dans ce domaine. La Pologne était reconnaissante de

l'excellent travail du Secteur du développement régional et national et de sa Division des pays en transition et des pays développés, notamment ses activités menées en Pologne afin d'assurer la promotion des droits de propriété intellectuelle dans le pays. Elle a également exprimé sa reconnaissance au Secrétariat de l'OMPI et au président et aux vice-présidents de l'IGC pour leur précieuse participation à l'atelier organisé à l'intention du Groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes.

110. La délégation du Portugal s'est associée aux déclarations faites par les délégations de l'Espagne au nom de l'Union européenne et de ses États membres, de la Suisse au nom du groupe B et de Cabo Verde au nom de la Communauté des pays de langue portugaise. Le Portugal a réitéré sa solidarité avec l'Ukraine et a appuyé l'inscription du point 21 à l'ordre du jour des assemblées. Il s'est félicité de l'appui fourni par l'OMPI à la conférence internationale sur le thème "La propriété industrielle, la durabilité et l'avenir de la planète", qui s'est tenue à Lisbonne les 29 et 30 mai 2023. La conférence avait permis d'examiner le rôle du système de la propriété intellectuelle en tant que vecteur de réalisation des objectifs de développement durable. L'OMPI jouait un rôle central dans le renforcement des systèmes nationaux de propriété intellectuelle. Le mémorandum d'accord signé entre l'Organisation et le Portugal en 2022 avait pour but de renforcer la formation et la sensibilisation des PME et des jeunes, faire connaître et promouvoir le travail accompli par les femmes dans le monde de la propriété intellectuelle et souligner l'importance de faire respecter les droits. Compte tenu de l'importance de la protection des indications géographiques et des appellations d'origine, il était essentiel de renforcer le système de Lisbonne. Compte tenu de l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies en novembre 2022 de la Résolution 77/14 sur la coopération entre l'ONU et la Communauté des pays de langue portugaise, et les liens étroits de coopération qui unissent la Communauté des pays de langue portugaise et l'OMPI, le Portugal demeure déterminé à renforcer le statut de la langue portugaise, parlée par plus de 278 millions de personnes dans le monde, en vue de devenir une langue de travail de l'Organisation.

111. La délégation du Qatar a déclaré qu'elle s'associait aux déclarations faites par les délégations de l'Algérie au nom du groupe des pays arabes et de l'Indonésie au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Le Qatar a salué l'esprit de coopération et le partenariat croissant entre l'OMPI et le Qatar dans de nombreux domaines de la propriété intellectuelle, tels que l'enseignement supérieur, l'esprit d'entreprise et le règlement extrajudiciaire des litiges. Elle espérait intensifier la coopération dans le domaine de la culture, des industries de la création, des musées et d'autres domaines qui étaient au cœur des objectifs de la Vision nationale du Qatar à l'horizon 2030. L'OMPI avait déployé des efforts considérables pour aider le pays à suivre la mise en œuvre de la stratégie nationale visant à développer son système d'institutions de propriété intellectuelle. Le Qatar avait intensifié ses travaux sur son adhésion à plusieurs traités administrés par l'OMPI et le gouvernement avait approuvé l'adhésion au Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et à la Convention concernant la distribution de signaux porteurs de programmes transmis par satellite (Convention de Bruxelles). La délégation a appuyé les négociations en cours au sein des différents comités de l'OMPI et attendait avec intérêt un engagement constructif avec les États membres afin de garantir le succès des conférences diplomatiques en vue de la conclusion et de l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles et pour la conclusion d'un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques. En vue d'étendre les avantages de la propriété intellectuelle dans l'ensemble de la région arabe, le Qatar a soutenu les propositions faites par le groupe des pays arabes concernant l'utilisation de l'arabe dans l'ensemble des travaux et systèmes de l'Organisation. La délégation a continué de soutenir l'OMPI en tant que moteur de l'élaboration d'un système international de propriété intellectuelle efficace et équilibré qui encourageait l'innovation et la création et, partant, favorisait un développement mondial durable.

112. La délégation de la République de Corée a déclaré que l'innovation étant un outil puissant pour surmonter la crise économique, l'OMPI et ses États membres devraient redoubler d'efforts pour encourager l'innovation. Les mesures prises pour créer un écosystème favorable à l'innovation dans le pays incluent l'expansion de l'utilisation de la technologie de l'intelligence artificielle. L'OMPI devrait donner la priorité aux utilisateurs des services de propriété intellectuelle et les discussions sur les bureaux extérieurs devraient donc être accélérées. Il y avait eu une augmentation du financement garanti par la propriété intellectuelle pour les PME afin de promouvoir l'utilisation de la propriété intellectuelle, les dépenses de 2022 de 6 milliards de dollars des États-Unis d'Amérique devant atteindre 17 milliards de dollars É.-U. en 2027. Il existait également un guichet unique pour les atteintes aux droits de propriété intellectuelle afin d'assurer une concurrence loyale. En tant que deuxième contributeur le plus important parmi les États membres, la République de Corée, par l'intermédiaire de son fonds fiduciaire, a appuyé divers projets visant à réduire l'écart en matière de propriété intellectuelle et organisé des cours d'enseignement à l'intention des jeunes scientifiques et des femmes scientifiques des pays en développement. Elle avait également invité 10 bureaux du droit d'auteur à échanger des points de vue sur leurs stratégies nationales en matière d'atteinte aux droits.

113. La délégation de la République de Moldova a déclaré qu'elle s'associait à la déclaration faite par la délégation de la Pologne au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Elle a fermement condamné l'agression injustifiée de la Fédération de Russie contre l'intégrité, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. La République de Moldova a réaffirmé son soutien sans réserve à l'Ukraine et sa solidarité avec le peuple ukrainien. En juin 2022, la République de Moldova, conjointement avec l'Ukraine, avait reçu le statut de candidat à l'Union européenne et avait depuis lors mis l'accent sur la préparation du lancement des négociations d'adhésion. L'engagement du pays à cet égard avait été réaffirmé en mai 2023 avec l'adoption de la résolution de l'Assemblée de la République de Moldova. L'alignement de la législation nationale sur les normes internationales était une priorité et l'appui offert par l'OMPI pour évaluer les projets de modification de la législation dans le domaine notamment du droit d'auteur et des brevets était très apprécié. La République de Moldova avait été invitée à adhérer à la Convention sur le brevet européen, ce qui permettrait au pays d'adhérer à l'espace européen des brevets dans un avenir prévisible. La délégation a invité les États membres à connaître la République de Moldova par l'intermédiaire de son peuple, de sa culture, de son patrimoine et de ses aliments et vêtements traditionnels lors d'une prochaine réunion du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes.

114. La délégation de la Roumanie s'est associée aux déclarations faites par les délégations de l'Espagne au nom de l'Union européenne et de ses États membres et de la Pologne au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. En ce qui concerne le programme d'établissement de normes de l'OMPI, les travaux préparatoires des conférences diplomatiques méritaient toute l'attention des États membres. La Roumanie attachait une importance particulière à la conclusion d'un traité sur la protection des organismes de radiodiffusion et a souligné sa préférence pour un instrument juridique international pleinement adapté aux réalités de l'ère numérique et répondant aux besoins actuels et futurs de ces organisations. La Roumanie a pris note des réalisations décrites dans les rapports du SCP, du SCT, de l'IGC, du SCCR, de l'OCIS et du PBC. Elle a félicité l'OMPI d'avoir inscrit à l'ordre du jour public le respect des modifications qu'elle proposait d'apporter aux systèmes de La Haye, de Madrid et de Lisbonne, qui favoriseraient le développement des systèmes d'enregistrement international et des bases de données dans le domaine de la propriété intellectuelle. La sensibilisation du public à la propriété intellectuelle était une priorité pour la Roumanie. Pour la Journée mondiale de la propriété intellectuelle 2023, le gouvernement avait organisé un large éventail de manifestations tout au long du mois d'avril et, en collaboration avec la télévision roumaine, a produit deux vidéos qui célèbrent la créativité et l'innovation des femmes roumaines, qu'un grand nombre de grandes chaînes de télévision ont relayées. L'Office roumain du droit d'auteur (ORDA) et l'Office roumain des brevets avaient coorganisé, avec l'OMPI, la cinquième Conférence régionale sur la propriété intellectuelle dans l'économie numérique pour

les petites et moyennes entreprises, sur le thème de l'industrie cinématographique dans l'environnement numérique, qui s'est tenue à Bucarest en janvier 2023. La conférence avait servi de plateforme pour la présentation de nouveaux outils, tendances et faits nouveaux et la promotion de l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle par les PME et d'autres parties prenantes dans l'industrie cinématographique. La coopération fructueuse et l'excellent appui de la Division pour les pays en transition et les pays développés étaient très appréciés. La Roumanie avait souligné son désir d'accueillir un bureau extérieur de l'OMPI à Bucarest, à toutes les occasions, depuis sa proposition initiale en 2010. La création d'un tel bureau permettrait de stimuler le développement de l'écosystème de la propriété intellectuelle et de promouvoir les services de l'OMPI dans la région.

115. La délégation de la Fédération de Russie a déclaré qu'elle s'associait aux déclarations faites par les délégations de l'Afrique du Sud au nom des BRICS et du Tadjikistan au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale. Le système de la propriété intellectuelle de la Fédération de Russie continuait de fonctionner efficacement et de se développer progressivement en pleine conformité avec les obligations incombant au pays en vertu des traités administrés par l'OMPI et de ceux de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Des initiatives législatives étaient mises en œuvre pour transformer le climat des affaires et créer un écosystème de propriété intellectuelle favorable dans l'intérêt de tous les utilisateurs. Une campagne était en cours pour promouvoir les marques nationales dans le cadre du programme "Fabriqué en Russie". Les déposants de la Fédération de Russie restaient des utilisateurs actifs des services de propriété intellectuelle et, avec l'adhésion à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques, le pays était devenu un participant à part entière dans tous les systèmes d'enregistrement international. Elle était prête à continuer de contribuer à leur développement et à leur amélioration. Les initiatives de l'OMPI visant à promouvoir l'ordre du jour numérique et ses politiques sur le multilinguisme et la représentation géographique étaient particulièrement importantes. La décision de tenir les deux conférences diplomatiques en 2024 était la bienvenue et il fallait espérer que leurs résultats contribueraient au développement du système mondial de la propriété intellectuelle et à la réalisation des objectifs de développement durable. Il était regrettable que certaines délégations nuisent au bon fonctionnement de l'Organisation et entravent les travaux de ses organes directeurs et de ses organes de négociation. Le programme de travail et le budget de l'OMPI et de ses bureaux extérieurs ne devraient pas être pris en otage par les ambitions politiques de chaque pays ou être un instrument de pression politique sur le Secrétariat et les États membres. La délégation était prête à travailler de manière constructive avec tous les États membres intéressés afin de veiller à ce que le système mondial de la propriété intellectuelle contribue au développement global de tous les pays et œuvre véritablement dans l'intérêt de tous. Il fallait un dialogue multilatéral actif dans un esprit de coopération internationale saine, multipolaire et internationale, en vertu duquel les voix de tous les États membres devaient être entendues et leurs intérêts pris en compte.

116. La délégation du Samoa s'est associée à la déclaration faite par la délégation de l'Indonésie au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Elle s'est félicitée de l'appui qu'elle avait reçu de la Division pour l'Asie et le Pacifique de l'OMPI, notamment en ce qui concerne le travail de son Office national des marques. L'OMPI avait également fourni au pays une assistance en rapport avec le PCT, en particulier dans le domaine de la formation des examinateurs de brevets, sur les systèmes de Madrid, de Lisbonne et de La Haye, et sur les questions de droit d'auteur. Une aide au développement avait également été apportée en réponse à la pandémie de COVID-19, avec un soutien pour l'accès à l'éducation dans un écosystème de propriété intellectuelle sûr et sain. Le système d'automatisation en matière de propriété intellectuelle de l'OMPI était l'élément central du Service d'enregistrement de la propriété intellectuelle du pays. La délégation a appuyé la prolongation du mandat de l'IGC pour l'exercice biennal 2024-2025 en vue de parvenir à un résultat favorable sur la question d'un ou plusieurs instruments juridiques internationaux relatifs à la propriété intellectuelle, aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels qui y sont associés.

117. La délégation de Sao Tomé-et-Principe s'est associée aux déclarations faites par les délégations du Ghana au nom du groupe africain et de Cabo Verde au nom de la CPLP. Bien que Sao Tomé-et-Principe soit une économie insulaire vulnérable, elle s'était employée avec l'aide de l'OMPI, de l'ARIPO et d'autres partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux à mettre en œuvre des politiques en matière de propriété intellectuelle et harmoniser les réglementations pertinentes. En témoignait le taux de mise en œuvre de 90% des plans et activités prévus dans le cadre de la première stratégie nationale de propriété intellectuelle du pays pour la période 2014-2018, selon les estimations des consultants internationaux qui appuyaient le processus. Le pays avait mis en place un cadre juridique et institutionnel sûr et avait adhéré à divers instruments multilatéraux. La deuxième stratégie nationale quadriennale avait été soumise au gouvernement pour approbation, et il se préparait à adhérer à l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international, au Protocole de Kampala sur l'enregistrement volontaire du droit d'auteur et des droits connexes et au Protocole CPLP; le pays se préparait également à adopter l'IPAS 4. La deuxième stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle tenait compte du fait que Sao Tomé-et-Principe pourrait quitter le statut de pays moins avancé en 2024 et prévoyait la mise en œuvre de projets à l'appui de ce processus. Afin de mieux faire connaître la stratégie et les projets qui en découlaient, la délégation se tournait vers l'OMPI pour qu'elle l'aide à organiser une conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement durable. La délégation s'est en outre félicitée de l'excédent budgétaire dégagé par l'Organisation en 2022.

118. La délégation de l'Arabie saoudite a déclaré qu'elle s'associait à la déclaration faite par la délégation de l'Indonésie au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique et s'est félicitée de la décision prise en 2022 d'organiser des conférences diplomatiques en 2024 en vue de la conclusion et de l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles et pour la conclusion d'un instrument juridique international relatif à la propriété intellectuelle, aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels qui y sont associés. L'Arabie saoudite souhaitait jouer un rôle actif dans ces conférences et a réaffirmé son offre d'accueillir la conférence diplomatique sur un traité sur le droit des dessins et modèles. Elle restait intéressée par l'ouverture d'un bureau extérieur de l'OMPI dans le pays en vue de promouvoir l'environnement de la propriété intellectuelle dans cette région et dans l'ensemble de la région. En décembre de l'année précédente, Son Altesse Royale le Prince Mohammed bin Abdulaziz Al Saud, Prince héritier et Premier ministre, avait lancé la stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle en vue de renforcer le système de propriété intellectuelle du pays afin de stimuler une économie fondée sur l'innovation et la créativité. Plus de 38 entités du secteur public et du secteur privé ont participé à la mise en œuvre de la stratégie en même temps que d'autres stratégies en matière de recherche-développement et d'industrie. Avec son adhésion à la Convention pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes, l'Arabie saoudite avait désormais ratifié 13 traités relatifs à la propriété intellectuelle. Le pays attachait une grande importance à la protection et à l'application des droits de propriété intellectuelle, au renforcement du système d'application des droits et au blocage des sites Web qui portaient atteinte aux droits de propriété intellectuelle. La propriété intellectuelle figurait dans les programmes d'enseignement du pays. L'Arabie saoudite attendait avec intérêt l'utilisation plus large de la langue arabe et la nomination dans le pays d'une entité en qualité d'administration chargée de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international. Celle-ci contribuerait à renforcer la participation du pays aux questions relatives à la propriété intellectuelle. Les délégués ont été invités à visiter le pavillon saoudien sur l'histoire du pays, qui se tenait en marge des assemblées.

119. La délégation de la Serbie a déclaré qu'en 2022 et avec le soutien de l'OMPI, la Serbie avait lancé une nouvelle étude nationale sur la création de liens efficaces entre les stratégies nationales de propriété intellectuelle et l'écosystème de l'innovation. Une analyse approfondie du système de la propriété intellectuelle avait été effectuée, en se référant aux indicateurs de l'OMPI relatifs à l'Indice mondial de l'innovation. L'étude avait fourni la vision la plus claire

jusqu'à présent du système serbe de propriété intellectuelle et de ses avantages et inconvénients, ainsi que le meilleur guide sur la manière de façonner les futurs objectifs en matière de propriété intellectuelle. L'étude fournirait la base de la stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle, qui était en cours d'élaboration. Au cours des deux dernières années, l'Office de la propriété intellectuelle de la Serbie avait poursuivi sa coopération productive avec l'OMPI. La Journée mondiale de la propriété intellectuelle 2022 avait été consacrée à l'esprit d'entreprise des femmes et avait offert une occasion précieuse de rencontrer des femmes créatives et prospères. L'Office de la propriété intellectuelle élargissait sans cesse ses liens avec les sociétés féminines pour comprendre leurs problèmes et leurs besoins afin de répondre à leurs préoccupations en matière de propriété intellectuelle. De plus, en novembre 2022, pour la première fois, l'Office de la propriété intellectuelle et la société serbe des affaires féminines, ainsi que l'OMPI, avaient remis une médaille à l'entrepreneuse qui avait obtenu le plus de succès dans l'utilisation productive des droits de propriété intellectuelle. En outre, un séminaire intitulé "Relève de votre propriété intellectuelle : Des stratégies pour les développeurs de vidéos" avait été organisé en 2022 grâce à la coopération entre l'OMPI et l'Office de la propriété intellectuelle de la Serbie. Cette manifestation avait reçu un retour d'information positif de la part des parties prenantes du secteur des technologies de l'information et des universitaires. Enfin, au début de 2023, la traduction et l'adaptation de la publication de l'OMPI "De l'idée à l'entreprise : Guide de la propriété intellectuelle à l'intention des jeunes entreprises", avaient été achevées.

120. La délégation de la Sierra Leone a déclaré qu'un nouvel élan était nécessaire pour surmonter les effets de la pandémie de COVID-19 et d'autres défis mondiaux qui affectaient de manière disproportionnée les pays en développement. La propriété intellectuelle était un outil de transformation qui pouvait aider le pays à reconstruire son infrastructure socioéconomique. Un système de propriété intellectuelle ouvert, accessible et équilibré était essentiel pour promouvoir la création, le transfert et l'utilisation des savoirs. Les communautés devraient être encouragées à utiliser efficacement le système de la propriété intellectuelle, notamment en ce qui concerne la protection des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et des ressources génétiques. La Journée mondiale de la propriété intellectuelle en 2023 avait principalement porté sur le rôle des femmes dans l'innovation et la créativité. Les femmes, en se livrant à l'esprit d'entreprise, à l'innovation et à la créativité, favorisaient le progrès technologique, enrichissent la culture et contribuaient à la croissance économique. Toutefois, d'après un rapport publié par l'ONU en 2022, l'exclusion des femmes du monde numérique avait contribué à une baisse de 1000 milliards de dollars du produit intérieur brut des pays à revenu faible et intermédiaire au cours de la décennie précédente. La Sierra Leone, sous la direction de son Président Julius Maada Bio, a défendu l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en tant qu'élément crucial des efforts visant à parvenir à une paix et un développement socioéconomiques durables. L'OMPI et l'ARIPO ont apporté un appui, des conseils et une assistance précieux au pays dans ses efforts visant à développer son infrastructure en matière de propriété intellectuelle et d'innovation, à combler le fossé numérique et à atteindre les objectifs de développement durable. L'OMPI et ses États membres devraient mettre en place des mécanismes pour faciliter le transfert de technologie et renforcer les capacités, en vue de renforcer l'écosystème national de propriété intellectuelle et d'obtenir des résultats axés sur l'impact conformément au programme de développement du pays dans des domaines tels que l'agriculture, la santé et les énergies renouvelables.

121. La délégation de Singapour s'est associée aux déclarations faites par les délégations de l'Indonésie au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique et de la République démocratique populaire lao au nom de l'ASEAN. L'OMPI restait un partenaire important à mesure que Singapour s'employait à tirer parti de la propriété intellectuelle et de l'innovation pour stimuler le développement socioéconomique. La collaboration entre les différents secteurs de l'OMPI, ainsi que les partenariats régionaux avec le Bureau de l'OMPI à Singapour et le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, avaient produit des résultats tangibles, notamment le renforcement des capacités et une meilleure connaissance de la propriété

intellectuelle. Singapour attendait avec intérêt les travaux futurs avec ces deux entités sur la gestion de la propriété intellectuelle, le règlement extrajudiciaire des litiges et le soutien à l'entrepreneuriat. La création d'un écosystème crédible pour l'évaluation et l'établissement de rapports sur les actifs intangibles et l'aide à la croissance des entreprises innovantes au moyen de la propriété intellectuelle restaient des priorités fondamentales pour Singapour. Il convenait d'espérer que l'OMPI apporterait son soutien dans ces domaines. L'Office de la propriété intellectuelle de Singapour (IPOS) avait établi un rapport révélant que les entreprises à Singapour avec les marques les plus précieuses ou les plus gros portefeuilles de brevets avaient environ deux fois les recettes, le bénéfice net et la capitalisation boursière des entreprises sans. Singapour avait donc lancé des initiatives, certaines aux côtés de l'OMPI, pour soutenir les PME et les jeunes entreprises dans leur parcours de propriété intellectuelle, notamment les programmes de mentorat, les programmes d'assistance aux inventeurs et la nouvelle plateforme de service numérique de propriété intellectuelle de l'IPOS. La délégation a félicité l'OMPI pour sa solide performance financière, qui reflétait la saine gestion de l'Organisation.

122. La délégation de la Slovaquie a déclaré qu'elle s'associait aux déclarations faites par les délégations de la Pologne au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et de l'Espagne au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Les efforts visant à créer un écosystème de la propriété intellectuelle bien équilibré pour les petites et moyennes entreprises, à sensibiliser les jeunes générations aux droits de propriété intellectuelle, à accroître la représentation des femmes et à étudier les enjeux liés à l'intelligence artificielle et aux technologies révolutionnaires étaient les bienvenus. Les efforts visant à améliorer la prestation de services mondiaux dans le cadre des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye en améliorant les règles, les directives et les pratiques étaient tout aussi bienvenus. La délégation a appuyé l'adoption du programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2024-2025 et attendait avec intérêt des progrès dans l'élaboration d'un traité sur la protection des organismes de radiodiffusion. Des discussions constructives avaient eu lieu sur la question des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, et l'approbation du mandat proposé pour les travaux de l'IGC pour l'exercice biennal 2024-2025 serait la bienvenue. La Slovaquie a participé aux efforts déployés par le Groupe de travail sur le développement du système de Lisbonne pour assurer la viabilité financière à long terme de l'Union particulière pour la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international (Union de Lisbonne). En ce qui concerne le rapport sur l'assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine (A/64/8), l'appui de l'OMPI et d'autres organisations internationales serait nécessaire pour reconstruire en Ukraine. La délégation attendait avec intérêt de renforcer sa coopération avec l'OMPI, qui avait appuyé la tenue d'une conférence internationale intitulée "Pourquoi la médiation était-elle bénéfique pour les PME innovantes?" Et la manifestation de haut niveau qui s'est tenue récemment pour célébrer le trentième anniversaire de l'écosystème de l'innovation slovaque. Une coopération future dans le domaine de la médiation et la fourniture d'un appui en matière de propriété intellectuelle aux PME seraient les bienvenues. Outre les PME, les spécialistes de la recherche-développement et les innovateurs s'appuyaient fortement sur l'assistance fournie à l'Office de la propriété industrielle du pays. L'engagement continu du Directeur général en faveur du lien entre le secteur financier et celui de la propriété intellectuelle était louable. La délégation continuerait à collaborer avec l'OMPI pour promouvoir le système international de la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité en tant que moyen de stimuler le développement économique, social et culturel dans tous les pays.

123. La délégation de la Slovénie a déclaré qu'elle s'associait aux déclarations faites par les délégations de l'Espagne, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, et de la Pologne, au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Elle se réjouissait que l'Organisation continue de mettre l'accent sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe, la commercialisation de la propriété intellectuelle et le financement des actifs intangibles, ainsi que sur l'information verte et numérique. Encourager les PME, les jeunes

entreprises, les femmes et les jeunes à utiliser les droits de propriété intellectuelle était une priorité pour la Slovénie, qui se réjouissait de participer à la campagne de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle en 2023 afin de contribuer à combler l'écart entre les sexes et de souligner l'importance des contributions des femmes slovènes. Elle se félicitait de l'appui de l'OMPI à l'élaboration d'une stratégie nationale globale en matière de propriété intellectuelle, grâce à laquelle elle souhaitait accroître la visibilité et le respect de la propriété intellectuelle, favoriser une meilleure compréhension de la propriété intellectuelle et de son utilisation, faciliter l'acquisition et la protection des droits de propriété intellectuelle et contribuer au développement équilibré de l'innovation dans une économie compétitive. La Slovénie participait à d'autres projets appuyés par l'OMPI, notamment son programme de formation, de mentorat et de mise en relation en matière de propriété intellectuelle à l'intention des femmes chefs d'entreprise issues de peuples autochtones et de communautés locales de la région des pays d'Europe centrale et des États baltes. Dans ce contexte, une représentante locale avait appris à mieux tirer parti des avantages de la propriété intellectuelle en rapport avec un produit textile local traditionnel, la dentelle d'Idrija, en vue de le promouvoir en tant qu'indication géographique, à établir un réseau avec d'autres participants de la région et à renforcer ses compétences avec l'aide du mentor. Le pays se réjouissait d'accueillir une délégation de l'OMPI dirigée par le Directeur général en septembre 2023. Cette visite donnerait l'occasion d'enrichir les débats et de promouvoir les avantages de la propriété intellectuelle auprès des chercheurs, des innovateurs, des créateurs, des entrepreneurs et des représentants gouvernementaux de haut niveau. La Slovénie était résolue à progresser vers l'adoption d'un traité significatif sur la radiodiffusion.

124. La délégation de l'Afrique du Sud a déclaré qu'elle s'associait à la déclaration faite par la délégation du Ghana au nom du groupe des pays africains. Les efforts déployés par l'OMPI pour promouvoir l'utilisation de la propriété intellectuelle, stimuler le Plan d'action de l'OMPI pour le développement et promouvoir l'ouverture et la diversité étaient les bienvenus. La délégation a appuyé sans réserve les efforts visant à promouvoir la participation des femmes à l'innovation et à l'esprit d'entreprise et a reconnu le rôle important qu'elles jouaient dans les domaines liés à la propriété intellectuelle. Les travaux menés à l'OMPI sur le thème "La propriété intellectuelle et les jeunes : investir dans l'avenir" s'alignaient sur les efforts déployés en Afrique du Sud pour promouvoir une culture de l'innovation et de l'esprit d'entreprise chez les jeunes. Bien que la délégation ait noté avec satisfaction l'inclusion des savoirs traditionnels et des expressions culturelles dans l'écosystème de l'OMPI, des politiques normatives dans ces domaines devraient être élaborées et un régime de divulgation devrait être conçu pour les soutenir. Il était impératif que la participation des peuples autochtones aux processus de l'IGC reçoive un soutien financier. La délégation a appuyé le nouveau mandat de l'IGC et les travaux de la Division des savoirs traditionnels. Une représentation régionale et géographique équitable au sein des comités de l'OMPI, y compris au sein du PBC et du Comité de coordination de l'OMPI, était un élément important du processus de réforme de l'OMPI. Outre la promotion de la protection et de l'application des droits de propriété intellectuelle, l'OMPI devrait se concentrer sur l'utilisation du système de la propriété intellectuelle pour garantir l'équité, l'accessibilité et le partage des avantages pour tous.

125. La délégation de l'Espagne, parlant au nom de son pays, a déclaré qu'elle s'associait aux déclarations faites par la délégation de la Suisse au nom du groupe B et par elle-même au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Elle espérait que les débats tenus pendant les assemblées seraient productifs et permettraient aux États membres de traiter les questions clés débattues au sein des différents comités et groupes de travail de l'Organisation, dans lesquels l'Espagne avait participé activement au premier semestre de 2023. La délégation a pleinement appuyé les efforts déployés par l'OMPI pour renforcer les écosystèmes de la propriété intellectuelle, de l'innovation et de la créativité des États membres et continuerait à contribuer aux propositions et programmes de l'Organisation visant à tirer parti de la propriété intellectuelle pour tous les membres de la société, en particulier les PME. Elle a salué l'accent mis sur l'égalité des sexes et les inventrices, les créateurs et les chefs d'entreprise en 2023,

ainsi que les initiatives prises pour promouvoir la diversité et l'intégration aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Organisation. Elle s'est également félicitée de l'inclusion de données sur les inventrices pour la première fois dans les Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle 2022. D'après ces données, alors que l'Espagne avait la proportion la plus élevée d'inventrices dans le monde, l'écart entre les sexes était encore très prononcé dans le domaine de l'innovation. Des efforts supplémentaires étaient nécessaires pour promouvoir la participation des femmes au système de droits de propriété intellectuelle afin de mettre au point un modèle économique durable, concurrentiel et ouvert à tous. La délégation de l'Espagne a exhorté l'OMPI à continuer de sensibiliser à l'importance et à la pertinence de la propriété intellectuelle et de la propriété industrielle, pour rendre les systèmes internationaux de protection de plus en plus attractifs pour les utilisateurs, en particulier ceux qui ont le plus de difficultés à accéder à ces systèmes, par exemple les PME, le secteur artisanal et les créateurs individuels. La délégation de l'Espagne s'est félicitée de l'esprit de collaboration du personnel de l'OMPI, en particulier le Directeur général, Daren Tang, et se considérait comme un allié fidèle de l'Organisation. Son engagement en faveur de la gouvernance de l'Organisation était solide et ferme, comme en témoignait sa participation active à tous les comités et groupes de travail. Au sein du SCP, l'Espagne avait œuvré sans relâche pour améliorer la qualité technique des brevets. En coopération avec la France, elle avait encouragé la recherche sur les différentes facettes de la relation entre l'intelligence artificielle et les brevets. Elle avait également progressé dans l'étude du droit matériel des brevets au Brésil. En outre, elle appuyait les initiatives et les activités visant à stimuler l'innovation dans le domaine de la santé et de la technologie médicale. S'agissant du SCT, la délégation attendait avec intérêt la session extraordinaire sur le Traité sur le droit des dessins et modèles et s'est dite prête à appuyer pleinement et de manière constructive les efforts visant à résoudre les questions en suspens sur les projets de textes. S'agissant des interfaces utilisateurs graphiques, elle a appuyé les remarques de l'Union européenne concernant l'importance de l'adoption de recommandations sur des dessins et modèles de cette nature afin de faciliter la protection des droits des créateurs dans des domaines technologiques en évolution rapide. S'agissant des indications géographiques, l'Espagne suivait avec intérêt l'ouverture du débat sur les indications géographiques pour les services et les produits artisanaux et industriels, qu'elle considérait comme une question particulièrement importante et dont la réglementation s'améliorait, par exemple au niveau de l'Union européenne. En outre, elle appuyait fermement les travaux du SCCR et espérait vivement que les participants parviendraient à un consensus sur la convocation d'une conférence diplomatique dans un avenir proche pour l'adoption d'un traité sur la radiodiffusion reflétant les progrès technologiques réalisés au XXI^e siècle. Elle considérait le droit d'auteur dans l'environnement numérique et le droit de participation ou "droit de suite" des questions hautement pertinentes qui devraient être inscrites à l'ordre du jour permanent du comité. En outre, il était fondamental de poursuivre les efforts visant à renforcer les travaux de l'ACE afin de lutter contre les atteintes à la propriété intellectuelle et à la propriété industrielle en ligne. L'Espagne a salué l'appui et l'assistance de l'Organisation en faveur de l'Ukraine sur la base de l'accord conclu lors des précédentes assemblées et a tenu à réaffirmer sa solidarité avec l'Ukraine et ses citoyens. Enfin, la délégation restait déterminée à participer aux travaux de l'OMPI en tant que principale plateforme pour un multilatéralisme efficace et résolu dans le domaine de la propriété intellectuelle.

126. La délégation de Sri Lanka a déclaré qu'elle s'associait à la déclaration faite par la délégation de l'Indonésie au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Sri Lanka travaillait en étroite collaboration avec l'OMPI pour renforcer son écosystème de propriété intellectuelle. Le projet de Centres d'appui à la technologie et à l'innovation de l'OMPI avait été lancé en 2013 et le projet relatif à l'environnement de la propriété intellectuelle avait été achevé. Il serait souhaitable qu'un projet de suivi sur la propriété intellectuelle dans le tourisme puisse être lancé à Sri Lanka pour soutenir l'industrie du tourisme. L'OMPI avait fourni aux parties prenantes de Sri Lanka une formation sur le droit d'auteur et une publication de l'OMPI sur le droit d'auteur avait été traduite dans une langue nationale. Les futurs projets soutenus par l'OMPI comprenaient le lancement d'un programme de mentorat sur les femmes dans le

domaine de la propriété intellectuelle et un projet de numérisation des documents dans le but de moderniser le système de propriété intellectuelle du pays. Sri Lanka a également collaboré avec le Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation de l'OMPI à un projet visant à aider les petites entreprises à utiliser efficacement le système de la propriété intellectuelle et a reçu l'appui technique de l'OMPI pour élaborer une stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle. Elle espérait que Sri Lanka serait en mesure d'adhérer au Protocole de Madrid. L'assistance du système de Madrid pour finaliser un projet de législation compatible pour Sri Lanka à cette fin avait été bien accueillie. La nouvelle législation sur l'enregistrement des indications géographiques améliorerait la protection des thés de Ceylan, de la cannelle de Ceylan et des gemmes de Ceylan, qui étaient uniques à Sri Lanka. Enfin, la délégation a réaffirmé l'importance de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action de l'OMPI pour le développement et s'est associée à l'appel en faveur d'un financement pour permettre aux peuples autochtones et aux communautés locales de participer à la Conférence diplomatique pour la conclusion d'un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques.

127. La délégation du Soudan a déclaré que le pays se trouvait impliqué dans une situation extrêmement complexe, en raison de la rébellion des Forces de soutien rapide, qui avait commencé le 15 avril 2023, leur tentative de prendre le pouvoir, leurs violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire et la destruction systématique des installations de l'État, notamment celles qui sont directement concernées par les travaux de l'OMPI. Le Soudan attachait une grande importance à la promotion et à la protection de la propriété intellectuelle, compte tenu du rôle qu'elle pourrait jouer, grâce à l'utilisation de stratégies de propriété intellectuelle, dans le développement de l'économie soudanaise, la protection des biens nationaux, la mise à la disposition de ses produits agricoles et de l'artisanat de plus en plus concurrentiel et le renforcement des revenus générés par le commerce. Le Soudan s'efforçait de renforcer les capacités de ses institutions de propriété intellectuelle, y compris les universités et les instituts de recherche. Elle était en train de mettre en place, avec l'aide de l'Académie de l'OMPI, un centre national de formation à la propriété intellectuelle et avait commencé, avec l'appui de l'OMPI, à élaborer une stratégie nationale globale en matière de propriété intellectuelle. Tous les ministères et institutions nationales concernés avaient participé à cet effort. Malgré les circonstances actuelles, le Soudan venait de signer un accord de prestation de services avec l'OMPI pour mettre en place des centres d'appui à la technologie et à l'innovation, en vue d'encourager les universités à en tirer parti. Le Soudan a salué le travail accompli par l'OMPI pour atteindre les objectifs de développement durable et sa volonté de relever les défis auxquels sont confrontés les États en développement et les États touchés par un conflit. La délégation s'est engagée à mettre en œuvre des projets conjoints déjà en cours et a dit attendre avec intérêt l'assistance et l'appui de l'OMPI pour la reconstruction de son secteur de l'innovation et de la créativité, qui avait été grandement touché par le conflit en cours au Soudan.

128. La délégation de la Suède a déclaré qu'elle appuyait sans réserve les déclarations faites par la délégation de la Suisse au nom du groupe B et par la délégation de l'Espagne au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Suède souhaitait réitérer sa préoccupation face à la décision de déplacer les assemblées de l'automne à l'été et aux difficultés qu'elle créait pour les délégations. Elle a salué les efforts déployés par l'OMPI pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment en promouvant un système de propriété intellectuelle solide, équilibré et efficace qui encourageait l'innovation et la créativité. La Suède attachait une grande importance à l'égalité des sexes et à l'inclusivité et a encouragé l'OMPI et ses États membres à continuer de mener des activités axées sur les inventrices et les innovatrices. Elle s'est dite particulièrement satisfaite de constater que la Journée mondiale de la propriété intellectuelle 2023 a célébré le rôle des femmes dans la propriété intellectuelle. La délégation s'est réjouie à la perspective de poursuivre sa

coopération avec l'OMPI et d'aider à développer le système international de la propriété intellectuelle pour le développement économique, social et culturel de tous.

129. La délégation de la Suisse a appuyé la déclaration faite au nom du groupe B et a souhaité en complément mettre l'accent sur trois points : premièrement, la Suisse saluait le rapport rédigé par le Secrétariat concernant l'assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine. L'assistance technique faisant partie intégrante des activités de l'OMPI, la Suisse, en tant que pays hôte de l'OMPI, soutenait le Secrétariat dans les efforts qu'il déployait afin de relever les défis soulevés dans ce rapport à court, à moyen et à long terme. Deuxièmement, le bon fonctionnement et l'attractivité de tous les systèmes d'enregistrement de l'OMPI pour ses utilisateurs restaient une priorité majeure pour la Suisse. La Suisse se réjouissait de poursuivre les discussions sur la question de l'intelligence artificielle au sein du Comité permanent du droit des brevets ainsi que dans le cadre du Dialogue de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et l'intelligence artificielle. En effet, ces échanges paraissaient essentiels pour mieux comprendre les défis soulevés par les nouvelles technologies en ce qui concernait les enregistrements des titres de protection. Dans ce contexte, il convenait de féliciter l'OMPI pour l'excellente performance réalisée par les systèmes du PCT et de Madrid en 2022 malgré l'actuelle fragilité de l'économie mondiale. En revanche, le manque de ressources affectant le bon fonctionnement du service d'enregistrement de Lisbonne était préoccupant. Le grand nombre d'adhésions à l'Acte de Genève enregistré cette année démontrait l'attractivité des indications géographiques, notamment auprès des pays en développement. Il était donc urgent que le service d'enregistrement de Lisbonne soit doté de moyens humains et financiers suffisants pour pouvoir fonctionner de manière adéquate et répondre aux nouvelles adhésions. Troisième et dernier point, il convenait de garder à l'esprit que les travaux normatifs étaient au cœur du mandat de l'OMPI. En 2024, l'OMPI organisera deux conférences diplomatiques : une conférence pour la conclusion d'un instrument juridique international concernant la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques; et la deuxième conférence en vue de la conclusion et de l'adoption d'un traité relatif aux droits des dessins et modèles. Bien que la Suisse ne soit pas demandeuse de ces conférences diplomatiques, elle était engagée dans les discussions préparatoires de ces dernières et espérait pouvoir contribuer à des solutions réalistes dans ces domaines importants.

130. La délégation de la République arabe syrienne a déclaré qu'elle appréciait le travail de la Division pour les pays arabes, qui avait continué de suivre les projets et programmes en cours dans le pays. La délégation était convaincue de la contribution que les politiques de propriété intellectuelle et d'innovation pouvaient apporter à son développement et à sa croissance économique. C'est particulièrement le cas compte tenu des difficultés rencontrées par le pays, notamment du récent tremblement de terre catastrophique qui a frappé la région et des conséquences néfastes des mesures coercitives unilatérales, qui affectent la vie de millions de Syriens. La situation avait exigé du pays un effort majeur pour renforcer les connaissances et les compétences, renforcer les capacités, développer l'infrastructure de la propriété intellectuelle, soutenir les PME et mettre en place des mécanismes de mise à jour du système des droits commerciaux et industriels et en facilitant l'accès à ces derniers. L'année précédente, la première phase du projet visant à élaborer une stratégie nationale de propriété intellectuelle avait été achevée en coopération avec l'OMPI. La prochaine édition du Salon de la créativité et des inventions de Basil se tiendrait à Damas dans les mois à venir. Son objectif était de sensibiliser à la manière dont la promotion de l'innovation et de la créativité pouvait contribuer au développement durable. Des directives nationales actualisées pour les PME étaient en cours d'élaboration et le gouvernement travaillait avec l'OMPI pour suivre la mise en œuvre des projets visant à créer un centre de formation à la propriété intellectuelle dans les centres d'appui à la technologie et à l'innovation. La délégation était convaincue que la propriété intellectuelle et l'innovation avaient un rôle clair à jouer dans le renforcement de l'économie et du développement et dans la stimulation du progrès scientifique et partant, dans leur impact sur les personnes et la société, en particulier dans les pays en développement. Le

pays s'attendait à une coopération accrue, au renforcement des capacités et à l'appui à l'innovation grâce au projet de création d'entreprises pour les femmes syriennes et à l'appui aux petites entreprises et aux start-up. La délégation a appuyé la proposition du groupe des pays arabes d'inclure l'arabe comme langue officielle pour les publications de l'OMPI.

131. La délégation du Tadjikistan, saluant les efforts déployés par l'OMPI pour renforcer le système international de propriété intellectuelle et promouvoir l'innovation, la créativité et le développement durable, a déclaré que le pays célébrait le trentième anniversaire de son système national de propriété intellectuelle. Des résultats significatifs avaient été obtenus récemment. Un système de propriété intellectuelle à part entière avait été mis en place et fonctionnait. La politique relative à l'utilisation et à la protection juridique de la propriété intellectuelle s'inscrivait principalement dans les réglementations régissant les processus d'innovation, qui étaient fondées sur les dispositions de la Constitution et des lois spécifiques en matière de propriété intellectuelle. Des lois avaient été adoptées sur la création, la protection juridique et l'utilisation des inventions, des dessins et modèles industriels, des marques, des indications géographiques, du droit d'auteur et des obtentions végétales. Fondée sur la politique prudente du Président du pays, la propriété intellectuelle avait acquis une importance croissante. De nouveaux objectifs stratégiques pour le développement de la propriété intellectuelle avaient été fixés pour la période allant jusqu'à 2030. La coopération internationale avait un rôle essentiel à jouer dans le développement du système national de propriété intellectuelle, et le Tadjikistan était désormais partie à 23 traités internationaux multilatéraux de propriété intellectuelle et à un certain nombre d'accords bilatéraux intergouvernementaux et interinstitutionnels. Le gouvernement axait ses efforts sur le soutien et la motivation des inventeurs et des jeunes innovateurs, et des concours et autres événements étaient organisés à cette fin. Au total, 21 lauréats des concours, qui avaient lieu tous les deux ans, avaient reçu des médailles d'or de l'OMPI. En outre, des activités visant à stimuler l'activité inventive et les brevets étaient régulièrement organisées. Des experts parcouraient le pays pour donner des conférences et animer des séminaires, et participaient à des émissions de télévision afin d'éveiller l'intérêt du public pour les activités créatives et de le sensibiliser à la propriété intellectuelle. De nouveaux services numériques et systèmes d'information étaient en cours d'élaboration afin de stimuler l'activité en matière de brevets et d'améliorer la transparence. Des efforts étaient également déployés pour explorer de nouvelles approches, telles que le potentiel de l'intelligence artificielle et des bases de données réparties. Les principaux domaines à développer, tels que l'innovation, la commercialisation et la protection des droits de propriété intellectuelle, la numérisation, la diffusion des connaissances en matière de propriété intellectuelle, la stimulation de la créativité et l'éducation des enfants et des jeunes, étaient définis dans la stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle. Le Conseil national pour la coordination et le développement de la propriété intellectuelle, dirigé par le vice-premier ministre, avait été créé pour guider l'action sur ces piliers stratégiques. Le Conseil avait été chargé de formuler des politiques et des stratégies de promotion de la propriété intellectuelle, de coordonner la coopération interinstitutionnelle sur les efforts visant à faire respecter les droits de propriété intellectuelle, de lutter contre les violations de ces droits et de mettre à jour la législation correspondante.

132. La délégation de la Thaïlande a déclaré que l'économie de la création serait essentielle pour faire avancer le pays, tout en étant l'un des piliers les plus importants de la stratégie nationale. La Thaïlande entendait devenir une économie fondée sur la valeur en utilisant la créativité, la technologie, l'innovation et la propriété intellectuelle, et le Département de la propriété intellectuelle était crucial à cet égard. Le volume des transactions en ligne et numériques ayant augmenté depuis la pandémie de COVID-19, le Département avait créé une initiative intelligente en matière de propriété intellectuelle axée sur l'exploitation de la force de l'écosystème numérique pour fournir des services à la clientèle. Des modifications ont été apportées aux procédures d'enregistrement de la propriété intellectuelle, ce qui a donné lieu à une nouvelle modification de la loi sur les brevets visant à rendre les procédures plus efficaces et plus rationnelles. Il existait également des dispositions supplémentaires pour permettre à la

Thaïlande d'adhérer à l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels. La délégation a appuyé la poursuite des négociations sur la protection des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles qui conciliaient les droits des propriétaires et des utilisateurs. Elle espérait que ces négociations seraient conclues dans un proche avenir. Enfin, la délégation reconnaissait le rôle de l'Académie de l'OMPI en contribuant à renforcer l'Académie de l'ASEAN en matière de propriété intellectuelle.

133. La délégation du Timor-Leste a déclaré qu'elle s'associait aux déclarations faites par les délégations de Cabo Verde au nom de la Communauté des pays de langue portugaise, de la République démocratique populaire lao au nom de l'ASEAN et de l'Indonésie au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. L'OMPI avait fourni au Timor-Leste un soutien considérable, en particulier une assistance juridique et technique pour l'élaboration du Code de la propriété industrielle du pays, la création de son office national de propriété intellectuelle et la rédaction de sa loi récemment promulguée sur le droit d'auteur. Avec environ 40% de la population du pays de moins de 15 ans, le Timor-Leste a reconnu l'importance de la propriété intellectuelle pour la croissance socioéconomique, la diversification économique et le développement. Elle avait besoin de développer son régime de propriété intellectuelle, de jeter les bases de sa stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle et de combler les lacunes en matière de connaissances et de capacités en matière de propriété intellectuelle. La délégation s'est réjouie à la perspective d'une coopération plus large avec l'OMPI et s'est félicitée des progrès réalisés dans les négociations ou les questions normatives au sein de tous les comités de l'OMPI.

134. La délégation du Togo a déclaré que la propriété intellectuelle constituait de nos jours un moteur de croissance pouvant conduire au développement des États et assurer le bien-être des populations. En effet, le Gouvernement togolais prenant la mesure de la chose, a inscrit dans la Feuille de route gouvernementale 2020-2025 le développement d'agropoles et de parcs industriels, dont les premiers étaient en cours d'exploitation. Ces initiatives seraient soutenues par une infrastructure de qualité et un système approprié de propriété industrielle. La délégation a remercié le Secrétariat de l'OMPI et la Chine pour l'appui apporté au Togo dans le cadre du système des indications géographiques. Ces appuis importants ont permis au pays de disposer des outils nécessaires et de déposer la demande d'enregistrement du riz de Kovié en tant qu'indication géographique auprès de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI). Le "riz de Kovié" est un riz produit dans le bassin du fleuve Zio situé dans la région maritime du pays. La délégation s'est déclarée confiante quant à l'aboutissement rapide de ce processus pour la valorisation de ce produit dans l'intérêt des populations. Dans la même optique, il importait de souligner que dans le domaine des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et du folklore, le Togo regorgeait d'importants atouts et en appelait également à un appui pour leur valorisation. Enfin, la question de développement, y compris la nécessité du transfert de technologie, demeurait au centre des préoccupations. C'est ce qui expliquait la volonté du Togo de procéder à l'actualisation de ses besoins et de définir ses priorités en matière de transfert de technologie.

135. La délégation de la Trinité-et-Tobago s'est associée à la déclaration faite par la délégation du Venezuela (République bolivarienne du) au nom du GRULAC. Pour marquer la Journée mondiale de la propriété intellectuelle en 2023, la Trinité-et-Tobago avait organisé son premier concours "technologie appropriée" en collaboration avec l'OMPI, l'Office coréen de la propriété intellectuelle et l'Université des Antilles. Le concours avait permis de récompenser l'excellence en matière de solutions innovantes et de promouvoir l'utilisation de l'information en matière de brevets. Sur les neuf finalistes, cinq avaient été des femmes, y compris les premier et deuxième gagnants, démontrant ainsi la contribution inestimable des femmes à l'innovation. Parmi les deux femmes inventrices à accéder au panthéon de l'Office de la propriété intellectuelle de la Trinité-et-Tobago, l'une a été présentée par la Division de Madrid de l'OMPI en tant qu'entrepreneur émergent. Le Centre national de formation à la propriété intellectuelle

avait mené plus de 500 ateliers, dont 70% avaient été suivis par des femmes chefs d'entreprise. La Trinité-et-Tobago a salué le soutien de l'OMPI et le gouvernement attendait avec intérêt la poursuite du partenariat pour promouvoir la propriété intellectuelle dans la région des Caraïbes. Les innovations numériques pour le développement durable de l'environnement et le développement économique dans le cadre du projet de la Trinité-et-Tobago étaient en cours. Son objectif était de renforcer l'écosystème de la propriété intellectuelle et d'aider ainsi les PME en établissant des principes directeurs d'évaluation pour les actifs de propriété intellectuelle et en élaborant des politiques axées sur les missions en matière d'innovation numérique. Un nouveau cours sur la propriété intellectuelle à l'intention des industries de la création était en cours d'élaboration. L'Office de la propriété intellectuelle de la Trinité-et-Tobago avait adapté l'Outil de diagnostic en matière de l'OMPI pour aider les PME à utiliser efficacement leur propriété intellectuelle et avait conclu un accord d'automatisation de la propriété intellectuelle avec l'OMPI; 70% des demandes de titres de propriété intellectuelle étaient déposées en ligne par l'intermédiaire de WIPO File. En mars 2023, la coopération avait été élargie avec une mission d'étude au Chili visant à partager des données d'expérience et des pratiques recommandées. Des mémorandums d'accord devaient être conclus avec le Canada et l'EUIPO. L'Office de la propriété intellectuelle de la Trinité-et-Tobago était également en train de conclure un mémorandum d'accord avec l'OMPI sur la création de centres d'appui à la technologie et à l'innovation.

136. La délégation de la Tunisie s'est pleinement associée à la déclaration faite par la délégation du Ghana au nom du groupe des pays africains et à celle prononcée par la délégation de l'Algérie au nom du groupe des pays arabes. Le domaine de la propriété intellectuelle occupait une place de plus en plus importante en Tunisie compte tenu de son impact sur le développement économique, social et culturel du pays, qui n'avait ménagé aucun effort pour adapter ses règles et procédures aux plus hauts standards internationaux et pour adhérer aux conventions et traités internationaux. La nouvelle Constitution tunisienne du 25 juillet 2022 stipule notamment, à son article 29, que la propriété intellectuelle est garantie. Dans ce contexte, il y avait lieu de mentionner que la Tunisie avait jusqu'à présent adhéré à 19 traités internationaux administrés par l'OMPI. La Tunisie entretenait d'excellentes relations de coopération avec l'OMPI et bénéficiait de programmes d'assistance ambitieux et structurés, notamment l'élaboration d'une stratégie nationale de propriété industrielle; la création de clubs d'innovation pour les jeunes tunisiens; la mise en place dans le cadre des travaux du CDIP d'un projet pilote visant à contribuer à l'accroissement de la compétitivité des entreprises par la réduction des accidents du travail et des maladies professionnelles; la modernisation de l'Académie tunisienne de propriété intellectuelle.

137. La délégation de la Türkiye, notant les efforts déployés par l'Organisation pour assurer une bonne gouvernance mondiale en matière de propriété intellectuelle, a déclaré que le gouvernement avait pris des mesures décisives pour renforcer son système national de propriété intellectuelle. La Türkiye a été l'un des utilisateurs les plus actifs du PCT et des systèmes de Madrid et de La Haye, et un chef de file pour ce qui est de la participation des femmes aux activités de propriété intellectuelle : elle s'était classée parmi les 20 premiers pays en 2022 pour la proportion la plus élevée des demandes selon le PCT faites par des femmes inventrices. Les autorités turques chargées de la propriété intellectuelle, telles que l'Office turc des brevets et des marques (TÜRKPATENT) et le Directeur général du droit d'auteur, avaient lancé diverses initiatives pour les principales parties prenantes. Le pays s'efforçait d'intégrer la technologie numérique et l'automatisation dans des plateformes plus conviviales pour l'enregistrement et la gestion en continu de la propriété intellectuelle. Elle avait bénéficié des compétences de l'Académie de l'OMPI grâce à la participation au programme de master en propriété intellectuelle et au développement ultérieur de l'Académie turque de la propriété intellectuelle, avec la formation de formateurs et d'autres programmes axés sur les compétences. Tout en souscrivant à la déclaration faite par la délégation de la Suisse au nom du groupe B, la délégation a souligné que les travaux des comités techniques et spécialisés devraient être menés de manière transparente et sans exclusive. Les délégués ont été invités

à visiter l'exposition turque intitulée "Harvesting hope: empowering earthquake-affected provinces through geographical indications".

138. La délégation de l'Ouganda a déclaré qu'elle s'associait à la déclaration faite par la délégation du Ghana au nom du groupe des pays africains. La délégation a pris note du rapport du Directeur général et s'est félicitée des étapes franchies. L'Ouganda avait organisé une semaine nationale de la propriété intellectuelle, mis en œuvre le projet relatif aux technologies appropriées pour l'Ouganda et le programme de centres d'appui à la technologie et à l'innovation et mené des activités de promotion du système d'indication géographique. Le pays a continué de participer aux négociations de l'IGC et participerait à la conférence diplomatique en vue de la conclusion d'un ou plusieurs instruments juridiques internationaux relatifs à la propriété intellectuelle, aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels qui y sont associés.

139. La délégation de l'Ukraine a déclaré que l'engagement du pays à respecter les normes internationales en matière de propriété intellectuelle et à protéger les groupes vulnérables avait été souligné par sa récente adhésion au Traité de Marrakech. L'Ukraine avait adopté une législation sur le droit d'auteur et les droits connexes qui permettait de s'adapter à l'évolution des technologies et des défis auxquels étaient confrontés les créateurs. En tant que pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne, elle avait introduit des lois visant à renforcer la protection des droits de propriété intellectuelle pour les utilisateurs nationaux et étrangers conformément au règlement de l'Union. Face à l'agression continue de la Fédération de Russie et à ses attaques délibérées contre les civils et l'infrastructure civile, la priorité absolue de l'Ukraine était de protéger la vie. Le gouvernement mettait également en œuvre des programmes vitaux pour aider les PME, les entreprises, les industries de la création et les personnes touchées par la guerre. L'ampleur des dommages causés par la guerre était de plus en plus grande. La récente explosion de la centrale hydroélectrique de Kakhovka imputée à la Fédération de Russie a déclenché la catastrophe écologique et humanitaire la plus importante que l'Europe a connue au cours des dernières décennies. La Fédération de Russie a délibérément endommagé ou détruit plus de 100 000 infrastructures civiles et le coût estimé de la reconstruction s'élève maintenant à 411 milliards de dollars É.-U. L'Ukraine s'est félicitée de l'appui de l'OMPI et des États membres du groupe B, du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et de l'Union européenne, ainsi que de tous les pays et organisations ayant une position commune. Elle a également salué le rapport du Secrétariat sur l'assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine (document A/64/8), et attendait avec intérêt la poursuite du partenariat avec l'OMPI et ses États membres en vue de reconstruire et de renforcer le secteur de la propriété intellectuelle dans le pays. Il était essentiel que les services mondiaux de propriété intellectuelle soient respectés, y compris en ce qui concerne le PCT. La délégation a appuyé la mission de l'Organisation visant à diriger le développement d'un écosystème mondial de la propriété intellectuelle équilibré et efficace.

140. La délégation des Émirats arabes unis a déclaré que son pays saluait les efforts déployés par l'OMPI pour redynamiser ses travaux et l'adapter à de nouveaux sommets concurrentiels. Elle attachait une grande importance à l'élaboration, avec une vision et des orientations solides, d'un environnement national propice à la propriété intellectuelle, à l'innovation et aux activités en matière de brevets, conformément aux meilleures pratiques mondiales. Dans le cadre de sa vision à long terme, le pays avait mis en place un système souple de lois pour protéger pleinement les droits de propriété intellectuelle de personnes de talent et de personnes qualifiées, de créateurs, d'innovateurs et d'entrepreneurs. Ce système comprenait une série de lois relatives à l'économie et au programme mondial d'accords de partenariat économique globaux. En outre, les Émirats arabes unis avaient adhéré à un certain nombre de conventions internationales, dont l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques. Sous l'impulsion de cette batterie d'activités, le pays tirait parti, entre autres, de sa stratégie nationale de talents, qui générerait 10 initiatives. Le pays s'est classé en premier aux

niveaux arabe et régional dans l'Indice mondial de l'innovation pour 2023. Il avait lancé son projet intitulé "Nous, la vision des Émirats arabes unis 2031", dans le cadre duquel la propriété intellectuelle et l'innovation étaient au cœur de l'approche de la croissance économique et de la durabilité du pays. Le but de cette vision était que les Émirats arabes unis deviennent l'un des 10 principaux pays. Le pays restait déterminé à accueillir un bureau extérieur de l'OMPI, conformément à la demande formulée par le PBC. La délégation a exprimé l'espoir qu'une nouvelle feuille de route pour accélérer le relèvement économique grâce à l'innovation en matière de propriété intellectuelle émergerait de la série actuelle de réunions des assemblées.

141. La délégation du Royaume-Uni a déclaré que la réponse de l'OMPI aux défis extraordinaires des années précédentes avait été admirable et devrait fournir des enseignements pour l'avenir. La collaboration était essentielle pour mettre les possibilités de propriété intellectuelle à la disposition de tous et les efforts déployés par l'OMPI pour être plus inclusifs étaient les bienvenus. L'accent mis sur les technologies futures était positif et les travaux à cet égard devraient se poursuivre, notamment par le biais de discussions sur l'application des droits. Il était à espérer que les prochaines conférences diplomatiques en vue de la conclusion et de l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles et pour la conclusion d'un instrument juridique international relatif à la propriété intellectuelle, aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels qui y étaient associés permettraient de parvenir à un résultat consensuel, bien équilibré et réalisable pour tous. La récente attaque lancée contre un immeuble d'appartements dans Lviv vient rappeler le rôle crucial que l'OMPI a joué en soutenant l'Ukraine et son secteur de l'innovation et de la créativité à la suite de l'invasion par la Fédération de Russie.

142. La délégation de la République-Unie de Tanzanie a déclaré qu'elle s'associait à la déclaration faite par la délégation du Ghana au nom du groupe des pays africains. Elle a félicité le Directeur général d'avoir organisé des réunions d'information et des discussions avec les chefs des offices de propriété intellectuelle sur le programme de travail et budget proposés pour 2024-2025 et a noté avec satisfaction les progrès réalisés concernant le projet d'instrument juridique international relatif à la propriété intellectuelle, aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels qui y sont associés. Les comités de l'OMPI devaient être félicités pour la mise en œuvre de leurs programmes et la mise en œuvre du Plan d'action de l'OMPI pour le développement conformément aux directives et au mandat de l'Assemblée générale de l'OMPI. La République-Unie de Tanzanie a poursuivi l'amélioration des services et de l'application des droits de propriété intellectuelle grâce à la protection de la propriété intellectuelle, aux réformes juridiques, au renforcement des capacités, aux programmes de sensibilisation, aux ateliers, aux séminaires et aux plateformes médiatiques. Le pays a également continué de bénéficier de l'assistance de l'OMPI pour la mise en œuvre de projets stratégiques et le développement du système national de propriété intellectuelle. Elle était particulièrement reconnaissante à l'OMPI pour les progrès accomplis dans les domaines suivants : modernisation du système IPAS, le module des États membres de l'ARIPO et de la plateforme en ligne de l'OMPI; pour Zanzibar; la fourniture de conseils techniques en vue de l'élaboration d'une politique nationale en matière de propriété intellectuelle; la fourniture d'une plateforme d'enseignement à distance à l'intention des étudiants inscrits dans le programme de master en propriété intellectuelle à l'Université de Dar es-Salaam; la mise en œuvre du programme conjoint de formation des formateurs; à la conclusion d'un mémorandum d'accord entre l'OMPI et le pouvoir judiciaire tanzanien; la mise en place d'un programme national de formation à l'intention des jeunes innovateurs et d'un programme pour les femmes chefs d'entreprise; la mise en œuvre du programme relatif aux centres d'appui à la technologie et à l'innovation; la mise en place de l'Outil de diagnostic en matière de propriété intellectuelle; la fourniture d'un appui aux entreprises; et le renforcement des capacités par l'intermédiaire de l'Académie de l'OMPI. La délégation attendait avec intérêt de recevoir davantage d'assistance de l'OMPI pour mener à bien des réformes juridiques.

143. La délégation des États-Unis d'Amérique a déclaré qu'il était important de se concentrer sur la durabilité pour lutter contre les changements climatiques; les discussions qui avaient eu lieu à la seizième réunion des directeurs des offices de l'OMPI avaient été axées sur cette question. La moitié des réductions d'énergie nécessaires pour atteindre les émissions zéro proviendraient de technologies qui n'avaient pas encore été commercialisées. Le rôle que l'OMPI jouait dans la promotion de la protection de la propriété intellectuelle dans le monde n'avait donc jamais été plus important. En tant que partenaire de WIPO GREEN, les États-Unis d'Amérique souhaitaient parvenir à une nouvelle génération d'innovateurs, faciliter la collaboration et accélérer les investissements dans les technologies vertes et il attendait avec intérêt de travailler avec l'OMPI pour atteindre ces objectifs. Avec la grande majorité des recettes de l'OMPI générées par les taxes de dépôt de demandes de brevet, de marques et de dessins et modèles industriels, il était important de veiller à ce que tous les systèmes d'enregistrement de l'OMPI soient atteints ou s'efforcent d'assurer l'autonomie financière. Ce faisant, il veillerait à ce que les clients reçoivent des services et que l'OMPI continue de fonctionner. La délégation a appuyé la fourniture d'une assistance de l'OMPI pour maintenir le système ukrainien de propriété intellectuelle pendant la guerre brutale et injuste lancée par la Fédération de Russie. Le rapport sur l'assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine (document A/64/8) était apprécié et la délégation attendait avec intérêt de nouvelles discussions sur ce thème. Les innovateurs ukrainiens joueront un rôle essentiel dans la reconstruction de leur pays et la promotion de la science, de la technologie et de l'industrie.

144. La délégation de l'Uruguay a déclaré que le pays était un chef de file dans la croissance numérique en Amérique latine et associait la stabilité institutionnelle à une vision stratégique à long terme. La stratégie n'était pas seulement fondée sur les atouts existants du pays en matière de services logistiques, d'accords commerciaux et d'avantages fiscaux, mais aussi sur le renforcement et l'expansion des conditions existantes dans le domaine de la propriété intellectuelle. Un élan avait été acquis grâce à une vision globale et holistique visant à couvrir non seulement les conditions de fond réglementaires, qui étaient sans aucun doute importantes, mais aussi certains facteurs essentiels, tels que l'existence du capital humain. Dans ce contexte, bien que le pays dispose d'un vivier de talents éduqués, souples, créatifs et multilingues, il existait encore des opportunités de sensibilisation à la propriété intellectuelle. Le pays continuait à soutenir l'innovation et le savoir en cherchant à devenir un pôle technologique par le biais de l'initiative du pôle d'innovation de l'Uruguay. Cela avait entraîné des investissements de la part de sociétés multinationales de recherche-développement de pointe grâce aux progrès réalisés dans l'adoption des TIC et à l'avancée et à la pénétration de la connectivité à l'Internet, ainsi qu'une infrastructure et des conditions sociales, politiques et juridiques stables qui la mettaient en mesure de progresser dans l'innovation. En outre, le pays était conscient du rôle fondamental des PME en tant que partie essentielle de son tissu industriel florissant et comprenait que l'amélioration de la qualité du développement exigeait indiscutablement des pays qu'ils adoptent et utilisent intensivement les instruments du système de la propriété intellectuelle afin de tirer parti des incitations et, partant, de monétiser le talent et la créativité uruguayens. La délégation espérait continuer de compter sur la collaboration précieuse de l'OMPI dans tous les cas, car elle cherchait à créer des synergies afin de répondre à leurs aspirations mutuelles en matière de promotion et de développement de la propriété intellectuelle.

145. La délégation de l'Ouzbékistan a déclaré que le gouvernement œuvrait à l'élaboration du système de propriété intellectuelle du pays, qui avait un rôle crucial à jouer dans ses progrès socioéconomiques. Un large éventail de projets étaient en cours d'exécution, en partie grâce à la participation aux initiatives de l'OMPI en matière de développement de la propriété intellectuelle. Par exemple, l'Outil de diagnostic en matière de propriété intellectuelle de l'OMPI avait été traduit en ouzbek et il était prévu de faire de même avec le guide de l'OMPI sur la propriété intellectuelle pour les jeunes entreprises "De l'idée à l'entreprise". La Division de la propriété intellectuelle pour les entreprises du Secteur des écosystèmes de propriété

intellectuelle et d'innovation de l'OMPI avait fourni une assistance précieuse à cet égard. Une série de séminaires de l'OMPI avaient été organisés à l'intention des juges. La Cour suprême avait rendu une décision plénière concernant sa participation au processus de prise de décisions concernant les litiges de propriété intellectuelle. Une réunion d'experts sur les "écosystèmes de la propriété intellectuelle et l'innovation" avait été organisée dans le cadre du troisième Forum international. En ce qui concerne le piratage sur l'Internet, l'Ouzbékistan s'associera à l'initiative WIPO ALERT, qui permet d'accéder à des listes de sites frauduleux dans le monde entier. Le pays s'apprêtait également à adhérer au Programme d'aide aux inventeurs de l'OMPI et au Consortium pour des livres accessibles (ABC). L'Ouzbékistan avait récemment lancé un portail sur les services électroniques de propriété intellectuelle, qui offrait des services d'enregistrement 24 heures sur 24 pour tous les types d'actifs de propriété intellectuelle. Elle s'efforçait également de participer au programme de procédure accélérée d'examen des demandes de brevet, afin d'accélérer et de rendre plus efficace le traitement des demandes d'enregistrement des actifs de propriété intellectuelle. Des travaux étaient en cours sur l'adhésion du pays aux différents traités internationaux et l'actualisation de la législation nationale conformément aux normes internationales en matière de propriété intellectuelle. L'Ouzbékistan procédait également à l'examen et à l'actualisation du droit de la propriété intellectuelle afin de la mettre en conformité avec les dispositions de l'Accord sur les Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC). La délégation a exprimé sa reconnaissance à la Division pour les pays en transition et les pays développés pour son assistance dans la mise en œuvre de projets communs et la promotion du développement de la propriété intellectuelle en Ouzbékistan.

146. La délégation du Vanuatu a déclaré qu'elle s'associait à la déclaration faite par la délégation de l'Indonésie au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. L'assistance technique fournie par l'OMPI avait permis le renforcement des capacités et la réforme législative sur les indications géographiques, la création d'une organisation de gestion du droit d'auteur et l'élaboration d'un guide sur le droit d'auteur. Le Vanuatu accueillera le Festival des arts mélanésiens en juillet 2023 et le guide servira à mieux faire connaître les droits et obligations juridiques liés à la commercialisation des œuvres protégées par le droit d'auteur. Le Vanuatu était en train de mettre au point un plan stratégique national de propriété intellectuelle en vue de stimuler la créativité et l'innovation. L'innovation doit faire partie de la réponse à des menaces existentielles telles que les changements climatiques, l'élévation du niveau de la mer et les catastrophes naturelles. À cet égard, le Vanuatu apprécierait le soutien de l'OMPI et de ses États membres en partenariat avec l'Université nationale de Vanuatu et d'autres établissements d'enseignement et de recherche pour mettre au point des éléments de propriété intellectuelle pour leurs modules de formation.

147. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du), parlant au nom de son pays, a déclaré qu'elle saluait la nouvelle approche de l'OMPI fondée sur la recherche d'une harmonie avec les différents modèles politiques, économiques et sociaux des pays en développement. Son pays, malgré les défis majeurs liés à l'imposition de plus de 900 traités illégaux, l'extorsion, les mesures coercitives unilatérales à l'encontre de son économie et de son peuple, s'était employé à créer un système multiculturel et pluripolaire qui facilitait l'intégration des entrepreneurs sur différents marchés en encourageant la protection de l'innovation grâce à des mises à jour légales et à une flexibilité administrative dans le domaine de la propriété intellectuelle. Elle a ratifié l'engagement qu'elle avait pris envers la communauté internationale de progresser dans la protection globale de la propriété intellectuelle et des savoirs traditionnels et ancestraux sur la base des principes directeurs énoncés dans la Charte des Nations Unies. L'OMPI pouvait compter sur le gouvernement bolivarien du pays et son peuple.

148. La délégation du Viet Nam a déclaré qu'elle s'associait aux déclarations faites par la délégation de l'Indonésie au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique et par la délégation de la République démocratique populaire lao au nom de l'ASEAN. Un certain nombre d'instruments importants relatifs à la propriété intellectuelle avaient été lancés récemment

au Viet Nam, notamment une stratégie nationale de propriété intellectuelle et un programme national de développement de la propriété intellectuelle, ce qui améliorerait l'environnement juridique et politique afin d'aider à renforcer la créativité et l'écosystème de la propriété intellectuelle. Le Viet Nam avait adhéré à 15 traités administrés par l'OMPI et avait bénéficié d'une coopération et d'une supervision étroites de la part de l'ASEAN et de l'OMPI. Leur soutien rapide et efficace avait permis de mener à bien de nombreux projets pour l'écosystème du Viet Nam. La délégation attendait avec intérêt d'approfondir sa collaboration avec l'OMPI et d'étudier les moyens de travailler avec les États membres de l'ASEAN afin de promouvoir l'utilisation de la propriété intellectuelle dans la création d'emplois, d'attirer les investissements et de développer l'économie et la société.

149. La délégation du Yémen a déclaré qu'elle s'associait aux déclarations faites par les délégations de l'Algérie au nom du groupe des pays arabes et de l'Indonésie au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Elle a exprimé sa reconnaissance à l'OMPI pour son travail acharné et ses efforts en coopération avec les États membres. Depuis les années 1970, le Yémen avait bénéficié de relations particulièrement étroites avec l'Organisation et était résolu à protéger la propriété intellectuelle et à promouvoir l'innovation et la créativité. Le pays travaillait activement avec l'OMPI pour protéger les droits des auteurs et des inventeurs, des marques, des dessins et modèles, des interprétations et exécutions artistiques et d'autres. L'appui technique et juridique que le Yémen a reçu de l'OMPI a grandement contribué au développement du système juridique de propriété intellectuelle du pays. La délégation a souligné l'importance de la poursuite de la coopération en vue de promouvoir une culture de la propriété intellectuelle et de mettre au point des systèmes juridiques afin de promouvoir l'innovation et la créativité et de parvenir à un développement durable et sans exclusive.

150. La délégation de la Zambie a déclaré qu'elle s'associait à la déclaration faite par la délégation du Ghana au nom du groupe des pays africains. Elle a salué les efforts déployés par l'OMPI pour promouvoir l'utilisation de la propriété intellectuelle en Afrique en tant qu'outil de création d'emplois, d'attraction de l'investissement, de croissance des entreprises et de développement de l'économie. La Zambie apprécierait une assistance pour sensibiliser les principales parties prenantes nationales à l'importance de la propriété intellectuelle pour la croissance économique et le développement national. Dans le cadre des efforts en cours visant à garantir un écosystème équilibré pour la protection et l'utilisation de la propriété intellectuelle, le gouvernement avait récemment approuvé une nouvelle loi sur les marques, qui renforcerait l'application des mesures visant à limiter le flux d'entrées de produits de marque de contrefaçon et prévoyait également la protection des indications géographiques. La délégation de la Zambie s'est dite reconnaissante de l'assistance fournie par l'OMPI pour la rédaction de cette législation et d'autres textes législatifs connexes. Elle s'efforcera de parvenir à un consensus sur toute une série de questions en suspens devant les comités de l'Organisation. Une coopération continue avec l'OMPI serait bienvenue dans des domaines tels que l'intégration de la propriété intellectuelle dans les programmes scolaires, l'appui à la propriété intellectuelle à l'intention des PME, le renforcement des capacités des organisations de gestion collective et la numérisation du système des dossiers de propriété intellectuelle en Zambie.

151. La délégation du Zimbabwe a déclaré qu'elle s'associait à la déclaration faite par la délégation du Ghana au nom du groupe des pays africains. Dans le cadre de la stratégie nationale de développement, la propriété intellectuelle et l'innovation seraient des moteurs essentiels du développement socioéconomique, dans la mesure où le pays poursuivait son objectif d'atteindre le statut de pays à revenu intermédiaire d'ici à 2030. La création de pôles d'innovation dans les universités d'État avait stimulé la modernisation industrielle et vu le gouvernement enregistrant plus de 500 brevets dans différents domaines. Le classement amélioré de l'Indice mondial de l'innovation de l'OMPI en 2022 témoignait de l'amélioration de son écosystème de l'innovation et de la propriété intellectuelle. Un processus visant à renforcer l'efficacité de l'écosystème de la propriété intellectuelle du pays serait un acte autonome, des entreprises et une autorité de propriété intellectuelle. Le Zimbabwe travaillait avec l'OMPI à

l'accessibilité en ligne de la base de données de l'Office de la propriété intellectuelle du pays. L'OMPI avait facilité un atelier sur l'accès à la technologie pour l'innovation et le développement des CATI dans le pays. Le partenariat avec l'OMPI, l'ARIPO et le Gouvernement japonais derrière le programme de maîtrise en propriété intellectuelle à l'Université Mutare de l'Université africaine était en cours. Le Zimbabwe s'est déclaré vivement favorable aux exigences de divulgation et à la protection des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et des ressources génétiques, et a appuyé la convocation en 2024 des deux conférences diplomatiques. Elle accordait la priorité à la mise en œuvre des 45 recommandations du Plan d'action de l'OMPI pour le développement et s'est félicitée de l'augmentation des crédits budgétaires alloués aux programmes de développement de l'Organisation au cours de l'exercice biennal 2024-2025. Une assistance permanente de l'OMPI en matière de renforcement des capacités sur l'ensemble du continent africain était la bienvenue.

152. La délégation de l'OAPI a réaffirmé la coopération de son organisation avec l'OMPI, qui avait permis cette année de produire deux outils importants pour les acteurs de la propriété intellectuelle dans les États membres, à savoir l'outil de prédiagnostic de propriété intellectuelle destiné aux PME souhaitant avoir des orientations préalables sur la façon d'utiliser la propriété intellectuelle dans leurs affaires; et le recueil jurisprudentiel des décisions de justice en matière de propriété intellectuelle de l'espace OAPI, qui contribuera à améliorer l'interprétation du droit en vue d'une meilleure application de ce dernier dans les États membres. Enfin, il convenait d'évoquer l'adhésion, en décembre 2022, de l'OAPI à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne et les perspectives inhérentes à ce statut en matière de développement des indications géographiques pour les États membres de l'OAPI.

153. Le représentant de l'ARIPO a déclaré qu'il appréciait l'appui sans faille que l'OMPI lui apportait. En 2023, l'ARIPO et l'OMPI avaient travaillé ensemble sur plusieurs initiatives, y compris la Conférence régionale sur la propriété intellectuelle à l'intention des femmes dans le secteur agroalimentaire, qui s'est tenue au Rwanda, un atelier sur les fonctions en nuage du système IPAS, la réunion régionale pour le développement des réseaux de CATI dans la région Afrique et la formation en ligne du PCT. D'autres aspects de la collaboration portaient notamment sur le règlement extrajudiciaire des litiges relatifs à la propriété intellectuelle et au transfert de technologie, les licences et la documentation numériques pour les organisations de gestion collective et les droits de reproduction. L'ARIPO a également participé activement à l'initiative du Club d'enseignement régional de la propriété intellectuelle. La deuxième Conférence des directeurs d'offices de propriété intellectuelle s'est tenue récemment au Rwanda. L'initiative visant à transformer l'Académie de l'ARIPO en un centre d'excellence régional pour la formation en propriété intellectuelle avançait et l'ARIPO avait récemment renouvelé son mémorandum d'accord avec l'Université africaine et l'OMPI.

154. Le représentant de l'Organisation eurasiennne des brevets (OEAB) s'est dite alarmée par certains faits nouveaux concernant le système mondial de la propriété intellectuelle et a déclaré que les pratiques consistant à imposer des sanctions unilatérales et d'autres mesures illégitimes aux déposants de demandes de titres de propriété intellectuelle, titulaires de droits et conseils en brevets de la Fédération de Russie et du Bélarus, étaient discriminatoires. Ils se voyaient refuser l'accès aux services de propriété intellectuelle, en violation des obligations internationales. La Commission européenne a régulièrement adopté des règlements à cet égard. Outre le "gel" illégal des demandes, dans des sanctions plus récentes, il a simplement privé les déposants de la Fédération de Russie de tout droit à l'assistance juridique. L'Office de la propriété intellectuelle du Royaume-Uni a refusé a priori de fournir des services de propriété intellectuelle aux personnes frappées de sanctions. L'Office ukrainien de la propriété intellectuelle a automatiquement émis des refus fondés uniquement sur la citoyenneté des déposants. La situation actuelle menace de nuire au fonctionnement normal du système mondial de la propriété intellectuelle : aucun instrument juridique n'était prévu pour ce qu'il était convenu d'appeler le gel des demandes de titres de propriété intellectuelle. L'incertitude entourant le statut juridique des demandes "gelées" laisserait une bonne partie des solutions

techniques dans une zone grise, ce qui influencerait à son tour sur la qualité des brevets délivrés en raison de lacunes dans l'information sur l'état de la technique. Cette situation toucherait les utilisateurs de la Fédération de Russie et du Bélarus, mais aussi tous les utilisateurs du système de la propriété intellectuelle et les spécialistes de la propriété intellectuelle sans exception. Les partis pris dans certaines organisations avaient déjà empêché les déposants d'utiliser le programme Patent Prosecution Highway (PPH) en raison d'un gel de la coopération interinstitutionnelle, malgré la forte demande de ce service, en particulier parmi les déposants européens. Néanmoins, la Fédération de Russie et la République du Bélarus, qui faisaient l'objet d'attaques quasi permanentes dans pratiquement tous les comités de l'OMPI, continuaient de s'acquitter de leurs obligations envers les déposants et les titulaires de droits de tous les pays. La rhétorique de nombreux délégués était axée sur des questions politiques présentant peu d'intérêt pour la grande majorité des États membres de l'Organisation. Au contraire, le développement du système de propriété intellectuelle, les stratégies de mise à jour de la législation, la numérisation et l'amélioration des compétences étaient des sujets de préoccupation pour tous. Il était nécessaire de revenir à un dialogue constructif, utile et multilatéral dans l'intérêt de tous les États membres, des utilisateurs et de la communauté mondiale de la création.

155. La représentante de la Ligue des États arabes (LEA) a salué la coopération fructueuse et constructive qui avait marqué les relations entre la LEA et l'OMPI depuis qu'ils avaient signé un mémorandum d'accord en 2000. Un réseau de CATI avait été lancé dans la région des pays arabes. Conformément aux souhaits de l'OMPI, le secrétaire général de la Ligue, Ahmed Aboul Gheit, était convenu que le réseau serait créé sous les auspices de la Ligue, soulignant ainsi la conviction de cette dernière concernant l'importance de l'innovation et de la propriété intellectuelle. La Ligue a continué de travailler en étroite collaboration avec la Division pour les pays arabes de l'OMPI sur un certain nombre de projets, d'activités et de réunions avec d'autres groupes régionaux. Un accent a été mis sur la troisième session du Dialogue de la propriété intellectuelle afro-arabe entre le Japon et certains États arabes, qui s'est tenue en février 2023, l'Office des brevets du Japon ayant participé au siège de la LEA au Caire. La LEA avait décidé que la République arabe syrienne devrait revenir à son siège à la LEA et participer de nouveau à ses activités. Le retour de ce pays à une participation active aux questions de propriété intellectuelle était tout aussi bienvenu.

156. Le représentant de l'Office des brevets du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG) a déclaré que l'OMPI, par le biais de ses outils et de ses instruments normatifs, jouait un rôle essentiel qui devrait être exercé en vue d'assurer l'exploitation juste et équitable des droits de propriété intellectuelle et l'application sans restriction des éléments de flexibilité et des exceptions prévues par les différentes conventions internationales, en particulier dans le domaine de la santé publique. Les États du Golfe souhaitaient voir un environnement qui génère la propriété intellectuelle, encourage le respect des droits de propriété intellectuelle et permette leur application, et permettre à la propriété intellectuelle d'apporter une réelle contribution au niveau international. Cette ambition était illustrée par la proposition de nommer l'Autorité saoudienne pour la propriété intellectuelle (SAIP) en qualité d'administration chargée de la recherche internationale et d'administration chargée de l'examen préliminaire international selon le PCT; la modernisation en cours dans les États du Golfe des systèmes, lois et procédures de procédure relatifs à différentes catégories de propriété intellectuelle; et le renforcement des capacités des parties prenantes, notamment des juges et des responsables de l'application des lois. Cela avait conduit à de nouveaux progrès dans de nombreux indicateurs internationaux. L'Organisation devait continuer à jouer un rôle de plus en plus important dans la mise en place d'un système international de propriété intellectuelle équilibré et efficace, adapté aux différents niveaux de développement des pays.

157. Le représentant de l'Organisation de coopération islamique (OCI) a déclaré que l'OMPI était essentielle à la promotion d'un écosystème mondial de la propriété intellectuelle efficace et équilibré dans l'intérêt de tous. Elle avait déployé des efforts remarquables pour fournir une

assistance technique et renforcer les capacités aux États membres, en particulier aux pays en développement et aux pays les moins avancés. L'OMPI jouait un rôle unique en facilitant les transferts de technologie vers les pays en développement, ce qui contribuait à stimuler leur productivité et à accélérer leur développement économique, social et culturel. L'OCI a félicité l'OMPI pour le lancement de l'Indice mondial de l'innovation 2022 et a noté avec satisfaction les progrès considérables accomplis par plusieurs pays membres de l'OCI. L'OCI restait déterminée à mettre en œuvre les dispositions pertinentes de la Charte de l'OCI pour la science, la technologie et l'innovation 2026, la Déclaration d'Abou Dhabi du deuxième Sommet de l'OCI sur la science et la technologie et les résolutions pertinentes adoptées par le Conseil des ministres des affaires étrangères de l'OCI. Ils fournissaient un cadre pour renforcer la coopération et encourager l'innovation et la créativité dans les pays membres de l'OCI. Ils promouvaient également le développement scientifique et technologique et accéléré le passage aux sociétés du savoir. L'OCI était reconnaissante du soutien apporté par le comité permanent de la coopération scientifique et technologique de l'OCI, la Banque islamique de développement et l'Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture qui avaient permis aux pays membres de l'OCI de développer la science, la technologie et l'innovation et de promouvoir une action islamique commune dans ces domaines.

158. Le représentant du Centre Sud a déclaré que l'adoption prévue en 2024 d'un instrument juridique international relatif à la propriété intellectuelle, aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques, qui protégerait contre l'appropriation illicite de ces ressources et savoirs, notamment par l'obligation de divulguer leur origine, permettrait d'aligner les travaux de l'OMPI sur les besoins du sud en matière de développement. Une exigence de divulgation dans les demandes de titres de propriété intellectuelle constituait une mesure de transparence importante qui améliorerait la cohérence du système mondial de propriété intellectuelle avec les obligations internationales en matière d'accès et de partage des avantages. Les États membres devraient approuver les crédits budgétaires nécessaires pour permettre la participation des peuples autochtones et des communautés locales à toutes les procédures informelles et formelles liées à l'instrument. La pandémie de COVID-19 avait mis en évidence le besoin urgent de transfert de technologie et d'accès rapide aux technologies médicales; le système en place pour la propriété intellectuelle et la santé publique s'était révélé inéquitable pour les pays en développement. Le Centre Sud a continué d'aider les décideurs nationaux, les offices de brevets et les autorités judiciaires et réglementaires à tirer pleinement parti des éléments de flexibilité prévus par l'Accord sur les ADPIC pour la santé publique, avec une assistance technique sur mesure pour les pays en développement. Le Centre Sud accueillera une manifestation parallèle au cours de la série actuelle de réunions des assemblées, intitulée "Un bon examen des brevets conduit à l'accès aux médicaments". Le Centre Sud s'est félicité de l'approbation du programme de travail sur les limitations et exceptions par le SCCR et a appuyé la récente communication du GRULAC sur une rémunération équitable pour les auteurs et les créateurs dans l'environnement numérique. Elle s'est également félicitée de l'étude à venir sur la manière dont les nouveaux modèles commerciaux, tels que les plateformes de diffusion en continu, influent sur les recettes des créateurs. L'Assemblée générale de l'OMPI devrait donner des orientations claires au SCCR en vue de mettre en place un système de droit d'auteur équilibré favorisant la consolidation du domaine public et favorisant l'éducation, la recherche, la préservation et la créativité. Tout en reconnaissant l'importance des questions numériques émergentes relatives à la propriété intellectuelle, y compris l'intelligence artificielle et la gouvernance des données, le Centre Sud demeurerait préoccupé par l'absence de reddition de comptes à l'égard des États membres par la Division de la propriété intellectuelle et des technologies de pointe. Les activités dans ce domaine bénéficieraient d'une plus grande harmonisation avec les recommandations formulées dans le Plan d'action de l'OMPI pour le développement.

159. Le représentant du Consortium for Common Food Names (CCFN) a déclaré que le CCFN était reconnaissant de pouvoir prendre la parole devant l'Assemblée générale. Les petits et moyens agriculteurs, producteurs et exportateurs et leurs clients des pays développés et des

pays en développement à travers le monde s'appuyaient sur des noms communs. Malheureusement, la campagne agressive de l'Union européenne visant à interdire l'utilisation de noms communs au moyen d'indications géographiques illicites affectait leurs droits. Cette campagne a également passé en revue des centaines d'années de colonialisme européen, de politiques expansionnistes d'immigration et d'intégration culturelle mondiale. Si les indications géographiques des pays en développement étaient légitimes, les actions de l'Union européenne minaient la bonne volonté dont elles devraient jouir et menaçaient le système de la propriété intellectuelle lui-même. L'OMPI devrait remédier à ce problème en faisant de l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international et de l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques et tous les programmes connexes un financement indépendant, payé à plein temps par leurs membres. En outre, l'OMPI doit traiter équitablement les noms communs, notamment en créant un bureau indépendant doté du budget et du personnel nécessaires pour mener des activités communes d'enseignement et de recherche en matière de noms de domaine et promouvoir leur traitement équitable. Elle doit également traiter les noms communs de manière équitable dans tous les programmes, processus, activités et politiques. Le CCFN est prêt à collaborer pour faire en sorte que l'OMPI soit cohérente, équitable, transparente et objective dans son traitement des noms communs.

160. Le représentant de l'Intellectual Property Latin American School (ELAPI) a déclaré que, depuis la précédente session des assemblées, l'ELAPI avait renforcé sa structure interne grâce à la création d'une direction académique et d'un bureau international basé à Washington. Par l'intermédiaire de sa Direction de l'égalité des sexes, elle continuait de travailler à assurer l'égalité au sein de l'école et à combler l'écart entre les sexes. L'ELAPI avait participé activement à de nombreuses réunions à l'OMPI et à des réunions avec les États membres afin de représenter les nouveaux venus dans le domaine de la propriété intellectuelle en Amérique latine.

161. La représentante de l'Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI) a déclaré que l'AIPPI était l'une des principales associations à but non lucratif du monde consacrées à l'harmonisation et au renforcement des lois relatives à la protection de la propriété intellectuelle. Elle était politiquement neutre et comptait plus de 8000 membres issus de plus de 110 pays. L'AIPPI était une organisation d'utilisateurs qui rassemblait les vues des entreprises de toutes tailles. L'AIPPI se concentrait sur le rôle essentiel de la propriété intellectuelle dans la protection des investissements dans la recherche-développement et les investissements dans la créativité, ce qui ne serait pas fait si la propriété intellectuelle qui en résultait ne pouvait pas être protégée. Le succès de l'OMPI reposait sur le fait que l'Organisation était à l'avant-garde de l'harmonisation internationale. L'AIPPI continuerait à travailler avec l'OMPI pour élaborer des lois relatives à la protection de la propriété intellectuelle afin de protéger les investissements dans la recherche-développement et de récompenser la créativité en veillant à ce qu'il soit tenu compte des points de vue des utilisateurs de la propriété intellectuelle.

162. Le représentant de l'International Intellectual Property Commercialization Council (IIPCC) a déclaré que la propriété intellectuelle demeurerait un moteur du progrès et de la croissance économique pour chaque société. Les stratégies de développement ne pouvaient réussir que par la promotion de l'innovation et de l'invention, ancrées dans le respect de la propriété intellectuelle. Depuis sa création en 2014, l'IIPCC a collaboré avec l'OMPI et d'autres partenaires pour promouvoir la commercialisation de la propriété intellectuelle, l'accent étant mis sur la protection des secrets d'affaires par l'intermédiaire de son Service d'enregistrement international des savoirs. L'IIPCC a proposé qu'un cadre international contraignant soit élaboré pour la protection des secrets d'affaires, ce qui non seulement favoriserait la commercialisation des savoirs traditionnels extrêmement riches en Afrique, mais protégerait également les connaissances ancestrales gagnantes qui étaient transmises de génération en génération.

163. Le représentant de Knowledge Ecology international (KEI) a déclaré que, pendant une situation d'urgence dans le domaine de la santé publique, aucune entreprise ne devrait avoir le monopole des inventions, des données, des ressources biologiques ou des connaissances de fabrication requises pour les contre-mesures. Au cours de la pandémie de COVID-19, les licences non volontaires les plus courantes pour utiliser des inventions brevetées ont entraîné des exceptions à l'article 44.2) de l'Accord sur les ADPIC afin d'éliminer la disponibilité d'injonctions. L'OMPI devrait organiser un atelier sur l'utilisation de cette exception souvent négligée. Le système des innovations devrait être plus transparent afin de rendre les acteurs plus responsables et de renforcer la confiance du public. L'OMPI devrait éviter les négociations fondées sur un texte qui n'avaient pas été consignées. Compte tenu de la confusion quant à ses objectifs, les travaux sur un traité visant à protéger les radiodiffuseurs devraient être suspendus. Les organismes de radiodiffusion ne devraient pas jouir d'un droit perpétuel à un contenu qu'ils n'avaient pas créé, qu'ils ne détenaient pas ou qu'il ne leur était pas concédé sous licence.

164. Le représentant de la Latin American Audiovisual Authors Societies Federation (FESAAL) a déclaré que les sociétés que la FESAAL représentait et les sociétés européennes exerçaient le droit à rémunération dans la gestion collective. Le droit prévoyait une compensation supplémentaire pour les scénaristes et les réalisateurs qui avaient cédé leur droit d'auteur ou qui avaient été commandés par un producteur. La compensation supplémentaire a été produite lorsque l'œuvre audiovisuelle a été diffusée et n'a pas d'incidence sur la propriété intellectuelle qui avait été attribuée au producteur. L'évolution de l'Internet et des plateformes les plus importantes avait bénéficié du droit d'auteur, à condition que les créateurs reçoivent une rémunération supplémentaire et que le droit à rémunération pour les réalisateurs et les scénaristes s'était révélé une solution. La question devrait rester inscrite à l'ordre du jour de l'OMPI et, compte tenu de l'intérêt des différents gouvernements, la FESAAL était disposée à fournir les données nécessaires pour analyser l'efficacité du droit à rémunération sur les territoires où il s'appliquait.

165. La représentante de Maloca Internationale a déclaré qu'une décision avait été prise lors des précédentes assemblées en vue de la convocation d'une conférence diplomatique pour la conclusion d'un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques. De l'avis de la représentante, aucun représentant des peuples autochtones n'avait été présent lors de cette décision, qui allait à l'encontre du droit international dans la mesure où les peuples autochtones devaient être consultés dans les processus de prise de décisions susceptibles de les concerner. Lors des assemblées en cours, des discussions devaient avoir lieu sur au moins deux questions concernant les peuples autochtones. Premièrement, d'après le rapport du PBC, aucun consensus n'avait été atteint sur l'utilisation du budget ordinaire de l'Organisation pour appuyer la présence de délégués autochtones au cours du prochain exercice biennal, qui comprenait la conférence diplomatique susmentionnée. Deuxièmement, des mesures devaient être prises sur le rapport du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. La représentante espérait que les décisions prises lors des assemblées en cours ouvriraient la voie à la participation effective des peuples autochtones et à leur consentement préalable, libre et éclairé sur les décisions susceptibles d'affecter leurs droits. Immédiatement après les assemblées de l'OMPI, elle participerait à la seizième session du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones au Palais des Nations. Maloca Internationale s'exprimera sur les discussions et les décisions des assemblées au Mécanisme d'experts, dont le secrétariat a récemment assisté à une manifestation sur la participation effective des peuples autochtones à l'OMPI.

166. Le représentant de l'Organisation pour un réseau international des indications géographiques (ORIGIN) a déclaré que le système de Lisbonne bénéficiait aux petits producteurs et aux PME, et avait suscité un grand intérêt parmi les États membres de l'OMPI, y compris les pays en développement. Le principe de solidarité financière de longue date entre

les unions de l'OMPI et les programmes budgétaires devrait continuer à s'appliquer au système de Lisbonne. Les propositions circulant au sein de l'OMPI sur l'amélioration du profil international de "généricité" au-delà du niveau des exceptions au cas par cas aux droits de propriété intellectuelle reconnus au niveau international étaient dangereuses car elles pouvaient saper les principes fondamentaux de l'ensemble du système de droits de propriété intellectuelle.

167. Le représentant de l'Association des agents de brevets de Chine (ACPAA) a déclaré qu'il avait appris que l'OMPI avait lancé une stratégie en nuage. Il s'est dit préoccupé par les informations sensibles et confidentielles des utilisateurs des services de propriété intellectuelle de l'OMPI hébergés dans un environnement public en nuage fourni par des entreprises commerciales et privées. En tant qu'observateur permanent de l'OMPI, l'ACPAA, en collaboration avec le CCPIT et la PPAC, avait rédigé un document de position sur la sécurité des données. Il était à espérer que l'OMPI accorderait une attention aux préoccupations des utilisateurs concernant la sécurité des données et continuerait à renforcer sa propre supervision des données afin de gérer et de protéger correctement les informations relatives aux utilisateurs tout en mettant en œuvre sa stratégie en nuage. L'ACPAA invite l'OMPI à continuer d'optimiser et d'améliorer le service mondial de la propriété intellectuelle, d'introduire le chinois dans le système de Madrid et le système de La Haye et de fournir des services plus pratiques aux utilisateurs chinois.

168. Le représentant du Conseil chinois pour le développement du commerce international (CCPIT) a déclaré que 2023 marquait le 50^e anniversaire de la coopération de la Chine avec l'OMPI. En tant que principal organisme chargé de promouvoir le commerce extérieur et l'investissement en Chine, le CCPIT avait une longue tradition de coopération avec l'OMPI. En 1973, le CCPIT avait envoyé sa première délégation à une réunion des organes directeurs de l'OMPI, marquant le début de la coopération de la Chine avec l'OMPI et avait obtenu le statut d'observateur permanent en 2017. Le CCPIT a salué les efforts déployés par l'OMPI pour autonomiser les jeunes, les femmes et les PME grâce à la propriété intellectuelle, ce qui a permis de mettre en place un écosystème de la propriété intellectuelle équilibré et d'accélérer l'innovation et la créativité. Au cours de sa récente visite en Chine, le Directeur général, avec le président du CCPIT, avait tenu un débat avec des innovatrices et des entrepreneuses, qui avaient reçu un retour d'information positif. Le CCPIT espérait que l'OMPI permettrait d'optimiser et d'améliorer les systèmes mondiaux de services de propriété intellectuelle en introduisant le chinois comme langue de travail dans les systèmes de Madrid et de La Haye, afin de fournir des services plus pratiques et plus efficaces aux utilisateurs. Faisant observer que l'OMPI avait lancé sa première stratégie en nuage en 2018, le CCPIT espérait que des mesures seraient prises pour garantir la sécurité des données et protéger les intérêts des utilisateurs des services mondiaux de propriété intellectuelle. Le CCPIT était prêt à renforcer les échanges avec l'OMPI et à renforcer la communication entre l'OMPI et les utilisateurs chinois.

169. Le représentant de l'Association chinoise pour les marques (CTA) a déclaré que la CTA avait été établie en tant qu'organisation nationale pour les agences de marques et une organisation professionnelle des marques. Elle avait participé aux travaux de l'OMPI depuis l'obtention du statut d'observateur auprès du SCT en 2005 et était devenue un observateur permanent auprès de l'OMPI en juillet 2022. Afin d'améliorer le fonctionnement international des marques chinoises et le niveau de protection de l'enregistrement international des marques dans le cadre du système de Madrid, la CTA a créé un comité de travail de Madrid et étudié les exigences des entreprises chinoises en ce qui concerne l'enregistrement international des marques dans le cadre du système de Madrid. La CTA appuyait donc fermement la proposition d'introduction du chinois en tant que langue de travail du système de Madrid, qui serait bénéfique à un plus grand nombre d'entités et de particuliers sur le marché.

170. Le représentant de Corporación Latinoamericana de Investigación de la Propiedad Intelectual para el Desarrollo (Corporación Innovarte) a déclaré que Corporación Innovarte était une organisation non gouvernementale latino-américaine spécialisée dans la propriété intellectuelle au service du développement. Le succès du Traité de Marrakech a démontré l'importance de parvenir à des accords visant à garantir les droits des utilisateurs de ces objets. L'esprit du Traité de Marrakech devrait être exploité afin de mieux protéger l'accès à la santé, à l'éducation, à la recherche et à la préservation. L'OMPI était instamment priée de protéger les artistes et autres créateurs qui continuaient de ne pas pouvoir bénéficier équitablement de la propriété intellectuelle, notamment en raison des pratiques des plateformes numériques mondiales et d'autres intermédiaires. L'équilibre était essentiel pour promouvoir l'innovation et la créativité conformément au droit fondamental de participer à la culture et à la science. Corporación Innovarte s'est dite prête à collaborer de manière constructive avec les États membres et le Secrétariat de l'OMPI.

171. La représentante de l'Egyptian Council for Innovation, Creativity and Protection of Information (ECCIPP) a indiqué que l'ECCIPP concentrait ses efforts sur les jeunes et les innovatrices, sur la sensibilisation et sur la diffusion d'une culture de la propriété intellectuelle dans les écoles publiques en Égypte, ainsi que sur le lancement de festivals pour soutenir et encourager les femmes. Le Festival régional des innovateurs de la femme s'est tenu chaque année. L'ECCIPP a travaillé avec divers organismes gouvernementaux en Égypte, avec le Ministère de l'éducation, le Ministère de la jeunesse et le Ministère de l'environnement. Il a également organisé des sessions de formation dans divers pays arabes, siégeait aux jurys dans de nombreuses expositions dans le monde et travaillait avec le Ministère de l'environnement à l'initiative verte des femmes.

172. Le représentant de l'Emirates Intellectual Property Association (EIPA) a déclaré que la vision de l'EIPA était que les Émirats arabes unis soient à l'avant-garde de la protection de la propriété intellectuelle. À cette fin, elle axait ses efforts sur la sensibilisation de la communauté et des institutions à la notion de protection de la propriété intellectuelle et à ses applications et réglementations connexes, et sur la promotion d'une culture du respect de la propriété intellectuelle. L'EIPA s'était associée aux secteurs public et privé pour aider les PME à investir dans la propriété intellectuelle. Elle collabore également avec l'OMPI et l'International IP Crime Investigators College d'INTERPOL pour mettre en place un programme de formation visant à renforcer les capacités d'application des lois parmi les fonctionnaires de police du pays.

173. Le représentant de l'Association allemande pour la protection de la propriété intellectuelle (GRUR) a déclaré que la GRUR avait été fondée en 1891 pour le progrès académique et le développement de la propriété industrielle et du droit d'auteur aux niveaux allemand, européen et international. La GRUR était une association neutre et sans but lucratif comptant environ 5000 membres issus de groupes professionnels et d'organisations actives dans le domaine du droit de la propriété intellectuelle, notamment des professeurs de droit, des juges, des fonctionnaires, des avocats, des conseils en brevets et des représentants d'associations et d'entreprises. La GRUR avait suivi de près les activités de l'OMPI au fil des ans et était reconnaissante à l'Organisation pour sa sauvegarde et son développement infatigables grâce à l'administration du PCT et des systèmes de Madrid et de La Haye. Reconnaissant l'importance de toutes les formes de droits de propriété intellectuelle dans la promotion du développement économique, la GRUR a appuyé les efforts déployés par l'Organisation pour administrer, actualiser et améliorer en permanence ces traités et systèmes, en tenant compte des intérêts de toutes les parties prenantes et des nouvelles menaces à la protection de la propriété intellectuelle. La GRUR a salué les mesures prises par l'OMPI pour expliquer les avantages de ces systèmes de protection aux non-membres, élargissant ainsi considérablement leur portée géographique. Elle a encouragé l'OMPI à adopter une approche axée sur les utilisateurs, en particulier en modernisant continuellement l'infrastructure technique à la disposition des utilisateurs sur le site Web de l'OMPI et en offrant une formation sur place et en ligne. La GRUR a salué les efforts déployés par l'OMPI, en s'appuyant sur sa vaste

expérience en matière d'administration des traités et systèmes susmentionnés, afin de fixer des normes et de fournir des outils aux offices de propriété intellectuelle de tous les États membres. Conscient que le droit de la propriété intellectuelle n'était plus strictement le domaine des experts techniques et juridiques, mais plutôt un point de convergence de la politique mondiale, la GRUR continuerait de suivre les initiatives de l'OMPI dans le domaine de l'harmonisation du droit de la propriété intellectuelle. En outre, la GRUR appuierait les efforts déployés par l'Organisation pour expliquer comment un système de propriété intellectuelle équilibré et efficace pouvait profiter aux pays à tous les niveaux de développement, notamment en rendant leur économie plus compétitive. Enfin, la GRUR a exprimé sa reconnaissance à l'OMPI pour ses efforts en vue de traiter les questions de droit de la propriété intellectuelle relatives aux technologies révolutionnaires et de créer un forum de discussion au plus haut niveau diplomatique, avec les experts de premier plan dans les domaines de la technologie concernée.

174. La représentante de l'Association japonaise pour la propriété intellectuelle (JIPA) a déclaré que 2023 marquait le 85^e anniversaire de la JIPA, qui comptait plus de 1300 sociétés et organisations. La JIPA partageait la vision de l'OMPI d'un monde où l'innovation et la créativité étaient appuyées par la propriété intellectuelle pour le bien de tous. Elle a salué le rôle de l'OMPI dans la conduite des débats internationaux sur les questions relatives à la propriété intellectuelle. L'OMPI et la JIPA avaient une très bonne relation de coopération et avaient récemment accueilli ou soutenu conjointement des événements au Japon sur l'Indice mondial de l'innovation, la diversité et WIPO GREEN. Elle attendait avec intérêt la poursuite de la collaboration avec l'OMPI. Des progrès remarquables avaient été accomplis dans le domaine technologique entourant l'intelligence artificielle et les données, ce qui avait entraîné des changements majeurs dans la société. La propriété intellectuelle devrait devenir une langue commune pour la compréhension de l'innovation et un large débat sur le positionnement de la propriété intellectuelle servirait de base à la promotion et au maintien de l'innovation. Il était à espérer que les connaissances et l'expérience de l'OMPI et de la JIPA contribueraient à l'innovation en vue d'une croissance future durable et du développement mondial.

175. Le représentant de l'Association coréenne de la propriété intellectuelle (KINPA) a indiqué que la KINPA était représentée en interne par des experts en propriété intellectuelle des entreprises de la République de Corée dans le but de stimuler la croissance et de favoriser la compétitivité de ses entreprises membres dans le domaine de la propriété intellectuelle. Depuis la réunion avec le Directeur général de l'OMPI, la KINPA avait conseillé à ses sociétés membres de promouvoir des services utiles de l'OMPI, notamment les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye. La KINPA avait récemment réuni des commentaires de ses entreprises membres sur des questions telles que les délais de grâce, les demandes contradictoires et les droits d'utilisation antérieure. Ces observations avaient été transmises au groupe B. La KINPA continuerait de participer activement aux assemblées afin de permettre à l'OMPI de fournir les services les plus utiles aux entreprises membres de la KINPA.

176. L'Ordre suprême des ancêtres (OSA), en qualité d'organisme fédérateur des royaumes, chefferies et collectivités familiales africaines, a fait part de sa préoccupation quant à l'absence de consensus au sein des membres du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC) sur certaines questions fondamentales qui, de son avis, devaient faire partie intégrante du projet d'instrument juridique international avec une définition claire et précise de la notion de "bénéficiaires" et de "communautés locales". Le terme "bénéficiaire" utilisé dans le texte ne faisait pas partie des termes définis dans le dispositif de protection et renvoyait uniquement à deux concepts génériques à savoir les communautés autochtones et les communautés locales. La définition de "communauté locale" était plutôt vague et son interprétation comportait un large spectre de variantes. Afin de protéger les droits religieux, les droits des femmes et ceux des minorités au sein des communautés locales, l'OSA proposait au comité de l'IGC que la notion de chefferie avec les déclinaisons qu'elle comporte soit citée dans le projet d'instrument international et fasse partie intégrante de la définition de "communautés locales".

177. Le représentant de l'Association chinoise de la protection par brevet (PPAC) a déclaré que, en tant qu'observateur permanent auprès de l'OMPI, la PPAC appelait tous les pays à œuvrer de concert pour lutter contre les changements climatiques mondiaux grâce à une double approche de l'atténuation et de l'adaptation, en renforçant l'innovation, la commercialisation et la diffusion de technologies vertes. L'OMPI devrait continuer à prêter attention à la question de la sécurité des données découlant de la mise en œuvre de la stratégie en nuage. Le chinois devrait être ajouté en tant que langue de travail dans le système de La Haye afin de faciliter l'utilisation du système en Chine.

178. Le Directeur général de l'OMPI a déclaré qu'il avait écouté attentivement les points de vue exprimés par les États membres lors de la soixante-quatrième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI. Il était réconfortant de constater que de nombreuses délégations avaient affirmé la vision de faire de la propriété intellectuelle un catalyseur de la croissance et du développement, un objectif réaliste, compréhensible et lié à la base. Cela rendait la propriété intellectuelle plus inclusive en la reliant plus fermement aux femmes et aux jeunes, aux MPME, aux communautés autochtones et à d'autres encore mal desservies par le système de la propriété intellectuelle; elle faisait également de la propriété intellectuelle un outil puissant pour relever les défis mondiaux communs et les objectifs de développement durable. Avec les orientations, les points de vue, les directions, les mises à jour et les informations fournies par les États membres, le Secrétariat de l'OMPI et lui-même avaient le sentiment de pouvoir continuer à travailler avec les États membres. La relation entre le Secrétariat et les États membres était un partenariat. En conséquence, afin de faire avancer un programme commun dans les jours à venir, le Secrétariat attendait avec intérêt de collaborer et d'engager un dialogue avec les États membres dans un esprit de partenariat. Le Directeur général a fait écho aux nombreuses expressions de gratitude envers les collègues de l'OMPI des États membres et d'autres pour leur travail, en cours et l'année précédente. Ces travaux ne se limitaient pas à la haute direction; il s'agissait d'un travail d'équipe impliquant des personnes travaillant sur le terrain, d'obtenir des résultats pour les États membres, de collaborer avec eux, de comprendre leurs besoins et de trouver des moyens de rendre la propriété intellectuelle impactante, pertinente et utile pour eux, leurs innovateurs et leurs créateurs. Il a réitéré sa gratitude aux États membres pour leur soutien et a exprimé l'espoir de continuer à travailler avec eux.

[Fin de l'annexe et du document]